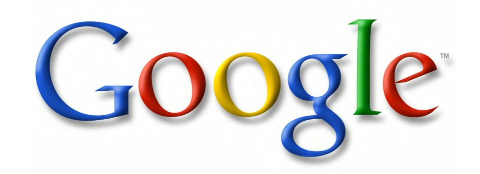
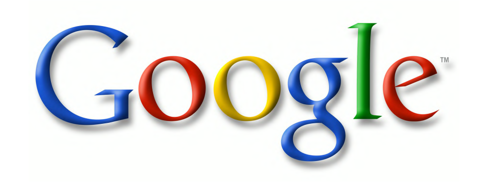
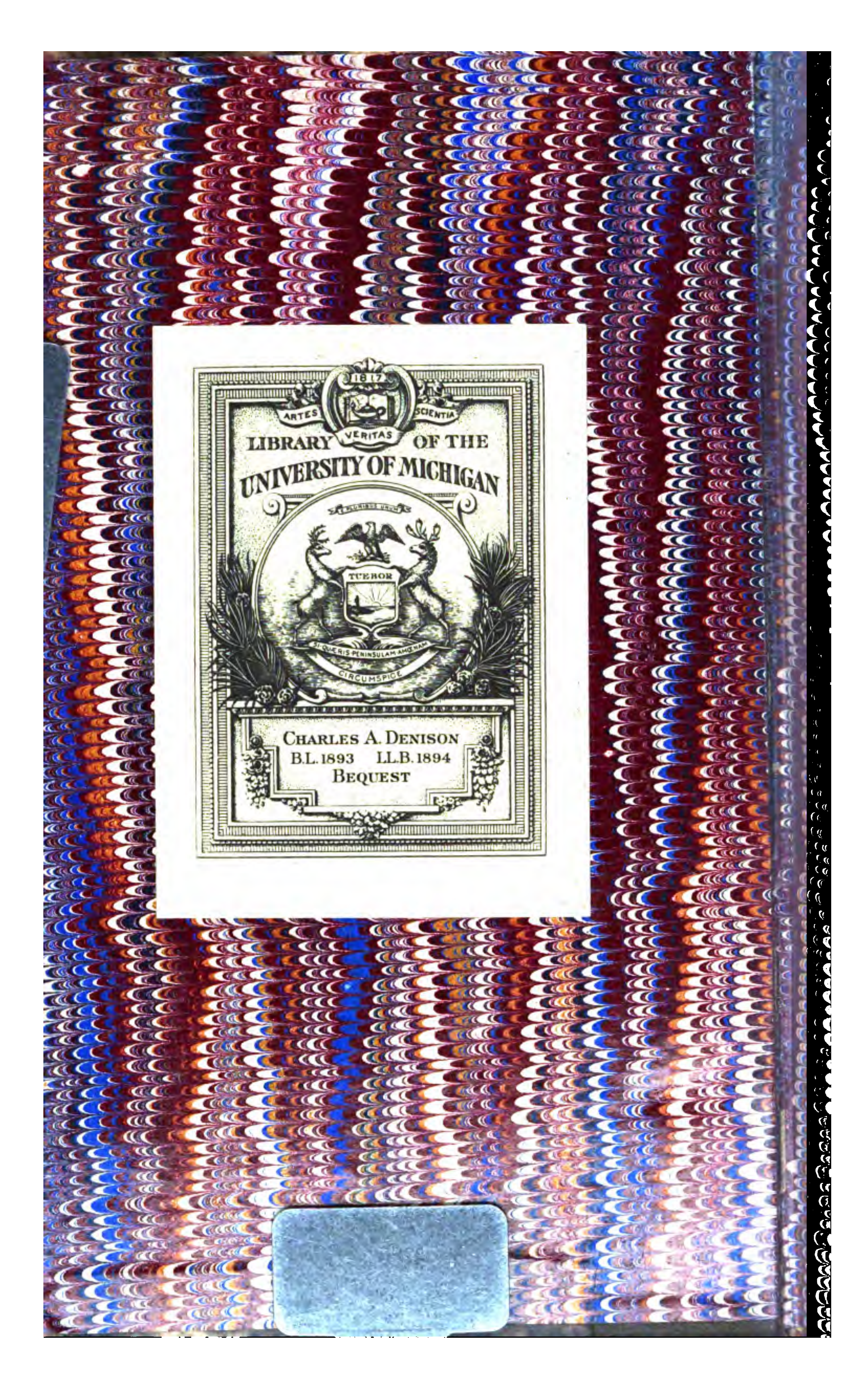


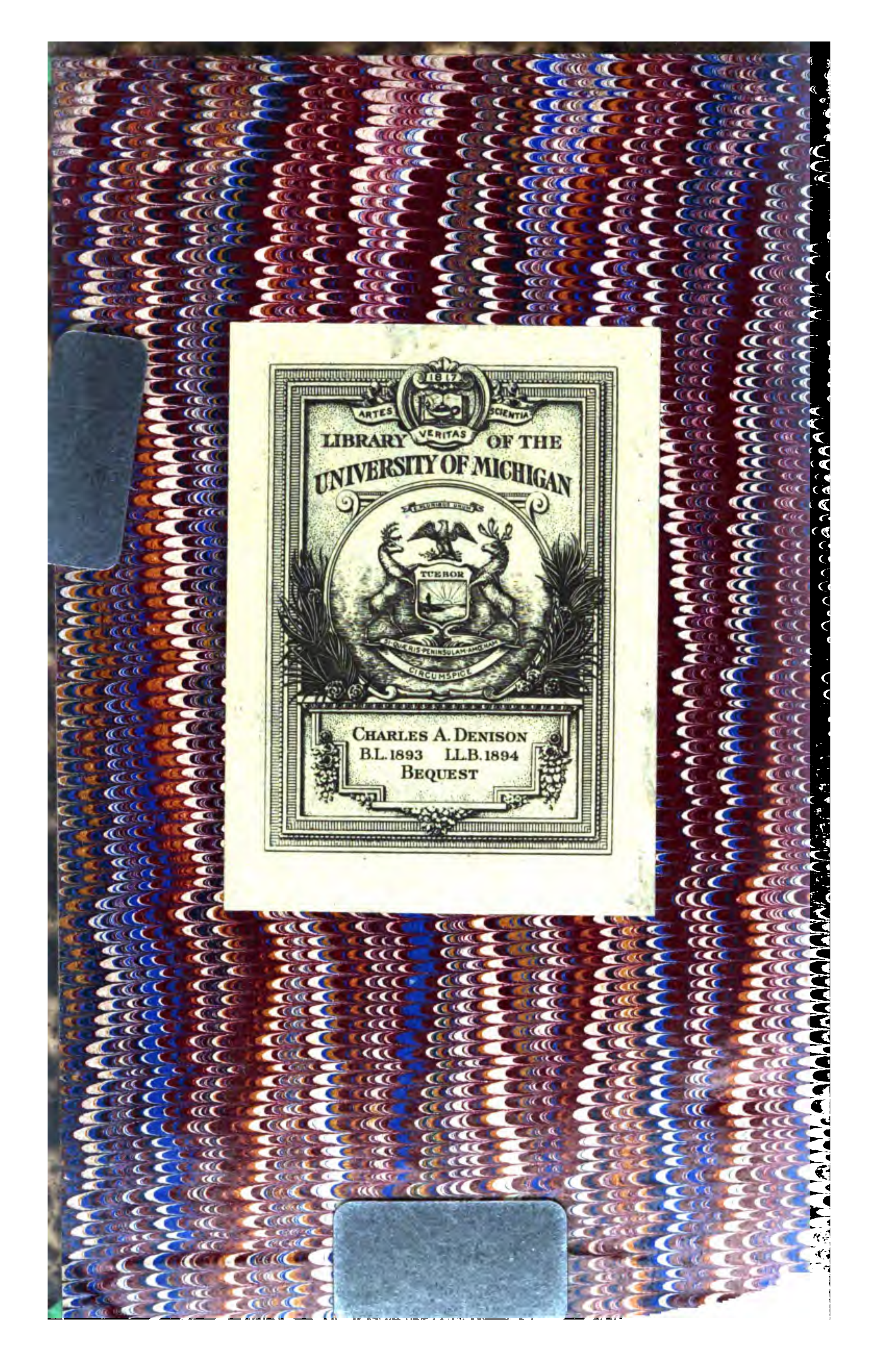



BUHR A
a39015 01808220 9b



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



SOUVENIRS.

BOULÉ ET Ce, IMPRIMEURS, rue Coq-Héron, 3.

SOUVENIRS,

PAR

Vincent Marie Viénot

M. LE COMTE DE VAUBLANC,

ANCIEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

II

PARIS.
G. A. DENTU, LIBRAIRE,
GALERIE VITRÉE, 13, PALAIS-ROYAL,
ET
SCHWARTZ ET GAGNOT, LIBRAIRES-COMMISSIONNAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, 9.

1841.

CHAPITRE I[er].

Proposition des ministres Anglais sur la liberté générale du commerce ; elle nous séduit. — MM. Canning et Huckinson viennent à Paris ; ils confèrent avec M. de Villèle. — Charles X soumet ce sujet important à un conseil extraordinaire. — Je combats ce système ainsi que tous les membres du conseil, excepté un seul. — Dissolution de la Chambre en 1827. — Étrange conduite des royalistes ; ils s'unissent aux libéraux dans les élections. — Le roi est consterné ; il renvoie monsieur de Villèle. — Ma conversation avec M. de Villèle avant ce renvoi. — Un homme de l'opposition fait des promesses au roi. — Anecdote relative à la cour royale. — Anecdote sur Louis XIV, le Grand Condé, Philippe le Bel, et Louis le Gros. — Dessein que m'annonce M. de Villèle de me porter à la députation du

Nord. — Le ministère qui lui succède ne m'est point favorable. — Détails à ce sujet. — Intrigues d'un député très honnête homme, très dévot au sacré-cœur. — Anecdotes.

Nous eûmes dans ces temps, une nouvelle preuve de notre inconcevable légèreté. Elle se porte toujours avec fureur aux choses nouvelles, surtout, quand elles sont présentées par l'Angleterre. M. Huckinson, avait prononcé dans la chambre des communes un long discours très raisonné, sur la liberté générale du commerce. Il avait commencé, par avouer franchement, que jamais aucun peuple n'avait autant que l'Angleterre, établi partout le monopole du commerce. Il avait prouvé, que les Antilles anglaises, et même l'Irlande, étaient sous un joug tyrannique relativement au commerce. Il en avait donné les preuves les plus étendues. Il disait ensuite, comment le parlement était revenu à des idées plus saines relativement à l'Irlande; il en montrait les heureux fruits. De ces vérités incontestables, il passait à la liberté

générale du commerce de l'Europe ; il insinuait que quelques états étaient prêts à l'adopter, mais il ne les nommait pas. Plus la législation commerciale de l'Angleterre, avait été tyrannique, de l'aveu même de ses ministres, plus ils semblaient faire un grand pas, en proposant d'autres dispositions. Notre frivolité se porta aussitôt sur les pensées libres de ces discours, et l'on ne parla plus que de la liberté générale du commerce. Touts les journaux, toutes les conversations en retentissaient. Si l'on avait cru nos penseurs irréfléchis, on se serait jeté dans le plus dangereux système. Un journal très accrédité disait alors : « Les prin-« cipes d'Adam Smith triomphent, le com-« merce libre devient un lien de concorde et « d'amitié pour les nations, comme ce grand « économiste l'avait prédit. » Tristes idées sentimentales, qui après nous avoir fait adopter la déclaration des droits de l'homme si funeste à la monarchie, voulaient nous faire adopter la liberté générale du commerce. C'était le moyen le plus certain de détruire notre

industrie. Les ministres n'adoptèrent point les opinions irréfléchies de nos penseurs, trop savants en théorie, pour n'être pas ignorants dans la pratique. Je parlai dans le conseil du roi, contre la demande des ministres anglais. J'avais publié trois ouvrages sur le commerce. Dans le dernier qui traitait principalement du commerce maritime, j'avais analysé et réfuté le discours, prononcé par M. Huckinson dans la chambre des communes. J'y avais remarqué principalement, que l'Angleterre, veut avant tout, suivant les expressions de ce discours, les intérets de sa navigation, qu'elle déclare que les réglements exigés par cet intérêt apportent des entraves à la liberté entière du commerce. Elle est donc prête à blesser comme elle l'a toujours fait la liberté du commerce pour accroître sa navigation.

Cette déclaration suffit pour prouver à quel point se méprennent les hommes qui, parmi nous prétendaient que l'Angleterre marche à la liberté absolue du commerce, et qu'il faut marcher avec elle. Ils s'extâsient sur cette grande

idée : c'est la grande victoire du siècle des lumières, ils en pleurent d'attendrissement.

Le ministre anglais avoue franchement qu'il faudra bien par des règlements apporter des entraves à la liberté du commerce, pour maintenir la prospérité de la navigation ; il déclare que c'est là le grand principe de la puissance anglaise ; mais il ne dit pas dans quel cas et comment on mettra ces entraves, il n'en pose pas les limites.

Tout cela veut dire, si je ne me trompe : nous voulons la liberté du commerce, mais nous nous réservons d'y mettre les entraves que nous voudrons. C'est ne rien déclarer de positif ; c'est revenir à la situation même où était l'Angleterre avant ce discours, et où elle est encore. De tout temps elle a cherché et pris dans la liberté du commerce, ce qui lui était utile, et de tout temps elle l'a subordonnée à sa navigation ; elle l'a fait avec plus d'activité, plus d'ardeur, plus de constance que touts les autres peuples, et c'est ainsi qu'elle a fondé sa puissance. Je suis forcé de dire, que M. Huckinson s'est placé dans un cercle vicieux. C'est un

cercle vicieux que de dire : je veux la liberté du commerce, mais j'y mets des entraves. Quelles sont-elles, lui demande-t-on ! celles qu'exigera l'intérêt de ma navigation.

Mais cet intérêt varie suivant les temps, les circonstances, les besoins; suivant la paix ou la guerre, suivant même les inventions nouvelles, toutes choses imprévues et illimitées. Vous ne pouvez rien préciser sur tout cela, vous ne pouvez que faire des réglements comme autrefois, qu'établir plus ou moins la liberté, suivant votre intérêt, en vous relâchant même plus ou moins, de la rigueur de vos réglements de navigations, mais c'est là ce que vous avez toujours fait !

J'avais la mémoire si remplie de tout ce que j'avais écrit à ce sujet, qu'il ne me fut pas difficile de l'exposer dans le conseil. Je rappelai, que lors du traité d'Utrecht, Louis XIV avait offert à l'Angleterre l'entière réciprocité du commerce, son offre fut refusée; et peu de temps après, le roi d'Angleterre, déclara que le commerce avec la France, était un dommage public. Les temps étaient bien différents; la

France surpassait alors l'Angleterre par son industrie; la réciprocité lui eût été avantageuse. Aujourd'hui elle serait destructive de notre commerce, et de notre industrie. Tous les membres du conseil excepté un seul, repoussèrent cette prétendue liberté du commerce, proposée par le ministère anglais.

Il fallait, que nos penseurs économistes, n'eussent pas même lu le discours de M. Hukinson, puisqu'ils n'en avaient pas vu l'étrange inconséquence.

Nous eûmes alors une autre preuve bien forte, des erreurs où nous conduit notre légèreté, dans les matières mêmes de grandes entreprises. Une espèce de folie s'empara tout à coup de presque tous les capitalistes. Je ne sais quel est celui qui rêva le premier de bâtir une ville dans Paris, mais il fut promptement imité et suivi dans cette carrière dangereuse. On vit s'élever successivement, la ville de Grenelle, celle de François 1er et celle d'Athène. C'était une rivalité orgueilleuse à qui ferait de plus belles et de plus nombreuses constructions; les entrepreneurs de Grenelle imaginè-

rent d'avoir un entrepôt; et avant d'en avoir aucune certitude, ils bâtirent un pont très coûteux, construisirent une garre, firent des chemins exhaussés de plusieurs pieds au-dessus du sol, bâtirent une jolie église, et même une petite salle de spectale, ainsi qu'un grand nombre de maisons fort jolies avec des jardins très bien plantés; mais pas une d'elles n'étaient habitées en 1829, excepté la maison principale, qui avait l'air d'un château. J'avais l'habitude alors, de monter tous les jours à cheval. J'allais surtout très souvent, dans cette partie de la plaine de Grenelle. Je gémissais sur un emploi aussi imprudent de très grands capitaux; j'y rencontrai plusieurs fois un ancien ami, qui avait placé, malgré mes avis cinq cents mille francs, dans cette entreprise. Il était convaincu du succès qu'il espérait. Je l'ai revu ensuite, et il m'a déclaré qu'il n'espérait plus avoir la moindre partie de cette somme, et même d'en avoir le plus faible intérêt.

Pendant la fureur de cette entreprise, j'eus un entretien avec un des premiers entrepreneurs. Je lui parlai de l'imprudence d'exposer

des capitaux à une grande entreprise, dont le succès dépendait du gouvernement. Cet honnête homme fut très étonné de m'entendre parler ainsi. Il me dit qu'il ne concevait pas, comment un ministre d'état, membre du conseil supérieur du commerce, pouvait inspirer autant de défiance, sur les suites où la conduite du gouvernement pourrait exposer une aussi belle entreprise. Je lui répondis que la vérité devait passer avant tout, que le gouvernement même ne pouvait savoir encore ce qu'il ferait pour favoriser cet entrepôt, pour lequel différents intérêts de localités étaient opposés les uns aux autres. Mes raisonnements ne firent aucune impression sur lui.

Outre ces travaux, d'autres spéculateurs construisirent de très belles chaussées, qui allaient, dans deux directions différentes, de l'arc de triomphe des Champs-Elysées, jusqu'au bois de Boulogne. Ils avaient le projet de bâtir de petites maisons le long de ces chemins. Ils ne doutaient pas qu'on ne fut empressé à les louer, quatre ou cinq seulement ont été bâties. Les deux autres villes appelées pompeusement

de François 1er et d'Athène, n'ont pas mieux réussi.

Un homme qui revenait de Londre dans le temps de ces entreprises, me dit qu'on avait bâti, auprès de cette capitale, un grand nombre de jolies maisons, dont le produit était certain. Elles étaient situées sur une hauteur, dont la pente couverte d'une belle pelouse verte, descendait aux rives d'une jolie rivière; il ajouta que ces constructions avaient suggéré l'idée de celles dont je lui parlais; mais celles-ci n'avaient point cette rivière, ni cette jolie pelouse verte. Ce qu'il me disait ne m'étonna point; J'y reconnus notre esprit d'imitation maladroite, mais ce qui marquait encore plus notre caractère, c'était la vanité qui avait établi entre ces entreprises rivales, une orgueilleuse émulation. En France, tout se fait par l'entraînement de la mode; et la mode règne, dans la politique, dans le langage, dans la littérature, et même dans la médecine. Quel champ fécond nos travers offriraient à un génie tel que Molière!

Il est très remarquable, que le gouvernement

favorisa un entrepôt placé ailleurs, qu'auprès de la plaine de Grenelle, et que celui-ci ne réusssit pas. Le commerce a pris une direction différente, et non prévue. Aînsi, ont été confondues les spéculations d'un grand nombre de capitalistes, et la prévoyance du gouvernement.

Dans les temps dont je suis frappé, je vis porter en 1827 un terrible coup contre la monarchie. Il n'était point préparé par la Providence, celui-là, mais par des pygmées qui se croyaient des hommes. Ce fut la dissolution d'une chambre asservie au gouvernement, qui avait encore deux ans d'une existence légale. Madame de Marchangy, mieux instruite que moi me l'ayant annoncé d'avance, je lui répondis que c'était impossible, qu'on ne faisait point de pareilles bêtises sans quelques préparations. Quand cette malheureuse ordonnance fut publiée, cette dame me reprocha mon incrédulité. Je lui répondis : A Dieu ne plaise, que je puisse croire à de pareilles inepties avant qu'elles aient frappé mes yeux et mes oreilles. Je disais une sottise, car d'après

mon expérience, j'aurais dû penser, que rien ne pouvait atteindre l'imbécilité de nos têtes gouvernantes. Nous eûmes alors le spectacle le plus extraordinaire. Les royalistes se liguèrent ouvertement avec les libéraux. Les journaux des deux partis écrivirent les mêmes déclamations, et tout cela était inspiré, soutenu et admiré par les plus honnêtes gens. Mais en politique, qu'est-ce que la probité qui n'écoute que la passion du moment ?

Une chose prouva bien toute l'imprévoyance des ministres. La capitale, la Normandie, l'Ile-de-France, toutes les villes les plus voisines de Paris furent les plus ardentes à se ruer contre les candidats royalistes dans les élections. Les provinces du Midi au contraire furent les plus sages; cette différence prouva combien le gouvernement de la Restauration avait dénaturé les sentiments des électeurs; car jusques là on avait toujours vu le contraire de ce qu'on voyait alors. La Normandie, la Bretagne, toutes les provinces voisines de la capitale, excepté la capitale elle-même, avaient toujours envoyé pendant quarante ans les députés les

plus monarchiques à nos assemblées, tandis que le Midi, et surtout la ville de Bordeaux, avaient choisi des esprits enflammés d'une passion destructive. Je présidais alors les élections du Calvados. Après avoir observé la passion qui animait les royalistes contre les ministres, après avoir appris de la manière la plus certaine ce qui se passait dans leurs réunions, j'écrivis une lettre détaillée à M. de Blacas, premier gentilhomme de la chambre du roi; je lui en adressai une aussi pour le roi. Ce prince, après avoir lu ma lettre, en parla à M. de Blacas, qui lui dit, qu'il en avait reçu une de moi très longue et très détaillée, écrite avec abandon, et dans laquelle je peignais touts les dangers de la monarchie. Le roi la fit lire, et dit ensuite à M. de Blacas, « Laissez-la-moi pendant vingt-quatre heures. » Le lendemain il la lui remit, en lui disant : « Brûlez-la, elle pourrait le compromettre. » Il entendait sans doute, auprès des libéraux. C'était le sentiment qui le dominait toujours, pour lui comme pour les autres. Il était dans ce moment inspiré par sa bonté envers moi. Il ne conçut point la

pensée de me faire appeler, et de s'entretenir sur des choses si importantes avec un homme, auquel il avait toujours témoigné de la confiance. Comment ne faisait-il pas une chose aussi simple. Je me rappelle que lui parlant un jour de la faction qui travaillait la France, je lui dis qu'il suffirait de ne point la craindre pour en triompher. Il me dit : Vous êtes courageux vous! Cette réponse me consterna ; je ne pouvais concevoir cette idée d'un prétendu courage, d'autant plus que je lui avais peint de la manière la plus forte la faiblesse de la faction, et que je lui avais prouvé qu'elle ne tirait sa force que des craintes mêmes qu'elle inspirait au gouvernement. Une autre fois, il me dit : Que leur ai-je fait hélas ? Paroles douloureuses, mais bien faibles : Une autre fois encore, « ils m'ont fait dire que je serais content d'eux. » Sa belle ame croyait aux promesses de ses ennemis.

Tout ce que je viens de dire prouve combien les sentiments d'une belle ame sont incapables de fortifier une tête faible. C'était l'ouvrage de l'éducation. Il eût été bien facile, sans doute,

à un gouverneur de profiter de tout ce qu'il trouvait dans un si noble cœur, pour fortifier l'esprit et le préparer au noble métier de roi. Cet homme avait bien raison, qui ne put se contenir devant l'excellente reine Marie-Antoinette, qui se plaignait de l'extrême difficulté de trouver un bon gouverneur pour son fils. Il s'écria : Il faudrait commencer par faire pendre le duc de la Vauguyon; c'était l'ancien gouverneur des trois princes devenus nos trois rois. Le franc conseiller s'aperçut rapidement du trait dont il frappait les élèves du gouverneur; il voulut se retirer, mais la reine l'arrêta et lui pardonna. Sans doute elle pensait de même dans le fond de son cœur.

Lorsque le roi me parla des nouvelles élections, il me dit : « Nous regrettons bien maintenant la loi que vous aviez proposée en 1816. » Je lui répondis : M. d'Hermopolis me disait hier la même chose, et je lui ai rappelé combien la chambre royaliste avait été aveuglée par le misérable désir de rester en place. En parlant de cet entretien avec le roi, je me rappelle douloureusement l'excellente pensée

de M. Royer-Collard. En discutant ma première loi électorale il ajouta : « Cette proposition a l'a- « vantage de s'écarter ouvertement du principe « de la souveraineté populaire, et de corrompre « par là la représentation démocratique à sa « source. » On ne peut trop louer cette pensée profonde. Il est déplorable que MM. de Villèle et de Corbière qui étaient alors à la tête du parti royaliste, n'aient pas saisi toute l'étendue de la pensée de M. Royer-Collard, et qu'ils ne lui aient pas sacrifié le malheureux amendement, qui perpétuait la chambre dans ses fonctions, et qui fut la seule cause qui engagea la chambre des pairs à rejeter la loi.

Dans toute loi, comme dans toute action politique, il y a toujours un point principal auquel il faut tout rapporter et dont on ne doit jamais s'écarter ; mais dans nos assemblées, comment pourrait-on ramener sans cesse quatre cents têtes légères à un point principal ? Cette impossibilité est une des plus fortes causes de nos sottises législatives et politiques. On entendit sur cette loi électorale plus de cent discours écrits, mille idées incohérentes se

croiser en tous les sens. C'était un véritable cahos. Un grand nombre de députés nouveaux étaient impatients de se montrer et de faire briller leur nom dans les journaux. Forcé alors par ma place de les écouter, je ne me rappelle point, sans un frémissement involontaire tout ce que je souffris dans cette interminable discussion.

Les nouvelles élections consternèrent le roi et la famille royale; le roi ne vit pas d'autre remède que de changer de ministres. Il chargea le duc de Rivière d'aller l'annoncer à M. de Villèle. Il avait eu long-temps beaucoup de confiance dans ce ministre; il changea tout à coup. Il passa de l'extrême et longue confiance, à une crainte pusillanime. Il ne vit pas qu'un homme doué de talents d'administration et de comptabilité; pouvait dans une crise avoir des vues plus étendues et marcher constamment vers un but décidé, les regards toujours attachés sur un plan arrêté. Je pensais alors, que l'instant où le roi renvoyait M. de Villèle, était précisément le moment où il aurait dû le

conserver. J'ai marqué cette opinion dans mes Mémoires et on me l'a fortement reproché. C'est que nous suivons toujours la passion du moment. Elle devient une mode, et nous courons à sa suite, avec une impétuosité de vanité imbécile qui nous ravit, nous enchante, comme un jeune homme qui se pavane d'une mode nouvelle. Nous vîmes ainsi les royalistes à peu d'exception près croire l'état sauvé s'ils faisaient tomber M. de Villèle; je n'étais pas aveuglé comme eux. Si le roi m'avait consulté, je lui aurais conseillé de le garder. Pourquoi ? Parce que le prince ne pouvant choisir que parmi des hommes très médiocres, je ne voyais aucun avantage à ce changement. Et si j'avais pu lui indiquer un homme fort, je lui aurais dit : Gardez-vous bien de le prendre, car aussitôt la tourbe des envieux se liguerait contre lui. Rappelez-vous bien, que de douze propositions monarchiques, présentées et soutenues par Mirabeau, pas une n'a été adoptée. Des pygmées montés sur les épaules des envieux les ont fait rejeter.

Je vis M. de Villèle avant son renvoi; je ne

lui parlai point de ses fautes, mais des moyens de les réparer, et surtout de la faiblesse qu'il y aurait à craindre la chambre. Il me parut ferme dans cette opinion et déterminé à s'environner d'hommes énergiques. Il reconnaissait, que de certains hommes, mis dans les hautes places, avaient jeté du ridicule sur le gouvernement. Il avait malheureusement fait une nomination de soixante-seize pairs. Cette faute était irréparable, parce qu'elle avait exaspéré le grand nombre d'hommes qui avaient, ou qui croyaient avoir des droits à cette dignité; au lieu de leur laisser l'espérance qui les enchaînait au gouvernement, on l'arracha de leurs cœurs; on les remplit de ressentiments, et on substitua à leur appui certain, une animosité dont les effets furent cruellement sentis et se manifestèrent surtout dans les élections de 1827.

Dans le moment où les nouvelles élections consternaient le roi et la famille royale, un député que je ne nommerai pas, fit plusieurs démarches pour obtenir un entretien particulier avec le roi. Quand il l'eut obtenu il lui promit avec certitude l'appui de vingt-deux dépu-

tés de l'opposition qu'il nomma. On connaît trop la générosité de Charles x, pour que j'aie besoin de dire qu'elle parut aussitôt après cette confidence et cette promesse. La manière dont MM. tels et tels, ont profité de la révolution de juillet 1830, pour obtenir différentes sommes, me porte à croire, qu'ils auront aussi profité des bontés imprudentes de Charles x. Peut-être était-ce après cet entretien, qu'il me dit un jour : *Ils m'ont promis que je serais content d'eux*. Je fus bien affligé d'entendre une pareille phrase, mais je ne pouvais en demander l'explication au roi.

Combien de bontés imprudentes pendant tout ce règne! qu'est-ce donc que la bonté royale? Serait-ce cette vertu qui plonge les rois et les empires dans un abîme? Après de tels exemples, enfoncez encore vos pensées sentimentales dans le cœur d'un jeune prince.

Peu de jours après la mort déplorable de Charles x, j'ai lu dans les journaux une lettre d'un ancien ministre ; il loue ce prince de son extrême générosité ; il va jusqu'à dire que souvent, à la fin du mois, son revenu était

épuisé, et qu'il était obligé de demander une avance à M. de Labouillerie. Ah! M. le ministre, il était inutile de nous dire cette belle chose; nous savions qu'à Saint-Cloud et à Rambouillet en juillet 1830, on n'avait pas eu la moindre somme à offrir, pour la nourriture des soldats, qui frémissaient d'avoir été forcés à la retraite, et qui brûlaient d'impatience de venger l'honneur de la couronne. Pensez-vous que la réserve d'une somme pour de si grands besoins n'aurait pas été à la fois digne des conseils des ministres et dans les devoirs du monarque lui-même.

On avait peu de temps auparavant mécontenté les cours judiciaires d'une manière bien imprudente. Le Journal des Débats avait été accusé devant-elle, pour un article contraire au gouvernement. Les délits de la presse n'étaient pas jugés alors par des jurés. La cour royale rejeta la plainte, et quelques jours après, tous les fonctionnaires publics paraissant devant le roi et la famille royale, au sujet d'une solennité publique, les magistrats furent reçus d'une manière qui pouvait les blesser. Les magistrats

royalistes étaient consternés et l'un deux, m'a raconté, qu'un magistrat de l'autre parti, lui disait : « Vous le voyez, vous le voyez, ils veulent tomber; ils tomberont infailliblement. »

Le cœur me saigne, en écrivant ce récit; mais faut-il que les royalistes, taisent éternellement la vérité aux princes? Faut-il ainsi continuer à les précipiter dans de nouveaux abîmes? Cette action était bien plus mauvaise qu'une infraction à la loi; c'était un manquement à toutes les bienséances; c'était un outrage du trône à la magistrature; c'était recommencer envers elle, les mauvais temps du cardinal de Richelieu, de la régence, de Louis XV, et de Louis XVI, après le rappel des parlements. C'était aussi, violer une grande maxime de gouvernement. En effet, outrager des magistrats qui rendent la justice au nom du roi, c'est injurier la source même de la justice, c'est dégrader la couronne, tout autant que si l'on insultait l'armée, la flotte ou l'administration. On ne peut trop mettre dans la tête des princes que le respect des maximes saines de gouvernement, leur importe plus encore que la con-

servation de la loi. Les infractions à la loi peuvent se réparer, la violation des maximes ne peut être réparée, parce qu'elle s'étend au gré de tous les esprits qui la jugent, et au gré encore des deux passions les plus intraitables, la vanité et l'orgueil. Montesquieu après avoir raconté qu'un jour César négligea de se lever devant le sénat ajoute :

« Les plus graves de ce corps perdirent pa-
« tience. On n'offense jamais plus les hommes,
« que lorsqu'on choque leurs cérémonies et
« leurs usages. Chercher à les opprimer, c'est
« quelquefois la preuve de l'estime que vous en
« faites, choquer leurs coutumes c'est toujours
« une marque de mépris. »

Louis XIV était pénétré des maximes que je viens de rappeler quand il disait à M. Chopin, en lui donnant son agrément pour la place de lieutenant criminel. Je vous exhorte à suivre plutôt les maximes de vos ancêtres que les exemples de vos prédécesseurs. On voit avec quelle délicatesse le roi rappelait à M. Chopin la bonne conduite de ses ancêtres. Je suis bien sûr, qu'à l'instant où j'écris ces lignes,

pas une leçon de cette espèce, n'a été donnée encore, et ne sera jamais donnée, à celui qui devrait les entendre tous les jours.

En effet je viens de lire dans un journal, une lettre de M. le baron de Montbel. Il y parle du duc de Bordeaux, en phrases vagues et insignifiantes. On y voit seulement le désir de le louer, mais rien, qui annonce qu'on l'élève pour la grande destinée, dont parle cette lettre. Je ne vois qu'une chose dans tout ce qu'on écrit sur ce jeune prince, c'est qu'il doit être bien fort, pour que toutes ces sottises ne lui tournent pas la tête.

En racontant la malheureuse anecdote de la Cour royale, je me rappelle qu'on répète encore tous les jours un grave reproche fait à Louis XIV. Ce prince était à Vincennes lorsqu'il apprit que les chambres du parlement étaient assemblées, et délibéraient sur une affaire publique. Il s'y rendit aussitôt à cheval, en bottes et le fouet à la main; il entra dans la grande chambre et dit ces mots : « On sait tout le mal qu'ont pro-« duit vos assemblées, je vous défends de réunir « désormais les chambres sans ma permission

« et de vous occuper des affaires publiques. »

Après les cruelles dissentions et la guerre civile qui avaient agitées la France pendant la minorité de ce prince, on ne peut lui reprocher la fermeté des paroles qu'il adressa au parlement ; mais on peint comme un outrage l'action de s'y être rendu à cheval, en bottes et le fouet à la main. On ne fait pas attention aux usages de ces temps; les princes comme les particuliers étaient toujours à cheval. Les présidents et les conseillers se rendaient au parlement à cheval ou sur des mules. Lorsque Louis XIV fit reconnaître sa majorité au parlement, dans la cérémonie la plus solennelle, il était à cheval et en bottes, et entra ainsi dans le parlement; les princes, les grands dignitaires et les seigneurs qui l'accompagnaient étaient touts à cheval et en bottes. Quant au fouet dont on parle, il était d'usage d'en porter un très léger attaché au poignet par un ruban ; j'en vois la preuve dans une aventure arrivée au grand Condé. Il faisait la revue de plusieurs régiments ; le fouet attaché à son poignet, toucha un officier par mégarde. Après la revue, cet of-

ficier lui dit qu'il l'avait outragé et lui demanda une réparation. C'est juste, dit le prince; il descendit aussitôt de cheval et mit l'épée à la main. L'officier lui présenta la sienne par la poignée, en lui disant : Je suis trop honoré que le grand Condé ait daigné se présenter ainsi devant moi.

On sait, qu'après la bataille de Mons-en-Puèle, Philippe-le-Bel, de retour à Paris, se rendit dans la cathédrale, sur le même cheval, qu'il avait monté pendant la bataille, et sur lequel il avait couru les plus grands dangers. Il consacra même sa victoire dans l'église, par une statue qui le représentait sur ce même cheval.

Au sujet de l'action de Louis XIV, on peut se rappeler que la reine Elisabeth se rendit à cheval au parlement pour en faire l'ouverture. Plût à Dieu que nos princes eussent conservé l'usage, d'être plus souvent à cheval qu'en voiture. M. de Saint-Priest ministre de Louis XVI, n'aurait pas fait atteler la voiture de ce prince au mois d'octobre; mais il lui aurait présenté son cheval de bataille; le prince aurait joint

l'armée du maréchal de Broglie et n'aurait pas été trainé captif dans Paris.

Louis-le-Gros, grand roi et grand guerrier, surnommé le batailleur, parlait à un roi étranger de son cheval de bataille. Il le conduisit dans l'écurie, vanta les qualités de son cheval et lui donna l'avoine en disant, que lui seul présentait la nourriture à ce bel et bon animal. L'étranger montra de l'étonnement. Comment, lui dit Louis, un autre que vous nourrit votre cheval de bataille!

Vous savez qu'au combat de Brenneville, ce même roi dit à un gendarme anglais qui saisissait la bride de son cheval favori, en s'écriant le roi est pris. Apprends qu'aux échecs on ne prend pas le roi. En même temps, il lui déchargea un vigoureux coup de sa hache d'arme.

Un tel roi combat les factieux et ne tombe pas du trône.

Au fameux combat de Saint-Antoine, le grand Condé, courait les plus grands dangers, lorsqu'un homme d'une haute taille, vint à lui, le sabre à la main, le bras élevé, et l'œil menaçant. Me connais-tu? lui dit le prince: Oui

répondit l'homme. C'est bon, répondit Condé. Et aussitôt, il lui brûle la cervelle, avec un pistolet d'arçon qu'il avait à sa ceinture.

Il y a environ trente ans, une conjuration de Tartares, menaçait le palais de l'empereur de la Chine à Pékin. Monté sur des échelles, ils s'élançaient déjà sur un plateau très large de la muraille. Ils se croyaient victorieux. Ils y trouvent le prince héréditaire du trône impérial, en bottes de satin jaune, qui tue et renverse à l'instant le chef des conjurés. Tous furent culbutés aussitôt du haut des murailles, par la troupe du prince.

J'admire, la valeur de ces deux princes, et j'aime beaucoup, les bottes de satin jaune.

Le ministère qui succéda à M. de Villèle obtint dans les chambres un peu plus de popularité; mais il ne put vaincre un certain esprit d'opposition qui venait de se manifester dans les élections par un déplorable triomphe, et qui s'accroissait tous les jours. Il obtint du roi une chose remarquable, l'expulsion des jésuites. M. de Martignac était ministre de l'intérieur ; avec un talent facile pour la

parole, il avait adopté le funeste système des concessions; il éprouva bientôt que plus il accordait, plus on exigeait. Il fut forcé de retirer un projet de loi, dont les concessions ne faisaient qu'augmenter l'ardeur, qui les demandaient, en les étendant sans cesse, et sans pouvoir être satisfaites. Cette soif insatiable d'accroissement dans les choses demandées et obtenues est dans la nature de l'esprit humain. Lord Grey, le fait bien éprouver à l'Angleterre. Ce pauvre homme, tout en protestant qu'il ne voulait point toucher à la constitution de son pays, et qu'il périrait pour soutenir les prérogatives de l'ordre dans lequel il est né, a mis les choses dans un tel état, que le faible Guillaume, entouré de ministres de l'espèce de lord Grey, semble destiné à montrer encore à l'Europe Louis XVI, sur un trône chancelant. Dans la chambre des lords, on a demandé, en refutant les concessions d'un ministre, s'il voulait montrer à l'Europe un nouveau Martignac.

En écrivant ces lignes, je suis frappé d'une réflexion. Qu'un gouvernement fasse des ré-

formes partielles, elles peuvent être plus ou moins utiles, plus ou moins fondamentales; mais s'il prononce le mot de réforme en général, s'il annonce le besoin et la promesse d'une réforme, il ouvre une carrière immense aux mécontents et aux novateurs. Il se place dans une nécessité insurmontable de les satisfaire; plus il réforme et plus on veut qu'il réforme encore. Les esprits fermentent et ne peuvent être satisfaits; ainsi de nos jours, ce seul mot prononcé par Louis-Philippe la *Charte Vérité*, a produit un effet qu'il n'attendait certainement pas. Cette expression si vague, signifiait tout, parce qu'elle ne signifiait rien, promettait tout, parce qu'elle ne promettait rien; et ce prince a éprouvé combien il est dangereux de donner des espérances indéfinies que chacun explique à sa manière et d'après ses passions.

Dans l'entretien que j'eus avec M. de Villèle et dont j'ai déjà parlé, il me dit que M. Ravez ayant été nommé député à Bordeaux et à Lille, opterait pour la députation de Bordeaux, et que le gouvernement me porterait à Lille. Quand le moment fut venu, le ministère était

changé. C'était celui de M. de Polignac, M. Peyronnet avait l'intérieur. Mes amis me portant avec force au département du Nord, M. le comte de Villeneuve préfet de ce département, m'écrivit que je serais certainement nommé, si le gouvernement me donnait la présidence du grand collége électoral, ou la présidence de l'un des trois arrondissements qu'il me désignait. J'en parlai à M. de Peyronnet, il me répondit, que dans son dernier voyage à Paris, M. de Villeneuve lui avait dit, que je ne pouvais être nommé dans ce département. Je lui montrai aussitôt la lettre de M. de Villeneuve qui me disait le contraire. C'était aux Tuileries, en présence de M. Chantelauze nouveau garde des sceaux. Je dois croire d'après cela, que le ministère avait arrêté, de ne point me porter à la députation du Nord, et que M. de Peyronnet se soumettait au désir du ministère. Peut-être pensait-on, que le roi me témoignant plus que jamais sa bienveillance, je serais plus embarrassant pour le ministère, que je ne pourrais lui être utile. J'ai de fortes raisons de croire, que M. de Peyronnet ne pensait pas ainsi,

personnellement. M. de la Bourdonnaye et M. de Capelle, n'étaient pas encore membres de ce ministère. Un de mes amis en ayant parlé fortement à M. de Polignac président du conseil, ce ministre ne contesta aucun des motifs qu'on lui présentait; mais il conclut en ajoutant : *ce n'est point l'homme du moment.* Je cite cette très petite anecdote, parce que j'ai remarqué souvent, que dans les choses les plus importantes, on se décidait, d'après une phrase combinée, arrangée, qui semblait partir d'une conviction profonde, et paraissait dire, beaucoup plus qu'elle ne disait réellement. En effet, quelle étendue dans ce mot, ce n'est pas l'homme du moment! Un mot de cette espèce, ne disant rien de clair, rien de positif, il fut impossible à mon ami d'y rien opposer. C'était une véritable phrase diplomatique, une espèce de décision dans le sens des oracles, et qui, par son obscurité avait une grande *portée*, suivant une expression du langage actuel. J'appris peu de temps après, que le même oracle avait été prononcé devant le roi, dans un moment où il parlait de moi.

Il se passait toujours des choses très singulières dans les élections. La première fois que l'on me porta dans le grand collége du Nord, j'eus la majorité moins deux voix. Je fus privé de ces deux voix, parce qu'un électeur, obtint 25 voix de ses amis, et ne voulut jamais les sacrifier. Il répétait toujours qu'il était affreux de nommer un étranger. En vain on lui disait qu'un homme, membre de cinq ou six assemblées, proscrit cinq fois pour la bonne cause, membre actuel du conseil supérieur du commerce, ministre de Louis XVIII n'était pas un étranger. Il persistait toujours dans l'anathème qu'il portait contre moi. C'était un brave gentilhomme, qui avait tant de talent qu'on lui donnait dans le département le titre de Sourd et Muet. Il est heureux que l'anathème prononcé par ce brave homme contre des Français qu'il appelle étrangers n'ait pas empêché le département du Nord de nommer deux fois M. Hennequin, dont l'éloquence est aussi utile aux particuliers dans le barreau, qu'à la France, dont il soutient courageusement les intérêts dans la chambre des députés.

Mais je dois répéter ici ce que j'ai dit dans mes Mémoires. Je ne dus tonts ces suffrages qu'à l'abandon que fit en ma faveur M. de Brulle, des suffrages de ses amis. C'était un des hommes les plus considérés de sa province, par sa naissance, sa fortune et l'usage généreux qu'il en faisait. Il joignait aux plus belles qualités, un de ces caractères, auxquels tous les partis accordent leur estime et leur confiance. Sa conduite envers moi, me flatta infiniment; mais elle me fit plus de plaisir encore par l'exemple que donnait aux royalistes un homme aussi hautement considéré, de porter un candidat qui avait marqué pendant la révolution, et qui cinq fois avait été proscrit en défendant l'ordre social. Je fus très sensible à la confiance des hommes les plus honorables du premier département de la France. Et je suis heureux de déposer ici les faibles témoignages de ma reconnaissance, envers eux, et envers M. de Brulle et M. le comte de Villeneuve. La fatalité voulut qu'après avoir eu si souvent les suffrages des électeurs dans plusieurs départements, je ne fusse pas nommé dans les temps où j'au-

rais été le plus utile à ma patrie et à mon roi.

Lorsque le département du Nord, dût remplacer M. Ravez élu à Bordeaux, et lorsqu'on connut l'opinion du préfet M. de Villeneuve, dont j'ai parlé précédemment, les intrigues se réveillèrent pour empêcher mon élection. Les obstacles ne vinrent point du brave sourd et muet dont j'ai parlé; mais d'un député très honnête homme. Il répandit parmi les électeurs qu'en 1827, j'avais désiré la députation de Rouen et que j'avais écrit alors une lettre qui contenait des principes bien différents de ceux que j'annonçais toujours. Afin de prouver son assertion, il cita le témoignage de M. de Sallabery, député de Blois, qui avait vu cette lettre: j'écrivis à ce député. On connaît la franchise et la vivacité de ses expressions. Dans sa réponse, il repoussa avec indignation et dans les termes les plus méprisants, la calomnie, et le calomniateur, que je n'avais pas nommé par égard pour la députation du Nord; j'envoyai sa lettre à Lille, elle fut communiquée à plusieurs électeurs, et bientôt connue d'un grand nombre.

Alors l'homme de bien intenta contre moi une autre accusation bien plus terrible. En 1826, disait-il, lorsqu'on discutait dans les bureaux de la chambre, la loi sur la licence de la presse, je présidais un des bureaux; j'étais malade, je m'y rendis en litière, et je votai pour que M. de La Bourdonnaie fût membre de la commission qui devait examiner cette loi. Quand je fus instruit que l'homme de bien m'accusait d'un si grand crime, je répondis, que de ma vie je n'avais mis les pieds dans une litière, que je jouissais alors d'une très bonne santé, que j'avais donné ouvertement ma voix à M. de La Bourdonnaie, parce que je pensais que des nuances différentes d'opinion ne devaient jamais diviser les royalistes, et que la loyauté qu'ils devaient conserver les uns envers les autres, exigeait que ces différentes nuances fussent représentées dans les commissions; que d'ailleurs, toujours fidèle à mes principes, j'avais parlé plus de douze fois pour soutenir cette même loi, tandis que l'homme de bien, pieux et royaliste, n'avait pas dit un seul mot pour la soutenir.

Une chose m'affligea beaucoup, relativement à ces turpitudes. L'homme de bien, était connu pour avoir une grande piété, et surtout par sa profonde dévotion pour le sacré cœur. J'entrai un jour dans une grande boutique sur le quai Voltaire, j'y vis beaucoup de tableaux d'un nouveau genre, c'étaient des copies faites à l'huile par impression. Dans le nombre, je remarquai un tableau représentant Jésus-Christ, qui avait sur la poitrine extérieurement un grand cœur peint en vermillon, avec des flammes qui en sortaient dans la partie supérieure. Je crois me rappeler, sans en être cependant bien certain, qu'il y avait dans le haut du tableau, plusieurs cœurs rouges enflammés. Je fis au maître de la boutique quelques remarques sur ce tableau, qui me paraissait de très mauvais goût. Je lui demandai le nom de la personne qui avait commandé ce tableau, il me nomma M.*** député du département du Nord. C'était précisément l'homme de bien qui s'était tant pressé à me calomnier. Je suis convaincu qu'il n'agissait ainsi, que pour le bien public, et que ses intentions étaient très

pures, sans cela touts ces cœurs enflammés qu'il avait créés, l'auraient promptement averti. J'ignore à quelle église de Lille il les destinait. Si un homme si ardent pour le culte du sacré-cœur, eût fait une chose même blâmable, par enthousiasme, cela me paraîtrait naturel; car nous avons toujours vu l'ardeur du zèle entraîner à des actions inspirées par l'ardeur du fanatisme ou de l'enthousiasme; mais s'adonner à un culte extatique, et répandre en même temps, de froides calomnies, contre un homme qui réunissait beaucoup de suffrages, comment concilier deux choses aussi opposées. Dirai-je avec Boileau :

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots?

Je ne trouverais pas dans cette citation une raison suffisante de la contradiction dont je parle. Je la trouverais peut-être davantage dans ces paroles de La Bruyère parlant non d'un homme pieux mais d'un dévot, sous le règne de la piété : « Une petite calomnie, moins que

« cela, une légère médisance lui suffit, et c'est
« le talent qu'il possède à un plus haut dégré
« de perfection. Il se fait même souvent un
« point de conduite de ne pas laisser ce talent
« inutile. Il y a des gens selon lui qu'on est
« obligé en conscience de décrier. » Je pourrais
si je voulais, faire le docteur, prouver par des
citations très énergiques de St.-Augustin, de
St.-Bernard et de Bossuet, que toute innovation dans le culte, est dangereuse et blâmable.
Je ne connais pas d'éloquence plus véhémente,
que celle de St.-Bernard, quand il repousse le
culte qu'on voulait introduire de son temps pour
célébrer l'Immaculée conception de la Vierge.
J'avoue, que ce morceau me paraît aussi éloquent,
que tout ce que l'on pourrait citer des orateurs de
la Grèce et de Rome. Je pourrais donc opposer
ces trois grands hommes, aux visions estatiques
de Marie à la Coque, et je pourrais en bon
chrétien, me moquer des récits que nous en
fait M. Languet évêque de Soissons. Je pourrais en conclure, que la chaleur du zèle de mon
homme de bien pour le sacré-cœur, peut très
bien s'accorder avec le froid glacial d'un es-

prit calomniateur, qui combine, arrange propage une calomnie pour nuire à un honnête homme. Mais quoique dans mes preuves, je pourrais me faire un fort bouclier, de St.-Augustin, de St.-Bernard, et de Bossuet, en ne considérant le nouveau culte, que sous le rapport du caractère de l'innovation qu'ils abhorrent, qu'ils proscrivent comme dangereux, je m'arrêterai; car en toute chose, il faut savoir s'arrêter; et comme a dit Montaigne, « le « temps d'arrêt est la preuve de la force. »

CHAPITRE II.

Sur les phrases sans cesse répétées relativement à la Providence.

Dans toutes les circonstances dont j'ai parlé, comme pendant nos tristes quinze années, on n'avait cessé d'invoquer la Providence; la restauration était son ouvrage; elle saurait bien la maintenir sans qu'on eut besoin de secours humains; elle avait châtié la France, jeté ses princes dans l'exil, et avait tout rétabli de sa puissante main. Non quand j'aurais mille lan-

gues, toutes de fer, suivant l'expression du poète latin, je ne pourrais répéter touts les discours que j'ai entendus sur un texte si fécond. Nos bons royalistes mettaient la Providence partout, et l'attendaient toujours et partout. Elle ne pouvait manquer au fils aîné de l'église. Il faut répondre à cette confiance téméraire, par les paroles mêmes de Bossuet.

Je dois remarquer d'abord, qu'il intitule ainsi le chapitre que je vais citer : « Les révolutions des empires ont des causes particulières que les princes doivent étudier. » Cette phrase est politique et non religieuse. Il dit au commencement de ce chapitre, « Dieu a voulu que le cours des choses humaines, eût sa suite, et ses proportions; je veux dire, que les hommes et les nations ont eu des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils étaient destinés; et qu'à la réserve de certains coups extraordinaires où Dieu voulut que sa main parût toute seule *il n'est point arrivé de grand changement qui n'ait eu ses causes dans les siècles précédents*. Et comme dans toutes les affaires il

y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre, et ce qui les fait réussir, la vraie science de l'histoire, est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions, qui ont préparé les « grands changements et « les conjonctures importantes qui les ont fait « arriver. »

Je demanderai d'abord à quel signe on peut reconnaître ces coups extraordinaires où Dieu a voulu que sa main seule parut. Bossuet semble les réduire à un petit nombre, puisqu'il dit, *certains coups extraordinaires*. Mais à quels signes les reconnaître. On ne peut pas regarder la chûte d'un empire, comme un de ces coups, car il dit lui-même « que la vraie science de l'histoire, est de remarquer dans chaque temps les secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements, et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver. » Ainsi, les fautes et les crimes, qui pendant un si grand nombre de siècles, ont préparé et amené la chûte de l'empire romain, ne peuvent être regardés comme un de ces coups frappants que

Dieu s'est réservé. Il en est de même de la chûte de la maison des Capétiens. Elle tombe après huit siècles, ce n'est point là un coup extraordinaire. C'est la suite *des secrètes dispositions, et des conjonctures importantes qui ont amené cette chûte déplorable*. C'est donc là ce qu'il faut étudier. Il ne faut pas dire la Providence l'a voulu ainsi, car on parlerait et l'on agirait même contre le principe de Bossuet. Il veut qu'on étudie les causes dans l'histoire, et non pas, que l'on recherche si le grand événement dont on est témoin, est un coup extraordinaire que Dieu s'est réservé. Aussi dit-il ensuite ces paroles si frappantes : « Il ne suffit pas de regar-
« der seulement devant ses yeux, c'est-à-dire de
« considérer les grands événements qui déci-
« dent tout-à-coup de la fortune des empires. Qui
« veut entendre à fond les choses humaines,
« doit les reprendre de plus haut; et il lui
« faut observer les inclinations et les mœurs,
« ou pour tout dire en un mot, le caractère,
« tant des peuples en général, que des princes
« en particulier. » Ainsi donc ceux qui appro-

chent des rois, et qui leur doivent la vérité, doivent considérer les fautes auxquelles leur caractère les expose, et les en avertir; mais ils ne doivent pas leur dire, comme on ne cessait de répéter de nos jours : La Providence a voulu tel malheur, elle ne nous abandonnera pas, et sa main nous sauvera. Cette confiance téméraire dans les volontés de la Providence relativement à nous, tombe dans une sorte de fatalité, semblable à celle des Turcs. J'ai entendu de très honnêtes gens, dire qu'il fallait une expiation, pour les galanteries de Louis XIV, les infamies de la régence et les débauches de Louis XV, et quand je leur répondais, c'est donc sur l'infortuné Louis XVI, sur sa famille, sur son peuple, que sont tombées ces expiations, ils me répondaient : *le sang du juste régénère la terre*. J'ai entendu un brave homme s'écrier « il faut des martyrs. » Ah! que l'on se garde bien de parler ainsi à un jeune prince, on fausserait son esprit. Ces idées poussées aussi loin qu'elles peuvent aller en feraient un imbécile, dont la profonde incapacité entraînerait la ruine de tout un peuple. Je ne sais

quel énergumène ayant dit avec un froid enthousiasme dans la chambre des communes du 1er février 1837, que le discours d'ouverture du parlement aurait dû parler de la providence. Le ministre Lord John Russel lui répondit avec beaucoup de raison : « L'adoption « d'une formule sans cesse reproduite sur la « divine providence, loin d'augmenter les res- « pects du peuple ne peut tendre, qu'à dimi- « nuer ses sentiments de vénération. »

Sans doute Dieu a fait l'enchaînement de l'univers et selon Bossuet il a voulu que les parties d'un si grand tout dépendissent les unes des autres. C'est sur cet enchaînement, qu'il faut toujours étendre ses regards, mais dans ces choses humaines se trouvent les passions des hommes et la liberté de faire le bien ou le mal ; l'on se convaincra alors que l'enchaînement des choses mauvaises par elles-mêmes produit nécessairement la chûte des empires et des dynasties, comme l'enchaînement des choses grandes et généreuses produit leur élévation.

Dieu qui a établi cet enchaînement comme

le dit Bossuet, Dieu qui est immuable, et qui ne peut changer, ne peut détruire cet enchaînement et ses effets, car il agirait contre sa volonté première. « Vous devez aussi, dit-il en« core, accoutumer votre esprit à rechercher les « effets dans leurs causes les plus éloignées, car « il n'est pas arrivé de grand changement qui « n'ait eu sa cause dans les temps précédents. » Je ne puis abandonner ces profondes réflexions de Bossuet, sans vous prier de revenir sur cette phrase : « Il ne suffit pas de regarder seu« lement devant ses yeux, c'est-à-dire de con« sidérer les grands événements qui décident « tout-à-coup de la fortune des empires. »

Remarquez avec la plus grande attention, que Bossuet, après avoir dit, « excepté cer« tains coups extraordinaires que Dieu s'est ré« servé et où il voulut que sa main parut toute « seule, il n'est point arrivé de grands change« ments qui n'aient eu sa cause dans les siècles « précédents, il ajoute maintenant. Il ne suffit « pas de regarder seulement devant ses yeux, « c'est-à-dire de considérer les grands événe« ments qui *décident tout-à-coup* de la fortune

« des empires. » Ainsi, c'est une erreur, de considérer seulement le coup extraordinaire dont vous êtes témoins; il faut remonter plus haut; et au lieu de dire, la Providence l'a voulu, il faut examiner l'enchaînement des causes qui ont amené ce coup imprévu. C'est ce que j'ai essayé de faire dans mes Mémoires; mais nous n'avons cessé de faire le contraire de ce que nous enseigne Bossuet; c'est une habitude inspirée par la faiblesse de notre esprit et bien commode pour elle. Oui, j'ai entendu cent fois, ce mot dangereux prononcé par nos rois et nos princes. La Providence l'a voulu. Combien de braves gens, s'écriaient au mois de juillet 1830, c'est un coup de la Providence. Si cette phrase est juste, elle signifierait : Dieu a frappé le roi et ses ministres, de vertige et d'erreur; car jamais cet esprit de vertige, ne s'est plus manifesté que dans cette occasion. Sur un trône, avec un trésor, une garde, une armée, des serviteurs fidèles, ne pas combattre un instant, abandonner son trône, sa patrie, croire aveuglément sur la parole de ses ennemis, que deux cent mille hommes, sans armes, vien-

nent à lui, et sur la demande et en présence de ces prétendus ambassadeurs signer sa propre perte, et se hâter de passer les mers, voilà un esprit de vertige bien caractérisé. Si quelqu'un me dit encore Dieu l'a voulu; je répondrai : J'étais donc instruit des desseins de la Providence; mille autres l'étaient donc aussi; car nous n'avons cessé d'annoncer cette chûte honteuse et épouvantable. J'ai écrit et dit à la tribune : en révolution, les femmes et les enfants prédisent l'avenir; il n'y a que les savants, les hommes d'esprit, qui ne voyent rien, absolument rien, et ce sont ces hommes d'esprit, qui ne pouvant remonter aux causes qui ont agi long-temps d'avance, qui ne voyant point l'enchaînement des choses humaines, et le caractère des princes, attribuent tout à la Providence et voyent un grand coup inattendu frappé par elle dans l'événement le plus simple, le plus attendu, le plus inévitable, et qui se montrait d'avance, depuis 15 années.

Le jour de la naissance du duc de Bordeaux, touts les fonctionnaires coururent au château des Tuileries; on entendait des félicitations tu-

multueuses, une joie effervescente; et dans toute cette allégrèsse, pas un mot sur son malheureux père. J'étais triste et morne, je ne répondais rien à ceux qui venaient m'accabler de leurs félicitations, car touts s'adressaient au premier venu. Je dus paraître bien insensible à plusieurs, l'un d'eux me le reprochant, et s'écriant c'est un coup de la Providence, je lui répondis : elle a donc frappé un premier coup, la mort de son père, et quelle mort, quel assassinat! nous nous réjouissons d'un enfant de deux heures, et nous oublions le prince de quarante ans. J'avoue que toute cette turbulence, plongeait mon ame dans la tristesse; je réfléchissais à tout ce que j'avais vu et entendu pendant cinquante années, et dans cet enchaînement déplorable, je ne voyais pas un coup de la Providence, mais la suite nécessaire de notre caractère aussi débile, aussi léger que celui de nos monarques, et je voyais d'avance le dernier chaînon de nos sottises et de nos faiblesses.

CHAPITRE III.

Révolution de 1830. — Mon entretien avec M. Rubichon qui était instruit des projets des ministres. — Je vois le roi à Saint-Cloud, le dimanche, veille du jour où parut la fatale ordonnance. — Paroles qu'il me dit. — Anecdote. — Un ministre parle devant moi du discours tenu au roi par les forts de la halle et les charbonniers de Paris, en le félicitant sur la prise d'Alger. — L'ordonnance paraît. — Je parcours les rues de Paris. — Détails. — Mon entretien avec le comte de Bouillé. — Détails sur le combat. — Cause de la dissolution des troupes. — Elles se rallient à Saint-Cloud : il y avait dix-huit mille hommes de troupes et quinze pièces de canon. — Discours des commissaires de l'Assemblée. — Le roi abdique sans aucune résistance. — Imprudence

dans l'attaque de Paris. — Paroles du grand Condé. — Actions remarquables d'Henri IV à l'attaque de Paris, de Cahors. — Exemples semblables à Varsovie, à Bruxelles et à Lyon. — Anecdotes sur l'esprit français. — Maximes d'après lesquelles Charles X aurait dû se conduire. — Prise d'Alger. — Imprudence d'avoir fait commander l'armée par le ministre de la guerre. — Réflexions sur l'abdication en faveur du duc de Bordeaux. — Le fils du grand Gustave III. — Anecdotes.

Il faut bien malgré ma répugnance parler de la révolution de 1830. Je me rappelle aussitôt, le discours adressé au nom de la Chambre des députés à Charles X, le 18 mars 1830. Il fut prononcé par M. Royer Collard président de la Chambre. Après beaucoup de protestations d'amour et de fidélité, je lis : « Accourus à « votre voix de touts les points de votre royaume, « nous vous apportons de toutes parts, Sire, « l'hommage d'un peuple fidèle, encore ému de « vous avoir vu le plus bienfaisant de touts au mi- « lieu de la bienfaisance universelle, et qui révère

« en vous le modèle accompli des plus touchantes
« vertus. Sire, ce peuple chérit et respecte votre
« autorité; quinze ans de paix et de liberté qu'il
« doit à votre auguste frère et à vous, ont profon-
« dément enraciné dans son cœur, la reconnais-
« sance qui l'attache à votre royale famille; sa rai-
« son mûrie par l'expérience et par la liberté
« des discussions, lui dit que c'est surtout en
« matière d'autorité que l'antiquité de la posses-
« sion est le plus saint de tous les titres, et que
« c'est pour son bonheur autant que pour votre
« gloire que les siècles ont placé votre trône dans
« une région inaccessible aux orages. Sa convic-
« tion s'accorde donc avec son devoir pour lui
« présenter les droits sacrés de votre couronne
« comme la plus sûre garantie de ses libertés,
« et l'intégrité de vos prérogatives comme né-
« cessaire à la conservation de ces droits. »

Le reste du discours, annonce que la chambre des députés est mécontente de la marche du gouvernement. Il est évident, que toutes les louanges qui précèdent et toutes les protestations d'amour et de fidélité, toutes ces ex-

pressions énergiques, sur la légitimité de nos rois, cette assurance, que le peuple ne peut trouver son bonheur que dans la conservation des droits du trône, tout cela n'est écrit que pour arriver aux phrases qui expriment le mécontentement. Après des expressions aussi fortes, de respect et d'amour, pouvait-on s'attendre que le trône serait renversé quatre mois après? Oui sans doute, on pouvait s'y attendre. Louis XVI avait entendu bien d'autres éloges, et des expressions encore bien plus fortes. Quelle faiblesse pourrait encore mettre du prix à de pareilles phrases sans cesse répétées? Notre Henri IV, savait bien les apprécier. Comme il entrait dans une grande ville, il trouva les magistrats à la porte. Le maire, lui adressa un long discours emphatique. Quand il vint à comparer le prince au fameux Agésilaüs: Oui, dit le vaillant roi, j'ai bien entendu parler de cet Agésilaüs; mais il avait dîné, et je meurs de faim! Je suis convaincu que les bons bourgeois de cette ville, trouvèrent cette réponse charmante, parce qu'elle avait autant de

gaîté que de franchise. Mais dans notre siècle savant, nos rois ne parlent pas ainsi.

Charles x, devait prendre un ton différent en répondant au président :

« Monsieur, j'ai entendu l'adresse que vous « venez de me lire au nom de la chambre des « députés. J'avais droit de compter sur le con- « cours des deux chambres, pour accomplir « le bien que je méditais.

« Mon cœur est affligé d'entendre les dépu- « tés des départements, déclarer, que de leur « part ce concours n'existe pas.

« Messieurs, je vous ai annoncé, dans mon « discours mes résolutions ; elles sont immua- « bles; l'intérêt de mon peuple me défend de « m'en écarter. »

Cette réponse était digne d'un roi de France ; mais après l'avoir prononcé, il fallait passer les jours et les nuits à méditer sur des mesures dignes de ces paroles; il fallait autre chose qu'un long rapport rendu public, et une ordonnance qui changeait une loi importante. Il

aurait fallu dans le conseil, un homme habitué à toutes nos révolutions, et qui eut dit : ce ne sont là que des chiffons de papiers ; ils seront foulés aux pieds, comme vingt mille autres depuis cinquante ans. Il faut préparer une action vigoureuse, conforme à la loi, et qui par sa force même donne l'assurance de ne pas verser une goutte de sang. J'oserai dire, que j'avais deux mois auparavant présenté à Charles x un tel plan. Il en fut frappé un instant, mais un seul instant.

J'arrive avec regret à la révolution de 1830. Peu de jours avant le jour fatal, je rencontrai M. Rubichon dans le jardin du Palais-Royal, il m'annonça le projet du gouvernement; il ne se trompait qu'en une seule chose; il croyait que ce dessein comprenait une formation de cours prévôtales. Surpris de tous les détails qu'il me donnait, je lui demandai comment il pouvait les avoir appris, il me répondit : « Par les discours de quelques libéraux, qui en sont enchantés. » Mais comment répliquai-je, quelques libéraux, peuvent-ils être instruits d'un projet aussi important, qui est ignoré de touts

les royalistes? il me répondit que cela venait de l'indiscrétion de quelques bureaux. Comment, lui dis-je, oser faire une pareille entreprise, en restant à Paris, ou près de Paris. Sans doute, me dit-il, ils devraient se rendre dans la Vendée; je pensais au contraire, que le meilleur endroit serait Compiègne, entouré de toute la Garde royale, parce qu'on aurait derrière soi, les places de la Flandre, où l'on mettrait d'avance, les régiments sur lesquels on pourrait le plus compter, et c'était précisément la base du plan que j'avais présenté au roi. Après cet entretien je retournai chez moi, accablé de réflexions douloureuses. Je rencontrai dans la rue du Bac, un de mes neveux. Il fut frappé du changement qu'il observait sur mon visage; il pensa que cela provenait des affaires dangereuses du moment, et m'en demanda la cause; je lui répondis d'une manière évasive qui ne pût le tromper.

Le dimanche suivant j'allai à St.-Cloud. Je n'entrai point dans le cabinet du roi, où j'avais ma place comme ministre d'État. Je l'attendis dans la grande galerie, à l'extrémité de la file

des fonctionnaires publics. Aussitôt qu'il m'aperçut, il vint à moi, me prit la main, et me dit d'un ton affectueux : « Je suis bien aise de vous voir, surtout aujourd'hui. » Je vis bien sur son visage, qu'il était très occupé de quelque chose qui l'affectait, et je pensai que M. Rubichon était bien informé. Je fus sur le point de lui demander la permission de lui parler en particulier; mais d'autres pensées m'assaillirent avec la rapidité de l'éclair: Tout ce que je pourrais lui dire serait inutile, à cause de la funeste habitude de ne croire qu'aux paroles de ses ministres. Deux paroles sentimentales de M. de Montbel, avaient plus de poids auprès de lui que tout ce que pourrait lui dire, ma vieille et forte expérience. D'ailleurs, s'il voulait garder le secret envers tout le monde, il me congédirait promptement, et un court entretien ne servirait à rien; d'ailleurs encore, si j'étais mal informé, je jouerais un très sot rôle auprès de lui. Dans des choses si graves, il faut être bien certain de ce qu'on croit savoir, pour se présenter auprès d'un roi en qualité de conseiller. Malgré toutes ces raisons, qui me parurent et me paraissent

encore très bonnes, j'ai toujours regreté de n'avoir pas suivi ma première idée; car dans toute ma vie politique, je me suis toujours confirmé dans la pensée de Bossuet, qui comparant Turenne au grand Condé, dit en parlant de celui-ci. « Par l'avantage d'une haute nais-« sance et par une espèce d'instinct admirable, « dont les hommes ne connaissent pas le se-« cret, il semble né pour entraîner la fortune « dans ses desseins. » Il est certain que l'ame est souvent avertie par cet espèce d'instinct des choses grandes qu'elle peut conseiller; la froide réflexion vient trop souvent arrêter ce généreux instinct. Quand le roi fut retiré, M. de Fougères secrétaire général de la préfecture de police de Paris vint à moi, et me dit: Savez-vous ce que nous disions dans notre coin, MM. Tels et moi, des manières et du ton du roi envers vous? nous disions que vous alliez entrer au ministère. Je lui répondis : Il le désire depuis long-temps, j'en suis certain; mais jamais il n'osera. Il croit une certaine force incapable de modération, et c'est surtout la modération qu'il veut. Il ne sait pas que l'homme

fort ne fait rien, en matière de gouvernement, sans de profondes méditations, et qu'elles le conduisent toujours à préparer avec soin, les moyens de succès. Ce que je crains beaucoup, c'est qu'il se jette tout-à-coup dans une résolution non préparée, comme me l'a dit une personne qui paraît très instruite. Mon Dieu, me dit M. de Fougères, est-ce que vous craignez?... Oui, je crains, et beaucoup.

Après ce peu de mots, dits en partie en descendant l'escalier, nous montâmes en voiture et nous partîmes, chacun de notre côté.

Le soir, j'allai chez un ministre; je l'entendis s'exprimer avec beaucoup de force et beaucoup d'indignation sur la faction qui nous travaillait; mais en même temps il répétait avec confiance, les discours qu'il avait entendus le matin adresser au roi, par les charbonniers et par les forts de la halle de Paris. Ils félicitaient le roi, sur la prise récente d'Alger. Ils s'exprimaient en hommes courageux, déterminés à combattre la faction, et à périr s'il le fallait en défendant le trône. Vaines paroles emportées par le vent! pas un d'entre eux ne parut le

surlendemain, jour fatal qui commença la catastrophe. J'ai tant vu de ces démonstrations, j'ai tant entendu de ces belles paroles pendant la révolution, que je ne pouvais concevoir, comment un ministre y attachait quelqu'importance; mais ces discours, et le ton dont ils les prononçaient, me firent penser que M. Rubichon était bien informé. Je vis un instant après dans le salon du ministre, le comte du Hamel qui me dit qu'il allait paraître une ordonnance, par laquelle, M. Dudon et moi, nous aurions séance dans le conseil. Il était surpris de ce que je n'en savais rien.

Le lendemain 27 juillet, je lus dans le Moniteur le rapport fait au conseil et l'ordonnance du roi. J'avais plusieurs personnes chez moi, nous fûmes unanimes, sur la pensée, que le gouvernement avait au moins 40 mille hommes pour appuyer cette ordonnance. Le lendemain je pris un cabriolet et je parcourus plusieurs rues voisines du boulevard. Je vis une masse nombreuse de peuple, qui paraissait sortir du boulevard, elle marchait rapidement, elle avait à sa tête plusieurs personnes dont l'habillement

annonçait l'aisance. L'un d'eux ayant un chapeau gris à la main, parlant et gesticulant avec beaucoup d'ardeur, me parut en être le chef. Je me rendis alors sur la place Vendôme auprès de l'hôtel du garde-des-sceaux. Je remarquai qu'un gendarme à cheval allait et venait d'un hôtel faisant un des côtés de la place, à l'hôtel du garde-des-sceaux. Il portait apparemment des ordres à un peloton de gendarmes placé dans la cour de cet hôtel. On lui avait sans doute recommandé la promptitude, car il faisait ce court trajet au galop. Je craignais que son cheval s'abattît sur le pavé qui était très sec. Je m'entretenais avec M. le comte de Bouillé, sur les craintes que ce jour nous inspirait. Il m'a rappelé plusieurs fois, depuis ce temps, que je lui disais avec une triste assurance, que s'il y avait une lutte, le parti royaliste serait vaincu; que le caractère et la faiblesse de ses chefs devaient suffire, pour changer les craintes en certitudes. En me retirant chez moi, je fis préparer des chevaux de selle, pour aller à St.-Cloud, mon petit-fils et moi. Des domestiques envoyés dans les rues par lesquelles il

fallait passer vinrent nous dire, que déjà elles étaient dépavées et qu'il était impossible d'y passer à cheval. On se battit ce jour et le lendemain, dans les rues et dans les places. Je ne puis parler de choses que je n'ai pas vues, mais voici quelques détails dont je suis certain. Quand tout fut terminé, M. de Champagny, chargé de l'administration de la guerre, me dit qu'il n'avait connu cette ordonnance que le lundi, jour où elle parût dans le Moniteur qu'il reçut à la campagne. Il se rendit sur-le-champ à Paris, il vit qu'il y avait dans la caisse du ministère 60 mille francs en argent. Il pensa que dans une pareille crise cette somme pourrait être nécessaire; il se rendit aux Tuileries où se trouvaient momentanément le ministère et l'état-major de la petite armée, qu'on croyait suffisante pour imposer au peuple. Il demanda une escorte pour aller chercher les 60 mille francs, somme si précieuse dans ce moment. Il ne put l'obtenir. Je laisse à d'autres personnes à raconter ce qu'ils ont vu du combat. Je ne parle, dans ce moment, que d'après M. de Champagny. Il pense que la cause du

malheur de cette journée, vient de l'ordre du jour, du jeudi matin. Il avait fallu beaucoup de courage au maréchal Marmont pour accepter un commandement aussi pénible, et que le petit nombre de troupes rendait si hasardeux. Cet ordre du jour annonçait une espèce de pacification qui paraissait d'autant plus vraisemblable, qu'on savait que le roi avait chargé plusieurs personnes de conférer avec les chefs de l'insurrection. A peine cet ordre du jour fut-il connu, que des femmes du peuple en grand nombre, s'approchèrent des troupes stationnées sur la place Louis xv. Elles fraternisèrent avec ces troupes, suivant l'expression révolutionnaire, ainsi qu'elles l'ont fait en 1789 dans l'armée du maréchal de Broglie, à Versailles au mois d'octobre, et dans toutes les autres occasions semblables. Elles chantaient, dansaient, prenaient même les schakots des soldats et les mettaient sur leur tête, leur cri général était, « la paix est faite. »

Dans le même temps, d'autres femmes voulurent se conduire ainsi, envers des troupes qui étaient en bataille dans la rue Saint-Honoré.

Le commandant s'y opposa avec fermeté, de là une querelle vive; des hommes accoururent, et attaquèrent les troupes qui se défendirent. Des coups de fusils furent tirés de part et d'autre. Un cri général s'éleva, nous sommes trahis : il parvint à la place Louis xv, il y fut répété avec mille clameurs; et à l'instant ces troupes se débandèrent et coururent vers les Champs-Élysées. M. de Champagny averti promptement de cette fuite, les suivit son portefeuille sous le bras. Arrivé à l'arc-de-triomphe des Champs-Élysées, il y trouva le général Balthazar qui se retirait aussi, et lui demanda la cause de ce désordre. Ce général l'en instruisit et ajouta : Il serait impossible de les rallier. Nous allons nous rendre à Saint-Cloud. M. de Champagny ajouta que le lendemain il avait vu 15 ou 18 mille hommes rangés en bataille à Saint-Cloud et environ 15 pièces de canon. Il en instruisit M. le dauphin dont il était aimé; ces troupes manquaient de vivres, elles n'avaient rien mangé depuis la veille.

Un colonel de la garde royale m'a dit, que sur ses représentations à M. le dauphin, rela-

tivement à ce manque de subsistance, et d'après la prière qu'il lui fit, de venir parler aux troupes, le prince se rendit auprès d'elles, mais il ne leur adressa que quelques paroles qu'il est inutile de répéter. Je n'en accuse point le prince, mais la trois fois détestable éducation qu'ont reçue touts nos princes depuis Louis XV. L'embarras et la timidité en étaient l'unique fruit. Ils n'osaient agir d'après eux-mêmes, ils n'osaient donner un ordre sans en avoir reçu le pouvoir. Bien loin de se jeter avec confiance au milieu du péril, ils ne pouvaient agir d'après eux-mêmes et sans ordre, dans de telles occasions. On ne leur avait certainement jamais dit ces paroles de Bossuet : « Quand Dieu veut « former un grand homme, il met en lui cette « confiance magnanime, sans laquelle il ne « pourrait rien faire de grand. »

Je n'ose parler des étranges paroles dites au roi par les commissaires de la chambre des députés, de l'assurance qu'ils lui donnèrent que 200 mille hommes marchaient contre lui, et de la confiance qu'il eut dans leurs paroles; mais je puis dire qu'ils ont souvent répété ces

étranges discours, avec la satisfaction d'eux-mêmes, et une froide dérision envers le prince qu'ils avaient trompé en le menaçant d'un péril imaginaire. Il est mille détails devant lesquels je recule en frémissant. Tout fut consommé en deux jours : le trône tomba sans être défendu. La famille royale alla chercher un asile dans les rochers de l'Écosse.

Ainsi donc un monarque, héritier d'une longue suite de rois, qui avait un trésor, une armée, des administrateurs accoutumés à lui obéir, tombe devant les paroles d'un petit nombre de factieux qui se vantent quelques jours après de l'avoir trompé. Ce n'est pas la plus imprudente des ordonnances, qui est la cause immédiate de la catastrophe. Toute autre cause aurait pu l'amener, après quinze années d'un gouvernement qui confondait deux choses si différentes : administrer et gouverner. Dans une de mes premières circulaires aux préfets, j'avais écrit ces mots : « Dans les circonstances actuelles il faut gouverner bien plus qu'administrer. » Les ministres trépignaient de joie devant la hausse des fonds, et ouvraient une

grande bouche pour dire les rentes sont au pair. Après cette si facile révolution, on a connu les sociétés secrètes, celle des droits de l'homme, qui travaillait nuit et jour à saper les fondements du trône.

Louis XVIII avait d'avance fait tout le mal, en donnant une amnistie à ceux qui l'avaient suivi à Gand, comme s'ils avaient été coupables envers lui; en déclarant dans une séance solennelle, qu'il repoussait le zèle des royalistes; en signant les ordonnances de Gouvion-Saint-Cyr, qui remplissaient l'armée d'un esprit de faction d'autant plus contagieux, que la loi même l'autorisait et le propageait.

Il faut m'arrêter ici pour dire à la postérité quelle fut l'indigne et coupable conduite des ambassadeurs étrangers. Pas un seul ne se présenta auprès de Charles X, et cependant touts avaient suivi Louis XVIII à Gand. D'où vient cette différence? Louis XVIII à Gand était appuyé par l'armée des alliés. Charles X à Saint-Cloud, incapable de faire agir les troupes fidéles, avait devant lui les faubourgs révoltés.

Et comme pendant toute la Restauration, les ambassadeurs n'ont cessé de montrer leur condescendance pour le parti libéral, j'ai le droit de regarder la conduite dont je parle comme la suite de cette condescendance. Avaient-ils oublié qu'ils ne sont pas envoyés par leur souverain pour les représenter uniquement dans les fêtes et dans les banquets, et que c'est au contraire dans les moments du danger qu'ils doivent accourir avec un noble empressement auprès du monarque malheureux, ou placé dans un péril éminent. Ils auraient dû se rappeler la conduite du comte de Guiscar ambassadeur de France auprès de Charles XII roi de Suède. Lorsque ce prince s'embarqua pour attaquer le Danemarck, il le congédia au moment du départ. L'ambassadeur déclara qu'il devait résider auprès de lui en tout temps, et qu'il ne le quitterait pas dans de si beaux moments. Auprès de Charles XII, était le poste du danger et par conséquent de l'honneur. En 1744, lorsque le roi de Naples fut surpris par l'armée autrichienne dans Velleterie, le marquis de l'Hôpital, ambassadeur de France auprès du

roi, fut promptement réveillé par le bruit, courut avertir le monarque, et le sauva en s'exposant lui-même au plus grand danger.

Dans la bataille de Culloden où le prince Édouard fut vaincu, il avait auprès de lui l'agent de France qui fut fait prisonnier. Je regrette de ne pas me rappeler son nom. Je me souviens seulement, que c'était un ancien magistrat; mais l'honneur l'entraîna dans le combat, quoiqu'il ne fût pas militaire. M. Hyde de Neuville, ambassadeur en Portugal, se rappela les anciennes maximes; il courut dans un moment dangereux auprès du roi Jean, près duquel il représentait la France. Il aurait eu la même conduite auprès de Charles XII.

Nous venons de voir M. de Reyneval, ambassadeur de Louis-Philippe auprès de la reine régente d'Espagne, accourir dans son palais à l'instant où elle venait de recevoir le plus sanglant outrage d'une soldatesque révoltée. M. de Reyneval y est mort presque subitement, on n'en sait point la cause. Les ambassadeurs

de France et d'Angleterre ont eu la même conduite auprès de dona Maria dans un moment dangereux.

Pourquoi les ambassadeurs qui étaient à Gand auprès de Louis XVIII n'ont-ils point paru auprès de Charles X dans les journées de juillet? Ce n'était pas certainement par la crainte du danger, car il n'y en avait point; c'était par cette funeste influence qu'avait sur eux l'esprit révolutionnaire, et dont peut-être ils ne se rendaient pas compte à eux-mêmes. J'ai droit de penser ainsi, moi si souvent le témoin indigné de leurs moqueries envers le parti royaliste, et de leur inepte condescendance envers les libéraux; moi, le témoin de la manière dont ils entraînaient le duc de Richelieu dans le relèvement de la démocratie, dans la flétrissure de la monarchie, dans la conception d'un traité honteux, et dans l'obligation qu'ils lui imposèrent sans doute, de ne pas présenter un seul article de ce traité à l'examen du conseil des ministres.

Tout cela est une nouvelle et imposante

preuve de ce caractère débile qui a saisi toutes les ames en Europe comme en France, et qui ne leur laisse plus que la bravoure ; la bravoure appartient au soldat comme à des ministres et à des ambassadeurs ; elle n'a aucun rapport avec le courage de l'esprit, lequel demande cette vigueur native, que notre prétendue instruction énerve touts les jours de plus en plus.

Ce qu'il y eut de plus déplorable, au moment de la catastrophe, c'était de jeter 8 mille hommes au milieu de Paris, et de croire contenir ainsi son immense population. Les conseils du bon sens, autant que les règles de l'art militaire, disent depuis des siècles, qu'il faut être hors d'une ville pour la prendre ; qu'en y pénétrant les armes à la main et en vainqueur, on y trouve un peuple soumis ; que si au contraire, on commence par se placer au milieu de ce peuple, avant qu'il soit soumis, on n'est point maître de ses mouvements, qu'on peut être attaqué à la fois sur ses flancs, sur son front, et du haut des toits. Après la catastrophe, les enfans répétaient ce mot du grand Condé, Je suis poltron pour la guerre des pots-de-chambre,

Le duc de La Rochefoucault raconte cette anecdote différemment : suivant lui, Condé s'écria : je n'ai pas le courage de faire une guerre de tisons et de pavés. Ce prince si courageux se servait exprès de cette expression pour montrer l'immense danger de livrer des combats au milieu des rues. Henri IV pensait de même ; car après tant de combats et de siéges, dont il était toujours sorti vainqueur ; après la célèbre bataille d'Ivry, ayant des intelligences dans le quartier de l'Université, il voulut en profiter, mais avec sa prudence ordinaire. Il força l'épée à la main les faubourgs Saint-Jacques, Saint-Victor, Saint-Marceau. Le peuple le reçut comme on reçoit toujours un roi victorieux, en élevant au ciel des cris d'admiration ; c'était la veille de la Toussaint. Le lendemain, il permit à ses officiers catholiques d'entendre la messe dans l'église de Saint-Jacques. Il monta dans le clocher et regarda attentivement si quelque mouvement se montrait dans le quartier de l'Université. Quand il fut convaincu que tout était tranquille, et qu'on

lui avait donné de fausses espérances, il fit sonner la retraite. Il rangea son armée en bataille dans la plaine, afin de montrer qu'il était prêt à combattre si on voulait l'attaquer ; sa conduite était d'autant plus prudente, que Mayenne était sorti de Paris pour aller au-devant du duc de Parme. Comment un tel exemple n'était-il pas présent à la mémoire de Charles x ? On m'objecterait en vain, qu'Henri iv dans un autre tems, avait pénétré dans la ville de Cahors, avant d'en être le maître. Il y courut les plus grands dangers ; on peut à peine croire ce merveilleux combat, et sa résolution de ne point se retirer, malgré les conseils de ses généraux ; mais il avait ordonné au vicomte de Turenne d'attaquer la ville par un autre endroit, il attendait à chaque instant l'effet de cette attaque, et il répétait à ses amis ces paroles inspirées par sa grande ame : «Turenne ne nous manquera point de parole.» Le voilà, s'écria-t-il, aussitôt qu'il entendit l'explosion d'une porte de la ville, et les trompettes de Turenne qui annonçaient sa victoire. La ville se soumit aussitôt. Ainsi ce grand capitaine ne

fut pas imprudent. Il devait espérer le concert de l'attaque de Turenne et de la sienne, et le retard qu'il éprouva ne sert qu'à montrer encore plus la valeur surnaturelle de ce prince.

L'histoire ancienne nous a laissé un grand exemple. Pyrrhus, roi d'Épire, si renommé par son courage et sa capacité militaire, pénétra imprudemment dans Argos, et y fut tué par une femme qui du haut de son toit lança sur sa tête une grosse tuile au moment où elle voyait son fils prêt à périr de la main de Pyrrhus. Il périt au milieu d'un désordre effroyable qui montre bien le danger qu'entraîne l'imprudence de se jeter au milieu d'une ville.

De nos jours, lors de la révolte de Varsovie contre les Russes, le grand-duc Constantin ne s'obstina point à combattre dans la ville, il fit sa retraite en bon ordre, et emmena même avec lui des régiments polonais. Lors de la révolte de la Belgique, les troupes du roi de Hollande placées dans Bruxelles, furent accablées par le peuple et forcées d'en sortir en désordre. Cette ville n'aurait pu résister à une atta-

que en règle faite par l'armée entière du roi Guillaume.

Nous avons vu au contraire, dans une insurrection de Lyon sous Louis-Philippe, un général de Bonaparte, le général Roguet, faire retirer ses troupes aussitôt qu'il vit une forte résistance ; et lorsque le maréchal Soult se chargea de soumettre cette ville, il réunit sous ses murs une armée de 40 mille hommes et força la soumission sans combattre. Je vous prie de rapprocher ces exemples et surtout le dernier, de la conduite tenue au mois de juillet 1830, et de juger si l'on pouvait alors se flatter du succès.

J'ai entendu des officiers s'écrier : 8 mille hommes auraient suffi pour réduire Paris s'ils avaient été bien conduits. Il suffisait de prendre un ou deux postes et de s'y bien fortifier. Comme si 8 mille hommes ainsi maîtres de quelques endroits auraient empêché la multitude de se jeter sur l'Hôtel-de-Ville et sur le Louvre. Ce sont ces deux postes, que ces officiers désignaient. Quelques jours après le terme

définitif de la catastrophe, je disais chez madame de Bertier, que si le roi avait rallié les troupes sorties de Paris, et les avait conduites dans un poste militaire où il aurait pu rappeler à lui toute la garde royale et les régiments fidèles, il aurait entièrement changé sa destinée. Un brave officier m'interrompit aussitôt en s'écriant : « Comment, monsieur, vous auriez voulu que le roi de France prît la fuite?» Je lui répondis : Eh! grand Dieu, monsieur, ce fut une triste fuite que sa course de Saint-Cloud au port où il s'est embarqué. Ce brave homme ne savait pas, qu'un roi qui se retire à la tête d'une armée, ne fait pas autre chose qu'une manœuvre faite dans touts les temps, par les plus grands capitaines.

Je fais ici ces deux remarques parce que les discours dont je parle, peignent merveilleusement le caractère français. Sa valeur se manifeste toujours par des paroles imprudentes; il prend la témérité pour la bravoure. C'est le même esprit présomptueux qui nous fit perdre les batailles de Poitiers, d'Azincourt et de Crécy. Ce n'était pas l'esprit de Duguesclin qui com-

mença par une retraite, la bataille qu'il remporta à Cocherelle contre le fameux Captal Dubuc, ni celui du grand Condé, qui prépara par une retraite sa victoire de Lens; encore moins le caractère de Turenne, qui dans son incomparable campagne de 1673, ne vainquit deux armées bien plus nombreuses que la sienne, que par des retraites, après une victoire. L'une surtout consterna la France, étonna l'Europe. Et ce fut elle cependant qui assura la dispersion totale des armées ennemies et la prise de leurs magasins et de leur artillerie. Ce ne fut pas non plus la conduite de Bonaparte, dans cette retraite qui prépara la bataille d'Austerlitz; ni celle du général Moreau, qui par une retraite savante, amena l'armée autrichienne commandée par un archiduc, sur le terrain où il remporta la victoire de Hohenlenden. Je vois, j'entends encore les deux officiers dont j'ai parlé; l'un voulant soumettre Paris, avec 8 mille hommes, dans l'intérieur; l'autre me demandant avec emphase si je pensais que le roi pouvait fuir, et oubliant ainsi qu'il avait malheureusement trop fui, pour aller se jeter dans le

vaisseau qui allait le conduire en Angleterre. Je suis persuadé que mille autres braves ont tenu le même discours, parce qu'il est, suivant une de nos expressions actuelles, éminemment français.

Je suis douloureusement affecté en écrivant toutes ces lignes; mais encore plus embarrassé pour garder le silence sur des détails qui m'oppressent, et qui me disent qu'on ne peut être utile en cachant d'importantes vérités. Mais il m'est impossible de ne pas dire, sans accuser personne, que jamais, non jamais, on ne vit des ministres plus débiles, plus imprévoyants, que les ministres de toute la Restauration. Pas un d'eux n'avait lutté avec les patriotes, les libéraux, pas un d'eux ne les connaissait. Cette ignorance, ce manque absolu d'une épreuve nécessaire devait amener ce que nous avons vu. J'ai bien conservé dans ma mémoire les discours qu'ils répétaient à l'envi. Quand je citais des exemples, ils me disaient : Les temps sont bien changés. Pauvres gens, qui ne savaient pas qu'on peut trouver des exemples et des maximes propres au temps actuel, dans Charlema-

gne, dans saint Louis, comme dans Louis XIV et dans Bonaparte. Leur esprit était trop peu étendu pour se remettre sans cesse sous les yeux les grandes leçons de l'histoire. Ils ne voyaient que le moment où ils travaillaient selon leurs petites idées, et dormaient ensuite paisiblement.

Si Charles X avait vu sans cesse en gros caractères écrits sur un carton, placé sur la table de son conseil, ces trois maximes; l'une du grand Condé, et les deux autres du cardinal de Richelieu.

1° « Il faut craindre son ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près. »

2° « En matière de grandes affaires, qui « veut faire assez, doit vouloir trop. »

3° « En matières d'affaires d'état, il ne faut « jamais prendre ses mesures trop justes, ni « se contenter d'ordonner simplement ce qui « semble suffire à ce que l'on se propose.

« Mais pour faire beaucoup, il faut se pré-
« parer à plus. »

Si possédant ces maximes par cœur il les eût opposées sans cesse aux déplorables pensées de ses ministres, il aurait fortifié son esprit par cette contemplation habituelle; son esprit aurait été alors d'accord avec son ame magnanime, il eût été un roi. Louis XIV dit un jour à un prédicateur : « Je reconnais bien en moi les deux hommes dont vous venez de parler. » Il y avait ainsi deux hommes dans Charles X; je l'ai bien vu, bien étudié. Son esprit n'était pas d'accord avec son ame magnanime; une mauvaise éducation, et l'esprit de notre pauvre siècle avaient empêché cet accord. Mais s'il avait eu auprès de lui un ami généreux, qui sans cesse aurait tendu à fortifier son esprit par les inspirations de son ame, il aurait été capable des plus grandes choses; mais il n'entendait parler à ses ministres, que de la hausse et de la baisse des fonds, de grands chemins, de canaux, de chemins vicinaux, de chemins de fer, des ridicules statistiques; jamais rien de

grand, dans les pensées habituelles du gouvernement, et dans les maximes répressives, si nécessaires dans des temps de révolution. Comment son ame n'aurait-elle pas été affaissée, sous le poids de tant de petites choses? et si l'on parlait à son ame, c'était pour le tromper plus sûrement en lui offrant le bonheur de soulager des misérables, comme dans l'infâme traité de Saint-Domingue.

Sans doute, l'expédition d'Alger fut noble, comme celle qui replaça Ferdinand sur son trône. L'accord de l'armée de terre et de mer nous présenta un beau spectacle. Mais quelle faute, quand on était si fortement travaillé par la faction, d'envoyer en Afrique, le ministre de la guerre, et de confier ce ministère à un homme, privé de toute expérience dans cette partie! Après la catastrophe, M. de Bourmont se repentit sans doute d'avoir quitté son poste si utile, pour un autre plus brillant, et surtout d'avoir conservé simultanément le ministère de la guerre et le commandement d'une armée. Je n'en vois pas d'autre exemple que celui du cardinal de Richelieu; mais quand il était

aux armées, Louis XIII y était en même temps.

J'ai entendu dire souvent, qu'on avait promis au maréchal Bourmont de ne faire aucune tentative avant son retour. Ceux qui l'excusent ainsi ne voient pas l'inconséquence de leur raisonnement. Cette prétendue promesse de ne faire aucune tentative, prouvait qu'il y avait lieu de concevoir des craintes pendant son absence; et comme le moment de son retour ne pouvait être fixé d'avance, il en résultait nécessairement que le gouvernement s'enchaînait par cette promesse, et faisait dépendre sa destinée du retour de M. de Bourmont. Si une pareille promesse lui a été faite, l'ordonnance qui a amené la révolution, pendant l'absence de M. de Bourmont, prouve que le gouvernement a manqué à la fois, à sa promesse envers lui-même, et envers M. de Bourmont. Il faut ranger cette prétendue promesse parmi ces ridicules et innombrables discours par lesquels notre légèreté habituelle veut et croit expliquer et excuser ou des événements importants ou des fautes très graves.

Une bien singulière inconséquence fut con-

seillée à Charles x. Ce fut d'abdiquer en faveur du duc de Bordeaux, et de nommer en même temps le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. Son abdication étant accompagnée de celle du dauphin, le jeune prince était donc roi; il ne fallait donc pas l'emmener dans un pays étranger. Il fallait donc le confier au lieutenant-général du royaume; car son premier devoir, sa plus belle fonction, devait être de veiller sur les jours, et l'éducation de son jeune roi, comme l'un de ses aïeux avait veillé sur Louis xv encore enfant. Si le prince lieutenant-général, avait voulu se borner à ce titre, et avait demandé qu'on lui remît l'enfant royal, Charles x le lui aurait-il remis? Non sans doute. Mais en ne le remettant pas, il aurait violé lui-même les droits de l'enfant royal. Dans cette conduite, tout était donc inconséquent, et indigne du monarque qui abdiquait, et de l'enfant auquel il cédait ses droits. Si l'on réfléchit attentivement à tout ce qui s'est passé depuis la sixième année du règne de Louis xvi, jusqu'à la révolution de 1830, on trouvera une accumulation d'inconséquences sans cesse re-

naissantes. Si suivant de certaines personnes dont j'ai parlé, la Providence a tout conduit, il faut reconnaître qu'elle employait sa puissance à perdre nos malheureux rois. Je ne blâme point suivant les maximes religieuses ceux qui pensent ainsi; mais dans la pensée de ma faible raison, je croirais offenser la Providence, si j'adoptais ces opinions, si je voyais sa main juste et puissante, où je ne vois que des faiblesses, et de coupables légèretés.

Si tout fut inconséquent dans la conduite du gouvernement, pendant toute la Restauration, si ses derniers moments nous ont montré une inconséquence plus forte encore. Combien plus grande fut celle des vainqueurs, dans les jours de la révolution de 1830. Des hommes qui n'avaient cessé de parler avec respect des lois et de la charte, les violèrent ouvertement. Par elle, le roi était inviolable et sacré et ses ministres étaient responsables. Il est évident, d'après ces deux dispositions fondamentales, que l'accusation des ministres satisfaisait aux lois, et que la personne royale était hors de toute atteinte. En outre, l'article 14 de la charte,

d'après lequel les ministres avaient agi, fut confirmé dans la nouvelle charte, précisément parce que les vainqueurs l'arrachèrent des nouvelles dispositions constitutionnelles. S'ils n'avaient pas vu l'inconséquence française la plus caractérisée, ils auraient laissé subsister cet article comme un monument toujours subsistant d'une juste condamnation des ministres de Charles x. Mais que dis-je, et pourquoi perdre le temps à raisonner sur tant de sottises? Je fais moi-même une sottise encore plus grande, en citant les lois à des législateurs qui n'ont cessé de les violer pendant cinquante ans et à des Français qui n'ont cessé d'obéir en esclaves aux violateurs de ces lois.

Tout fut inconséquent et inhabile dans la conduite du gouvernement de Charles x; mais aussi tout fut dirigé contre lui sans plan, sans maxime politique; et l'on vit bientôt après, les chefs se repentir de ce qu'ils avaient fait. Une mesure très hardie fut prise par le gouvernement sans moyens de la soutenir, et lorsque la résistance arriva, il fut glacé par la peur et recula devant son propre ouvrage. D'un autre

côté, lorsque cette peur, et cette peur seule, donna la victoire à l'insurrection, les chefs de ce parti furent aussi glacés par la peur et furent entraînés par elle, au-delà de ce qu'ils auraient voulu faire et de ce que demandaient leurs propres intérêts. Quelle différence pour eux, si conservant Charles x, ils étaient devenus ses ministres.

Le mardi de la honteuse semaine, j'allai chez un ministre. Je lui témoignai mon étonnement, de voir mon nom dans l'ordonnance qui excitait tant de fermentation, il me répondit : C'est le roi qui l'a voulu ; il vous est bien attaché. Je connaissais depuis long-temps ses sentiments pour moi ; mais il me semblait étonnant qu'il n'appelât point auprès de lui dans des circonstances aussi graves, un homme à qui il donnait une marque de bienveillance, très honorable sans doute, mais qui ne lui donnait pas les moyens de le servir, de sa très longue expérience. Ne point m'appeler, et appeler des hommes, qui n'avaient manié aucune affaire difficile, et dont pas un n'avait lutté contre des révolutionnaires, était une véritable in-

conséquence. Il savait bien que mes idées en général n'étaient point celles de ses ministres. C'était par cette raison, qu'il aurait dû m'appeler. Au reste, ce ministre me parut dans une tranquillité parfaite. Il n'avait aucune idée de ce qui se préparait, aucune crainte, semblable à celle que je venais de manifester à M. le comte de Bouillé. M. Jauge, dont on connaît les nobles sentiments et la belle conduite dans toutes les circonstances, lui écrivit un billet sur ce qui se passait. Le ministre lui répondit par un billet dans lequel il exprimait sa confiance dans le succès. Il ajoutait : Vous devez penser que tout ce que vous me dites est entré dans nos prévisions ; soyez tranquille. Je vis un autre ministre que je trouvai dans la même quiétude ; et j'appris depuis qu'un préfet arrivé de son département, avait montré des inquiétudes à M. de Polignac, qui ne leur avait trouvé aucun fondement. Un autre ministre avait dit à ce même préfet : Retournez dans votre département, travaillez aux élections ; l'ordonnance vous donne le moyen d'en faire de bonnes. Le trône devait tomber le lendemain.

Il faut nécessairement qu'il y ait dans notre caractère, une légèreté, une imprévoyance inconcevables pour que des hommes sages et dévoués, chargés de si hautes fonctions, fussent assez aveugles pour ne pas voir l'éminence du danger qui menaçait un roi pour lequel ils étaient prêts à sacrifier leur vie. Mais encore une fois, qu'est-ce en politique que les sentiments les plus louables, les intentions les plus honorables. Souvent ils ne dominent un caractère, ils ne s'en emparent tout entier, qu'à cause de l'ignorance absolue dans laquelle est ce même caractère, de tout ce qui constitue un gouvernement monarchique, c'est-à-dire, l'action royale, dans toute son étendue. J'ai toujours remarqué que les hommes inspirés par leurs sentiments, n'ont dans la tête aucune maxime de politique.

Le second jour de mon ministère en 1815, au moment où commençait la seconde restauration, et la première fois que je me trouvai dans le conseil des ministres, je leur proposai de délibérer, sur ce que ferait chacun de nous, et sur le lieu où il se rendrait si une révolte

se manifestait dans Paris. Je vis un profond étonnement sur leur visage. Mais j'insistai fortement sur ma demande, et je l'appuyai de tant de motifs, que leur surprise cessa, et que chacun de nous eût un poste assigné, en conservant toutefois des moyens de communication. Je les vis sourire à la française, quand je leur dis que la première chose que j'avais faite, en entrant dans l'hôtel de mon ministère, avait été d'examiner soigneusement les entrées et les sorties, de façon à être certain de conserver une liberté entière d'action, si une révolte se manifestait dans les faubourgs. Tel j'ai toujours été pendant la révolution; j'ai toujours arrêté d'avance dans ma pensée ce que je devais faire, au moment d'un danger prévu; et c'est là ce qui m'a sauvé de tant de périls.

Dans une conversation que j'eus en 1792, avec M. Emery, ex-membre de l'assemblée constituante, et qui me parlait de la part du malheureux Louis XVI, je lui dis, qu'il fallait se préparer d'avance à un danger extrême qui ne pouvait être très eloigné; et je lui citai la maxime du grand Condé. « Il faut craindre son

ennemi de loin, pour ne pas le craindre de près. Mais il me peignit les anxiétés de la famille royale avec des expressions qui m'inspirèrent la pensée qu'on s'occupait en vain du salut d'un roi qui n'avait dans l'esprit que des craintes, qui ne voyait qu'elles, qui s'attendait à chaque instant à être massacré et cédait sans cesse le terrain à ses ennemis à mesure qu'ils avançaient. De mon côté, je lui peignis avec force les grandes ressources qui restaient encore au Roi dans Paris même. Deux régimens suisses, un troisième à Courbevoie que l'on pouvait appeler; trois bataillons de la garde nationale de Paris, aussi bien organisés que des troupes de ligne, et qui par des pétitions énergiques avaient manifesté leur haine envers les factieux. Je lui dis : le roi par des ordres secrets peut rassembler ses troupes un jour dès quatre heures du matin; que le Roi à cheval et en uniforme de garde nationale, paraisse à leur tête. M. Emery m'assura qu'on ne pourrait obtenir de lui un tel mouvement, une telle résolution, en ce cas, lui dis-je, il est perdu.

Je prie de remarquer que la chûte de Louis

XVI et de Charles X, se ressemblent parfaitement en cela, qu'ils étaient tous les deux environnés de grands moyens de défense, et qu'ils n'ont pas même essayé d'en faire usage. D'où cela pouvait-il venir, si ce n'est d'une déplorable habitude d'incertitude et d'irrésolution, laquelle n'a pu être inspirée que par une mauvaise éducation. Eh! quoi, un jeune villageois tiré de sa charrue, court gaiement aux batailles, et des rois environnés de défenseurs ne tirent pas même l'épée et ne peuvent être défendus parce qu'ils ne se défendent pas eux-mêmes? Voilà certes de grandes leçons, elles seront inutiles, et des instituteurs apprendront à un jeune Prince à compter sur ses doigts les rois et les reines; à raconter la généalogie de la maison de Hapsbourg, avant de recevoir une seule de ces grandes leçons qu'offre l'expérience de nos tristes annales. Il est instruit, dites-vous, dans les lettres d'un ex-ministre. Louis-le-Débonnaire était instruit aussi, puisqu'il savait le grec et le latin. Votre élève sera-t-il plus instruit que ne l'était le fils du grand Gustave III. Il étonna son père, les ministres, les ambassadeurs, toute

la cour, le sénat, par la manière dont il répondit à toutes les questions qui lui furent faites sur toutes les sciences, sur cette vaine chronologie, dont vous êtes si fiers; mais dès ce moment même, sa mémoire et son esprit fatigués par une nourriture trop abondante, et incohérente dans toutes ses parties, présentèrent des disparates qui donnèrent quelques alarmes, on s'en aperçut aussitôt après l'assassinat de son père; il fut contraint non à s'occuper à de vaines instructions, mais à se livrer à la nécessité d'agir. Et ce qui est bien déplorable, ce jeune prince porta trop loin la belle qualité que la nature avait mise en lui, un caractère ferme et décidé. Il montra ce caractère à Pétersbourg au moment d'un mariage heureux pour lui, dont il brisa les liens commencés. Il était dans le duché de Bade, lorsque Bonaparte fit enlever le duc d'Enghien. Il en fut indigné; il fit partir sur le champ un aide-de-camp pour Paris, il le chargea d'une lettre adressée à Bonaparte; mais lorsqu'il arriva, le duc d'Enghien avait déjà péri. Le roi de Suède en fut si douloureusement affecté qu'il renvoya l'aigle noir au roi

de Prusse, qui venait de conférer cet ordre à Bonaparte. Gustave déclara que les lois de la chevalerie ne lui permettaient pas d'être le frère d'armes de l'assassin du duc d'Enghien.

L'instruction immense dont son esprit était accablé, abusait de la vigueur de son caractère, et l'entraînait à de fatales inconséquences. Il devint même illuminé, crut que le ciel agissait en sa faveur, et au nom du ciel, exigea de ses généraux des choses impossibles en accompagnant ses ordres de menaces tyranniques. Il ne pouvait plus régner; il avait lui-même amené sa chûte, ainsi que touts les rois qui sont tombés; et cependant l'attachement de ses gardes se manifesta dans le dernier instant de façon qu'il eut été défendu par eux sans une dernière et fatale inconséquence. J'ai appris ces détails, et bien d'autres encore qu'il est inutile de raconter, de l'un de ses gouverneurs qui les a consignés dans un mémoire dont j'ai entendu la lecture. Il est bien évident qu'une instruction extraordinaire empêcha cet accord de l'esprit et du caractère qui produit un homme capable de grandes choses, et le fortifie par cette modé-

ration magnanime accoutumée aux profondes méditations. Si son esprit n'avait été occupé que des actions si mémorables de ses ancêtres, d'un Gustave Wasa, d'un Gustave-Adolphe, et de son père, si grand au milieu des factions et des périls sur terre et sur mer; si dis-je, son esprit n'avait été frappé que de ces grands exemples, s'il n'avait été occupé que du grand art de gouverner, son esprit aurait été d'accord avec le caractère vigoureux que lui avait donné la nature.

Continuez donc à fatiguer l'esprit d'un jeune prince d'une nomenclature chronologique, de dates arides et souvent incertaines. Oubliez-vous que Bossuet écrivait à son élève qu'il ne devait mettre dans sa mémoire qu'un petit nombre de grandes époques; fatiguez son jeune esprit de calculs, sans résultats et de lignes géométriques; mettez dans les journaux une longue liste de connaissances et assurez-nous bravement qu'il les possède toutes à 14 ans. Gardez-vous bien d'insérer dans cette liste un seul mot sur l'art de gouverner, et applaudissez-vous d'avoir fait d'un prince un écolier ré-

pétiteur; vous amènerez ainsi les fruits amers que porte toujours la fatale discordance entre l'esprit et le caractère. Quand il sera lancé dans la grande carrière de sa destinée vous entendrez une multitude bavarde s'écrier : il a de l'esprit, de l'instruction, et cette expression ridicule, il a des moyens.

L'infortuné prince dont je viens de parler, est aujourd'hui, en 1836, dans une petite ville de la Suisse, seul et sans domestique, dans une auberge où il ne reçoit personne. Il descend quelquefois dans la salle commune où il ne parle et ne répond à personne; il y a toujours dans cette salle un piano, il fait de la musique, on dit qu'il est habile dans ce bel art, puisse-t-il en le cultivant avec le goût naturel aux Allemands et aux peuples du Nord, y trouver une douce consolation que ne pourrait lui donner cette agilité merveilleuse des doigts, cette incohérence continuelle d'une multiplicité de notes sans aucun sens, sans aucune mesure, que nous appelons musique dans Paris, et qui n'est qu'un vain bruit, insupportable aux oreilles justes et délicates.

Ce triste résultat d'une instruction prématurée qui fut tant vantée dans son temps, me rappelle que le président de Thou, petit-fils du célèbre historien, déplore dans ses Mémoires les instructions prématurées. Il s'étonne de ce que Quintilien voulut qu'on fît étudier les enfants dès l'âge de cinq ans; il remarque que ce Romain perdit un fils unique qui fut victime du travail, et qu'il déplora cette perte dans le sixième livre de ses institutions.

Le fils du malheureux roi dont je viens de parler, employé dans les grades supérieurs de l'armée autrichienne, s'instruit sans doute des choses humaines, étudie le grand spectacle que lui présente l'Europe et surtout la France. Remarquez que le général français appelé au trône de Suède, était un républicain déterminé avant le 18 fructidor; qu'il ne parlait alors que de république. Cela du moins annonçait une force qui ne demandait qu'à être réglée; cette force se nourrissait des choses qu'il voyait et auxquelles il prenait part. Il se préparait ainsi à être un homme. Le général Bertrand m'a dit, avant l'avénement de Bernadote au

trône de Suède, qu'il s'était aperçu tout-à-coup de son ignorance et qu'il s'était jeté aussitôt avec ardeur dans l'étude des choses que demandait son caractère. Il eut donc le bonheur de se former lui-même, de n'avoir connu ni instituteur ni gouverneur. Les pensées du républicanisme dans une ame exaltée mais honnête, se convertissent aisément en pensées monarchiques propres à gouverner les hommes.

A l'habileté dans l'art de la guerre couronné par un grand nombre de succès, il joignit la qualité la plus belle, l'humanité, et ce fut elle qui manifestée dans les provinces de la Suède, appela sur lui les vœux de ces contrées.

Lorsque le soldat français monté sur le trône des Gustave, dont il a gouverné les peuples avec tant de sagesse et de fermeté finira ses jours, un nouveau spectacle s'ouvrira devant nos yeux et nous verrons si la reconnaissance envers son fils balancera le souvenir des immortelles actions des Gustave. Il faudrait être né suédois et habiter constamment la Suède; il faudrait surtout connaître à fond le caractère et l'intelligence du dernier rejeton de cette grande race,

pour former quelques conjectures sur la destinée qui attend le fils de Bernadote et le petit-fils du grand Gustave III. Outre son grand nom, celui-ci a l'avantage d'avoir été rappelé au trône par son père, dans une déclaration adressée en 1815 au congrès de Vienne. Son père y déclare qu'il a toujours refusé de renoncer aux droits de son fils et que d'ailleurs lorsqu'il a signé son abdication il était prisonnier.

CHAPITRE IV.

Règne de Louis-Philippe. — Circonstances heureuses pour lui : il gouverne suivant son intérêt, et par-là il se maintient. — Changement dans la cour des pairs. — Avantages pour lui de la nouvelle loi d'élection. — Réfutation de cet adage ridicule : Il faut s'occuper des principes, non des hommes. — Du titre de Roi des Français. — Sur le serment des électeurs. — Conduite inconséquente des royalistes. — Serment des Romains. — Nouvelle académie créée par M. Guizot. — Quelle peut être la durée du gouvernement actuel. — Sur ce mot tant répété : Un roi doit régner et non gouverner.

J'ai parlé avec franchise dans mes Mémoires et dans ces Souvenirs, des fautes de nos trois

derniers rois. J'en ai toujours fait ressortir l'examen, de manière à présenter des réflexions sur l'art de gouverner.

Pendant les cinq premières années du règne de Louis-Philippe, il a vu sans cesse s'élever contre lui la faction qui a tout fait depuis cinquante ans, excepté lorsqu'elle a été accablée par la main de Napoléon, elle a semblé même prendre encore plus de force sous le règne de Louis-Philippe; elle a multiplié les entreprises d'un grand nombre d'hommes réunis par les mêmes sentiments, elle a conduit aussi les attentats d'hommes isolés en apparence, mais qui portaient toujours dans la même faction leurs désirs, leur ambition et leur violence. Tout cela fut l'ouvrage des premiers jours du nouveau règne.

Une vaine popularité, obtenue pendant les premiers jours a duré quelques mois, parce qu'une certaine classe d'hommes croyait y voir la renaissance et le triomphe de leurs principes insensés. Ils croyaient voir devant eux la république; ils ont agi en conséquence. Il a bien fallu arrêter leurs espérances et mettre des

bornes à leur délire; mais rien ne blesse plus l'orgueil des hommes qui veulent monter au sommet que d'être contraints de descendre en silence sous des lois qu'ils abhorrent. Rien de plus terrible que la réaction des espérances trompées. Les scènes tragiques de l'ambition comme de l'amour, ne viennent que des espérances trompées. Il faut donc regarder ce que nous voyons comme la suite nécessaire de ce que nous avons vu au commencement de ce règne. Si la révolution de 1830 avait manifesté une volonté décidée de donner à la France une véritable monarchie, si elle en avait hautement prononcé le nom, touts les obstacles se seraient aplanis devant le gouvernement. Les hommes remuants se seraient eux-mêmes condamnés au silence et à l'inaction; ils auraient vu l'impossibilité d'opposer une vaine république à une monarchie réelle. Je défie qu'on puisse me citer dans l'histoire de tous les âges un seul exemple de la chûte d'un prince, dont les premiers pas ont été marqués par les fortes résolutions que commandait sa position personnelle, à moins qu'il n'ait été abattu par l'assassinat.

Mais en recherchant de semblables événements dans l'histoire, il faut se garder d'examiner les circonstances différentes, dans lesquelles ces princes se sont trouvés; car en raisonnant ainsi, on ne trouverait pas un seul exemple, dont on pourrait tirer une induction quelconque. Il doit suffire de voir si le prince ou le chef que l'on cite, a débuté par des actions grandes ou fermes, et si cette marche lui a réussi. En effet, considérez d'abord Auguste déclarant dès les premiers jours de son règne, à 200 sénateurs qu'ils doivent sortir du sénat, de gré ou de force. Hugues Capet, Gustave Wasa, le victorieux Henri IV, Pierre-le-Grand, de Russie, le grand Gustave III, Catherine, impératrice de Russie, Napoléon, touts étaient placés dans des circonstances bien différentes; mais ils ont touts débuté par de la fermeté et de la grandeur. Cromwel, malgré ses succès militaires, n'aurait peut-être pas réussi sans la fermeté qui le conduisit dans la chambre des communes, dont il renvoya les deputés, en prenant la clé de cette chambre; action remarquable qui a quelques rapports avec celle d'Auguste

envers le sénat romain et peut-être aussi avec la conduite de Bonaparte envers le corps législatif à Saint-Cloud.

Je peux citer aussi la reine Élisabeth , qui montée sur le trône après la sanguinaire Marie dans des circonstances très difficiles, débuta par une fermeté extraordinaire en envoyant au schérif la liste des députés qu'il devait faire élire.

Le premier prince de la maison d'Hanovre commença aussi son règne par une déclaration franche et loyale que tout le monde connaît; sans doute elle lui fit des ennemis; mais elle lui concilia beaucoup d'amis.

Je pourrais citer aussi la belle action de Philippe Auguste, lorsqu'il était dans les plaines de Bouvines, devant une armée trois fois plus forte que la sienne. Il savait bien qu'il avait dans son armée des princes et des grands vassaux qui désiraient sa défaite, dans l'espoir de lui ôter la couronne, il conçut une grande pensée: Il déposa sa couronne sur l'autel, et dit: «Que le plus digne vienne la prendre.» Cette action magnanime frappa touts les esprits et aucun de

ses ennemis ne songea désormais à remplacer un prince qui se montrait si grand.

Notre Charles v, dans les circonstances les plus difficiles, son père, prisonnier en Angleterre, ayant auprès de lui dans Paris des états-généraux qui semblaient vomis par l'enfer, et son ennemi personnel, Charles-le-Mauvais; et de plus une armée anglaise, campée à Saint-Denis, Charles frappa touts les esprits en osant, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, haranguer un peuple livré aux factieux. Jeune valétudinaire, après avoir vu trois maréchaux massacrés dans ses bras il sortit de Paris, rallia dans plusieurs villes, les Français qu'avaient frappés la force de sa grande ame et marcha sur Paris. Charles vii persécuté par les Anglais, le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, et par sa mère, marâtre implacable, retiré à Poitiers, publia à l'âge de quinze ans une déclaration solennelle par laquelle il jurait de ne jamais pardonner au duc de Bourgogne l'assassinat du duc d'Orléans. Cette action courageuse rallia auprès de lui les Dunois, les Saintrailles, la Hire, la Trémouille, et le connétable

de Richemont, dont la franchise quelquefois brutale lui fut si utile.

Je pourrais revenir à la célèbre Catherine de Russie, et la peindre à vos yeux dans le moment le plus terrible pour elle, à cheval devant les troupes, s'apercevant qu'elle n'a point d'arme, prenant le sabre d'un jeune officier placé auprès d'elle, et accompagnant cette action du sourire d'une noble fermeté. Il est incontestable que tout ce qui frappe les ames par une résolution magnanime, les entraîne autour du prince. L'orgueil humain conçoit alors comme de lui-même desemblables actions, et l'on s'estime soi-même, l'on se croit capable de faire la chose qu'on admire dans celui qui commande; une conduite contraire produit toujours un effet opposé, et c'est là ce que nous avons vu trop souvent.

Le début du règne nouveau marqué par des concessions, estsemblableau début de Louis XVI. Les lois, les ordonnances de Louis XVI, annonçaient plus qu'elles nedonnaient, et pénétraient les esprits d'une nouvelle espérance; elles tendaient à une révolution. Tout fut d'abord en

mutinerie et ensuite en rébellion. De même les commencements du nouveau règne promettant beaucoup plus qu'ils ne donnèrent, amenèrent bientôt les mutineries et les révoltes.

Si les commencements des deux règnes sont les mêmes sous le rapport seulement que je viens d'indiquer, la suite du second de ces règnes présente de grandes différences; elles viennent de l'établissement déjà fait du gouvernement représentatif; et cette chimère qui mettait toutes les têtes en ébullition sous Louis XVI, était remplacée dans ces derniers temps par l'espérance de la république; mais celle-ci trouvait un obstacle insurmontable dans le souvenir des massacres et des échafauds dont elle avait couvert la France.

Louis-Philippe a donc été secondé par la présence de ce gouvernement représentatif qu'on avait tant désiré avant, et sous Louis XVI, aussi par les justes craintes des députés et d'une grande partie de la nation, de voir arriver l'horrible anarchie sous le nom de république.

Si Louis-Philippe a été secondé ainsi par la nature des choses et par les alarmes d'un très

grand nombre de Français, il a été non moins heureux par les dispositions particulières des trois grandes puissances continentales de l'Europe. On pouvait penser que la révolte de la Belgique, excitée par des hommes influents en France, déterminerait trois monarques à exiger le maintien d'un traité signé par l'Europe et par la France elle-même; on pouvait croire que ces rois voudraient conserver au roi de Hollande leur parent et leur allié, la partie de la Flandre jointe à ses états, d'autant plus que ces provinces ne faisaient que compenser la perte de colonies importantes. Cette pensée générale était d'autant plus naturelle, qu'on voyait le roi de Hollande déployer un courage magnanime contre les projets et les préparatifs qui le menaçaient. Il était certain de ne pouvoir ramener à lui des princes qui l'abandonnaient malgré les liens du sang et la foi des traités. Mais sa grande ame ne fut arrêtée ni par l'indifférence de ces puissances, ni par la certitude de ne pouvoir éclairer sur ses vrais intérêts l'aveugle Belgique. Elle ne voyait pas que son peuple industrieux et agricole, devait

persévérer dans son union avec un peuple puissant sur les mers qui lui offrait des flottes et des colonies. Ce monarque, n'en fut pas moins inébranlable, et frappa d'admiration l'Europe et la France elle-même.

Les personnes qui connaissaient le caractère des trois grandes puissances, et j'étais du nombre, furent convaincues, dès les premiers jours, qu'elles ne prendraient point les armes. Louis-Philippe fut heureux de ces dispositions plus que pacifiques. Il le fut aussi de la prompte mort du fils de Napoléon, qui déjà dans son adolescence, aurait pu lui causer de grands embarras. Il ne le fut pas moins par la rapidité extraordinaire du gouvernement anglais à reconnaître sa nouvelle dignité. Cette rapidité fut peut-être inspirée par une passion personnelle et par le souvenir de quelques vaines injures, qui restaient gravées dans la mémoire d'un grand personnage, et qui provenaient d'une légèreté trop habituelle de notre caractère. Louis-Philippe fut heureux aussi et même habile par la résistance qu'il apporta constamment aux clameurs des hommes qui voulaient

la guerre, et qui surtout voulaient profiter de la révolte de la Pologne. En même temps il rassurait ces monarques en faisant poursuivre fortement le langage révolutionnaire exhalé par la presse. Je dois dire la vérité, car on ne gagne rien à tromper soi-même et ses amis. Le règne du nouveau roi fut sage et prudent, relativement aux intérêts de sa position, dans la partie politique; mais il faut toujours en retrancher soigneusement les gages donnés à la faction dans les premiers jours. Tout le monde les connaît. Le mépris des fleurs-de-lys blessait la dignité de la nouvelle couronne et exaltait des espérances destructives de cette dignité et même du pouvoir.

Touts les obstacles qu'a éprouvé Louis-Philippe viennent donc de son gouvernement, comme sous Louis XVI, comme sous Louis XVIII, dont j'ai raconté toutes les fautes, et surtout par le mouvement que donna M. de Richelieu à la faction et que je peignis à la tribune par ces mots : la faction était tranquille, lorsqu'un ministre lui a dit : « Levez-vous et marchez. Dans « son étonnement elle a balancé un moment;

toujours louable de parler avec franchise à ses peuples. Henry IV, disait avec une franchise royale au parlement de Paris :

« Je sais qu'il se trame parmi vous des cons-
« pirations, j'y mettrai bon ordre. C'est ainsi
« qu'on est arrivé à des barricades et à l'assas-
« sinat d'un roi ; mais j'ai sauté sur des murs
« de villes, je sauterai bien sur des barricades. »
Ces deux discours se ressemblent dans leurs parties principales; et puisque l'empereur Nicolas savait, ainsi qu'Henry IV; que l'on tramait des conspirations, il remplissait les devoirs d'un monarque, ainsi qu'Henry IV, en déclarant ouvertement quelle serait alors sa résolution. Aurait-il mieux fait de répondre poliment à des protestations qu'il savait être trompeuses ?

On peut rapprocher de ces deux discours, ces phrases de la reine Elisabeth, à la Chambre des Communes : « Soit que je vive assez pour
« vous revoir encore dans une pareille assem-
« blée; soit qu'un autre vous gouverne, évitez,
« croyez-moi, de mettre la patience de votre

contrées de l'ancienne Pologne, dont deux ont toujours joui de la plus grande tranquillité et dont l'autre a tenté une révolte aussi aveugle dans son exécution qu'impraticable dans ses résultats si elle avait réussi. Rapprochez donc Louis XVI, Louis XVIII, Alexandre, de Charles Ier préparant sa perte par la permanence du parlement d'Angleterre, et de l'aveugle lord Grey qui en prononçant le seul mot de réforme, a mis l'Angleterre en fermentation. Opposez leur le grand Gustave III, dont la conduite si différente a raffermi une monarchie sur ses anciennes bases et préparé les voies à un heureux soldat français. Après cet examen et cette comparaison, votre jugement ne peut être douteux.

Dans le moment où j'écris ce que je viens de dire sur la Pologne, et sur l'empereur Alexandre, je me rappelle une action bien remarquable de son successeur l'empereur Nicolas. Son discours à la municipalité de Varsovie, a retenti dans toute la France. Je ne l'examinerai point, mais je pense que l'on peut dire, en lisant ce discours, qu'un prince est

faisant aussi des concessions. Il ne pouvait prévoir quand il s'arrêterait dans cette dangereuse largesse. Il aurait dû considérer les gouvernements de France, d'Espagne, de Portugal, forcés de combattre, les armes à la main, les demandes exigées d'après les premières concessions. Cette manie produite par une instruction sentimentale et niaise, a fait couler et fera couler encore plus de sang que n'en ferait répandre le despotisme oriental.

Je dois parler ici d'une sottise que j'ai entendu répéter sans cesse pendant nos fatales cinquante années, et qu'un orateur anglais vient de rappeler avec emphase, dans une assemblée populaire : Il faut s'occuper des principes et non des hommes! Comme cette phrase présente une sorte d'impartialité, et qu'elle semble ne vouloir que ce qui est juste, elle est toujours applaudie des esprits faibles, parce qu'ils ne peuvent jamais voir les résultats. C'est en vain que l'histoire leur montre à chaque page, que leurs prétendus principes ont toujours servi aux démagogues, et ont été funestes aux hommes et aux princes, que ces déclamations aveu-

glaient. C'est en vain que d'un autre côté l'histoire leur montre des empires tombés sous des mains faibles, et relevés sous des mains vigoureuses. Les petits esprits persistent toujours à vanter leur ridicule adage. Dans ce que je viens de raconter, on voit Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, comme auparavant Charles Ier d'Angleterre, et comme Alexandre en Pologne, se conduire d'après de certains principes, demandés et prônés par des factieux ou des fous au nom des peuples.

Les bons gouvernements et les grands rois se conduisent, non par des principes sur lesquels on n'est jamais d'accord; mais d'après des maximes établies par l'expérience des siècles, et dont un homme de génie ne s'écarte jamais.

Il est bien remarquable que le peuple qui nous a donné le premier exemple d'une déclaration des droits de l'homme, ait été contraint tout d'abord de la violer dans ses plus riches provinces, en y maintenant l'esclavage. Ainsi, ce qui est monstrueux dans une partie de ses états, est juste et permis dans une autre. En

outre, on y reçoit des cultivateurs d'Europe, qui engagent leur travail et leur liberté pendant un certain nombre d'années. Tous vos philosophes cependant n'ont cessé d'écrire qu'on ne pouvait jamais engager sa liberté, et que les principes de la loi naturelle rendaient nuls touts les contrats de cette espèce. Ainsi fut violée dès sa naissance cette déclaration des droits si vantée. Cette déclaration si vantée des droits naturels, ne peut se manifester que par des lignes écrites; dites-moi d'après votre expérience si ces lignes écrites ont la moindre force, si elles sont autre chose qu'un misérable lambeau de papier, auquel les imbéciles portent un respect qui les enchaîne, et que les factieux déchirent en riant, après s'être servis à la fois et de ces lignes écrites et du respect que vous avez eu pour elles. Je peux donc conclure de tout cela que la moitié de votre adage: Il faut s'occuper des principes; porte sur une base fausse, puisque vos prétendus principes ne peuvent avoir aucune force par eux-mêmes, et sont violés sans cesse. Les principes de la loi naturelle, ceux mêmes de la justice hu-

maine, ont bien plus de force, et cependant sont sans cesse violés par nos passions. Il faut donc considérer, ce qui trop souvent est plus fort que vos principes, plus fort que la loi naturelle et la justice humaine, ce sont les passions. Qui peut les réprimer, si ce n'est le pouvoir de quelques hommes. Vous arrivez donc nécessairement à vous occuper des hommes; vous y arrivez, par une nécessité pratique de touts les jours, de touts les instants, tandis que vos principes n'ont pour eux qu'une vaine théorie. N'êtes-vous pas forcé de choisir les hommes les plus habiles pour commander vos flottes et vos armées, pour gouverner votre empire. Vous êtes donc forcé de vous occuper des hommes. Quand le duc d'Anjou ne pouvait plus résister aux forces réunies de l'Angleterre et de l'Autriche, a-t-il demandé à Louis XIV des troupes et des trésors? Non, mais un seul homme, le duc de Vendôme. Et trois mois après son arrivée, le prince était affermi sur son trône par trois grandes batailles. Quand les Arabes victorieux partout inondaient l'Afrique, l'Espagne et le midi de la France, qui les arrêta? Le

grand Charles-Martel dans les plaines de Poitiers. Sans lui peut-être la France devenait musulmane, et nos femmes étaient enfermées. Quel immense résultat! dites encore qu'il faut s'occuper des principes et non des hommes. Je vous réponds : Les principes ne sont rien en politique, ni pour l'ordre social, ni pour le maintien des lois, ni pour la vraie liberté; les hommes sont tout. Pourquoi tant de peuples si différents de langage, de mœurs et de puissance se sont-ils accordés à préférer la monarchie aux autres gouvernements; et pourquoi les républiques ont-elles été forcées de donner à leur chef temporaire un si grand pouvoir? la hache des consuls et des dictateurs à Rome valait bien le sceptre de nos rois. Athènes n'a été si florissante que sous l'autorité immense de Périclès; et quand elle retomba dans la démocratie, elle fut réduite à cette humiliation, qu'un joueur de flûte lui dictait des lois; à cette fureur qui faisait périr huit généraux vainqueurs, et à voir les généraux de Sparte renverser ses murailles. Considérez aussi l'état horrible des anciennes républiques d'Italie et dites encore que

les principes sont tout. C'était avec les principes que les factions dévastaient ce beau pays, comme nous avons vu au nom des principes, envoyer à l'échafaud les hommes, les femmes et les enfants, et le plus fort de ces principes, l'égalité, établir les fêtes sans-culotides. Espérons que le démagogue anglais que je cite au commencement de cet article, ne fera pas triompher ce ridicule axiôme : Les principes sont tout, les hommes ne sont rien.

Des pensées puériles et sentimentales, de l'espèce de celle que je réfute, inspiraient Quesney chef des économistes, homme d'ailleurs très savant. Le dauphin, père de nos trois derniers rois lui parlait des peines et des épines de la royauté. Je ne vois point cela lui dit Quesney. Que feriez-vous donc, dit le prince, si vous étiez roi? Je ne ferais rien, répliqua Quesney. Qui donc gouvernerait? répartit le prince, Les lois, répondit le rêveur économiste.

On voit l'absurdité de cette réponse. On rencontre toujours dans ces temps cet esprit étroit, qui ne peut voir les choses dans toute leur étendue. C'était l'esprit de l'assemblée consti-

tuante. Les lois suffisent-elles pour former des alliances, pour surveiller les ennemis extérieurs et intérieurs, diriger les armées, arrêter les révoltes au moment où elles commencent, et enfin, pour cette action de touts les jours, de touts les instants, qui forme un vrai gouvernement. Au lieu donc de ces vains principes, qui voudraient gouverner métaphysiquement par les lois seules, il faut des hommes pour les faire exécuter, et pour imprimer la force et l'action à la grande machine du gouvernement.

Je continue l'examen que j'ai commencé. Il me semble que le changement fait à la chambre des pairs présente une faute contraire à la monarchie. La chambre constituée par Louis XVIII était bien loin d'être monarchique; elle avait même le ridicule d'une dénomination qui ne pouvait lui appartenir. Il faut avouer qu'après les anciens pairs du royaume, si grands par leurs noms et leur puissance, mais bien affaiblis sous nos derniers rois, le titre de pairs donné à des sénateurs était bien ridicule; mais combien ce ridicule est-il augmenté par les changements introduits sous le règne actuel. On

ne peut trouver la moindre analogie entre les anciens pairs, leurs successeurs même dégénérés, et les pairs actuels. On n'ignore point, et l'on n'oubliera jamais que ces changements furent arrachés par la partie démagogique de la chambre des députés. On aurait dû, ce me semble, profiter de cet instant pour changer le titre de la chambre supérieure. Le titre de sénat et de sénateur connu chez touts les peuples civilisés, ne présente à l'esprit rien de contraire à l'institution, rien de ridicule, et c'est beaucoup : Il est vrai que la nouvelle charte a établi de nouvelles conditions qui me semblent très sages, relativement à la qualité et aux services des candidats. Mais on aurait pu y ajouter d'autres dispositions plus importantes encore, qui auraient empêché la chambre des députés d'être maîtresse souveraine, comme nous l'avons vu sous nos derniers rois, et comme elle veut l'être dans ce moment en Angleterre. Au 28 juillet 1830, personne ne soupçonna l'existence de la chambre des pairs, elle-même ne s'en aperçut pas; et si une partie de ses mem-

bres avait tenté quelques efforts, on en aurait ri, et c'est là tout ce qui en serait arrivé.

Je termine ces idées par une remarque bien simple : vous n'oseriez pas appeler un prince actuel fils de France et vous appelez tel homme pair de France, c'est-à-dire vous lui donnez le titre de la plus haute dignité qui jamais ait existé en France. Je ne sais si un jour l'esprit français pourra concevoir une constitution dont l'ensemble et les parties présentent une véritable analogie entre elles, en même temps qu'une différence d'où naîtrait une indépendance mutuelle.

La suppression de l'ancienne armoirie et du cordon bleu, fut un enfantillage servile inspiré par la démagogie, et indigne de la monarchie. Que vouliez-vous? Était-ce une monarchie? était-ce une république? Dans l'une ou l'autre institution, il fallait marcher franchement à votre but, ou consolider la monarchie ou courir les risques de la république. Mais jamais une constitution qui tient de l'une et de l'autre ne pourra réussir; jamais elle ne pourra fonder

une vraie liberté; vous l'avez éprouvé pendant cinquante ans. Vous voyez à combien de lois pénales elle vous a contraint, à combien de poursuites, de châtiments, à quelles craintes puériles des voyageurs, fussent-ils enfants, femmes ou vieillards. Rappelez-vous qu'avant 1789, on parcourait toute la France sans avoir besoin d'un passe-port qui n'était demandé qu'à des mendiants. En 1792, lorsqu'on voulut dans la chambre appelée nationale établir des lois rigoureuses de passe-ports, je m'écriai : Vous avez aboli touts les couvents; voulez-vous faire de la France un vaste couvent? Je puis résumer toutes ces remarques par le mot tant répété de M. Laffite : « Je suis prêt à demander « pardon à Dieu et aux hommes, d'avoir con- « tribué à la révolution de 1830. » M. Laffite se trompe, la révolution de 1830 a été faite par Louis XVIII, par Charles X, et par leurs ministres.

Les chambres ont renouvelé pour Louis-Philippe le titre de roi des Français donné à Louis XVI, par la Constituante. Aux XIIe et XIIIe

siècles on trouve en même temps les titres de rois de France et de rois des Français ; mais le premier est plus rare dans les monuments en langue latine.

Dans le cérémonial réglé par Louis-le-Jeune on trouve le titre de roi des Français.

Par une suite des usages de la première race, Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune se sont intitulés occasionellement empereurs augustes de France.

Dans le serment des seigneurs, qui promirent à Louis VIII mourant, de reconnaître son fils pour roi, on voit ces mots : « A touts ceux « qui ces présentes verront, sachez touts qu'à « la demande de notre très cher seigneur Louis « illustre roi de France, etc. »

Louis XI dans un traité avec le roi d'Angleterre, a pris le titre de roi des Français; mais c'était par opposition avec ce prince qui prenait le titre de roi de France. Il est inutile de rappeler que le titre de roi de France était celui de nos rois depuis des siècles, et combien il fut honoré par nos grands

monarques. Par quel motif la Constituante a-t-elle voulu ajouter le changement de ce titre aux innombrables changements qu'elle a faits dans nos lois, dans nos usages, et dans toutes les dénominations. La Constituante a pensé que le titre de roi de France emportait l'idée de maître de la France. Mais si cette ridicule assertion est fondée, le titre de roi des Français signifierait maître des Français. Si au contraire, comme vous l'entendez, roi des Français signifie chef des Français, roi de France signifie chef de la France. Je ne vois donc dans cette dénomination aucun motif raisonnable pour la changer; mais puisque la Constituante a trouvé très noble de se dire citoyen de la Loire, au lieu de citoyen de la Bretagne, habitant des Bouches-du-Rhône, au lieu d'habitants de la Provence, je conçois qu'elle ait porté la manie du changement jusque dans le titre royal. Remarquez cependant que touts les peuples de l'Europe ont désigné le titre suprême de chef de l'état par le nom de la contrée qu'il régit, jamais par le nom des habitants.

Ce changement du titre royal était digne des faiseurs d'une constitution qui n'a pu durer que neuf mois; mais était indigne des chambres de 1830, qui nous donnaient une charte impérissable.

J'avoue que je ne peux sans une sorte de pitié voir cette noble fureur contre de certains noms; nous avons à Paris une rue appelée autrefois rue de Bourbon, la Révolution en a fait la rue de Lille. La Restauration lui a rendu son nom de Bourbon, et voici qu'au moment où une révolution met un Bourbon sur le trône, on ôte encore à cette pauvre rue le nom de Bourbon, et on lui restitue le nom de Lille. Cependant, ô crime inaperçu! on conserve la rue Bourbon-Villeneuve, la rue du Petit-Bourbon, les villes Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Vendée, Bourbon-la-Ville, et ce qui est terrible la capitale d'un comté des États-Unis porte aussi le nom de Bourbon. Que dire de tout cela, si ce n'est que nous sommes de grands enfants?

Dès les premiers jours du règne actuel, on a

repoussé le drapeau blanc, qu'avait repris Louis XVIII, et nous avons arboré de nouveau les trois couleurs. Je vais en parler dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V.

Sur le drapeau blanc et les trois couleurs.

A la révolution de 1830, on a aboli le drapeau blanc, sa couleur avait brillé pendant des siècles à la tête de nos armées. Que diront les ennemis de la couleur blanche, en voyant dans nos anciens auteurs que c'était le symbole de la liberté; ils voulaient donc la liberté que nos révolutionnaires imaginent n'avoir jamais existée avant 1789, et que même ils se plaignent de n'avoir pas encore ob-

tenue et cela doit être ainsi, car on ne croit jamais posséder une chose dont on n'a pas encore une idée précise. Or, interrogez sur ce grand mot, les partisans de la liberté, et vous entendrez le langage de la Tour de Babel.

En comparant la nouvelle France à l'ancienne, on est frappé de voir à quel point les novateurs étaient entraînés au-delà de ce qu'ils voulaient eux-mêmes. L'impétuosité de leurs préventions, ne leur permettait pas de les apercevoir. Ils n'ont cessé de se tromper eux-mêmes dans ce qu'ils désiraient, et dans le but qu'ils voulaient atteindre.

Ainsi, qu'ont-ils fait, quand ils ont proscrit le drapeau blanc, et admis les trois couleurs ? Ils ont fait une injure à la France, en proscrivant sa couleur distinctive, la couleur nationale, et ils ont adopté la livrée de nos rois. Oui, nos prétendus républicains, tout en proscrivant la royauté, ont pris la livrée de la royauté.

Pour le prouver, il est inutile de s'enfoncer dans des recherches qui mettraient de la confusion dans les preuves. Il est certain que la couleur blanche a été chère de tout temps à la na-

tion française. On voit dans nos plus anciens auteurs que c'était le symbole de la liberté.

« Il est constant, dit Daniel dans son his-
« toire de la Milice Française, que la nation a
« toujours affecté la couleur blanche dans ses
« enseignes, comme une couleur distinctive,
« et comme lui étant propre et particulière. »
C'était la couleur de la nation, et non la couleur des rois. Montfaucon et Mabillon font remonter la couleur blanche au-delà de la première race.

Sainte-Foix dans ses Recherches sur Paris, écrites long-temps avant la révolution de 1789, s'exprime ainsi : « Le blanc a toujours été la cou-
« leur désignative de notre nation, comme le
« rouge paraît l'avoir toujours été de la nation
« anglaise. Le bleu était la couleur de nos rois.
« Il y a du blanc et du rouge dans la livrée royale,
« parce que le blanc était de temps immémorial
« la couleur générale et désignative de la nation.
« Il y avait du rouge, parce que nos rois, lors-
« qu'ils tenaient la cour plénière, étaient vêtus
« d'une grande soutane rouge, sous un long
« manteau bleu, semé de fleurs-de-lys d'or.

Remarquez que c'était le manteau bleu, couleur du roi, qui était semé de fleurs-de-lys, ornements de l'écusson royal.

Par la même raison, la cotte d'armes de nos rois était bleue, semée de fleurs-de-lys d'or. On ne voit jamais dans leur costume les fleurs-de-lys sur la couleur blanche. Nos rois portaient une écharpe blanche; mais elle n'était pas ornée de fleurs-de-lys. Cette écharpe blanche se voit dans tous les portraits des princes et maréchaux de France, lorsqu'ils sont peints avec l'armure ancienne.

On peut aussi remarquer, qu'après la funeste bataille de Poitiers, lorsque la ville de Paris était révoltée contre le dauphin Charles, fils du roi captif à Londres, les factieux qui avaient à leur tête Marcel, prévôt des marchands, prirent pour coiffure un chaperon blanc et rouge. Les historiens rapportent qu'ils prirent le blanc comme la couleur de la France, et le rouge comme la couleur de Charles-le-Mauvais roi de Navarre, le plus terrible ennemi du dauphin.

On voit dans les anciennes chroniques que lorsque le comte de Dunois assiégeait Bayonne,

dont les Anglais étaient maîtres, une croix blanche apparut dans le ciel. Les habitants la regardèrent comme un avertissement de quitter la couleur rouge, qui était celle des Anglais, pour prendre la couleur blanche, qui était celle de la France. Lorsqu'un roi d'Angleterre fut proclamé roi de France à Paris, les Anglais prirent la cocarde blanche, comme une preuve de leur domination sur la France. Lorsqu'ils en furent entièrement chassés, beaucoup d'Anglais continuèrent encore de la porter; de même que le roi d'Angleterre s'intitulait roi de France. Ils conservaient cette couleur et ce titre qui flattaient leur orgueil.

Avant la Révolution, touts les régiments avaient un drapeau blanc, qu'on appelait le drapeau de France. Il était toujours placé au centre du premier bataillon où se trouvait aussi la compagnie colonelle. Il y avait un drapeau par bataillon, quel que fût le nombre de bataillons. Les drapeaux placés au centre des autres bataillons, étaient bariolés de diverses couleurs sur un fond blanc, à l'ex-

ception de la couleur jaune que je ne me souviens pas d'y avoir jamais remarquée.

Les régiments avaient des tambours et des musiciens qui touts portaient des galons à la livrée du roi, c'est-à-dire aux trois couleurs. Cette différence de la livrée des tambours, et du drapeau blanc prouve bien que la couleur blanche était celle de la France et non du roi. C'étaient deux choses très distinctes.

On connait l'attachement des Français à la couleur distinctive de la France. L'éloquence et la poésie l'ont célébrée dans touts les temps. Cette phrase était toujours répétée : le drapeau de France fut arboré, les troupes arborèrent le drapeau blanc. Dans les Mémoires de Duguay-Trouin, c'est toujours le drapeau blanc qu'il arbore sur les vaisseaux dont il s'empare. Je n'y ai vu qu'une fois l'expression drapeau du roi. M. Dalembert, dans sa notice sur les inscriptions proposées par l'Académicien Charpentier, dit qu'un colonel avait mis sur le drapeau blanc de son régiment : *Victoria tinget,* la victoire le teindra; j'ignore si d'autres drapeaux avaient

des inscriptions. On a dit, et l'on répète touts les jours qu'en prenant les trois couleurs, on avait eu l'intention de prendre la livrée d'Orléans. Mais cette livrée était celle du roi, qu'avait dû prendre le frère de Louis XIV, et qu'il avait transmise à ses descendants. L'habit était rouge au lieu d'être bleu, comme dans la livrée royale; mais l'habillement et les galons étaient composés des trois couleurs, blanc, rouge et bleu.

L'attachement des Français à la couleur blanche reçut une sanction solennelle. En 1790 des bataillons de garde nationale de touts les départements étaient réunis au Champ-de-Mars pour la fédération du 14 juillet, touts avaient des drapeaux particuliers. L'assemblée constituante était réunie sur des gradins en amphithéâtre placés le long des bâtiments de l'École-Militaire; au-dessus de l'assemblée flottait un immense pavillon blanc. Quoi qu'elle eût décrété les trois couleurs depuis plus d'un an, elle n'osa point bannir le pavillon blanc devant les bataillons armés de toute la France.

De tout ce qui précède, je puis conclure, en répétant ce que j'ai dit au commencement de

cet article : Les factieux de 1789, ennemis de la royauté, ont débuté par prendre la livrée de la royauté. Ce n'est pas elle qu'ils ont outragée, en proscrivant le drapeau blanc ; c'est la France elle-même qu'il ont insultée, en repoussant sa couleur particulière et distinctive, dont elle se glorifiait pendant un si grand nombre de siècles.

Nous ne devons pas en être étonnés, car nous avons constamment outragé notre propre caractère, par exemple en marquant dans nos réglements de comptabilité militaire et administrative une défiance et des soupçons, qui semblent inspirés par la pensée que la friponnerie est toujours présente, législation injurieuse qu'on ne trouve chez aucun autre peuple de l'Europe. Nous avons manifesté la même conviction de notre propre débilité, par les bornes que nous avons imposées à l'âge dans les fonctions législatives, militaires et administratives, et enfin, et surtout, par le honteux vote secret dans les corps électoraux et dans les chambres ; ce qui signifie de la manière la plus claire et la plus positive, que nous n'avons pas assez de

courage pour déclarer hautement notre opinion, et c'est nous qui prononçons cet arrêt contre nous-mêmes! arrêt bien digne d'être mis à côté de celui qui proscrivit notre antique couleur nationale et les noms glorieux de nos provinces.

Que dirions-nous d'un peuple, qui courbé sous des ordres victorieux, proscrirait son drapeau national? c'est là cependant ce qu'a fait l'assemblée constituante, en obéissant à une poignée de factieux réunis au Palais-Royal! Louis XVIII au contraire, en 1814, a rendu hommage à la nation, en rétablissant dans son éclat la couleur antique et distinctive de la France. Les victoires dont se glorifie la France auraient été aussi bien remportées sous le drapeau blanc, que sous les trois couleurs, ainsi que nous l'avons vu en Espagne où le drapeau de Napoléon avait été moins heureux, et sur les rivages d'Alger où nous avons eu des revers réparés glorieusement par la prise de Constantine.

CHAPITRE VI.

Serment des électeurs.

Nous eûmes dans le règne actuel un spectacle très digne d'observations, les réflexions qu'il présente servent merveilleusement à faire connaître notre caractère national. La chambre des députés devant être renouvelée, on agita cette question : les électeurs royalistes doivent-ils prêter le serment? On prononça prompte-

ment qu'ils devaient le refuser, on fonda ce sentiment sur les lois de l'honneur et de la religion. On regarda comme une faute grave, et presque comme un crime de faire le serment; plusieurs journaux s'élevèrent avec force contre le serment. Ils ne faisaient pas attention au grand nombre de bons magistrats qui l'avaient prêté. Ils ne remarquaient pas que sans cela, les tribunaux auraient été remplis au moment de la révolution de 1830, d'hommes exaltés et ignorants; ils tombaient surtout dans une contradiction frappante. Ils louaient touts les jours MM. Dreux de Brèzé, Fitz-James, Du Bouchage, Beyrrier, Hennequin et d'autres, de leur courage dans leurs fonctions législatives; cependant ils n'auraient pu mériter ces éloges s'ils n'avaient pas fait le serment. Peut-on ici blâmer la cause en louant les effets? Je ne le crois pas. Celui qui veut défendre les bons principes et les vrais intérêts de la patrie, peut-il être blâmé de faire un serment sans lequel il ne pourrait remplir le devoir qu'il s'impose dans un but si louable?

Nous louons touts les jours les guerriers qui défendirent la patrie pendant la terreur;

ils ne purent porter les armes sans le serment de fidélité à la république. Ce gouvernement était-il autre chose que la tyrannie la plus horrible et la plus humiliante? Nos guerriers ne voyaient-ils pas traîner à l'échafaud des généraux qui les avaient conduits à la victoire; ils abhorraient le gouvernement et servaient la patrie; deux choses qu'on a vues réunies, dans tous les temps et dans tous les pays agités par des dissentions politiques, le but était le service de la patrie; ce motif l'emportait sur la haine inspirée par le gouvernement. Otez l'idée de servir la patrie, vous n'aurez plus que le service d'un esclave tremblant sous un gouvernement oppresseur; autant le premier sentiment est louable, autant le second est vil et méprisable.

Le général Moreau a-t-il dévoué ses talents au gouvernement qui venait d'envoyer son père à l'échafaud? Cette demande aurait été un outrage sanglant envers lui. Sans doute il gardait dans le fond de son ame la pensée de Tacite en parlant d'Agricola. « Il montra comment sous « un tyran on peut servir la patrie avec hon-

« neur. » Pendant l'affreux régime de la terreur des milliers de victimes ont été sauvées par des hommes qui n'en avaient le pouvoir que par le serment fait à la république. C'est le but auquel on tend, c'est la fin qu'on se propose qui rend les actions politiques louables ou blâmables, dangereuses ou utiles. Cette pensée déterminait le chancelier de l'Hôpital, lorsque pour empêcher l'inquisition de s'établir en France, il se conduisit de façon que le parlement et un grand nombre de bons Français blâmèrent sa conduite. L'animosité fut extrême envers lui. Il n'en fut pas ébranlé, il marcha constamment dans la même voie vers le but qu'il voulait atteindre, et quand le terrible fléau fut détourné il reçut des bons esprits et des magistrats éclairés l'hommage qu'il avait tant mérité, en s'exposant à l'animadversion publique.

Le grand nom de patrie qui marche avant tout comprend l'ordre social, puisque sans lui elle ne pourrait exister; dans cet ordre est la conservation des biens publics et particuliers des familles, des choses les plus sacrés. Si je pense que je ne peux les défendre avec succès

sans le serment exigé, dois-je renoncer à les défendre, et à mériter les louanges prodiguées touts les jours à ceux qui les défendent ? Il faut dans ses opinions être d'accord avec soi-même. Des écrivains ont flétri le serment actuel par de fortes expressions, elles tombaient d'avance sur des hommes qui le prononceraient dans des colléges électoraux qui s'assemblaient dans le temps où j'écrivais ces lignes. Si vous flétrissez d'avance ceux qui vont peut-être le prononcer, flétrissez donc aussi, ceux qui l'ont déjà prononcé.

Si je considère la monarchie tempérée par les lois, comme indispensable pour le bonheur et la gloire de ma patrie, ne dois-je pas regarder comme un devoir, de chercher les moyens de défendre la monarchie en elle-même. Si dans la pensée de ce devoir, je ne vois pas pour moi d'alternative entre le serment actuel, et l'inutilité la plus absolue envers ma patrie, dois-je me décider à ne rien faire pour ma patrie et pour l'ordre social, en refusant le serment demandé. Dois-je au con-

traire saisir pour ma patrie les armes que me donne le serment, et que lui seul peut me donner? Des hommes que je respecte et qui ont refusé le serment, ont écrit : Si les étrangers venaient en France, je serais le premier à les combattre. Vous feriez donc le serment? car on ne vous recevrait point sous les drapeaux sans ce serment. Mais en supposant qu'on vous y reçût, feriez-vous autre chose, en combattant dans les rangs de l'armée, que tâcher d'affermir le pouvoir qui commanderait et dirigerait nos armées, car vous savez que le pouvoir n'est jamais plus affermi que par la victoire. La victoire fait tout pardonner. Ainsi, afin de repousser la domination étrangère, vous combattriez pour le pouvoir existant. Vous feriez pour la patrie, mais en même temps pour ce pouvoir, lorsque le danger serait extrême, ce que je veux faire dès cet instant, pour la patrie et l'ordre social, afin de prévenir ce danger extrême.

Supposez que les émigrés, au lieu de quitter la France, eussent fait d'abord le serment fait

par Louis XVI, afin de pouvoir rester en France, jusqu'à la fin de 1792; supposez qu'au signal de la hache, tombant sur la tête royale, ils se fussent réunis dans la Bretagne, et dites quels en auraient été les résultats probables.

Un seul homme, M. de Bouillé, avait formé et commencé un plan de résistance, contre la tyrannie. La cour en arrêta le succès. Il n'aurait pu rien concevoir, rien préparer sans le serment.

Napoléon aurait-il délivré la France du plus ignoble gouvernement, s'il n'avait pas fait les serments qui mirent successivement tant d'autorité entre ses mains? Malgré son génie, qu'aurait-il été sans les serments?

A la première restauration, où les étrangers ont plus fait contre les Bourbons, qu'en leur faveur, ainsi que je l'ai démontré dans mes Mémoires, en rappelant les faits et les circonstances jour par jour, à la première restauration, les Bourbons n'ont été solennellement reconnus et proclamés que par les premiers corps de l'état, les magistrats, les administrateurs, les généraux, qui touts avaient fait les

serments que les événements venaient de rompre. Pas un des hommes non sermentés, n'a pu mettre le plus petit grain dans la balance où se pesaient les destinées des Bourbons et de la France.

Remarquez je vous prie, que nous faisons toujours les mêmes fautes. Dans ces temps que je retrace, de la première restauration, ceux qui n'avaient fait aucun serment, avaient ainsi créé leur funeste impuissance. Et lorsqu'on agitait en 1831 la question du serment dont je parle, des royalistes influents imposaient la même conduite à l'élite de la nation. C'était lui conseiller de se réduire à l'impuissance.

Les mêmes hommes en 1827, par un funeste accord, avaient porté les royalistes à se réunir aux libéraux, et avaient ainsi déterminé de fâcheuses élections, dans les deux tiers de la France. Et cela, pour satisfaire le désir passionné de renverser deux ministres!

Si l'on considère en eux-mêmes, les effets politiques du serment, on voit que les milliers

de serments faits à nos trois derniers rois, et à Napoléon, n'ont pu les soutenir un instant, quand le jour de la chûte est arrivé, pas plusque le sacre n'avait pu rendre leur couronne sacrée. Ces princes seuls, ainsi que Napoléon, se sont détruits eux-mêmes. Les serments ne pouvaient pas plus les maintenir contre les passions humaines, qu'ils n'ont soutenu la foule des empereurs romains, les successeurs de Charlemagne, les Stuarts, le mari de Catherine de Russie, et le dernier roi de Suède. Ce ne sont pas les serments qui maintiennent sur le trône des Gustave un général français, mais sa prudence et sa fermeté. Tel prince a dû nécessairement tomber du trône, tel autre a dû s'y maintenir.

Ainsi votre serment serait très inutile, même au prince le plus légitime. S'il sait gouverner, il se maintiendra sans vos serments. S'il commet le genre de fautes qui entraîne la destruction des trônes, il tombera malgré vos serments, quand même touts les Français, sans exception aucune auraient fait ce serment.

Tandis qu'on agitait en 1831 la question du serment, j'écrivis une dissertation, qui renfermait les raisonnements qu'on vient de lire et d'autres encore. Des royalistes à qui je la communiquai, se récrièrent, me reprochèrent d'écrire contre la pensée unanime de notre parti et me dirent dans les termes les plus forts, que ce serait m'en séparer ouvertement. Je me rendis à leurs conseils, par faiblesse et non par conviction. Mais, ô légèreté française! les mêmes hommes qui avaient anathêmatisé le serment, imaginèrent tout-à-coup qu'on pouvait le prêter avec des restrictions et des commentaires. Cette belle idée vola rapidement en province sur l'aîle des journaux. Toutes les feuilles publiques furent remplies d'explications et de commentaires. Ils ne s'accordaient pas entr'eux; les uns détruisaient ce que disaient les autres, et un grand nombre renfermait des phrases inintelligibles par leur profondeur, ou inconséquentes par leur rédaction. Cette divergence donna au parti royaliste, un air d'inconséquence qui détruisit dans les corps électoraux le peu

de crédit qui lui restait. Les libéraux, et cette foule d'hommes inertes, qui ne pensent à rien, et suivent toujours l'impulsion que leur imprime le gouvernement, se moquèrent d'une conduite bizarre qui voulait et ne voulait pas, qui faisait et ne faisait pas. Il était difficile de prêter davantage à la moquerie, à la dérision; ce n'était pas une simple inconstance d'opinion c'était une manœuvre politique dont le parti attendait un grand effet; mais elle fit tomber sur lui des sarcasmes amers. Je ne crois pas que notre parti qui a fait tant de fautes pendant la révolution en ait fait une plus grande à la fois et plus ridicule.

Au milieu de ces folies raisonneuses, M. le duc de Fitz-James, se conduisit avec une pensée constante, bien digne de remarque. Il fit le serment, dans la chambre des Pairs, afin de défendre des ministres accusés de haute trahison. Après avoir rempli cette fonction honorable, il retira son nom de la liste des Pairs et se présenta trois fois comme candidat à la chambre des députés. Sa persévérance fut enfin cou-

ronnée du succès. Il savait bien, qu'il faudrait faire le serment et il le fit. Il ne considéra sans doute dans cette action, si réprouvée par certains hommes, que la nécessité de saisir le seul moyen qu'il pouvait avoir, de défendre l'ordre social, et la monarchie en elle-même, deux choses inséparables. Il a trouvé sa récompense dans sa conduite, et dans les nombreux suffrages de ses concitoyens.

Mais combien nos idées n'ont-elles pas changé en 1837! Les mêmes hommes, les mêmes journaux, qui avaient déclamé contre le serment, qui l'avaient ensuite conseillé avec des restrictions, viennent d'en faire un devoir aux électeurs, puisqu'ils leur demandent de se présenter dans les élections. Cette variété d'opinions, qu'il faut ajouter aux innombrables variétés semblables qui ont torturé notre esprit depuis cinquante ans, en se fondant toujours sur de prétendus principes, devrait nous enseigner pour toujours que les principes politiques ne peuvent rien, servent

les méchants qui les prônent en s'en moquant et nuisent à un parti, faible dans son essence, et que sa faiblesse jette dans des contradictions perpétuelles. Non, ce n'est pas à des principes politiques, vagues, indéfinis, incohérents, qu'il faut s'attacher, mais à des maximes saines, conseillées par l'expérience et avouées par le bon sens, et dont les résultats, qui sont toujours les mêmes, frappent d'une égale lumière les hommes sincèrement attachés à leur patrie. Une de ces maximes est bien certainement, de mettre la patrie avant tout, et de se placer dans l'ordre politique de façon à pouvoir la servir dans toutes les circonstances, et au milieu de touts les orages.

Tout ce que je viens d'écrire me conduit naturellement à parler du serment des soldats romains. Montesquieu a dit que la religion du serment était l'ancre qui sauvait le vaisseau de la république dans les plus fortes tempêtes. Mais il n'a pas vu que ce serment, qui produisit la grandeur romaine pendant cinq cents ans, fut la cause des malheurs et de la ruine de la république.

En effet, les soldats juraient : *d'obéir à leurs chefs en tout ce qu'ils ordonneraient, autant que le permettraient leurs forces.* Ce serment ne faisait nulle mention de la République. Il se prêtait au général : et si, de son consentement, les troupes passaient sous les ordres d'un autre général, elles prêtaient le serment à ce nouveau général. Il en résultait que les Romains, tant qu'ils furent religieux observateurs des promesses faites aux dieux, crurent les violer en désertant les drapeaux de leur général, et restèrent enchaînés à son nom et à ses ordres. Lorsque, dans la décadence de la République, les généraux tendirent à l'indépendance, ils en trouvèrent le moyen le plus puissant dans la fidélité des soldats aux serments prêtés à leurs personnes. De là vint la perpétuité des commandements et l'asservissement de la République. Les exceptions furent peu nombreuses, et seulement contre des généraux méprisés de leurs soldats, tels que ce misérable Lépide, encore fallut-il qu'Antoine conduisît les choses de façon que l'armée de Lépide et la sienne se confondissent en une seule armée. Ce fut de

cette réunion qu'il parvint à les commander toutes les deux. On voit par là que chez un peuple observateur du serment il est dangereux de séparer le chef et la patrie, et de croire que la patrie n'est point comprise dans le serment. Cela fut une des grandes causes de la perte de la liberté romaine.

Dans la décadence de l'empire, les soldats violèrent souvent le serment fait à des empereurs faibles ou cruels; et alors le serment n'étant pas fait à la patrie, ne put soutenir l'empire; il fallut que de grands hommes obtinssent le serment des soldats, et alors, sous leur drapeau seulement, le serment reprit toute la force qu'il avait eue dans les beaux temps de la République.

Parmi nous, dans nos temps actuels, la même cause produirait par des voies différentes la ruine de la vraie monarchie. En effet à Rome, l'obéissance au serment fait aux généraux seuls entraînait la permanence des commandements; et parmi nous, le refus du serment entraîne l'impuissance de défendre la

monarchie et l'ordre social. Le résultat est le même. La république romaine se perdait et devenait une dictature perpétuelle, parce qu'elle n'était comprise ni littéralement, ni en intention dans le serment fait aux généraux ; la monarchie française se perdra si ceux qui lui sont attachés ne veulent pas considérer le serment actuel comme un serment envers la patrie, et une promesse de maintenir la monarchie en elle-même.

En rappelant toutes mes pensées il me semble, que sous le rapport de l'honneur et de la saine politique, nous devons considérer avant tout la défense de la patrie contre l'anarchie. Nous devons donc saisir l'autorité des suffrages, unique moyen actuel de préserver la monarchie des passions fougueuses qui se précipitent vers la république.

Quant aux trônes considérés en eux-mêmes, ils n'ont plus de force empruntée des serments et des anciens prestiges, il ne leur reste plus que l'affermissement par une conduite imposante, ou le mépris et la chûte par une con-

duite contraire. Telle est leur destinée inévitable au milieu du mouvement actuel des esprits.

CHAPITRE VII.

Nouvelle académie créée par M. Guizot.

Après avoir examiné plusieurs des changements faits pendant le règne actuel, je ne dois pas omettre la nouvelle académie créée par M. Guizot sous le titre des *Sciences Morales et Politiques*.

Je ferai d'abord une observation importante : je ne parlerai point de l'académie, je la res-

pecte. Je ne veux parler que du Rapport de ce ministre, des pensées qu'il renferme, du but auquel il paraît tendre. Je le considérerai comme le discours d'un ministre doctrinaire, et dans lequel on ne devrait trouver que des pensées et des expressions d'une justesse incontestable.

Cette académie avait d'abord été instituée par le Directoire, et fut ensuite abolie par Napoléon. Lorsque je présentai à Louis XVIII une ordonnance qui rétablît les académies sous leur dénomination ancienne, je me gardai bien de rétablir celle des sciences morales et politiques. Je me rappelle qu'il approuva beaucoup ce retranchement; car il était, comme Napoléon, très éloigné de certaines idées métaphysiques. Il me semble qu'en parlant des sciences morales au pluriel on embarrasse l'esprit du lecteur. La géométrie, l'astronomie, la physique, et d'autres sciences, ne sont ni morales, ni politiques. Voulez-vous parler de cette morale universelle, reconnue dans touts les temps et dans touts les lieux? il fallait vous expliquer; car elle est une, elle emprunte de son unité

sa plus grande force et son plus grand éclat. Vous ririez d'un homme, même d'un doctrinaire qui vous dirait : Je veux vous enseigner les morales. Vous lui demanderiez certainement s'il y en a plusieurs.

Vous savez mieux que moi que la morale séparée du dogme est la même dans Épictète, dans Marc-Aurèle, dans Bourdaloue et dans Massillon, et que la consécration divine de la morale chrétienne n'empêche point qu'elle ne fasse partie de la morale universelle. Au reste, je ne fais ces remarques, sans conséquence, que dans la pensée qu'un doctrinaire doit toujours s'énoncer de façon à ne laisser aucun nuage dans l'esprit du lecteur.

Vous dites, monsieur, que le motif de cette institution, est puisé dans la raison publique, pourriez-vous me dire ce que c'est que la raison publique? suivant vous, la raison publique est sans doute l'opinion philosophique des doctrinaires; suivant moi, c'est tout simplement le bon sens, le sens commun, que Bossuet appelle le guide assuré de l'homme, et qu'il appelle aussi le maître de la vie humaine. Plût

à Dieu que votre rapport fut fondé sur ce guide de l'homme; mais s'il vous avait inspiré, vous n'auriez point parlé des sciences politiques, après tout ce que ce mot, si dangereux et si étendu, a fourni de dissertations de toute espèce. Et pour ne parler que des seuls droits politiques, relisez, si vous en avez le courage, les nombreux discours de l'Assemblée Constituante sur les droits de l'homme. Elle avait mis à contribution tout ce qui fut jamais écrit sur cette matière; elle avait discuté, commenté, expliqué, et de là sa déplorable déclaration des droits de l'homme, laquelle a porté la folie dans un si grand nombre de têtes. Vous savez que la Convention en fut effrayée elle-même, et qu'elle la condamna au silence, ainsi que l'imbécile constitution que cette déclaration avait inspirée à la Constituante. Ni la Convention régénérée après le 9 thermidor, ni le Directoire, ni les consuls, ni l'empereur, ni la Charte de 1830, n'ont osé rétablir cette funeste déclaration. Je n'ose pas vous citer la Restauration, parce que vous en parlez avec un noble mépris dans la suite de votre Rapport,

quoique vous l'ayez saluée très respectueusement à Gand, où j'ai eu l'honneur de me trouver avec vous, et d'y profiter de vos lumières, qui n'étaient pas cependant aussi brillantes qu'elles le sont aujourd'hui. Comment, après le triste destin de cette déclaration, pouvez-vous instituer une académie des sciences politiques? Vous savez bien que les droits politiques en font nécessairement partie, et même la plus grande partie. Voulez-vous nous rejeter dans ces dissertations qui nous ont fait tant de mal? Voulez-vous, à l'exemple d'autres doctrinaires vos confrères, que l'on appelle encore le roi l'homme-pouvoir, et que l'on demande encore comme eux un Conseil qui prépare les lois d'intelligence, tandis que les ministres prépareraient les lois de volonté? Je ne crois pas que l'esprit humain puisse imaginer un plan plus étrange. Quoi! vous osez charger spécialement des hommes, des savants, de renouveler encore un examen qui ne doit appartenir qu'à des députés, malheureusement chargés de fixer et de régler ses droits. C'est bien assez de livrer ces dangereuses dissertations aux discours écrits

de la tribune. Une chambre supérieure et un monarque peuvent en arrêter les effets; mais si une assemblée de savants était tout-à-coup saisie comme la Constituante, de la passion des dissertations métaphysiques et politiques, si elle les publiait, j'ose vous prédire d'avance que si vous étiez alors ministre, vous en frémiriez.

Comment après notre triste expérience pouvez-vous dire « que jamais sous aucune nation « ces sciences n'ont acquis un dégré d'impor- « tance de publicité et d'autorité, comme de « nos jours. » Oubliez-vous qu'il faut toujours juger les choses par leur résultat? Ces sciences que vous vantez, qu'ont-elles produit? D'abord et avant tout, les destructions faites par l'Assemblée Constituante, et ensuite l'affreux régime de la terreur. Vous me direz, sans doute, que c'était l'abus de ces sciences et non les sciences elles-mêmes. Je vous répondrai que la prudence ordonne d'éloigner les choses dont on peut abuser d'une manière fatale à la société humaine. Vous dites que « depuis un demi- « siècle elles ont joué un rôle dans notre his- « toire. » Je vous passerai d'abord l'expression

ridicule de sciences qui jouent un rôle; mais je vous demanderai si par cela même vous ne les condamnez pas? Voyez ce qu'elles ont produit depuis cinquante ans, en France, en Espagne, dans le Portugal, dans les îles, et dans le continent de l'Amérique du sud; voyez comme ces dissertations imprudentes allument les passions des hommes, et dites si vous pensez que tant d'effets déplorables prouvent les avantages de la cause qui les a produits.

Vous ajoutez que si ces sciences n'ont joué dans aucune nation un rôle aussi important que parmi nous depuis cinquante ans, c'est qu'elles ont acquis, pour la première fois, ce qui leur avait toujours manqué, un caractère vraiment scientifique. Dites-moi donc, je vous supplie, ce que c'est que ce caractère scientifique auquel vous attribuez toute l'importance moderne, de ce que vous appelez les sciences morales et politiques. La science est un ensemble de connaissances. Et vous venez nous dire que les sciences morales et politiques ont joué un rôle important dans notre histoire, parce qu'elles avaient ce caractère de science; qu'elles n'avaient pas ce caractère

avant nos cinquante années et que c'est par cette cause qu'elles n'avaient pas joué ce rôle important, qu'elles ont joué parmi nous. Mais puisque selon vous, elles ont maintenant ce caractère scientifique qu'elles n'avaient pas avant nos cinquante années, la chose que vous désirez est donc faite, il ne s'agit plus de leur donner ce caractère que vous leur reconnaissez depuis cinquante ans.

Vous ajoutez : « On s'est efforcé de les ap-
« puyer sur des données certaines, de les ren-
« dre rigoureuses et positives. » Je vous opposerai Aristote, qui dit expressément que la politique n'est pas susceptible d'être traitée avec une précision rigoureuse. Il dit aussi : « La
« première science à laquelle les autres doi-
« vent être subordonnées est la politique ou la
« science du gouvernement. » Est-ce à la science du gouvernement que vous voulez consacrer spécialement cette académie?

Mais je conviens que vous pourriez opposer à Aristote la fameuse doctrine des probabilités. Un doctrinaire peut rendre une opinion probable, quoique le contraire puisse l'être aussi.

Alors il peut choisir du pour et du contre, ce qui est très commode. Il le peut d'autant plus que les savants ont souvent discuté la question de savoir si la logique est un art ou une science. Votre amour pour la science vous a sans doute fait embrasser la seconde opinion ; ainsi je vais continuer de m'occuper encore de votre logique, qui sans doute est pour vous une science. Vous dites : « Ces sciences sont devenues plus « certaines, leur utilité plus manifeste a été « plus réelle. La société tout entière a reconnu « leur empire. »

Je m'arrête ici sur ce mot leur utilité a été plus réelle. Nous venons de voir quelle a été cette utilité. Comment peut-on appeler utilité les funestes effets que nous avons vus ? Je suis plus justes que vous envers ces sciences. Je suis bien loin de leur attribuer touts ces tristes effets. J'en attribue une grande partie, à notre caractère si mobile, si changeant, si porté à son propre mal, quand il n'est pas contenu par des institutions fortes et par l'autorité. Vous terminez ainsi : « Les sciences morales et po- « litiques serviront désormais (on peut l'espé-

« rer) à raffermir ce qu'elles ont jadis ébranlé. » Vous reconnaissez donc qu'elles ont ébranlé les fondements de la société. Il me semble que cette phrase contredit manifestement l'opinion que vous avez énoncée du bien qu'elles ont produit; une contradiction si manifeste m'étonnerait infiniment, si je pouvais voir dans votre Rapport autre chose qu'un travail pénible auquel vous vous êtes condamné pour mériter le nom de philosophe doctrinaire.

En vain vous étalez de grands mots philosophiques, en vous environnant d'un voile d'abstraction métaphysique, et surtout de ce grand mot de science que vous ne définissez point. Touts vos efforts n'empêcheront pas que tout le monde ne se dise : L'Académie française n'a-t-elle pas produit des ouvrages éminents dans la morale et dans la politique. Que voulez-vous de plus, que ceux des Bossuet, des Fenélon, des Massillon, des Montesquieu, des Labruyère. Le titre d'académicien français a-t-il empêché ces auteurs de s'occuper de morale et de politique? Voulez-vous que leurs successeurs ne s'en occupent plus? et la gloire de pareils tra-

vaux sera-t-elle réservée aux membres de la nouvelle académie. Comment n'avez-vous pas remarqué que votre rapport et votre projet renferment un grave reproche adressé aux auteurs que je viens de citer, et même à leurs successeurs actuels? car c'est dire à ceux-ci : Vos prédécesseurs n'ont pas su donner le caractère de science aux objets qui intéressent le plus les sociétés humaines; et vous, leurs successeurs actuels, vous n'en êtes pas plus capables. Il faut donc une nouvelle académie chargée spécialement de la grande tâche de leur imprimer un caractère scientifique. Cependant je vois parmi les membres actuels de l'Académie française, l'auteur de l'Histoire de la législation, ouvrage immense dans lequel M. le marquis de Pastoret a déployé la science la plus profonde et la plus instructive sur une matière si importante et si difficile; permettez-moi d'ajouter, et même sans lui donner un caractère scientifique. Il est de l'Académie française, et de celle des Belles-Lettres; ce bel ouvrage digne d'être mis à côté de l'Esprit des Lois, est peut-être plus instructif, parce qu'il n'affecte jamais

cet air de profondeur qui trop souvent emprunte un certain prestige de traits d'esprit, qu'on est tout étonné de rencontrer dans l'Esprit des Lois. M. de Pastoret est de la nouvelle académie, mais il n'a pas eu besoin d'en être pour produire un si bel ouvrage.

Parmi les auteurs auxquels nous devons de bons ouvrages politiques on doit placer M. Villemain pour sa traduction de l'ouvrage de Cicéron sur la République. Il est de l'Académie française. Le Marquis de Fortia auteur de l'ouvrage sur les principes de la morale naturelle, et sur l'immortalité de l'ame, est de l'Académie des Belles-Lettres. Il a traité ces grandes questions avec beaucoup d'habileté et une clarté remarquable. Vous voyez que ces trois académiciens, et d'autres que vous connaissez mieux que moi, ont écrit sur la morale et la politique. En rassemblant les titres des ouvrages de morale et de politique, vous verrez que leurs auteurs les ont publiés avant l'établissement de la nouvelle académie.

Je ne crois pas que sur la politique des peuples on puisse rien citer qui soit au-dessus du

livre de la Grandeur et Décadence des Romains, et du chapitre de Bossuet qui traite du même sujet.

Je voudrais bien savoir comment vous pourriez donner le caractère scientifique à l'admirable chapitre de Bossuet sur l'empire romain. Cet ouvrage est une source inépuisable de réflexions politiques, mais ce caractère scientifique a manqué suivant vous jusqu'à présent à ces beaux ouvrages. Il est vrai cependant que ces auteurs nous apprennent comment un peuple peut être très bien constitué sans avoir une constitution écrite, et comment il trouve dans ses usages, dans ses coutumes, dans son esprit public et surtout dans les maximes de son sénat, tout ce qui peut l'élever à la grandeur; mais je suis forcé d'avouer que tout cela n'avait point le caractère scientifique et que par conséquent ces ouvrages sont peu dignes de l'attention des philosophes doctrinaires.

C'était tout ce qu'il était possible de faire avant la philosophie de nos temps; et moi, qui les ai tant admirés, qui m'en suis pénétré dès mon jeune âge, combien je regrette qu'ils

n'aient pas eu ce caractère scientifique sur lequel vous fondez maintenant vos plus chères espérances!

Je vous avouerai en terminant, que votre Rapport me paraît le fruit d'une rêverie métaphysique, et non l'ouvrage d'un ministre qui écrit dans les temps de la plus terrible révolution qui fut jamais.

Ainsi j'oserai vous dire avec Cicéron qu'il y a deux choses à éviter dans les sciences : de prendre des lueurs pour la lumière, de les suivre inconsidérément, et de se consumer dans des études obscures et infructueuses.

CHAPITRE VIII.

Quelle peut être la durée du gouvernement actuel?

Les souvenirs que j'ai retracés et les changements dont j'ai parlé peuvent servir à l'examen d'une question que j'entends faire sans cesse : Quelle peut être la durée du gouvernement actuel? un grand nombre va plus loin, et dit : Ce gouvernement ne peut durer. Je pense, d'après tout ce qui précède, que la monar-

chie telle qu'elle existe a perdu les éléments d'une grande existence, et qu'elle a ainsi achevé l'ouvrage de nos trois derniers rois; mais je pense qu'elle peut exister malgré cela, et par la seule conduite du prince régnant. Ce n'est pas d'après la seule considération personnelle de ce prince, que je parle ainsi. J'ai soutenu déjà dans un ouvrage médité que le cardinal de Richelieu avait sapé les fondements de la monarchie française, que les éléments n'en étaient pas entièrement détruits, qu'elle avait repris une vigueur étonnante par les qualités personnelles de Louis XIV; mais que les fautes du cardinal avaient été imitées sous la Régence, sous Louis XV, sous Louis XVI, et qu'elles avaient produit les suites funestes que nous avons vues sous des princes incapables de les arrêter. Ainsi, de même qu'avec des institutions dénaturées Louis XIV était parvenu à la grandeur royale et nationale, comme en d'autres contrées, des princes ont pu se soutenir au milieu d'institutions vicieuses; de même le prince actuel avec de faibles commencements et des institutions débiles peut gouverner par

une volonté constante de soutenir ses propres intérêts, de ne rien concéder de son autorité royale et de puiser sa force dans des lois répressives. Il en trouve aussi un grand moyen dans la nouvelle loi électorale. Il faudrait des efforts inouis dans les hommes qui lui sont opposés, pour obtenir une majorité telle que ces hommes la désirent dans la chambre des députés. Pour ne pas se tromper il faut considérer les lois électorales ou dans leur étendue, ou dans leurs limites. Dans la nouvelle loi, tout a été restreint, rappetissé autant qu'il a pu l'être. Elle a par cela même favorisé la médiocrité, qui en a profité et continuera toujours d'en profiter. Pour avoir une juste idée d'une pareille loi électorale, rapprochez-la de l'institution des Bataves. Chez eux ce ne sont pas les votes individuels qui sont considérés, mais le vote particulier de chaque province. Et c'est ainsi que dans une circonstance mémorable, ces contrées ont vu sept de ces provinces se prononcer contre une seule, et voter ainsi pour l'honneur de la nation et la reconnaissance envers la maison d'Orange. Ah! si comme

je l'ai dit ailleurs, la France avait eu cet usage de voter par province lorsqu'on proposa l'appel au peuple en faveur de l'infortuné Louis XVI, combien le dernier et cruel événement eût été différent de la fin lamentable que nous déplorons! Remarquez que dans ces temps d'opprobre la chambre unique était gouvernée inévitablement par la peur que lui inspiraient les factieux maîtres de Paris, et qu'aujourd'hui la chambre des députés est gouvernée par cette médiocrité qu'envoient nécessairement de petites parties territoriales. Au reste, je l'avoue, d'après une longue expérience puisée dans les assemblées, je ne sais si cette molle et inévitable puissance de la médiocrité n'est pas préférable à la chaleur passionnée qui animerait des hommes d'un caractère plus nerveux. Je pense que notre gouvernement représentatif actuel est une nécessité qu'il faut subir jusqu'au moment où un homme et un homme seul, pourra si toutefois cela est possible, nous donner des institutions libres et fortes, sans placer auprès de lui un pouvoir rival.

Dans la question que j'examine de la durée

du gouvernement actuel, des observateurs font entrer une considération morale que je peux examiner sans manquer aux convenances. Ils disent d'après ce qu'ils entendent souvent, et surtout d'après les écrits continuellement traduits devant les tribunaux, ils disent que le mépris s'attache au gouvernement, et que le mépris est une maladie incurable. Ils se trompent, parce qu'ils ne font pas une distinction qui se présente cependant aux esprits attentifs. Lorsque le mépris s'attache à la marche du gouvernement, à sa faiblesse pour se défendre lui-même, à l'abandon de son autorité, à l'incertitude de son action, à une certaine allure chancelante, le mépris est une maladie incurable. C'est ce que nous avons vu sous nos trois derniers rois. Mais lorsque le gouvernement se défend vigoureusement, lorsqu'il repousse les attaques, lorsqu'il attaque lui-même, le mépris ne s'attache pas à la couronne, on ne méprise pas le pouvoir toujours prêt à la défense. On se console par des clameurs, on se jette sur mille détails, cruels sans doute pour le gouvernement, mais qui ne peuvent l'ébranler qu'aux

yeux des hommes inattentifs. Certainement personne n'a méprisé Charles x, il a mille fois entendu répéter l'éloge de son caractère personnel et toujours de sa loyauté; mais on méprisait, il faut l'avouer, son autorité comme monarque; on devinait aisément qu'au dernier instant il ne saurait point se défendre. Ainsi ses ennemis n'avaient qu'une chose à faire c'était d'amener ce dernier moment; et ils furent merveilleusement secondés dans ce dessein par l'inhabilité de ses ministres. Mais combien n'avaient-ils pas été secondés précédemment par le règne et les ministres de Louis xviii. J'espère qu'en lisant toutes ces observations, on n'oubliera pas que je ne considère les choses et les événements qui nous travaillent depuis si long-temps, que sous un aspect général et purement politique, que je m'éloigne soigneusement de cette imagination sentimentale qui sans cesse nous a fait prendre l'ombre pour la réalité. Dans mes Mémoires, comme dans cet ouvrage, je ne considère les choses humaines que sous le rapport de l'action qui gouverne, je fais tout ressortir d'elle seule; toute autre

manière d'envisager les choses me paraît vague, incertaine et sujette à mille erreurs. Je répéterai donc ici la phrase que j'avais mise à la tête d'un Mémoire présenté à Louis XVIII à Gand : « L'au-« torité une fois établie, devient ce qu'elle se « fait, et ne périt que par elle-même. » C'était je crois une prédiction, mais annoncée à chaque page de l'histoire des peuples. L'histoire de la Restauration est venue ajouter sa page ineffaçable.

Je répète, car il faut souvent répéter les choses essentielles, suivant la leçon que nous en donne Fénélon, et suivant l'exemple de Pascal dans ses lettres provinciales ; je répète qu'en parlant du règne actuel, je ne considère sa marche, que sous le rapport général de la monarchie, telle que nous pouvons la désirer. Or, j'examinerai l'effet très différent des fautes commises dans un bon système, et de celles qui sont commises dans un mauvais système.

Dans un gouvernement, tout dépend du système que l'on suit. La marche que l'on adopte doit être fondée sur une idée simple. Suis-je dans une monarchie?

Dans une monarchie, je dois sans cesse m'oc-

cuper de la grandeur et de l'éclat de la couronne; car elle est la gardienne des lois, des libertés publiques, elle ne peut être flétrie un seul instant, sans qu'aussitôt, tout ce qui est placé auprès d'elle et après elle ne soit ébranlé. Il est évident que si le sommet de la monarchie, environné de tout ce que les hommes peuvent imaginer pour le faire respecter, est attaqué, blessé, et ensuite renversé, tout ce qui est placé au-dessous du trône n'a plus aucune solidité. Dans l'horrible journée du 10 août je disais au fameux Brissot : « Vous renversez le trône : eh bien! vous n'êtes pas sûr maintenant de garder un seul cheveu sur votre tête. » Le démagogue en convint. Six mois après il est traîné à l'échafaud.

Le cardinal de Richelieu disait à Louis XIII, dans un Mémoire : « Les princes doivent tou-
« jours prendre des conseils hauts et géné-
« reux; la réputation est la principale force
« des rois, elle ne peut être rétablie, quand
« une fois elle est perdue. »

Le même sentiment avait inspiré Henri IV, quand il donnait ses instructions à Sully prêt à

partir pour l'Angleterre : « Mon ami, lui di-
« sait-il, n'exposez pas le souverain du pre-
« mier royaume de l'Europe à la honte d'avoir
« fait des avances méprisées, et peut-être à la
« nécessité de les venger. » Une autre fois il lui disait : Faites-moi un Mémoire sur les choses qui peuvent ternir l'éclat de la couronne ou la gloire de la France.

On trouve les mêmes sentiments élevés dans ce mot de Louis XIV, en parlant d'un de ses ministres : « Tout le monde approuva mon
« choix, mais je m'aperçus bientôt que tout
« ce qui passait par lui perdait de la force et
« de la grandeur qu'on doit avoir en exécutant
« les ordres d'un roi de France. Le même prince a écrit ces mots : « La dignité d'un roi ne
« dépend pas autant du sceptre qu'il porte
« que de la manière dont il le porte. » Ces exemples prouvent que la première chose dans une monarchie est d'avoir des desseins hauts et généreux. Toutes les pensées publiques doivent être grandes et nobles.

Lorsqu'un gouvernement marche dans cette route les fautes de détail ne peuvent l'ébranler.

Les hommes les plus habiles sont quelquefois entraînés à des fautes de détail; mais comme ils embrassent un ensemble grand, utile, et digne de la monarchie, sans quoi ils ne seraient pas habiles, l'ensemble permet de remédier aux fautes de détail; l'ensemble domine les détails; mais quand l'ensemble est mauvais, et surtout lorsqu'il est honteux, on est si violemment entraîné hors de la nature de la monarchie, qu'on ne peut plus y rentrer; alors les fautes de détail sont irréparables. Gardez-vous donc de dire, comme nous le disons tous les jours, que sa finesse peut suppléer à la grandeur.

Ce ne sont pas les fautes de toute espèce, même les fautes accumulées qui perdent les monarchies, ce sont les fautes contraires à la nature propre de la monarchie. Peu de princes ont fait autant de fautes que François I[er]; mais elles furent couvertes de cet éclat, de cet honneur qui font l'essence de la monarchie. Son affabilité, son éloquence, sa valeur héroïque, surtout sa fidélité à sa parole, le faisaient aimer et respecter. Il eut des guerres malheureuses mais il était roi et il voulait l'être.

Si toutes les observations précédentes sont justes, si elles sont fondées sur la nature des hommes et sur l'histoire de touts les âges, on peut d'après elles juger le gouvernement de Louis-Philippe, et résoudre la question dont j'ai parlé. Ce gouvernement peut-il se maintenir? Oui, il le peut, parce qu'il est toujours occupé de sa propre défense, et qu'il se sert des lois et des armes. Mais peut-il établir une véritable et grande monarchie, en suivant la la marche actuelle dans la grande partie politique? Je ne le pense pas. Parmi les nombreuses raisons qui se présentent à mon esprit, j'en trouve une principale liée à beaucoup d'autres aussi importantes. Il me semble que la conduite envers l'Espagne manque entièrement de grandeur et de saine politique. Ce ne sont pas là simplement des fautes de détail; c'est une grande faute anti-monarchique, et même anti-sociale, si je veux considérer la grande société Européenne dont toutes les puissances sont intéressées à conserver les liens malheureusement trop faibles qui unissent les parties de ces diverses contrées.

En me résumant je crois pouvoir dire : Les éléments indispensables de la monarchie n'existent plus. Ils avaient été créés par le temps et par le caractère des peuplès et des rois, nulle puissance peut les rétablir ; ils ont eu comme toutes les choses humaines un commencement, un milieu et une fin. Parvenus à la fin, ils ne peuvent revenir au commencement.

J'ai signalé parmi les causes contraires à l'essence de la monarchie, notre conduite envers l'Espagne, j'en parlerai dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

Sur l'Espagne.

Il faut donc examiner la conduite politique du gouvernement relativement aux affaires de l'Espagne. Il me semble difficile de contempler ce qui se passe en Espagne sans porter des regards de tristesse et d'admiration à la fois sur ces malheureuses contrées. Peut-être est-ce le pays de l'Europe que la guerre a le plus souvent

accablé de touts les fléaux qu'elle entraîne avec elle. Les Carthaginois et les Romains l'ont désolé long-temps par toutes les fureurs que pouvait enfanter la rivalité de ces deux peuples. On se rappelle les malheurs et le courage héroïque de Numance et de Sagonte. Les Sarrazins, les Maures, les Arabes, les Goths l'ont ravagé pendant des siècles; mais au milieu des plus cruelles guerres, il faut considérer le Nord de l'Espagne toujours respecté par les conquérants. C'est cette même contrée qui reconnaît don Carlos, et qui défend ses droits légitimes; aucun des peuples que je viens de citer n'a seulement tenté de le soumettre.

Charlemagne a porté ses armes dans cette partie de l'Espagne, mais sa conquête n'a duré qu'un instant. Le royaume de Navarre, qui s'est formé long-temps après, a duré 400 ans, et n'a succombé que par l'extrême faiblesse d'un prince de la maison d'Albret. Lorsque nos armées sous Bonaparte ont conquis une grande partie de l'Espagne, le Nord s'est maintenu dans son indépendance. Lorsqu'il entra en Espagne, les peuples de la Biscaye

que l'antiquité appelait les belliqueux Cantabres croyant que Napoléon passerait par leur pays érigèrent un arc-de-triomphe sur lequel ils inscrivirent ces mots : Les Cantabres jamais vaincus. Napoléon en fut instruit, et dirigea sa route d'un autre côté. Voilà donc la contrée qui défend les droits de don Carlos, voilà donc les habitants noblement invincibles pendant tant de siècles qui reconnaissent son autorité. Certes on ne peut dire qu'un tel peuple combatte pour la servitude. Non, il combat pour la vraie liberté sous un roi libre, tel que la conçoivent, et la veulent les ames généreuses. Ils n'appellent point les Anglais à leur secours, ils ne leur abandonneront pas leurs places, leurs ports et leur commerce.

Je ne crois pas que dans les affaires de l'Espagne le gouvernement ait été entraîné par une légitimité mal comprise. Je crois qu'il a été entraîné d'abord et malgré lui comme dans les affaires de la Belgique. Il a été surtout influencé par un vieux diplomate qui concevait, il y a cinquante ans, comme utile, l'alliance de l'Angleterre et de

la France. J'ai raconté dans mes Mémoires qu'en 1792, il fit la lecture dans le comité diplomatique, dont j'étais membre, d'un écrit dans lequel il traçait la négociation dont il venait d'être chargé en Angleterre par Louis XVI. Il y proposait l'union des deux puissances, fondée sur les principes qui venaient de bouleverser la France. M. Pitt, à qui il s'adressait, lui répondit par un silence moqueur et obstiné. J'ai dit, en racontant cette anecdote, comment nous fûmes étonnés, et ses amis mêmes, de cette niaiserie politique. Il eut dans le même temps des entretiens sur le même sujet avec lord Grey; et par une singularité fatale sans doute, ces deux hommes se sont retrouvés en présence quarante ans après et ont repris le fil de leurs idées, dans une position qui leur assurait le succès. De là cette quadruple alliance, dont les suites seront peut-être bien différentes des effets qu'on s'en promettait. On est d'abord, dans cette question, frappé d'un résultat inévitable. Lorsque la Reine enfant sera parvenue à l'âge convenable, quel sera son époux? Sera-ce un des plus jeunes princes de

la maison d'Orléans? Sera-ce un archiduc d'Autriche, un prince allemand ou anglais? L'un de ces choix, quel qu'il soit, aura sans doute la plus grande influence sur les destinées de la France et de l'Espagne. Il est impossible, au moment où j'écris, de former la moindre conjecture sur l'événement dont je parle. Mais toujours est-il vrai que nous courons, dès maintenant, les risques de voir l'enfant reine d'Espagne, unie à un prince étranger, dont les intérêts seraient opposés aux nôtres; tandis que si Don Carlos possédait la couronne de son frère, nous aurions les avantages certains, que notre union avec l'Espagne nous promettrait pour notre commerce. Et par l'union des deux marines, nous aurions les immenses avantages que nous en avons recueillis dans la paix et dans la guerre.

Il est donc une considération qu'un Français ne doit jamais perdre de vue; elle est dans les heureux fruits de l'union de l'Espagne et de la France. Cette grande idée de Louis XIV s'est replacée dans la tête de Napoléon, mais accompagnée d'une funeste ambition de famille

qui a fait avorter son projet. Cependant une telle idée, conçue par ces deux hommes, doit avoir quelque poids auprès d'un gouvernement. Tout le monde sait les maux incalculables faits autrefois à la France par l'Espagne : le seul nom de Philippe II suffit pour les rappeler; le grand projet conçu par Henri IV n'est pas effacé de notre mémoire. L'exemple de ces trois fortes têtes peut être opposé avantageusement aux idées de notre vieux diplomate et de lord Grey. Au reste, en parlant ainsi de M. de Talleyrand, je suis bien loin d'oublier tout ce que j'ai dit dans mes Mémoires sur l'habileté qu'il a montrée dans le premier traité de Paris; elle ressort d'autant plus, qu'il est impossible de ne pas le comparer à l'indigne second traité. J'ai prouvé combien étaient grands les obstacles de la première négociation, et combien faibles étaient les obstacles de la seconde. M. de Talleyrand a vaincu les premiers; M. de Richelieu a augmenté les seconds, en se laissant entraîner par les ambassadeurs étrangers.

Une profonde ignorance pourrait seule ne

pas se rappeler les avantages infinis que la France a retirés de son union avec l'Espagne. Une guerre maritime, entreprise pour nos seuls intérêts par l'Espagne, lorsque nous avions perdu trente-sept vaisseaux de ligne et cinquante-huit frégates, devait lui causer des pertes immenses; elle les prévit, et cependant ne balança point. Malgré ses généreux efforts en notre faveur, la France et l'Espagne furent humiliées alors par l'Angleterre. Mais un ministre anglais, dans un écrit que j'ai cité ailleurs, annonça que les outrages reçus par ces deux puissances resteraient profondément gravées dans leur mémoire et qu'elles se releveraient ensemble par un concert qui serait fatal à l'Angleterre. Sa prédiction s'accomplit par la guerre de l'Amérique; et quand le traité qui la terminait fut examiné dans la chambre des Communes, M. Pitt prononça ces paroles remarquables : « Dans d'autres temps, l'Angleterre « avait dicté les conditions de la paix. Ce temps « n'est plus; l'Angleterre est forcée d'employer « un langage convenable à sa position; l'illu-

« sion de son pouvoir, de sa prééminence
« n'existe plus. »

C'est donc sous le rapport des avantages maritimes, qu'il faut considérer l'union de la France et de l'Espagne. On ne peut trop répéter cette vérité, car depuis 1789 on entend sans cesse vanter notre puissance continentale, comme la seule nécessaire. Dans les derniers temps de la restauration, un orateur assura au nom d'une commission que la France ne devait plus faire autant de dépenses pour sa marine, et qu'il lui suffisait d'être une puissance continentale.

Je l'étonnerai, sans doute, en disant et en lui prouvant, que dans l'état actuel des choses, un empire ne peut pas être une puissance redoutable au continent, s'il n'a pas de marine. On m'objectera l'Autriche. Je répondrai que depuis plus de 150 ans, l'Autriche a toujours été l'alliée de l'Angleterre, que la marine anglaise a secondé toutes ses opérations, et que les trésors de l'Angleterre lui furent toujours prodigués. Quand un archiduc disputait à un

Bourbon le trône d'Espagne, l'Autriche n'aurait pu y faire passer des troupes, sans les vaisseaux anglais. Vous trouverez la même chose en 1744 et dans la guerre de sept ans. C'est toujours l'Angleterre, toujours une puissance maritime qui arme et solde l'Autriche contre la France; bien plus, l'Angleterre, puissance maritime, est par cela même une puissance continentale, puisqu'elle dispose des grandes puissances continentales. Elle seule a formé, entretenu les ligues contre la France; elle seule les a rapprochées et cimentées de nouveau, lorsqu'elles étaient dissoutes. Elle a eu à la fois plus de deux cent mille hommes à sa solde, dans la guerre de la révolution, pendant plus de 25 ans. L'Autriche n'aurait pu entretenir ses nombreuses armées, et lutter si long-temps contre la France, sans les subsides de l'Angleterre. Et sans eux encore, la Russie n'aurait pas montré ses Cosaques à la capitale de la France. Ainsi donc l'Angleterre est puissance continentale; elle l'est parce qu'elle est puissance maritime.

Mais cette puissance anglaise si formidable a cédé, sous Louis XVI, aux marines de la France et de l'Espagne réunies. J'ai cité plus haut les paroles mémorables par lesquelles M. Pitt avoua dans le Parlement que l'Angleterre ne pouvait plus résister aux flottes réunies des Bourbons.

Tout cela ne peut être contesté ; il peut donc m'être permis de déplorer l'aveuglement inconcevable d'un gouvernement qui travaille autant qu'il est en lui à l'affaiblissement de l'Espagne, en donnant à un parti des secours trop faibles pour le faire triompher, mais assez forts pour perpétuer une guerre barbare et une féroce anarchie. En politique, il n'y a de grandeur que dans les opérations avouées par la justice ; et ici, le véritable intérêt de la France s'unit à la justice ; elle devrait regarder les malheurs de l'Espagne comme sa propre infortune, et tendre toujours à l'union intime de deux puissances qui par leur position, peuvent seules enlever à l'Angleterre la domination des mers. En outre, qu'on n'oublie pas que l'affaiblissement de l'Espagne, porté au

dernier dégré, la jetera nécessairement dans les bras de l'Angleterre; et nous verrons alors quel immense avantage elle saura tirer d'une position dont elle sera redevable à nos fautes seules, comme elle doit à nos fautes antérieures la possession de Malte, des îles Ioniennes, du cap de Bonne-Espérance, de la Trinité, de Sainte-Lucie, de sa domination dans les pêches de la morue, de l'Ile-de-France et de touts nos établissements dans les Indes orientales. Criez donc contre la puissance anglaise, Français aveugles! elle est votre ouvrage.

Et c'est après de tels événements et les paroles si remarquables de M. Pitt, que des diplomates pourraient perdre de vue la grande idée de Louis XIV et de Napoléon, si bien exprimée par le grand monarque, quand il dit à son petit-fils : il n'y a plus de Pyrénées. Ajoutez à tout ce que je viens de dire, le commerce immense concédé à la France par l'Espagne dans l'Europe et dans ses colonies. Touts ces avantages pouvaient suivre le rétablissement de Ferdinand par les armes françaises en 1823; mais combien d'indignes manœuvres en ont

fait avorter les fruits. Loin de moi d'en salir ces pages ; mais je puis dire, avec la conviction la plus intime et une certitude acquise par mes recherches, que jamais rien de plus indigne, de plus méprisable ne fut l'ouvrage de ces nombreuses conceptions diplomatiques qui font souvent la destinée des peuples. Un gouvernement aveugle ne voyait, dans celle dont je parle, ni leurs commencements, ni leurs effets certains. Je me bornerai à dire qu'une partie de ces abominations secrètes fut exécutée pour obtenir la consécration de l'emprunt des cortès ; et cela parce que des hommes, qui avaient les mains pleines des coupons de cet emprunt, auraient fait une fortune colossale. Lorsque la question de cet emprunt fut examinée dans le conseil de Ferdinand, il demanda l'avis de son frère don Carlos. Ce prince, se levant et mettant la main sur son cœur, dit ces deux mots : Non, jamais ! Il ne pensait point qu'on dût accabler les peuples d'impôts onéreux, pour payer des sommes qui n'avaient été demandées que pour favoriser la rébellion, et qui par les événements, réduites

à une valeur nominale, n'intéressaient alors qu'un petit nombre d'agioteurs.

Si comme l'a dit M. Mauguin à la tribune, les Anglais se mettent en possession de ports maritimes importants, tels que Barcelone et Cadix, il ne sera peut-être pas plus facile de leur arracher cette riche proie, qu'il ne l'a été de leur arracher Gibraltar. Lorsqu'on regarde la carte de l'Europe, on voit par elle, comme par l'histoire, qu'il n'existait il y a cinquante ans, que trois grandes puissances maritimes. L'Espagne est retranchée de ce nombre. Ainsi, voilà la France et l'Angleterre seules en présence sur les mers. Si la guerre s'allumait entre elles, il serait permis d'y trouver une source de nouveaux malheurs, ce serait alors que les bons Français redoubleraient d'admiration pour cette grande figure de Louis XIV, et verseraient des larmes amères sur l'inconséquence et l'inhabilité de nos gouvernements, et sur la déplorable quadruple alliance.

Pendant la courte paix obtenue par le traité d'Amiens, un Anglais aujourd'hui pair d'Angleterre par sa naissance, me parlait des avan-

tages immenses qu'avait la France pour établir une puissante marine. Je lui répondis : Soyez tranquille, il est écrit là-haut que la France n'aura plus jamais le sens commun relativement à la marine et aux colonies, parce que si elle savait profiter de ses côtes maritimes et de la population qui les habite, elle serait maître de toutes les mers. Elle a par la grandeur d'un prince et l'alliance de l'Espagne, dominé sur l'Océan et la Méditerrannée. Ce temps n'est plus, notre légèreté et ce que nous appelons des principes, ne nous permettront plus de ressaisir ce noble empire. J'aurais pu ajouter que nous étions bien loin de ces temps où la porte ottomane ne permettait aux Anglais de paraître sur la Méditerannée, que sous le pavillon d'Henri IV.

La France seule a fait la grandeur de l'Angleterre. Elle lui a donné, je le répète exprès, par ses fautes accumulées, le Canada, l'île de la Trinité, Sainte-Lucie, le cap de Bonne-Espérance, Malte, les îles Ioniennes, Saint-Pierre et Miclon, et la Louisiane aux Anglo-Américains, et elle a abandonné à l'Angleterre le peu

qui lui restait dans l'Inde-Orientale où elle avait été dans d'autres temps cent fois plus puissante que l'Angleterre. En outre elle a fait son avantage en se privant elle-même de la belle possession de Saint-Domingue; que reste-t-il à faire à nos gouvernements pour achever l'immense édifice de la grandeur anglaise; c'est de séparer entièrement l'Espagne de la France; c'est de laisser la France seule rivale de l'Angleterre.

Je peux donc dire au gouvernement actuel : vous savez le mal que nous a fait autrefois l'Espagne; vous savez les avantages immenses que la France a retirés de son union avec l'Espagne, dans trois guerres maritimes et par le commerce, travaillez maintenant à la séparer de la France; jetez-la dans les bras de l'Angleterre; et cette déplorable politique sera bientôt maudite par un cri unanime de la France.

Au reste, cette querelle sanglante sur la succession au trône d'Espagne provient en partie de l'animosité mutuelle des princesses de Naples et de Portugal. Le roi Ferdinand après avoir signé l'acte qui brisait l'ordre de succes-

sion existant depuis 164 ans, le remit à M. Carlomarle son ministre, en lui ordonnant de le mettre entre les mains du chef de la magistrature. Ce ministre n'obéit pas à cet ordre et garda cet acte si important. Peu de temps après, Ferdinand le lui redemanda et manifesta le dessein de le changer. Après sa mort, la reine conçut les mêmes craintes qu'avaient eu Ferdinand, et voulut rétablir l'ordre de la succession, en formant une alliance entre le fils aîné de don Carlos et sa fille Isabelle. Sa sœur, épouse du prince don François-de-Paul accourut de Séville à Madrid, entraîna la reine dans une résolution opposée, et la détermina à prendre la régence. Ce fut alors vraisemblablement qu'on ajouta à l'acte de Ferdinand la clause que le prince don Sébastien par une lettre publique a déclaré avoir été ajoutée frauduleusement à l'acte de Ferdinand. Les deux princesses de la maison de Naples étaient ennemies déclarées de la princesse de Portugal, épouse de don Carlos, et sœur de la princesse de Beira à laquelle don Carlos a confié ses enfants pendant sa noble entreprise en Espagne. Beaucoup

d'Espagnols prétendent que l'animosité de ces deux maisons royales est la première cause des malheurs de l'Espagne.

Je demande maintenant comment à la vue d'un si triste spectacle, les trois grandes puissances du continent n'ont pas la pensée de se réunir pour faire cesser tant de calamités. Deux autres puissances ont bien cru avoir le droit de former une alliance pour s'occuper de l'Espagne et du Portugal. Pourquoi les autres puissances n'ont-elles pas imaginé qu'elles avaient le même droit? Elles auraient pu l'exercer par leur seule prépondérance, et sans faire la guerre. La France s'en occupe d'une manière bien influente, sans y envoyer des troupes. Pourquoi les trois grandes puissances ne pourraient-elles pas agir de la même manière? De deux choses l'une, ou elles approuvent, les prétentions de don Carlos, ou elles les désapprouvent. Elles ne manifestent point leur pensée, elles restent dans le silence, tandis que les autres puissances parlent et agissent ouvertement. Car c'est parler et agir ouvertement, que d'avoir des ambassadeurs à Madrid. Il me

semble, que la conduite de l'Angleterre et de la France, comparée à celles des trois grandes puissances, place celles-ci au-dessous des deux premières, et qu'on ne voit ni grandeur ni humanité dans leur silence. Comment se fait-il que l'Angleterre ait le droit de reconnaître par son ambassadeur, la reine régente et sa fille, et que l'Autriche n'ait pas le même droit. Vous me direz peut-être que je ne connais point les sentiments secrets de l'Autriche et de ses alliés; c'est précisément la chose dont je me plains. Comment garder le silence et n'employer qu'une diplomatie muette, sur de si grands intérêts? Certes on ne peut voir dans cette conduite qu'un égoïsme qui ne songe qu'à soi-même et qui s'isole honteusement du grand ordre social de l'Europe.

Très certainement, après notre épouvantable révolution, après 25 ans de guerres causées par elles, la méditation habituelle des souverains doit porter sur les suites encore agissantes de cette révolution. Ils doivent se demander ce qui arrivera si le système républicain, même sous un prétendu monarque, triomphe en Es-

pagne. S'ils méditent profondément sur ce sujet, s'ils ne se flattent point sur leur position, ils doivent concevoir des craintes. La première règle de la prudence humaine, c'est d'écouter les leçons de l'expérience, et de ne jamais affaiblir dans son esprit les causes que prévoie l'expérience. Il ne faut pas dire: Tel malheur n'arrivera pas, les mêmes choses n'arrivent point deux fois; cet adage ridicule que j'ai entendu prononcer bien souvent par des hommes qui se croyaient habiles, parce qu'ils écoutaient avec un sourire moqueur touts les avertissements; cet adage est une de ces faibles causes, auquel l'esprit du siècle a donné une puissance monstrueuse. La reine Élisabeth voyait plus loin que les puissances du siècle, quand elle donnait des secours à Henri IV; et l'impératrice Catherine voyait mieux que les ministres de Louis XVI, quand elle disait à M. de Ségur que le roi devrait profiter des troubles de la Hollande pour commencer une guerre qui détournerait la France des pensées révolutionnaires dont elle était menacée.

CHAPITRE X.

Sortie de prison des ministres condamnés.

Parmi les événements du règne actuel, il en est un sur lequel vous pouvez arrêter avec plaisir votre pensée. J'ai dit plus haut qu'une monarchie ne pouvait se soutenir que par des actions nobles et généreuses. La délivrance des prisonniers de Ham est de ce nombre, quoiqu'elle soit bien tardive.

Le 25 octobre 1836, j'apprends que deux ministres de Charles x, MM. de Peyronnet et de Chantelauze sont sortis de la prison de Ham où ils languissaient depuis six ans et qu'ils ont la liberté d'aller chez eux, sous leur parole de n'en pas sortir.

Je me fais gloire d'avoir demandé pour eux il y a cinq ans ce qu'on leur accorde aujourd'hui. Au mois de juillet 1832, je publiai dans le Rénovateur hebdomadaire un article intitulé : Des égards que les partis se doivent entre eux. Je prie qu'on me permette d'en transcrire une partie.

« Les généreux sentiments, si noblement
« exprimés par M. le duc de Fitz-James m'ont
« profondément frappé; ils m'ont conduit à
« m'occuper du triste sort des prisonniers de
« Ham. J'y pense souvent, en lisant les ar-
« ticles signés du nom de l'un de ces captifs.
« Les réflexions de M. le duc de Fitz-James
« m'ont rappelé une lettre que j'ai reçue,
« en 1815, d'un grand docteur de la foi répu-
« blicaine et c'est sur elle que je vais appuyer
« quelques réflexions.

« Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe,
« j'étais préfet à Metz ; Carnot venait d'être
« nommé ministre de l'Intérieur, il m'écrivit
« de sa main le 28 mars 1815. La différence
« de vos opinions politiques d'avec les miennes
« ne m'a jamais empêché de conserver pour
« vous l'estime qu'inspirent toujours les ver-
« tus privées et les talents distingués. L'inté-
« rêt que vous avez témoigné à l'occasion de
« mon fils lorsque j'étais proscrit vous honore
« infiniment à mes yeux, et m'impose de la
« reconnaissance. Vous savez, comme moi,
« que, dans les mouvements révolutionnaires
« on est sans boussole, et que ce sont les
« événements qui décident si l'on a eu tort ou
« raison. D'après ce principe, j'ai eu tort bien
« long-temps, comme vous le savez, et aujour-
« d'hui c'est vous. »

« Cette lettre peint le vrai caractère de nos
« dissensions politiques. Puisque les événe-
« ments seuls décident si nous avons tort ou
« raison, il me semble qu'après le jugement
« prononcé par l'événement, nous ne devrions
« conserver aucun ressentiment les uns envers

« les autres. A peine sortis de cent combats
« politiques où l'inconstante fortune nous a
« ballottés comme des enfants, nous devrions
« être amis fidèles et ennemis généreux. Depuis
« trente ans nous avons eu quatorze formes
« diverses de gouvernement, et celui du jour
« proscrivait celui de la veille. Brissot m'a
« proscrit en 1792, dans son journal, comme
« chef des Bicaméristes, de ceux qui voulaient
« deux chambres, c'était alors un crime hor-
« rible. Rappelez-vous qu'ensuite nous en
« avons eu deux, puis quatre sous le consu-
« lat, puis trois, et enfin deux, et toujours
« avec des combinaisons nouvelles. Ceux qui
« trouvaient alors le désir de deux chambres un
« crime affreux, paraissaient avoir une grande
« idolâtrie pour le monstre informe, appelé
« assemblée unique. Au milieu de ce culte,
« ils poursuivaient les membres de la consti-
« tuante, créateurs de l'assemblée unique.
« Pourquoi? parce que les constituants reve-
« nus de leurs erreurs défendaient alors le trône
« placé par eux, sur le bord d'un abîme à côté
« de l'assemblée unique.

« Mais qui mieux que M. de Lafayette pour-
« rait nous donner des leçons de tolérance po-
« litique? Après avoir été l'idole des amis de
« cette chose qu'on appelle liberté, ce fut une
« rage de ses bons amis contre lui. Et moi qui
« passais alors pour un ennemi de cette chose,
« je le défendis du décret d'accusation en
« m'exposant au plus grand péril.

« Remarquez que pendant 800 ans, sous
« les Capétiens, nous n'avons pas eu une seule
« révolution, et que depuis trente ans, nous
« semblons jouer aux révolutions. Mais si nous
« avons eu des guerres civiles sans révolutions,
« il faut excepter les guerres de religion où le
« fanatisme a trop souvent dénaturé le carac-
« tère national.

« Voici un exemple frappant de la magnani-
« mité de nos ancêtres. La première fois que
« Louis XIII combattit des rebelles, il fut
« question de juger un gentilhomme pris les
« armes à la main. Bassompierre à la tête d'au-
« tres officiers déclara au roi que si ce pri-
« sonnier était condamné ils se retireraient
« touts de l'armée; qu'ils voulaient faire une

« guerre généreuse et respecter les vaincus,
« après leur avoir fait l'honneur de se mesu-
« rer avec eux. Bassompierre avait amené 8,000
« hommes à l'armée royale.

« Le plus grand des princes, Henri IV,
« quand dans les champs d'Arques, il se pré-
« parait avec trois mille hommes à combattre
« Mayenne et son armée de quarante mille
« hommes, on lui amena un prisonnier, le
« comte de Belin. Il le reçoit et l'embrasse
« comme un ennemi qu'il estime. Belin est
« attendri, et lui témoigne sa surprise du pe-
« tit nombre de troupes qu'il voit autour de lui.
« Vous ne les voyez pas touts, s'écria Henri,
« vous ne comptez pas Dieu et mon bon droit.
« O sentiments magnanimes d'un brave mili-
« taire, et d'un grand monarque! Pourriez-
« vous être cités aujourd'hui sans produire une
« forte impression ?

« Il me semble que nous ne pouvons effacer
« de nos annales nos turpitudes et nos infamies
« si cruelles, même envers les femmes, qu'en
« adoptant aujourd'hui des sentiments géné-
« reux pendant et après le combat. Nos dis-

« cordes ne sont pas finies; l'expérience que « nous avons faite depuis au moins cinquante « ans, des lumières du siècle doit nous con- « vaincre qu'elles nous inspireront bien d'au- « tres erreurs que celles que nous avons tour- « à-tour applaudies et condamnées. Que du « moins elles ne soient pas sanglantes; c'est « l'intérêt des chefs actuels. Ils tomberont cer- « tainement un jour; les choses humaines ne « vont pas autrement, puissent-ils alors trou- « ver des ennemis généreux!

« M. Guizot m'a accusé dans un gros livre « d'avoir voulu faire la contre-révolution « pendant mon ministère. Je suis toujours « sous le coup de cette terrible accusation. Je « le prie de lire l'article de M. de Fitz-James; « et puisqu'il est puissant aujourd'hui en pa- « roles et en actions je le supplie de me par- « donner mon crime, en se rappelant qu'il m'a « honoré d'une visite à Gand, où il avait fait « comme moi le voyage sentimental. Il m'em- « prunta même alors un volume de Boileau « qui faisait toute ma consolation car je suis « et serai toujours classique. Je ne conserve

« aucun ressentiment de son accusation contre « moi, j'espère qu'il sera de même envers « moi, pour mon grand crime, lorsqu'il sera « parvenu au sommet de la montagne, sur « laquelle il grimpe. Quand il en sera préci- « pité je lui offrirai un asile de très bon « cœur.

« Je demande si une promesse des captifs de « Ham de rester au sein de leurs familles, ne « présenterait pas une plus grande sûreté que « les plus énormes verroux. Dans une prison « ils ont le droit de s'évader s'ils le peuvent; « ainsi l'ont décidé les jurisconsultes de touts « les temps. Dans leur maison, sous leur pro- « messe, ils ne pourraient en sortir : ainsi le « voudrait leur honneur, celui de leurs parents « et de leurs nombreux amis. »

Ce n'est qu'après six ans de la plus dure captivité, prête à faire périr deux des prisonniers, que mes vœux sont enfin exaucés pour ceux-là seulement. Mais on espère, que MM. de Polignac et de Guernon-Ranville sortiront bientôt de cet affreux donjon. J'espère aussi que mon ami, monsieur de Capel, pourra revoir bientôt

sa patrie et sa famille. Les chefs de l'insurrection qui ont triomphé dans la journée du 29 juillet 1830, auraient dû se rappeler que M. de Peyronnet a tenu leur sort dans ses mains, qu'il aurait pu les faire poursuivre après la conspiration de Saumur, et qu'il ne l'a pas voulu. Je suis persuadé qu'ils n'avaient pas oublié cet éminent service. Pourquoi donc n'ont-ils pas montré leur reconnaissance envers un ennemi généreux? Pourquoi? pouvez-vous le demander? Vous savez comme moi, qu'ils obéissaient à notre puissante divinité, la peur. Ces vainqueurs tremblaient à la vue des hommes qui marchaient sous leur bannière. S'ils n'avaient pas eu peur, ils auraient ri de l'impuissante royauté qu'ils avaient sapée si facilement, en lui jurant fidélité; et qu'ils venaient de détruire aussi facilement. Ils auraient pris tranquillement les honneurs, les cordons, les dignités; ils n'auraient persécuté personne. Mais s'ils n'avaient pas été subjugués par la peur, ils auraient été d'autres hommes que touts ceux qui ont travaillé notre pauvre France pendant cinquante ans.

Je conviens franchement que la délivrance des prisonniers, rentre dans le cercle des grandes idées que doit inspirer une vraie monarchie; mais elle est bien tardive, et des rigueurs inutiles autant que cruelles lui font perdre sa noblesse et ses avantages.

CHAPITRE XI.

Plaintes sur le commerce.

Dans l'instant où j'écris, on ne cesse de se plaindre de la diminution du commerce, et de l'état alarmant des fabriques de soieries de Lyon; nous voyons souvent dans les journaux une longue liste de faillites qui prouve la détresse dont on se plaint. Ce mal date de bien loin. Je prie de me permettre de prouver que

j'ai vu long-temps d'avance ces maux si grands, et qui deviendront bien plus grands encore.

Dans un ouvrage publié en 1823, j'ai donné un résumé des importations de soie brute employée par l'Angleterre, j'en montrai la progression toujours croissante. Je prouvai aussi ses progrès par le rapport de la commission d'enquête de la chambre des pairs en 1820 et 1821, et je montrai, par le résultat de 28 années, combien les progrès sont rapides. Aussi monsieur Hukinsson disait-il en 1825, dans la chambre des communes : « S'il y a dans ce « moment quelque sujet d'alarme sur le com« merce des soieries, il est passé des fabricants « anglais aux fabricants français ; car je sais « qu'il existe en ce moment en France, beau« coup d'embarras, à la vue des progrès que « le commerce et la fabrication de la soie ont « faits en Angleterre, et des améliorations im« portantes qu'ils reçoivent en ce moment. »

On a vu en 1825, dans le rapport du comité d'enquête de la chambre des communes, que les Anglais l'emportent entièrement sur nous pour les étoffes à l'usage des femmes, princi-

palement en Espagne et dans l'Amérique espagnole. Ils assurent que leurs étoffes ont une entière préférence parce que nous fabriquons à plus grands frais, et que la machine dont ils font usage pour perfectionner l'étoffe est très supérieure à la nôtre. Il est une triste remarque à faire sur ce comité d'enquête. C'est dans son travail qu'on trouve les notions les plus précises sur les manufactures françaises, sur les parties dans lesquelles nous surpassons nos rivaux, et sur celles qui jamais ne leur feront craindre notre rivalité. C'est là que vous trouvez vos progrès dans la construction des machines, et les sujets d'alarmes que vous devez concevoir sur les progrès des Anglais, dans la fabrication de la soie.

Je ne connais rien de plus instructif que ce travail d'un comité d'enquête, sur le commerce et l'industrie. Quand j'en ai proposé un semblable, les ministres ont cru qu'il renverserait la monarchie. Je ne répéterai pas tout ce que j'ai dit sur ces comités dans un chapitre de mon second ouvrage sur le commerce; mais je puis assurer que rien n'égale la profonde ignorance

où sont plongées les chambres sur tout ce qui concerne notre commerce considéré en grand, et par conséquent sur les sources de notre puissance.

Depuis le comité dont je viens de parler, l'Angleterre a formé une association nombreuse et riche pour la culture du mûrier ; elle veut l'étendre à l'Irlande et à nos colonies. Cet arbre réussit très bien en Irlande ; et partout où l'on a le mûrier, on peut élever le ver à soie avec touts les soins convenables.

Le mûrier était cultivé jadis dans notre Saint-Domingue, et j'ai cité dans mon premier ouvrage sur le commerce, une ordonnance de Louis XIV, pour encourager la culture de la soie dans cette colonie. Quand l'on considère l'ardeur des Anglais dans toutes les entreprises de commerce et d'industrie, leurs capitaux prodigués sans ménagement, les secours qu'accorde le Parlement, combinés de manière que toutes les sommes avancées rentrent dans le trésor dans le temps prévu, il est permis de concevoir des craintes.

Je disais dans cet ouvrage : « Je n'ai pas la

« présomption d'indiquer les moyens que j'i-
« magine, ils sont suivant moi très faciles en
« eux-mêmes mais impraticables pour sortir
« de la route incertaine où nous marchons de-
« puis quinze ans; je crois notre faiblesse ac-
« tuelle trop débile pour rien concevoir avec
« quelque étendue, et pour envisager le com-
« merce d'un grand peuple comme la source
« de sa puissance. » Ce principe présente des aperçus immenses; mais je suis persuadé qu'un homme qui les offrirait à notre faiblesse nous paraîtrait un insensé.

Dans les temps actuels, on ne cesse aussi de parler de l'accord qui existe entre toutes les puissances de l'Allemagne, et l'on y trouve avec raison un grand sujet d'alarme pour le commerce de la France. J'avais annoncé ce projet en 1823, dans le même ouvrage que j'ai cité je disais : « Le projet qui me paraît en-
« traîner un mouvement funeste aux intérêts
« de la France, est le projet formé en Alle-
« magne, d'unir la Méditerrannée au Rhin par
« une voie commerciale. » Tout ce qui se fait dans ce moment, en Suisse, en Allemagne et en

Piémont, exige l'attention de la France : leur accord relativement au commerce, peut causer à la France un dommage irréparable.

Le port de Gênes est déclaré port franc par le roi de Sardaigne. On conçoit aisément que si les marchandises de l'Orient, de l'Afrique et de l'Asie, reçues dans ce port, pouvaient pénétrer jusqu'au lac de Constance, dans une partie de l'Allemagne, jusqu'au Rhin, cette nouvelle voie commerciale apporterait un préjudice immense à la France. En lui enlevant une partie de son commerce de transit, elle rendrait le canal Monsieur qui doit joindre le Rhône au Rhin, et par conséquent la Méditerranée au Rhin, utile seulement au commerce intérieur de la France. Les puissances étrangères ont travaillé avec une ardeur infatigable à l'achèvement de leur grand projet; elles sont toutes d'accord maintenant, elles ont fait céder l'aveuglement des lois fiscales à l'intérêt général de toute l'Allemagne; nous en verrons bientôt les résultats qui seront bien amers pour notre commerce. J'avais dans cet ouvrage indiqué deux moyens de les empêcher; le pre-

mier de favoriser le transit dans la France, tel que Colbert l'avait conçu et exécuté ; le second d'achever avec la plus grande rapidité le canal Monsieur, destiné à unir la Méditerranée au Rhin. C'était la plus grande entreprise que l'on pût faire pour notre commerce, cela aurait un peu mieux valu que des barraques de bois construites dans la capitale, où l'on étale des bas, des souliers, et tout ce que renferment les boutiques, et où l'on ne trouve qu'un très petit nombre d'objets dignes d'être exposés. Mais il faut plaire à la capitale, et cette ville qui a fait toutes nos révolutions, qui depuis cinquante ans, commande en souveraine à la France coûte bien cher à cette pauvre France. On voit par ce très court extrait qui n'est pas la dixième partie de tout ce que j'ai écrit sur le même sujet, que j'ai devancé de quatorze ans, les alarmes actuelles. Ces ouvrages imprimés à mes frais, ont été adressés par moi, a plus de cent personnes, députés, pairs, conseillers d'état, ou ministre. Je doute qu'alors, un seul d'entr'eux ait fait la moindre attention à mes craintes, à mes inquiétudes, ils avaient raison ;

et moi, j'étais un imbécile, d'adresser de pareilles observations à une nation qui a tant d'esprit. Je résumais ainsi il y a quatorze ans mes tristes phrases.

« Je pense qu'il faut se hâter de prévenir « les graves obstacles, les malheurs même « qu'on prépare à notre commerce relative- « ment aux soieries, et par le grand projet al- « lemand dont je viens de parler. Il me semble « que, pour les détourner, on ne doit épar- « gner ni dépenses ni sacrifices. »

Vous me demandez si l'on s'est hâté ; je vous réponds qu'on n'y a pas même songé.

CHAPITRE XII.

Des considérations générales sur le gouvernement actuel.

Sous le rapport politique, je crois pouvoir conclure que la conduite seule de Louis-Philippe a pu le maintenir, et que les qualités et les talents seuls de son successeur pourront continuer son ouvrage. Ses ennemis ont bien compris cette vérité, car ils n'ont cessé de soutenir que dans notre gouvernement un roi doit

régner et non gouverner. Ils citaient l'Angleterre. J'ai prouvé dans mon essai sur l'éducation d'un prince, que non-seulement Henri VIII, Marie-Élisabeth, avaient gouverné seuls, mais encore que touts les rois de la dynastie d'Hanôvre avaient suivi cet exemple. Comme je ne présente dans cet ouvrage que des maximes sur le gouvernement en lui-même, et non ce qui peut nuire à tel prince et être utile à tel autre, je dirai qu'en pratiquant cette maxime, de régner sans gouverner, il faudrait nécessairement tomber dans les mains d'un premier ministre. Une liste bien triste se présente aussitôt à notre mémoire. Le cardinal La Balue qui par les intrigues les plus coupables et par des crimes, parvint aux fonctions de premier ministre, quoique cette place n'existât pas encore; le cardinal d'Amboise qui selon Bossuet a entraîné la France dans de malheureuses guerres, tantôt pour sa propre grandeur, tantôt dans le vain espoir d'être pape, qui conclut et resserra l'infâme alliance des Borgia avec Louis XII; le cardinal de Richelieu qui dénatura la monarchie et enfanta la première cause de notre révolution; le cardi-

nal Mazarin qui par ses outrages au Parlement, auquel ensuite il concédait les demandes d'abord refusées par lui, prépara les intrigues et la guerre de la Fronde; le misérable cardinal Dubois qui corrompit touts les germes d'où naissait l'honneur de la couronne et qui vendait la France à l'Angleterre. Le cardinal Fleuri dont la faiblesse prépara la malheureuse guerre de sept ans, dont l'incapacité anéantit la marine française, qui refusa l'offre que faisait Charles XII de conduire en Écosse le prince Édouard avec 10 mille Suédois partis de la Norwège; le comte de Maurepas dont la gaîté et les plaisanteries conduisaient Louis XVI et qui rappela les parlements sans la moindre préparation à un acte si important, et sans la moindre attention sur les moyens qui pouvaient empêcher les anciens abus; le cardinal de Brienne qui accéléra la révolution par son projet inexcusable d'une cour plenière; le duc de Richelieu gouvernant Louis XVIII et faisant lui seul le traité de Paris sous l'influence de l'ambassadeur de Russie; en est-ce assez et cette liste ne nous fait-elle pas voir l'effet inévitable de cette ridi-

cule maxime : Le roi doit régner et non gouverner.

Louis-Philippe l'a pratiquée dans les commencements de son règne, car il a tout fait sous l'influence d'une vaine opinion prétendue populaire laquelle régnait aussi sur les deux chambres. Averti par les dangers du trône et par son intérêt personnel, il a changé de maxime, et je puis dire qu'il peut ainsi laisser à son fils les rênes du gouvernement, mais non préparer et soutenir la grandeur de la monarchie.

Sur cette maxime si mauvaise, de régner et non gouverner, rappelez-vous ce que je vous ai dit plus haut : Le connétable de Richemont entraînant deux fois Charles VII à régner par lui-même et contribuant ainsi à la puissance et aux victoires de ce prince.

Bien plus, cette maxime, qui est fausse en elle-même, n'est jamais exécutée. Prenez pour exemple, le roi actuel Guillaume IV; dès le commencement de son règne, lord Grey commença le bouleversement de l'Angleterre. Mais quel pouvoir lui a donné la puissance? le pouvoir royal. N'est-ce pas aussi ce roi qui l'a laissé

présenter le bill de réforme, qui l'a approuvé et l'a soutenu de tout le poids de son nom et de son influence. Pour raisonner avec justesse, il faut dire que c'est Guillaume IV, qui a voulu le bill de réforme, s'il ne l'avait pas voulu, lord Grey nel'aurait pas présenté.

Si ce ministre avait exigé ce bill, malgré la volonté du roi, le roi l'aurait renvoyé de son conseil. Il l'a gardé, il l'a soutenu dans d'autres concessions aussi dangereuses que le bill de réforme, donc il faut rapporter à lui ce bill et les autres concessions. Il serait absurde de dire : Le roi ne voulait point ces lois ; le ministre les a présentées et promulguées malgré lui.

Rappelez-vous que la reine Anne, s'étant déclarée pour les torys, ils obtinrent dans la chambre des communes, une majorité, évaluée au double de l'autre parti. Je ne vous parle point de la reine Élisabeth, parce que son caractère était trop fortement trempé, pour qu'elle ne fût pas une vraie souveraine. Elle le fut donc.

Le premier roi de la dynastie d'Hanovre parla

en souverain, au moment où il mettait le pied en Angleterre, il affermit et lui-même et sa dynastie, malgré de nombreux ennemis.

Lord Walpol ministre dirigeant sous deux rois pendant 33 ans, par leur volonté, malgré la plus violente opposition, est bien une preuve de ce que peut l'autorité royale.

Georges III victorieux en Allemagne exerça toujours une véritable autorité royale. L'Angleterre, à sa mort, était dans un état de paix et de grandeur qui ne peut exister que sous un roi qui gouverne par lui-même.

Vous trouvez un exemple frappant dans la conduite de Georges III : il avait donné à ses ministres l'ordre de s'opposer vigoureusement à des mutineries, il vit de l'hésitation dans ses ministres. Il leur déclara qu'il signerait l'ordre lui-même, s'ils hésitaient encore. Voilà bien la volonté d'un monarque, et non celle des ministres !

Ce roi déploya la plus ferme volonté de combattre la révolution française au moment où ces leçons pernicieuses commençaient à s'introduire en Angleterre; sa ferme volonté

enfanta et soutint celle de M. Pitt; et ce ministre puisa dans la volonté d'action que lui inspirait son roi, la puissance admirable de soutenir le prince dans les moments où une cruelle maladie l'accablait.

Je conclus de tout ce que je viens d'exposer, que les hommes qui ne cessent de répéter que les rois doivent régner et non gouverner, condamnent eux-mêmes cette maxime, en citant ce qui s'est passé en Angleterre. Mais cette ridicule maxime n'existera pas moins parmi une certaine espèce d'hommes accoutumés à faire consister toute leur science politique dans quelques adages répétés sans cesse; et quand ils trouvent une maxime renfermée dans deux mots opposés l'un à l'autre, comme dans ceux-ci: régner et non gouverner, n'espérez pas que le bon sens et l'histoire puissent l'arracher de leur tête.

Parmi les changements notables que l'on remarque dans notre esprit et dans nos usages, on peut distinguer le grand nombre des duels. Il semble que nous voulons revenir à ces temps où c'était une vraie folie et où le cardi-

nal de Richelieu déployait, pour les réprimer, la plus grande sévérité. Louis xiv par sa législation et par ses discours avait affaibli cette manie d'autant plus invincible qu'elle s'appuyait sur l'honneur. Avant lui, sous Henri iv, elle fut portée à un tel dégré que ce prince, qui peut-être l'avait un peu favorisée par sa tolérance, fut obligé de défendre le duel sous peine de mort. C'est cette loi que le cardinal de Richelieu fit ensuite exécuter avec tant de rigueur.

Long-temps avant ces deux règnes, Philippe-le-Bel, qui voyait cet abus s'augmenter touts les jours, malgré les lois terribles portées par Saint-Louis, permit le duel en le rendant extrêmement difficile. Les champions ne pouvaient se battre que deux mois après en avoir obtenu la permission. Pendant ce délai, les parents et les amis faisaient touts leurs efforts pour réconcilier les adversaires. S'ils ne pouvaient y réussir, on exigeait des deux rivaux à plusieurs reprises le serment qu'ils annonçaient la vérité la plus exacte dans leur plainte. Quand le combat était permis il était précédé des plus gran-

des précautions : les armes étaient examinées avec soin, et ce n'était qu'après un dernier serment qu'on permettait le combat devant les juges nommés pour y présider. Jusque-là tout était sage et dicté par la prudence et l'humanité. Aussi, les duels étaient-ils fort rares; mais après le combat les erreurs du siècle reprenaient leur empire; la mort de celui qui succombait semblait un arrêt du ciel. On le croyait condamné par la Providence, et son corps était traîné sur la claie. On voit par cette législation, par celle d'Henri IV et de Louis XIV, quelle sévérité nos rois ont toujours employée contre le duel. Le célèbre Gustave Adolphe fut aussi sévère. En Allemagne, dans des temps reculés les champions ne pouvaient se battre que dans trois endroits désignés dans toute l'Allemagne, ce qui en diminuait le nombre. Sous Louis XV et Louis XVI les duels étaient rares. Pendant la Révolution et pendant notre guerre de vingt-cinq ans, on entendait rarement parler de ces combats. Le nombre en est augmenté considérablement depuis quelques années; les lois qui les défendaient sont tombées en désué-

tude, la mort seule d'un des combattants détermine la justice à s'en occuper, comme de tout autre homicide.

Nous voyons depuis quelque temps le pistolet remplacer l'épée dans ces combats. Peut-être peut-on s'en étonner. Avant la Révolution, M. de Rouvray, colonel d'infanterie, provoqua un officier dont il croyait avoir reçu un outrage; celui-ci voulut se battre au pistolet. Son adversaire déclara que l'épée était l'arme du gentilhomme et du militaire, que touts devaient s'en servir puisqu'ils la portaient. Plusieurs officiers s'assemblèrent pour juger ce second différend et déclarèrent à l'unanimité qu'on ne pouvait exiger l'arme du pistolet. Le combat eut lieu en leur présence l'épée à la main, et les deux champions furent blessés.

On peut ajouter aux raisons alléguées par M. de Rouvray que l'épée est une arme plus égale, que c'est un véritable combat, dans lequel le courage et le sang-froid peuvent donner de l'avantage sur l'adresse la plus exercée. On a vu souvent des hommes très habiles à manier l'épée, vaincus par d'autres qui n'en avaient

pas fait une étude, mais qui se présentaient au combat avec un courage tranquille et un aplomb remarquable.

On peut dire que dans le combat au pistolet il peut se rencontrer des circonstances déplorables. Si l'un des adversaires a tiré d'abord sans succès, et si l'autre est très exercé dans cette arme, la vie de son adversaire est entre ses mains. Il peut, sans aucun obstacle, sans aucune crainte, frapper son rival. Mais si son caractère est généreux, il ne profitera point de cet avantage, et dès lors son rival lui devra la vie. On a vu un militaire se présenter au combat contre un homme dont l'habileté au pistolet était connue; le premier qui avait été offensé tira son coup sans succès; le second fit feu dans l'air. Il donna donc la vie à son adversaire. Il peut se rencontrer des ames fières qui ne pourraient supporter cette espèce de grace. Je demande donc s'il peut y avoir l'ombre même de l'égalité dans un combat où quelquefois l'un des champions peut ajuster son ennemi avec la certitude de le tuer sans aucun obstacle, et où ce champion pourrait accorder la vie à son adversaire,

et lui faire ainsi un second outrage plus cruel que le premier pour de certaines ames. Un combat présente nécessairement l'idée de l'attaque et de la défense. Rien de pareil dans le duel au pistolet. Ainsi, ce n'est pas un combat,

CHAPITRE XIII.

Sur les théâtres. — Dégradation de l'art dramatique. — Locutions barbares introduites dans la langue. — Sur la musique actuelle. — Mauvaise prononciation devenue à la mode. — Sûr l'amour singulier du vague dans les écrits et surtout dans la poésie. — Du mépris des règles de la poésie suivies par touts nos bons auteurs.

A toutes ces considérations politiques il faut ajouter l'état actuel de la littérature et des théâtres. Il achève de changer entièrement le caractère français, il l'accoutume à des horreurs qu'on n'aurait jamais souffertes avant la Révolution. Il n'est pas question ici de la perfection du grand art d'écrire, mais de l'effet qu'il pro-

duit sur l'esprit de la jeunesse. Comme il est dans notre caractère de porter tout à l'excès, de donner à toute espèce de changements l'empire de la mode, on ne peut prévoir jusqu'où peut aller cette impulsion déplorable donnée aux jeunes esprits, ni l'influence qu'elle peut avoir sur le gouvernement considéré en lui-même et surtout sur l'esprit monarchique; nul doute qu'il ne dénature cet esprit. Cette remarque n'avait pas été faite par le ministre qui a répondu aux interpellations de plusieurs députés sur l'esprit actuel des théâtres. Il a répondu sans réflexion qu'il ne pouvait se charger d'une semblable direction; sa réponse semblait dire qu'il croyait l'autorité impuissante pour le changement dont on lui parlait. C'était une grande erreur, parce qu'il ne considérait la chose que sous un seul point de vue; en effet, il ne s'agit pas d'employer la force de l'autorité pour contraindre de certains esprits à prendre une autre direction, mais d'employer l'influence que doit avoir un gouvernement habile, en protégeant ouvertement les bons ouvrages et en discréditant les mauvais.

Louis xv ayant appris d'un premier gentilhomme de la chambre que la salle de la Comédie Française était déserte, lors même que les meilleurs acteurs représentaient la tragédie et la comédie, il en témoigna toute sa peine. Ce seigneur lui parla d'un sacrifice pécuniaire qui lui paraissait absolument nécessaire pour relever le théâtre. Le roi lui dit que ce moyen ne réussirait qu'à donner un peu plus d'aisance momentanée aux acteurs, et n'attirerait pas le public ; mais qu'il emploierait un autre moyen. Quelques jours après, il fit annoncer qu'il irait à ce théâtre, et demanda les plus beaux ouvrages : la salle fut remplie. Le lendemain, le roi, environné de sa cour, fit un grand éloge des acteurs et des ouvrages; il demanda à un seigneur présent s'il avait une loge à l'année à ce théâtre : sur sa réponse affirmative, il le félicita de ce bon exemple. Il interrogea de même plusieurs seigneurs présents, félicita ceux qui avaient des loges, et engagea ceux qui n'en avaient pas à louer des loges à l'année. Dès le lendemain, plus de quarante loges furent louées. C'est par des moyens semblables

que l'on peut donner dans la capitale le goût de la bonne littérature, et encourager à suivre les principes de l'ancienne école qui a couvert notre littérature d'une si grande renommée.

Personne n'ignore par combien de moyens Louis XIV encouragea constamment la littérature et les beaux-arts. Des louanges données d'un ton noble et obligeant étaient souvent un exemple pour le public, et un encouragement pour les auteurs. J'ai appris l'anecdote de Louis XV, que je viens de citer, de M. Brifaut de l'Académie française, connu par de beaux ouvrages, et entr'autres, par une tragédie couronnée d'un grand succès. Il gémit sans doute, comme toute l'Académie, de la dégradation de notre littérature et de notre théâtre; on se demande quelquefois si l'Académie pourrait, si ce n'est arrêter, au moins combattre par son influence les tristes progrès dont tout le monde s'aperçoit. On en trouve un exemple dans la conduite de Napoléon. Un jour, à Saint-Cloud, dans une tragédie qui souvent a eu des succès, il fut frappée d'une action immorale, portée très loin par les gestes de l'acteur; il témoigna combien

il en était indigné. Il avait donc compris les bornes dans lesquelles doit être contenue l'action théâtrale. Il employa son influence sur d'autres parties de la littérature; il imprima aux esprits une tendance vers la critique littéraire : elle se montra dans les feuilletons et dans des ouvrages de pure critique. C'était un mouvement utile donné aux esprits et qui favorisait l'esprit général de la monarchie. Non seulement le gouvernement actuel n'a rien fait de semblable, mais encore le discours que je viens de rappeler d'un ministre influent annonçait que le gouvernement renonçait à toute influence. Cependant l'esprit de la littérature est intimement lié à l'esprit public, il en devient une cause et ensuite un effet; et certes l'effet actuel ne peut être utile à une monarchie; il faut, en vérité, avoir bien peu réfléchi sur la nature des choses et des hommes pour déclarer qu'on abandonne toute espèce d'influence sur une chose d'une nature si importante. Comment peut-on ne pas considérer que la puissance et le nombre des mauvais ouvrages produisent nécessairement le discrédit des ouvrages

utiles et sérieux? A peine fait-on maintenant la plus faible attention aux ouvrages d'une saine littérature et de la vraie science. Je peux citer par exemple le bel ouvrage du marquis de Pastoret, intitulé Histoire de la Législation. Ces ouvrages avaient autrefois tout le crédit qui doit leur appartenir; on s'en occupait même avec une sorte de passion. Fontenelle écrivait que sa chambre ne pourrait contenir tout ce qu'on avait écrit contre ses ouvrages. C'était une grande preuve de l'intérêt qu'ils excitaient. Quand on passa, malheureusement, de cette occupation à ce qu'on appela l'économie politique et aux dissertations métaphysiques, cette nouvelle disposition des esprits enfanta les mille discours écrits de l'Assemblée-Constituante qui ont détruit touts les éléments de la monarchie, et ont enfanté cette misérable conception d'une assemblée unique, opposée au roi. De-là touts nos malheurs. Napoléon, comme je viens de le dire, voulut occuper différemment les esprits; mais son génie, qui a saisi toutes les branches constitutives d'une monarchie, les a laissées toutes imparfaites, parce qu'il était

entraîné par la passion désordonnée de la guerre. On sait quelle fut l'attention de Louis XIV sur cette partie importante d'un bon gouvernement. Aujourd'hui j'entends quelquefois dire qu'on est fatigué de tout ce qu'on lit, de tout ce qu'on voit, et que l'esprit public commence à partager les alarmes prononcées par quelques députés : je ne le crois pas. Telle n'est pas la marche ordinaire de l'esprit humain : il doit toujours aller en avant dans une carrière si facile à parcourir. On n'aurait pas prévu, il y a quelques mois, que la licence serait portée jusqu'à faire fouler aux pieds, sur un théâtre, le roi François Ier, à qui la postérité a décerné les titres de loyal chevalier et de restaurateur des lettres. Ce prince, surnommé l'éloquent, avait mérité le prix de la valeur à la fameuse bataille de Marignan, qui dura plusieurs jours, et qui fut appelée un combat de géants. Le Collége de France et l'imprimerie royale furent fondés par ce prince en 1530. Il établit les premières fabriques d'étoffe de soie à Tours et à Lyon, bâtit Fontainebleau, Chambord, et fonda le port du Hâvre-de-Grâce ; il enrichit la

bibliothèque du Roi, protégea les sculpteurs et les peintres, et Léonard de Vinci mourut dans ses bras. Ce prince, malgré toutes ses dépenses pour la guerre, les bâtiments et les récompenses des artistes et des hommes de lettres, laissa dans ses coffres, suivant la remarque de M. Anquetil, une somme de quatre cent mille écus de ces temps, et en outre il était dû un quartier des revenus de la couronne; et c'est ce prince qui vient d'être outragé sur nos théâtres d'une manière si indigne; c'est de cet outrage même que parlaient les députés auxquels le ministre a fait une réponse si étonnante. Je ne pense pas que le mal dont se plaignaient ces députés puisse s'arrêter sans l'influence du gouvernement.

La fureur qui possède quelques esprits ne s'arrêtera point; le temps d'arrêt qui demande en toute chose la plus grande force de l'esprit humain, est impossible dans un temps où l'orgueil de ses conceptions extraordinaires est animé à la fois par l'espoir du gain et par la facilité du travail. Un journal étranger a peint dans les termes les plus forts le danger de notre

littérature actuelle et a prouvé combien est ridicule, sous l'empire de pareils ouvrages, l'orgueil de nous donner sans façon le titre de la nation la plus civilisée, et de la métropole des sciences et des arts. Si les auteurs de nos tragédies actuelles sont fiers du grand nombre de spectateurs qu'elles attirent, je leur dirai : que l'on courait autrefois aux tragédies fades de Campistron avec plus d'empressement qu'on n'en met aujourd'hui à voir les drames sanglants de nos modernes auteurs. La tragédie d'Andronic en 1685, six ans avant la première représentation d'Athalie à Saint-Cyr, eut un si grand nombre de représentations, que les comédiens doublèrent le prix des places. Alcibiade et Phraate eurent le même succès. Les temps sont bien changés! Nous avons vu un auteur s'adresser à un tribunal pour forcer les acteurs de continuer les représentations d'un drame réprouvé par le gouvernement : nos aïeux avaient vu Campistron recourir à la protection d'une grande princesse pour contraindre les acteurs à cesser les nombreuses représen-

tations de sa tragédie de Phraate, parce qu'elle offrait quelques allusions.

Campistron était contemporain de Racine. Des spectateurs accoutumés aux grands caractères de Mithridate, d'Athalie, d'Achille et de Phèdre, couraient en foule à des pièces faibles de conception, écrites en prose rimée, mais qui du moins offraient des situations fortes et souvent attachantes : aujourd'hui l'on se plaît à des horreurs qui sont amenées de la manière la plus invraisemblable. Il me semble que cette différence des temps fait naître une réflexion douloureuse. La peinture des passions, les mouvements de l'ame, la grandeur des caractères, suffisaient autrefois pour attacher les spectateurs ; la tragédie était noble, décente, inspirait des sentiments élevés. On entendait avec une vive émotion les expressions les plus simples, mais que la situation du personnage rendait si touchantes, telles que ces mots de Monime, adressés à Mithridate :

. . . . . Seigneur, vous changez de visage.

Et ce vers admirable d'Hermione :

Ah ! fallait-il en croire une amante insensée !

Aujourd'hui, on entasse les invraisemblances pour amener des situations horribles; on accoutume les spectateurs à la violation de toutes les bienséances, à voir tranquillement des atrocités qu'on n'aurait pu supporter dans le dernier siècle. Et tout cela dans la ville qui s'appelle modestement la ville polie, le modèle de la civilisation! De tels spectacles élèvent-ils ou dégradent-ils le caractère national? J'adresse cette question à touts les hommes instruits. Arriverons-nous ainsi à ce dernier dégré de barbarie, remarqué dans Rome dégénérée et avilie, lorsque les femmes romaines voyaient avec transport expirer un gladiateur dans l'arène, et témoignaient leur joie féroce par un geste expressif qui leur était devenu familier?

On remarque une autre différence bien frappante entre les derniers siècles et les temps actuels. Corneille, par l'inspiration d'un génie

créateur, avait substitué la chaleur et les mouvements des passions à la fatalité qui faisait le nœud des tragédies grecques. C'était un pas immense vers la perfection de l'art; Racine et Voltaire ont suivi le même principe. Aujourd'hui les invraisemblances deviennent une sorte de fatalité, mais une fatalité brutale, sans cause première et agissante qui la fasse comprendre, surtout sans ce caractère religieux qui faisait de la fatalité des Grecs une punition, une vengeance et non un hasard.

Le caractère propre de la nouvelle école dramatique est l'imitation; non pas cette imitation libre qui s'enrichit des beautés d'un modèle sans reproduire ses imperfections, mais celle qui outre les défauts par impuissance et substitue aux beautés originales des hardiesses extravagantes. Un des premiers préceptes de l'art dramatique est de tout ramener à l'unité de dessein; sans lui point de succès durable; c'est lui qui forme ce bel ensemble dont la nature nous offre partout le modèle. Le poète dramatique comme le peintre ne peut le violer impunément. C'est une loi puisée dans la na-

ture, et dont la violation fait périr les ouvrages de littérature, comme elle fait tomber les monarchies.

La nouvelle école aura beau faire, elle n'excitera que la curiosité et l'étonnement; elle ne laissera que de tristes et dangereuses impressions dans les ames; elle n'élèvera point l'esprit, ne pénétrera point les cœurs. Le genre actuel décèle l'impuissance de pratiquer les anciens préceptes, si difficiles, mais si conformes au bon sens. Toute action a un commencement, un milieu et une fin; le vrai talent représente cette action avec ses différents dégrés et amène le spectateur à la fin qui doit être le dernier terme de l'intérêt excité pendant toute la tragédie. Le comble de l'art est de trouver dans le cœur humain touts les ressorts qu'on emploie; les mouvements opposés qui se succèdent; le flux et le reflux des passions sont l'ame de la tragédie. Le mal fait par un personnage à un ennemi ne peut produire cet effet, s'il n'est inspiré par de violentes passions. Rien n'approche du supplice de la jalousie, du soupçon de l'infidélité, de l'horreur d'une tra-

hison. Quand de telles situations sont aussi bien amenées que bien peintes, le spectateur est ému, attendri, pénétré jusqu'au fond de l'ame; le sublime de l'art est d'amener Hermione au point de dire :

Ah ! fallait-il en croire une amante insensée !

Mais les événements accumulés qui se succèdent sans préparations, et surtout sans passions, sans mouvements de l'ame, ne feront jamais une tragédie. Voyez le contraste des sentiments d'Achille et de ceux d'Iphigénie : elle se soumet à un ordre barbare que le guerrier veut empêcher par la force. Ce sont ces sentiments qui transportent les spectateurs, et non l'action elle-même. Si vous voulez peindre des fureurs, joignez-y la sensibilité, la pitié, comme Homère dans son Achille si furieux, si féroce même, mais pour venger son ami. Amenez des situations comme celle de l'aimable Iphigénie en présence d'un père qui consent à sa mort. Quelle étude que celle du génie de

Racine rassemblant toutes ses forces pour peindre les remords de Phèdre, qui cependant n'est coupable que de la seule pensée du crime, encore y est-elle poussée par cette fatalité admise dans la religion des anciens.

Nos jeunes gens, dont le génie est fort et l'esprit élevé, devraient étudier ces grands traits, les approfondir, y puiser de belles inspirations, et aspirer ainsi à une gloire digne d'eux; les acteurs devraient se rappeler la grande renommée qu'ont acquise plusieurs de leurs prédécesseurs en représentant dignement nos chefs-d'œuvre; le gouvernement devrait penser à l'empire que peuvent prendre les représentations de caractères avilis, dégradés ou atroces; il devrait encourager les hommes noblement inspirés qui voudraient entrer dans la carrière de la belle littérature.

J'entends sans cesse demander du nouveau : ce serait une chose bien nouvelle, bien extraordinaire, qu'une tragédie telle qu'Athalie, Phèdre ou Iphigénie.

Je répéterai encore que je ne conçois pas qu'un ministre ait pu annoncer hautement

l'impuissance de s'opposer par son influence à une chose qui corrompt l'esprit français autant qu'il dégrade le caractère national. Plus la langue française est connue dans l'Europe, plus cette dégradation de la littérature doit nous faire tomber du haut rang où nous avait placés le siècle de Louis XIV. C'est aux beaux ouvrages de ces temps que nous devons l'étendue et les progrès de notre langue et de notre littérature; des ouvrages contraires doivent produire un effet différent. Considérez comme la nouvelle littérature travaille diligemment à dénaturer la langue française, et donne la vogue à des mots nouveaux, blâmables sous plusieurs rapports.

On invente des mots qui ne sont ni harmonieux ni indispensables, et qui choquent les oreilles délicates.

J'ai entendu un ministre prononcer le premier à la tribune, ce mot, la Canalisation de la France. Il s'applaudissait de cette demi-phrase et appuyait fortement sur chaque syllabe de ce mot barbare. La majorité de la chambre fut ravie, une douzaine d'hommes dont l'oreille

était délicate, poussèrent des cris d'étonnement; remarquez que cette ridicule expression manque de justesse, car la canalisation de la France signifie littéralement la France mise en canaux : et ce n'est pas ce que l'on veut dire. Ajoutez que cette terminaison en ion jointe à tant d'autres terminaisons semblables, augmente un des grands défauts de notre langue; Voltaire a écrit que cette terminaison rappelle le grognement des animaux les plus immondes; qu'aurait-il dit, en écoutant dans nos assemblées ces vilaines finales, répétées en grand nombre dans les phrases de tribune, surtout depuis que nous faisons des révolutions, des constitutions, que nous avons une immense centralisation et que nous vantons notre civilisation?

Il est des mots que l'on repète à chaque instant, et qui choquent tout homme passablement instruit de la langue française. Les présidents de nos chambres prononcent touts les jours ces mots: vos précédents s'y opposent. Il me semble qu'on peut, sans être téméraire, blâmer cette locution, Précédent est adjectif,

il signifie : qui précède, qui marche immédiatement devant. Je puis dire à un tribunal, que tel autre tribunal le précède dans une cérémonie, mais je ne pourrais dire : ce tribunal est votre précédent ; de même, certains usages ont précédé ceux dont on parle, dans tel moment et dans telle circonstance. Ainsi l'on peut dire à une assemblée : vos usages précédents, mais dire à des hommes réunis : vos précédents sans dire ce dont il est question, c'est dénaturer entièrement ce mot, c'est faire un substantif d'un adjectif. Et remarquez que ce mot : vos précédents, adressé à des hommes réunis, ne peut présenter qu'un sens indéterminé.

Pourquoi ne pas dire : voici vos usages précédents. Une cour de justice pourrait dire, comme elle disait anciennement : notre jurisprudence, et non pas nos précédents.

Cette locution me paraît surtout très bizarre quand un président dit à un accusé : vos précédents ne vous sont point favorables, pour parler de la conduite précédente de l'accusé, et des jugements et arrêts déjà prononcés contre lui.

Le nouveau dictionnaire approuve l'expres-

sion dont je parle; mais j'oserai dire qu'il est un peu indulgent pour le néologisme actuel, quoiqu'il déclare lui-même que le néologisme est un abus. Dans l'ancien dictionnaire de l'Académie, l'on ne trouve pas un seul exemple d'où l'on puisse inférer que le mot précédent puisse être substantif.

C'est une chose singulière, que la rapidité avec laquelle ces changements sont adoptés dans toute la France; vous entendez touts les jours, dans les conversations, dire en parlant d'un homme: ses précédents ne sont pas honorables.

Qu'entendez-vous par-là? Est-ce la conduite de cet homme dans sa famille, dans la guerre, dans l'administration? Dites ce que vous voulez dire. Il en est de même du mot moyens. A-t-il des moyens? Il n'a pas de moyens. Ce mot dans notre langue est employé sous un grand nombre de significations, on en trouve la liste dans les dictionnaires; mais dans la question que je propose, je ne le considère que sous un rapport: ce mot est devenu à la mode, et on le répète sans cesse. Il s'agit d'une

ne peut être basée. La statue et la base sont deux choses différentes destinées à deux effets différents. La base reçoit la statue, mais la statue ne reçoit aucune modification de la base, et la base ne reçoit aucune modification de la statue.

Il n'en est pas de même du mot fondé, on fonde une muraille, parce qu'il faut commencer par une fondation dans le sein de la terre, sans quoi la muraille n'aurait point de solidité. Ainsi, cette expression, fonder un raisonnement, est une espèce de métaphore, dont le sens figuré, est juste et clair. En outre, elle est conforme à l'analogie; car elle se rapporte parfaitement au très grand nombre d'expressions usitées dans lesquelles le mot fondé est employé au figuré. Remarquez que si je dis très bien : fonder une muraille, et au figuré, fonder un raisonnement, l'analogie est parfaite. Je fonde vraiment la muraille, et elle ne fait qu'une avec la fondation; si j'enlève la muraille de la fondation, je détruis la muraille; mais si j'enlève la statue de sa base, je ne détruis point la statue; la statue n'a ni fondement ni fondation. Il me semble donc que ce mot basé, si souvent

employé, est un vrai barbarisme contraire à l'analogie et au bon sens. Aussi le nouveau dictionnaire de l'Académie parle du mot base, et se garde bien d'écrire le mot baser.

Outre les mots nouveaux dont je n'ai cité que la plus faible partie, il est des expressions, des manières de parler, qui sont devenues à la mode, et qui me paraissent choquer le bon sens. On dit et on écrit touts les jours : On a reçu des lettres de telle ville ; leur contenu n'est point connu. Il me semble que le mot lettre ne désigne point le morceau de papier sur lequel on a écrit, mais les phrases qui sont écrites. On disait autrefois : on a reçu des dépêches, on ne les connaît point. On entendait par-là ce que les dépêches contenaient ; mais on ne disait point le contenu des dépêches. Vous dites très bien : sa lettre contenait les expressions les plus affligeantes ; pourquoi dénaturer cette phrase en disant le contenu de cette lettre était affligeant ?

Le nouveau dictionnaire cite un grand nombre de significations du mot contenir, mais il dit simplement, que le mot contenu en

est le participe, sans citer aucune des phrases dans lesquelles nous faisons entrer le mot contenu comme substantif et dont je viens de parler. Il me semble que c'est réprouver ces phrases.

J'avoue qu'un dettier pour un débiteur, me paraît bien extraordinaire. Le mot sinistre est sans cesse employé pour malheur. Il me semble cependant impossible de lire ou de prononcer ce mot sans se rappeler sa vraie signification comme adjectif, et dès-lors s'il est employé comme substantif, il ne présente point cette netteté, cette clarté d'expression que nous attribuons à la langue française. Je n'ignore pas qu'on fait de ce mot un substantif pour désigner des malheurs arrivés dans le commerce ou dans la navigation; mais peut-être que cette acception unique est une raison de plus, pour ne pas l'employer substantivement dans le sens moral, comme on fait touts les jours.

J'oserai dire que je connais peu de locutions aussi choquantes que le mot fait, comme on l'emploie touts les jours. Je vois dans des écrits le fait de la perte d'un vaisseau. Il est accusé

par le fait de M. .... , le fait du naufrage, et même dans le fait d'attaque, arrêté par le fait des circonstances malheureuses, la véracité du fait. La véracité est la qualité d'être vrai. Un fait peut être vrai ou faux; mais en vérité il ne peut avoir de la véracité.

Comment M. Anquetil a-t-il pu dire? Il y eut du fait de Louis XI dans ces brouilleries; j'aimerais autant dire il y eut du fait du grand Condé, dans la bataille de Rocroy. En vérité, le siècle des lumières n'embellit pas notre langue.

Je lis ces mots: je suis sur un terrain logique; j'avoue que je ne conçois pas comment un terrain peut être logique comme un raisonnement.

Je lis et j'entends sans cesse se suicider, suicide est l'action de se tuer soi-même. Vous ne pouvez en faire un verbe, et dire suicider pour signifier se tuer, pourquoi ne pas dire simplement, comme autrefois; il s'est tué? En outre, se suicider renferme un pléonasme choquant, l'Académie explique le mot suicide; mais ne parle point de l'expression se suicider : c'est la

proscrire. J'avoue que je ne peux concevoir la répétition continuelle de ce pléonasme.

Je ne finirais pas si je voulais rappeler touts les mots nouveaux semblables à ceux dont je viens de parler. Ces inventions décèlent une recherche qui ne peut venir que de la difficulté qu'on éprouve à trouver, ou à exprimer la pensée que demande le sujet que l'on traite. Voltaire a dit :

Si vous ne pensez pas, créez de nouveaux mots.

Il me semble que ce vers renferme un sens profond, malheureusement applicable au temps actuel ; mais rien ne me paraît plus ridicule que l'emprunt fait aux Anglais, de mots dont nous n'avons nul besoin, qui n'ont aucune analogie avec notre langue, et qui choquent l'oreille. Ce sont des ministres à oreille barbare qui se sont servis les premiers du mot budget, je m'en suis moqué à la tribune, c'était bien inutilement. Il signifie en anglais un sac ; on appelait ainsi un sac, dans lequel les chanceliers de l'échiquier

apportaient leurs papiers au parlement, et on se servait de ce mot, comme nous nous servons du mot porte-feuille. Le nouveau dictionnaire de l'Académie adopte cette expression en disant qu'elle est empruntée de l'anglais.

Cependant le compte des finances présenté touts les ans au parlement anglais, est appelé simplement finances account, compte des finances. Ainsi la triste adoption de ce mot par le dictionnaire ne le rend pas moins ridicule, et prouve combien l'Académie s'est peu occupée dans son dictionnaire de la délicatesse et de l'harmonie de la langue. Que dire maintenant du mot verdict emprunté aussi des Anglais et qui n'a aucune analogie avec notre langue. Je ne connais rien de plus ridicule qu'un président qui parle à des jurés du verdict qu'ils vont rendre.

Les épiciers, les bottiers ou menuisiers que je vois parmi les jurés, sont bien étonnés quand ils entendent la première fois prononcer ce mot anglais; mais ils comprendraient très bien le mot déclaration. Vous me direz vainement que verdict est emprunté de deux mots

latins verè dictum : cette étymologie ne le rend pas plus français ; et je vous répondrai que le mot déclaration est répété vingt fois dans la loi primitive sur les jurés.

D'après cette loi, ils prononcent une déclaration et non un verdict. Ce mot prononcé après les autres mots de notre langue, est certainement sauvage et barbare. Un président de la cour d'assises de Paris a eu dernièrement le bon esprit de se servir du mot déclaration ; un des jurés m'a dit que s'il avait entendu le mot verdict, il était déterminé à protester contre ce mot anglais, et à demander le mot légal déclaration. J'en dirai autant du mot bill transplanté parmi nous.

J'ai entendu cent fois des orateurs répéter à chaque phrase le mot omnipotence; nous avons cependant l'expression toute-puissance qui le vaut bien. Il faut avouer que le mot potence a très bonne grace, et prouve l'élégance de notre langue actuelle. J'ai lu quelquefois : la mise à exécution de ce projet ; combien cette phrase devient traînante à côté de celle-ci prononcée par les bonnes gens : l'exécution de ce

projet. On a aussi la manie de transporter des mots de physique dans les choses les plus simples : les physiciens parlent de collision des corps, aussitôt on donne à ce mot le sens de querelle, de combat. Je voudrais que dans une langue aussi peu harmonieuse, on fût quelquefois arrêté par cette finale ion et qu'on ne crût pas qu'un mot en ion dût remplacer les mots querelle et combat qui sont harmonieux.

Pourrait-on ne pas admirer cette phrase imprimée : Nous n'avons pu résister à cette idée artiste. J'ai vu quelque part, des sentiments artistiques, une idée et des sentiments artistiques, qui sont artistes, présentent des idées bien ridicules.

Depuis quelque temps les jeunes gens aiment à se servir du mot animation : on voit la vanité peinte sur leurs traits, quand ils prononcent ce mot avec sa vilaine finale. Je ne dis pas que ce mot soit un barbarisme; mais il semble qu'on prenne plaisir à remplir notre langue de ces vilains ion, malgré l'arrêt de Voltaire que j'ai

cité. Nos jeunes gens se croient très aimables quand ils ont dit : Cette femme a de l'animation ou n'en a pas. Il serait plus agréable à l'oreille de dire qu'elle anime les personnes qui l'entendent; car c'est là le vrai sens du mot animation.

Je ne conçois pas cette affectation si générale de dire : qu'un événement aura du retentissement, au lieu de dire simplement, qu'il retentira; aura du, est bien traînant.

Je suis étonné de l'habitude nouvelle de se servir toujours du mot chiffre à la place du mot nombre. On ne parle plus du nombre d'hommes blessés dans un combat, mais du chiffre des blessés; cependant le mot chiffre signifie proprement le caractère dont on se sert pour exprimer les nombres. Ainsi on dit fort bien le nombre des blessés, est de trente hommes. Si vous dites le chiffre des blessés est de trente hommes, vous dénaturez le sens de ce mot. Ajoutez qu'il est peu agréable à l'oreille, qu'on ne peut le prononcer sans une petite contraction des lèvres; et que lorsqu'il est souvent répété, il est fatigant pour les oreilles déli-

cates. Je demanderai d'où peut venir cette affectation de se servir du mot pays. On le répète sans cesse dans les journaux comme à la tribune. On n'entend plus les mots harmonieux, France, patrie, royaume, empire, c'est toujours le pays, et l'oreille est toujours blessée. En écoutant nos orateurs, on croirait qu'il n'y a plus de France ni de patrie.

Je ne finirais pas si je voulais citer toutes les expressions par lesquelles des gens même instruits semblent se complaire à dénaturer notre langue.

Je rends grace à *la Quotidienne*, qui nous a donné d'excellents articles sur ce sujet. Voltaire a fait une longue liste des mauvaises locutions et des mots barbares qui s'étaient introduits de son temps, dans notre langue. Je n'ai pas cité un seul des mots ou des locutions blâmés par Voltaire. Ma liste serait bien plus considérable qu'elle ne l'est, si j'avais voulu tout citer. Cela prouve à quel point la langue française s'est dégradée, et ce qu'on peut attendre, si elle continue à faire de si malheureux progrès. Mais ce n'est rien encore auprès des phrases

ambitieuses par lesquelles on s'efforce de montrer du génie. Je vais en parler.

M. de Tracy, dans la chambre des pairs, a parlé de la corruption de notre littérature, et a pensé qu'elle méritait une sérieuse attention.

Il est peut-être singulier, mais il serait heureux de voir cette chambre prendre à cette dégradation plus d'intérêt que paraît en prendre l'Académie française elle-même ; l'ancienne Académie nous a laissé des observations et des critiques très instructives ; on en aurait besoin maintenant pour ôter aux jeunes gens le goût des phrases ambitieuses. Les réflexions que présente la littérature actuelle sont immenses. On ne peut s'occuper de la nouvelle école dramatique sans être effrayé des résultats qu'elle peut avoir et des craintes qu'elle inspire; j'en ai parlé précédemment. Dans ce moment je ne veux parler que du style.

Sa première et indispensable qualité est la clarté ; sans elle, les autres qualités les plus éminentes sont reprouvées même par le bon sens ; et quand elles sont accumulées dans un ouvrage sans être accompagnées par la clarté,

elles font une fatigue, d'une lecture qui devrait être un plaisir et une instruction. Toutes les fois que, dans une phrase, un lecteur est arrêté par un mot inusité, dont il ne comprend pas le sens, ou par une pensée ambitieuse, qui, comme dit Boileau, étourdit l'oreille, sans rien dire à l'esprit, il ne peut suivre le sens de toute la phrase. La liaison, qui doit exister entre toutes les idées est rompue, et fait souffrir le lecteur. L'auteur ne peut plus alors paraître pénétré de ce qu'il veut dire. Sans cette condition de la clarté, il ne peut attacher le lecteur; c'est alors que l'on trouve une question palpitante d'expressions passionnées, un événement qui a fait une incision dans le temps, et mille autres semblables. Je me garderai bien de les citer parce qu'elles appartiennent en propre à leurs auteurs, tandis que le néologisme dont j'ai parlé est dans l'habitude d'un grand nombre de personnes.

Il y a des ouvrages qui sont remplis de ces efforts de style. C'est en vain que Buffon a dit, pour quelques écrivains de son temps et pour les imitateurs du temps actuel : « Rien ne s'op-

« pose plus à la chaleur que le désir de mettre « partout des traits saillants ; rien n'est plus « contraire à la lumière qui doit faire un corps « et se répandre uniformément dans un écrit, « que ces étincelles qu'on ne tire que par « force, en choquant les mots les uns contre « les autres, et qui ne vous éblouissent pen- « dant quelques instants, que pour vous laisser « ensuite dans les ténèbres.

« Rien n'est plus opposé au bon naturel que « la peine qu'on se donne pour exprimer des « choses ordinaires ou communes, d'une ma- « nière singulière ou pompeuse. Rien ne dé- « grade plus l'écrivain. Ce défaut est celui des « esprits cultivés, mais stériles ; ils ont des « mots en abondance, point d'idées ; ils tra- « vaillent donc sur les mots et s'imaginent « avoir combiné des idées, parce qu'ils ont « arrangé des phrases, et avoir épuré le lan- « gage, quand ils l'ont corrompu en détournant « les acceptions. Ces écrivains n'ont point de « style, ou si l'on veut, ils n'en ont que « l'ombre ; le style doit graver des pensées, « ils ne savent que tracer des paroles. »

Je prie les amateurs du style tendu et contraint, de réfléchir profondément sur ces paroles de Buffon; ils y trouveront la condamnation de certains ouvrages qu'ils ont admirés. Les observations de Buffon me conduisent à parler de l'harmonie de la langue.

Je vois depuis un certain temps les jeunes gens se complaire à étouffer toutes les syllabes, à les prononcer mollement comme si leur voix n'était pas capable de faire entendre les syllabes. Une dame étrangère, revenue récemment à Paris, me disait qu'elle était très étonnée de sa difficulté d'entendre la prononciation nouvelle. Kotzbut dit, dans le récit d'un voyage, qu'à Paris les hommes parlent très bas, et chantent très haut; qu'à Naples au contraire, les hommes ne crient point en chantant et font retentir les syllabes en parlant. Cette nouvelle manie d'affaiblir la prononciation d'une langue si sourde naturellement, va toujours en augmentant et contribue beaucoup à l'affaiblissement de notre langage. Ce qui rend cette manie plus choquante, c'est qu'on s'aperçoit aisément qu'elle vient d'une vanité pué-

rile. Au reste, j'ai vu la même chose dans ma jeunesse avec quelque différence.

Un jeune homme à bonnes fortunes était courbé, pâle et languissant; il se donnait un air fatigué, il traînait ses syllabes; il pouvait à peine prononcer son compliment à une belle dame, qui croyait avoir un très bon ton en lui répondant d'une voix masculine. C'était un contraste divertissant, je l'ai observé cent fois.

Cette affectation de prononcer les mots avec faiblesse dont je viens de parler, vient peut-être d'une autre manie, celle de se passionner pour le vague.

Mais je dois avouer que cette manie a gâté, 60 ans auparavant, des ouvrages couronnés par l'Académie française. Thomas qui ne travaillait qu'avec beaucoup d'efforts, a rempli des pages entières de ses ouvrages de ce vague fatigant. On trouve dans son éloge du maréchal de Saxe « qu'il étudiait l'art de la guerre, « l'art de combiner touts les ressorts qui peuvent « concourir ensemble, de calculer l'activité des « forces et le temps de l'exécution, de s'empa-

« rer des postes et de les défendre, de profiter
« de son terrain et d'ôter à l'ennemi l'usage du
« sien ; de ne se laisser ni étonner par le dan-
« ger, ni enivrer par le succès, de voir en
« même temps le mal et le remède, de savoir
« avancer, reculer, changer son plan, etc. »

Vous trouvez ensuite 14 lignes qui renferment des idées aussi vagues. Elles pourraient peindre Turenne et Condé aussi bien que le maréchal de Saxe. Trois pages après vous trouvez une nomenclature semblable. Elle contient 12 lignes aussi monotones que celles que j'ai citées. 4 pages après vous trouvez : « Ménager
« les forces de l'état, soutenir sa réputation,
« couvrir nos conquêtes passées et empêcher
« les ennemis d'en faire aucune ; se tenir près
« d'eux pour éclairer leur conduite et se placer
« dans des postes où ils ne peuvent le forcer à
« combattre ; observer touts leurs projets et
« leur dérober les siens ; pénétrer par les mou-
« vements qu'il voit ceux qui lui sont cachés ;
« ne laisser jamais échapper ni un moment fa-
« vorable, ni un poste avantageux, etc. »
Viennent ensuite 13 autres lignes absolument

semblables. Ce n'était pas ainsi que Bossuet peignait le grand Condé. Touts les traits dont il peint cette haute figure ne sont applicables à aucun autre capitaine; la chaleur et la véhémence de son style sont inspirées par l'ardeur des mouvements de son héros.

La bataille de Fontenoy offrait à un orateur un beau sujet : j'y trouve encore dix lignes aussi vagues que les précédentes; rien qui donne une véritable idée de cette grande bataille. Tout cela est racheté par de belles phrases adressées à l'ombre du maréchal et inspirées par un sentiment patriotique.

On trouve ensuite un très beau morceau, sur l'envie qui attaquait la réputation d'un grand homme. Les pensées se succèdent sans chaînes, et sont enfantées les unes par les autres. Ce beau morceau fait encore plus ressortir la faiblesse et même le ridicule des passages que j'ai cité. Et malheureusement ces passages étaient admirés et imités. On retrouvait cette imitation dans presque touts les ouvrages qui concouraient pour les prix. La prose de ces temps était fatiguée, travaillée. Des auteurs

aimaient aussi le vague, ils ont accoutumé nos jeunes gens à le chérir; et comme rien n'est plus facile que de trouver des phrases qui ne disent rien, le vague a enchanté une foule de jeunes têtes. On entendait souvent répéter : j'aime le vague de ces vers, j'aime le vague de tels et tels ouvrages.

Mais ce qui est vague, ne signifie rien, et prononce lui-même sa condamnation en se nommant ainsi. Pourrez-vous peindre les passions par des expressions vagues? Pourrez-vous peindre à une femme votre amour pour elle, en vous servant d'expressions vagues? Il me semble que si vous êtes vraiment amoureux, vous accuserez la langue de ne pas vous fournir de termes assez énergiques. Il n'y a rien de vague dans les beaux vers que prononce Phèdre, en parlant à Hippolyte. Dans ces vers, et dans mille autres semblables, la passion est peinte par des expressions énergiques, mais très simples, qui la montrent dans toute sa force. Rien d'indéterminé, rien de vague. Il en est de même des actions nobles et élevées. Pourriez-vous peindre de grandes actions par un style vague et

qui n'aurait point la couleur propre à l'action que vous racontez. C'est dans ces peintures qu'il faut être fort, grand comme le sujet, et surtout rapide. Essayez de peindre en style vague Priam aux pieds d'Achille, ou les adieux d'Hector et d'Andromaque, vous retomberez alors dans la ridicule traduction de Lamotte. Les grands auteurs de l'antiquité et des temps modernes n'ont point connu le charme prétendu de ce vague indéfinissable. J'oserai dire que ce goût singulier vient de cette légèreté d'esprit qui veut toujours du nouveau, et qui ne pouvant imiter la nature dans les passions les plus fortes et les plus attendrissantes, comme dans les plus grandes actions, se jettent dans un vague indéterminé dans lequel on ne voit que des mots ajoutés les uns aux autres sans une signification réelle. Je vois dans un grand nombre de vers d'un certain genre, écrits même avec quelque élégance, que l'auteur est rêveur, qu'il est mélancolique, qu'il marche tristement vers les bords de la vie, que ses pensées sont monotones comme ce lac dont les eaux ne sont pas même agitées par un faible zéphir. Les

branches de ce tremble au doux parler, tombant dans les ondes, ont du moins le bonheur d'y rafraîchir leurs feuilles, tandis que l'infortuné n'y trouve qu'un sujet d'amères douleurs, parce que ces eaux paisibles contrastent avec la fièvre brûlante dont son cœur est consumé.

Tout homme qui a quelques connaissances de la versification française, écrirait aisément cent pages empreintes de ce vague si cher à des esprits qui, comme dit Buffon, « sont cultivés, « mais stériles, qui ont des mots en abondance, « et point d'idées, qui travaillent des mots, et « croyent avoir combiné des idées parce qu'ils « ont arrangé des phrases, et avoir épuré le « langage quand ils l'ont corrompu. »

Ce vague à la mode me rappelle ces auteurs qui avant la révolution de 1789 chantaient une Iris en l'air, se passionnaient pour elle, et dont un grand poëte s'est tant moqué ; ils me rappellent aussi les vers plaisants dans lesquels Voltaire a peint les passions semblables de son pauvre diable. Les amoureux dont je parle pouvaient du moins chercher leurs inspirations

dans l'image d'une beauté. Mais leurs successeurs peuvent-ils se passionner pour des pierres blanches, pour des rochers, des lacs et des prairies? Ils prononcent hardiment que les anciens ne savaient point décrire; ils oublient que les bons auteurs, anciens et modernes, ne peignaient les beautés de la nature que lorsque leurs sujets demandaient, exigeaient même cette peinture. Ces tableaux se rattachant alors à l'idée principale du sujet, empruntent un charme réel de l'union de ces deux parties nécessaires l'une à l'autre. Mais des peintures vagues qui ne sont amenées par aucun sujet, surtout par aucune passion, ne peuvent avoir ce charme qu'on trouve dans les peintures tracées par les bons auteurs. Ceux dont je parle, ont la manie de commencer toujours par la peinture indéterminée des grands objets de la nature, sans s'inquiéter s'ils ont le moindre rapport au sujet qu'ils vont traiter. Vous êtes forcé de lire beaucoup de vers ou beaucoup de prose avant de connaître le sujet dont l'auteur va parler. Il me semble cependant que jamais

un esprit juste ne rejettera cette maxime si bien exprimée dans ce vers de Boïleau :

Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué.

Il est assez plaisant de remarquer que certains auteurs qui se plaisent à dénigrer les grands auteurs du siècle de Louis XIV, ne font pas autre chose qu'imiter les mauvais auteurs de ce siècle qui tombèrent bientôt sous les traits du ridicule. En effet, cette manie de tout décrire, de tout nommer par leur nom souvent inconnu plus de cinquante vaisseaux d'une flotte, avant d'en venir à la description d'un combat naval; cette autre manie de nommer plus de cent plats d'un repas bizarre, tout cela est imité des plus mauvais auteurs signalés par Boileau dans son Art poétique.

Vous y trouverez :

Un auteur quelquefois, trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.
S'il rencontre un palais il m'en dépeint la face ;
Il me promène après de terrasse en terrasse :

Ici s'offre un perron ; là règne un corridor ;
Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or.
Il compte des plafonds les ronds et les ovales :
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.
Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin.
. . . .
Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile ;
Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant ;
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

On voit par cette critique que des auteurs qui se croyent originaux, ne font qu'imiter les Scuderi, dont se moquait Boileau.

En critiquant ainsi cette manie des idées et du style vague, je la blâme dans une composition, dans une suite d'idées qui font un ensemble, et n'ont cependant, qu'un sens indéterminé; mais je ne blâme point l'expression en elle-même.

Nous disons qu'un peintre a très bien représenté le vague de l'horizon, ainsi ce n'est point le mot que je blâme comme tant d'autres mots; mais la recherche des pensées et des peintures puisées dans un vague indéterminé.

Quant à ces auteurs qui en écrivant les expressions les plus étranges, croient créer des expressions nouvelles, et se décorent du nom d'auteurs originaux, je les avertis qu'ils peuvent à peine égaler les Dubartas, et les Ronsard, le premier a dit de Dieu : qu'il sceptre les pasteurs et désceptre les rois. Le second a dit : « Planer les monts et montagner les plaines. »

J'entends dire souvent, on n'aime plus les vers, on ne veut plus de vers. Bien loin d'en être étonné je suis toujours surpris de la réputation de nos grands poètes. Je suis convaincu que les beaux vers de Racine ne sont tant loués que parce qu'ils ont d'abord été admirés par la cour de Louis XIV et par les bons littérateurs de ces temps. Notre oreille n'est point faite pour la poésie. Écoutez cent personnes réciter des vers ; toutes les diront vers à vers, et feront tomber la voix uniformément sur la rime sans chercher si le sens s'arrête à la fin du vers ; pas une peut-être ne fera sentir le rhythme et la cadence ; pas une ne saura s'arrêter à ces demi-enjambements qui unissent la fin d'un vers au commencement du

suivant sans aller cependant jusqu'au milieu du vers, et qui brisent ainsi la monotonie du grand vers. Cet art que Racine a si bien connu est en pure perte pour nos oreilles grossières ; en vain il a imité dans la coupe de la phrase poétique l'art de Virgile. Nous y sommes insensibles, nous traînons chaque vers l'un après l'autre, sans songer au sens de la phrase, nous la coupons ainsi d'une manière toute opposée à l'intention de l'auteur. Les vers les plus passionnés récités ainsi provoquent un lourd assoupissement léthargique.

J'ai vu des hommes même très instruits et surtout hommes d'esprit, s'indigner de ce qu'on lisait des vers avec cette cadence, cette harmonie, et s'écrier que le lecteur était un dupeur d'oreilles. Par un rafinement subtil de l'esprit ils étaient ennemis de leur propre plaisir, ils craignaient d'être trompés par un récit qui surprenait malgré eux leur attention, car ils n'écoutaient que pour critiquer. En vain je leur disais : aimeriez-vous une musique mal chantée ? Si la poésie a de l'élégance et de l'harmonie, pourquoi ne voulez-vous pas qu'on les fasse

sentir? Voulez-vous dépouiller la poésie de ses charmes pour la mieux juger?

Buffon n'aimait point les vers; mais il était grand admirateur de sa prose, et la déclamait un peu. Un homme qui l'a beaucoup connu m'a dit qu'il se plaisait à lire le commencement de la première scène d'Athalie en tombant pesamment sur chaque vers et en les rendant ridicules par un récit monotone : il s'arrêtait à chaque hémistiche pour en critiquer le sens. Cette personne avait retenu par cœur cette critique de la première scène : elle était curieuse, et je regrette beaucoup de ne l'avoir pas écrite; je me souviens seulement qu'il trouvait le oui du premier vers ridicule, parce que ce mot ne répondait pas à une interpellation; il ne voyait pas que la phrase, ainsi commencée, indiquait un entretien que les deux personnages continuaient en avançant sur la scène. Cette même personne me disait que Buffon avait essayé son talent pour la poésie, qu'il s'était aperçu qu'il n'en avait point, et qu'il s'en vengeait en dénigrant nos plus beaux ouvrages de poésie. Fénélon avait aussi reconnu qu'il n'avait pas le

talent des vers, mais il ne cessa de vanter la haute poésie. Bossuet a vanté ce bel art; il fait sentir combien la poésie l'emporte sur la prose, et va jusqu'à lui reconnaître le mérite de passer les intermédiaires dans un style rapide et figuré. C'est une grande leçon qu'il nous donne. Avec touts les intermédiaires la poésie est traînante. L'auteur des maximes, le duc de Larochefoucault, a écrit qu'il aimait les vers, qu'il s'y connaissait, qu'il y réussissait même; il a prouvé qu'il écrivait très bien en prose.

Je sens toute l'inutilité de ces reproches; nos organes ne sont faits ni pour la poésie ni pour la musique. Les exceptions, quelques nombreuses qu'elles puissent être, ne prouvent rien en faveur de l'immense majorité; ce n'est point parmi nous qu'on peut entendre le peuple chanter avec harmonie comme en Allemagne et en Italie, ou réciter de beaux vers comme en Italie.

C'est en Italie qu'on a vu un fameux chef de brigands tenir assiégée, dans un bourg, une troupe de voyageurs; apprenant que le Tasse était parmi eux, il lui envoya un sauf-conduit

pour aller à Rome, et lui offrit même de l'y faire conduire. Le Tasse, ayant répondu qu'il ne voulait point abandonner ses compagnons de voyage, le brigand répondit qu'il allait s'éloigner avec toute sa troupe, et que le grand poète pourrait passer librement avec ses compagnons de voyage.

J'ai vu à Florence un petit théâtre où des jeunes gens représentaient des tragédies; ils récitaient de beaux vers avec enthousiasme, et je goûtais dans leur prononciation ce plaisir ineffable qu'inspire l'harmonie des beaux vers. J'appris que cette troupe était composée de plusieurs familles de jeunes artisans qui aimaient avec passion la belle poésie.

D'après tout ce que je viens de dire, je vous prie de remarquer que les deux grands prosateurs du XIVe siècle admiraient la poésie, et que presque touts les prosateurs du siècle suivant, Buffon à leur tête, affectaient de la mépriser. D'après ce rapprochement, vous jugerez la différence des temps. Mais Bossuet, parlant à l'Académie française, lui disait que « si l'u-« sage forme les langues, l'Académie était

« néanmoins un conseil réglé et perpétuel, « établi sur l'approbation publique, pour ré- « primer les bizarreries de l'usage et tempé- « rer les déréglements de cet empire trop « populaire. »

Maintenant, je demande à l'Académie si elle suit cet avis, et si des ouvrages récemment sortis de son sein ne semblent pas chercher des succès dans la corruption de la langue.

Les personnes, en général, qui ne veulent point que l'on récite les vers avec la cadence harmonieuse qui leur est propre, se plaisent à répéter que les vers qu'ils critiquent sont com- posés d'hémistiches que l'on trouve partout. C'est le terme dont elles se servent. Ce re- proche est répété sans cesse par les hommes qui proscrivent les vers.

Ils ne font pas une attention bien simple. Un hémistiche est une phrase, ou un membre de phrase, composé de plusieurs mots; il faut nécessairement que cette expression appar- tienne à la langue et soit usitée, sans quoi elle serait un langage barbare que l'on ne com-

prendrait pas. Si un hémistiche n'appartient pas à la langue, un critique dira : Cela ne se dit pas, et il aura raison. Il faut donc, que l'expression employée soit usitée pour qu'elle soit bonne; mais un bon poète cherche la différence, entre la phrase usitée et celle qu'il employe dans l'inversion, dans l'élégance, qui provient de l'éloignement ou du rapprochement des mots. Souvent même ces hémistiches ne sont composés que des expressions les plus ordinaires, parce que le sujet l'exige. Racine fait dire à Agamemnon :

« Pourquoi le demander, puisque vous le savez?
« Eh! qui vous a chargé du soin de ma famille?
« Ne pourrai-je sans vous disposer de ma fille?
« Ne suis-je plus son père, êtes-vous son époux?

On trouve plus haut :

. . . Je ne rends point compte de mes desseins ;
Et quand il sera temps qu'elle en soit informée
Vous apprendrez son sort, j'en instruirai l'armée.

Ces vers si simples sont remplis d'hémistiches que l'on trouve partout. Ils sont admirables, parce qu'ils peignent à merveille l'orgueil d'Agamemnon.

Racine fait dire à Achille :

Je ne dis plus qu'un mot, c'est à vous de m'entendre.

Et ce vers si simple, annonce une menace !

Vous trouvez dans Mithridate :

On nous faisait Arbate, un fidèle rapport,
Rome en effet triomphe, et Mithridate est mort.

Les vers qui suivent, sont aussi simples, et ne diffèrent du langage ordinaire, que par une certaine élégance, comme ces mots :

« Et trompé dans la nuit ; au lieu de, trompé pendant la nuit. »

Racine fait dire à Athalie :

. . . . Ma douceur est à bout.

Et peu après :

Eh quoi ! vous n'avez pas de passe-temps plus doux !

Après lesquels elle dit aussi :

. . . Et j'en fais vanité.

Je pourrais citer une foule d'exemples semblables après lesquels on pourrait dire : « Ces vers sont composés d'hémistiches que l'on trouve partout. » Mais il faudrait dire : Racine seul a fait ces vers, et a pu les faire tant ils sont admirables, dans la position qui les a inspirés. La place où l'on met les mots les ennoblit ; on peut donc, avec des hémistiches pris dans le langage le plus ordinaire, composer de très beaux vers.

Voltaire a dit, en parlant de sa prose : « Je

n'ai jamais fait une phrase, et je m'en vante. » Il aurait pu dire de même : Je n'ai jamais fait d'hémistiche, et je m'en vante ; car un hémistiche est une phrase ou une demi-phrase, usitée et connue, excepté un très petit nombre.

Les critiques dont je viens de parler ne manquent pas, pour déprécier notre poésie, de parler de la monotonie de la rime; elle est effectivement très monotone, quand on récite les vers, un à un, en s'appuyant toujours sur la rime. Cette monotonie disparaît, quand les vers sont récités suivant le sens des phrases. La rime ne paraît alors, que dans des espaces inégaux; on a déjà dit, que le retour des mêmes sons est naturel, et qu'on le trouve chez des peuples sauvages. On aime ce retour dans la musique; il est même de beaux morceaux, qui ne plaisent que par ce retour plus ou moins fréquent des mêmes sons; et les refrains sont souvent, ce qui fait le plus de plaisir dans le chant.

J'oserai dire que la fin des vers, amenant des rimes tantôt masculines, tantôt féminines, est peut-être moins monotone, que la fin des

grands vers latins. Ceux-ci finissent toujours par un dactyle et un spondé, c'est-à-dire par une syllabe longue, deux brèves et deux longues. Les grands vers qui ne se terminent pas ainsi, sont en si petit nombre, qu'il n'en faut point parler. Nous ignorons la manière dont les Romains prononçaient les vers; mais d'après la connaissance que nous avons de la délicatesse souvent manifestée de leur oreille, même en prononçant la prose, et d'aprés l'usage habituel des Italiens, de chanter les vers et non de les lire, nous devons penser que les Romains accentuaient les longues et les brèves, de manière à les faire sentir. S'il en était ainsi, leurs grands vers devaient finir par une espèce de chant, qu'amenait nécessairement, le mélange des longues et des brèves. La manière barbare dont nous prononçons le latin, sans accent, comme nous prononçons le français, ne nous permet pas d'avoir une idée juste de la puissance qu'avait, sur l'oreille romaine, ce mélange des brèves et des

n'ai jamais fait une phrase, et je m'en vante. » Il aurait pu dire de même : Je n'ai jamais fait d'hémistiche, et je m'en vante ; car un hémistiche est une phrase ou une demi-phrase, usitée et connue, excepté un très petit nombre.

Les critiques dont je viens de parler ne manquent pas, pour déprécier notre poésie, de parler de la monotonie de la rime; elle est effectivement très monotone, quand on récite les vers, un à un, en s'appuyant toujours sur la rime. Cette monotonie disparaît, quand les vers sont récités suivant le sens des phrases. La rime ne paraît alors, que dans des espaces inégaux; on a déjà dit, que le retour des mêmes sons est naturel, et qu'on le trouve chez des peuples sauvages. On aime ce retour dans la musique; il est même de beaux morceaux, qui ne plaisent que par ce retour plus ou moins fréquent des mêmes sons; et les refrains sont souvent, ce qui fait le plus de plaisir dans le chant.

J'oserai dire que la fin des vers, amenant des rimes tantôt masculines, tantôt féminines, est peut-être moins monotone, que la fin des

grands vers latins. Ceux-ci finissent toujours par un dactyle et un spondé, c'est-à-dire par une syllabe longue, deux brèves et deux longues. Les grands vers qui ne se terminent pas ainsi, sont en si petit nombre, qu'il n'en faut point parler. Nous ignorons la manière dont les Romains prononçaient les vers; mais d'après la connaissance que nous avons de la délicatesse souvent manifestée de leur oreille, même en prononçant la prose, et d'après l'usage habituel des Italiens, de chanter les vers et non de les lire, nous devons penser que les Romains accentuaient les longues et les brèves, de manière à les faire sentir. S'il en était ainsi, leurs grands vers devaient finir par une espèce de chant, qu'amenait nécessairement, le mélange des longues et des brèves. La manière barbare dont nous prononçons le latin, sans accent, comme nous prononçons le français, ne nous permet pas d'avoir une idée juste de la puissance qu'avait, sur l'oreille romaine, ce mélange des brèves et des

longues ; mais toujours pouvons-nous dire, que leurs vers alexandrins finissaient par le même mélange de sons accentués. Nous ne devons donc pas être étonnés que les vers français finissent par le retour des mêmes sons. Je pourrais même dire, que le retour des rimes masculines et féminines, à des espaces plus ou moins éloignées, présentent à l'oreille plus de variété que le retour indispensable et obligé des dactyles et des spondés. J'ajouterai que cette rime a du moins l'avantage de rendre insupportables les vers dont la rime est contrainte. Dans touts les arts, non-seulement la difficulté vaincue est un mérite, mais encore cette difficulté force à faire mieux qu'on ne ferait sans elle. Les détracteurs de notre poésie lui font un autre reproche. Ils comptent les épithètes placées dans les vers ; et comme dans notre siècle on se plaît aux calculs, on compte strictement les épithètes, et l'on prononce que les vers en sont chargés. Il me semble qu'il faudrait examiner si elles sont nécessaires et belles, et non si elles sont nombreuses. Mais dans les

temps actuels, on triomphe par les chiffres; on trouve qu'il n'y a rien à répondre à celui qui présente des chiffres. C'est une grande erreur; car on peut déraisonner avec des chiffres comme avec des mots. Mais enfin, puisqu'on aime tant les calculs, calculons, prenons pour exemple des vers de Virgile, admirés des littérateurs de toute l'Europe. Dans les vingt-neuf premiers vers du IVe livre de l'Enéide, je trouve vingt-une épithètes. Prenons pour l'autre terme de comparaison les vers de Voltaire; car ses détracteurs n'ont cessé de lui reprocher le grand nombre de ses épithètes. Calculons encore : dans les vingt-neuf premiers vers du neuvième chant de la Henriade, je trouve vingt-une épithètes. Quand on songe à la précision et à la richesse de la langue latine, qui n'emploie point d'articles, et à la diffusion de la langue française, provenant de touts nos articles, on doit être étonné que Voltaire n'ait pas employé plus d'épithètes que Virgile.

Il ne faut donc pas s'occuper du nombre des

épithètes, mais examiner si elles fortifient la pensée et si elles ajoutent à sa beauté. Quand Boileau a dit :

Soyez riche et pompeux dans vos descriptions.

il savait bien que cette pompe et cette richesse demandaient nécessairement des épithètes; elles expriment souvent par un seul mot plus que ne ferait une périphrase entière.

Ceux qui comptent les épithètes pour en blâmer le nombre, comptent aussi les mots répétés; et comme notre langue est peu riche, leur petite malice a des jouissances faciles : le mot cœur, par exemple, est nécessairement répété dans les pages de sentiments où la tendresse est exprimée; il se retrouve encore dans les pages où sont peintes les grandes passions. Pendant les premières représentations de Zaïre on fit le compte de ce mot; et, comme dit M. de La Harpe, on en fit le bordereau. Racine lui-même est tombé dans cette grande

faute. Je compte, puisqu'il faut compter dans notre siècle, le mot main répété vingt fois dans les deux premiers actes d'Athalie; et quelquefois il se trouve dans des vers très rapprochés l'un de l'autre. Je demande pardon de profaner par de telles remarques le style divin d'Athalie; quelquefois le sujet contraint à cette répétition de mots. Si on veut les éviter, on donne nécessairement à son style de la gêne et de la roideur; il perd un certain abandon facile, qui souvent en est le plus grand charme. Dans la tragédie d'Œdipe, Voltaire a souvent répété le mot époux. Le sujet l'amenait, parce qu'il peint un fils qui a épousé sa mère sans le savoir. On ne compte pas les répétitions de mots dans la prose, parce qu'ils ne frappent pas autant que dans les vers, et parce que la malice ne jouit pas autant de la critique de la prose que de celle des vers. Cependant j'ai entendu un professeur dire gravement et très innocemment qu'il fallait au moins cinquante lignes d'intervalle.

Avant 1789, avant cette révolution qui a tout changé en France, les hommes instruits avaient

la manie d'épiloguer les mots, les syllabes, surtout dans la poésie. Ils ne lisaient que pour critiquer. Aussi, un auteur italien a-t-il écrit que la critique était toute notre littérature. Cette manie s'est prolongée long-temps après. J'ai entendu un homme très instruit, inspecteur de l'Université, blâmer les ablatifs absolus; il soutenait qu'ils n'étaient point dans la langue française. En vain je lui citais l'exemple de Malherbe et de Racine, et l'abbé d'Olivet, très froid grammairien, qui non-seulement approuvent ces deux auteurs, mais encore prouvent que l'ablatif absolu est usité dans le langage ordinaire, comme dans ces phrases : Je fis cela, l'année passée. Cela fait, on s'en alla. Lui mort, on verra. Toutes ces preuves et bien d'autres étaient inutiles aux yeux d'un homme qui se complaisait dans son orgueilleux purisme. Après cette manie, est venue la prétention de s'affranchir de toutes les règles, et de changer la langue. Tel est notre caractère; nous nous jetons toujours dans les extrêmes les plus opposés. Après nous être enfoncés dans les sciences abstraites, dont les ouvrages se

trouvaient alors sur les toilettes des femmes, nous ne connaissons plus que les romans, et quels romans!

Après avoir parlé de tant de mots nouveaux prônés par la mode, divinité des Français, je vais parler de l'horreur que nous avons pour les finales sonores; ce n'est pas assez d'infecter la langue des finales en on et ion, nous voulons encore en bannir celles qui en relèvent un peu les accents. La mode est venue tout-à-coup de dire Algé et non Alger, en faisant sonner la lettre r. M. l'amiral comte de Viella, entendant, il y a peu de temps chez moi, parler de la ville d'Algé, s'écria que jamais dans la marine il n'avait entendu ce mot ainsi prononcé. Des dames, arrivées de Toulon, prononcèrent ce nom en faisant sentir la lettre r. Je leur en fis l'observation; elles me dirent qu'elles étaient tout étonnées d'entendre prononcer ce nom différemment dans Paris. On va m'objecter, comme on fait toujours, qu'on dit dangé et la ville d'Angé. Je réponds qu'on fait sonner la lettre r dans les mots Anvers, Tanger, Niger, Jupiter, enfer, etc.; mais il me semble que

l'oreille seule doit être juge dans cette question. Or, un peu d'attention lui suffira pour remarquer que notre langue, si monotone, si peu accentuée, si remplie de vilaines finales qui font horreur à l'accent musical, ne peut avoir quelqu'éclat que par la lettre r. En effet, touts les mots sonores de la langue empruntent leur son de cette lettre. Faites attention aux finales de ces mots abhorre, honore, éclore, déplore, Flore, évapore, implore, etc., etc.; ajoutez les mots, maure, centaure, la Laure de Pétrarque, et autres semblables. Remarquez combien d'autres mots, qui ne se terminent pas non plus par la lettre r, empruntent d'elle cependant tout leur éclat, comme hémisphère, carrière, lumière, rivière, sorcière, volière, et même tabatière, que font sonner les preneurs de tabac.

On peut ajouter les mots en ire, comme lyre, Déjanire, proscrire, sourire, et beaucoup d'autres. Ajoutez encore les mots si sonores de barbare, tartare, avare, bizarre, fanfare, guitare, phare, et encore les mots où la lettre r

est suivie d'un d ou d'un t, comme boulevard, rempart, départ.

Voulez-vous bannir insensiblement la lettre r de vos finales, ne pas la prononcer, ou la prononcer molement, vous pourrez vous flatter alors d'avoir un langage en harmonie avec touts vos on et touts vos ions. Permettez-moi de vous citer la première strophe de l'ode à la rose du gentil Bernard.

Tendre fruit des pleurs de l'Aurore,
Objet des baisers du Zéphir,
Reine de l'empire de Flore,
Hâte-toi de t'épanouir.
Que dis-je ? Hélas, diffère encore,
Diffère un moment à t'ouvrir,
L'instant qui doit te voir éclore
Est celui qui doit te flétrir.

Tâchez, je vous prie, de prononcer ces vers un peu à l'italienne, en vous rappelant ce mot de Voltaire à un Parisien monotone, qui mangeait les finales : Les vers se chantent, bourreau, et ne se lisent pas. Je crois qu'alors vous trouverez quelque charme à ces vers harmonieux,

et que vous ne bannirez plus la lettre r des finales dont elle est en possession.

Cette haine des finales me conduit à parler de notre musique actuelle, surtout de la musique instrumentale. Je ne conçois pas comment, après des airs si chantants, si mélodieux de Grétry, de Cimarosa, Piccini, Méhul, et d'autres compositeurs français et italiens, nous pouvons souffrir de prétendus airs qui n'ont aucun chant, et par conséquent aucun sens. Ce sont des notes accumulées, sans motif, qui se pressent les unes les autres, et n'ont de valeur que dans l'imagination de ceux qui les ont écrites, semblables à ces phrases sonores, qui sans rien dire à l'esprit, étourdissent les oreilles.

Dans ce moment même la mode consiste à pousser tout-à-coup un cri au milieu d'une phrase musicale. J'ai entendu une voix très agréable défigurer ainsi tout-à-coup, les notes simples qu'elle venait de chanter, par ce cri, qui donnait à ses accents quelque chose de bizarre. C'est bien autre chose quand des doigts agiles accumulent et pressent sur un piano une multitude de notes, qui font l'effet d'une

espèce de tourbillon, on voit alors la fatigue sur le visage des auditeurs; mais il est de mode d'applaudir, et l'on applaudit. Les oreilles délicates gémissent en écoutant la corde harmonieuse de la harpe qui ne leur offre aussi qu'un vain bruit.

Ce mauvais goût se montre aussi surtout dans ce qu'on appelle les variations. Le musicien choisit ordinairement un air connu devenu populaire, ce qui prouve qu'il a du charme. Il le défigure tant qu'il peut par ce qu'il appelle des variations. De temps en temps il semble se rapprocher de l'air primitif. L'oreille fatiguée se livre alors à l'espérance d'entendre cet air et de le voir revenir, écoute avidement un petit nombre de notes, qui le flattent en vain, car c'est alors que les variations recommencent avec plus de rapidité et jettent l'auditeur dans un cahos de sons qu'il ne peut saisir. La satisfaction qu'il éprouve, lorsqu'après une longue attente, l'air primitif reparaît, se manifeste toujours par des applaudissements, ils devraient convaincre le musicien, qu'il ne peut plaire que par le chant. Il persiste dans

l'idée contraire, et se rejette encore dans une multitude de notes, qui affligent les oreilles délicates. Il faudrait s'entendre une bonne fois; et se demander franchement si la musique ne doit rien signifier, ne doit point consulter l'oreille et nos sensations les plus délicates. Alors, ce sera le dernier des arts. Comment ces hommes qu'on appelle des croque-notes ne remarquent-ils pas le grand effet que produit sur nous la musique militaire, et quelques airs isolés de nos opéras, les chants tyroliens, d'autres chants admirables dans les temples des Luthériens, dans de simples villages allemands, dans les villages de nos provinces du midi, comment, après avoir été pénétrés de ces chants, ne cherchent-ils pas à les imiter. Dans des parties du Languedoc, des villageois se réunissent touts les soirs et font entendre des chants qui ravissent tout le peuple rassemblé. C'est là qu'il faut étudier la vraie musique, et non dans nos concerts parisiens qui sont le tourment des oreilles délicates. Je ne crains pas de dire que la musique est le premier des arts, parce qu'il est

celui qui fait sur nous la plus profonde impression.

Je vois dans une relation d'un officier anglais, de la campagne où combattaient lord Wellington et le maréchal Soult, que dans les montagnes des Pyrénées, dans un moment où toute l'armée alliée, composée de soldats de divers peuples, accablée de fatigue, mourant de faim, avait eu le temps de commencer les préparatifs d'un repas impatiemment attendu, la trompette et les tambours appelèrent les soldats aux armes et au départ. Tous poussèrent des cris de fureur, renversèrent leurs marmites, et maudirent les ordres donnés.

La seule brigade allemande ne fit entendre aucune plainte; elle se consolait en écoutant sa musique militaire, et ravie du chant guerrier qu'elle entendait, prenait ses armes avec allégresse et semblait ne plus songer à la faim. L'officier anglais, qui fait ce récit, emploie des expressions d'étonnement pour peindre l'effet que produisait sur lui ce mouvement des soldats allemands, qui formait un grand contraste, avec le désespoir des autres troupes et

surtout des Anglais. Voilà bien l'empire de la musique.

Je ne sais si l'on célèbre encore en Prusse, la délivrance de l'Allemagne par le chant de 7 ou 8 mille hommes sous les armes, qui formaient un chœur, dont les accents pénétraient les ames. Les assistants qui en ont écrit des relations, ne tarissaient point sur l'effet prodigieux de ce concert martial.

J'ai vu auprès de Florence un camp russe, dont les soldats formaient un concert semblable; et j'entendais les fortes expressions de l'étonnement et du ravissement des Italiens. J'ai éprouvé les sentiments les plus profonds, en écoutant le chant des Luthériens à Strasbourg. Une dame musicienne dès son enfance en a été ravie comme moi, elle m'écrivait que ce chant est d'une rare beauté, que l'accord des voix est admirable, qu'il y a surtout une reprise dans les tons bas où de jeunes voix d'hommes se font entendre par dessus les autres et produisent un accord qu'on ne peut se figurer quand on ne l'a pas entendu. Elle était surtout

pénétrée de l'accent religieux qui remplissait l'ame de la plus forte impression.

Comme je ne parle des beaux-arts que d'après ce qu'ils me font éprouver, je citerai la profonde impression que fit sur moi, comme sur toutsles assistants, le Vivat Imperator chanté à grand chœur au couronnement de Napoléon.

Je trouve dans le voyage d'un capitaine anglais dans l'anse des Amis, à la côte du nord d'Amérique, qu'un grand nombre d'insulaires vinrent dans des canaux auprès de son vaisseau. Il ajoute : « Nous écoutâmes leur chant « avec autant de plaisir que de surprise. On ne « pouvait entendre sans les plus vives émo« tions, un concert si imposant et si peu at« tendu. Le chœur était parfaitement à l'u« nisson et d'une parfaite justesse ; quant au « ton et à la mesure, il ne leur est pas échappé « une seule note fausse ou discordante. Il leur « arrivait quelquefois de passer d'un ton élevé « à un ton plus bas, mais en variant leur chant « avec une expression si touchante, et remplie « d'une si douce mélancolie, que nous ne pou« vions concevoir comment ils avaient acquis ou

« imaginé cette harmonie. L'œil pouvait se sa-
« tisfaire comme l'oreille; car l'action dont ils
« accompagnaient leur chant ajoutait beau-
« coup à l'impression qu'il faisait sur nous touts.
« Chacun d'eux battait la mesure avec une
« précision admirable contre le plat-bord du
« vaisseau, la pagaie à la main; et en finissant
« chaque vers ou chaque strophe, ils étendaient
« leurs bras au nord et au midi, laissant éteindre
« insensiblement leur voix, mais d'une manière
« si majestueuse et si imposante, qu'il en résul-
« tait un effet que les meilleurs orchestres ne
« produisent pas souvent en Europe. »

Ce récit me paraît frappant, parce qu'il prouve la puissance du bel art que nous aimons tant à défigurer, en nous éloignant de la nature. J'ai entendu à Metz des prisonniers russes chanter un hymne très beau en l'honneur de l'empereur Alexandre. Ils le nommaient Alexander, ils ne craignaient pas de faire sonner cette dernière lettre, que nous voudrions bannir de nos finales. Les Anglais ont un chant national. Les Anglo-Américains ont aussi un chant national, dans lequel ils rappellent la gloire de

Christophe Colomb, en appelant l'Amérique Colombia. Mais nous, qui avons horreur des finales, nous disons et nous oserions chanter Colombie.

Le prince italien qui parlant de notre chant, disait que nous avions des oreilles de corne qui se plaisaient dans le bruit, aurait dû remarquer que dans le langage ordinaire, nos oreilles se plaisent à entendre des syllabes à peine prononcées.

Comme nous mettons de la science partout, il est parmi nous des hommes qui ne considèrent la musique que sous le rapport de la science. Si l'un d'entre eux lisait ce que je viens d'écrire, il sourirait de pitié et il aurait raison. Je me rappelle que plusieurs de ces savants musiciens, ont reproché à Grétry de ne pas avoir la science des accords et des effets d'harmonie. Ils disaient qu'il n'avait que du chant. C'est apparemment pour prouver leur bon jugement qu'aujourd'hui ils ont des accords et point de chant. Mais en vain ils étalent leur science; ce n'est que par le chant que la

musique pénètre les ames de sensations délicieuses. Tout le reste n'est qu'un vain bruit. Je peux ajouter cette phrase de Montesquieu.

« Les musiciens ont reconnu que la musique « qui se chante le plus facilement, est la plus « difficile à composer. »

Grétry pensait de même ; un auteur lui présenta quelques strophes en lui demandant un air, Grétry demanda un délai de huit jours. L'auteur revint après ce temps ; l'air n'étant point encore fait, l'auteur dit au musicien : Je ne vous demande qu'un air simple, qui puisse se chanter aisément. S'il en est ainsi, répondit Grétry, je vous demande un mois pour le composer.

On sait que Méhul avouait, qu'entraîné par l'esprit d'un temps où l'exagération des idées était introduite jusque dans les arts, il avait quelquefois confondu le bruit avec l'énergie. Il en est de même des difficultés que l'on ajoute aux plus beaux airs.

Le célèbre Cimarosa accompagnait à Naples, chez un ambassadeur, un fameux chanteur italien, nommé Davide. Il chantait un air de

Cimarosa, et l'enjolivait tant qu'il pouvait. Quand il eut fini, le grand musicien lui dit : Davide, vous venez de chanter votre musique; chantez maintenant la mienne.

On pourrait dire, à ces hommes qui veulent mettre tant de science dans la musique, ce que le grand Condé disait de la tragédie d'un certain abbé : froide, monotone. Je ne reproche point à l'abbé d'avoir suivi les règles; mais je reproche aux règles de lui avoir inspiré une si mauvaise tragédie.

Cette cruelle musique de nos concerts manque sans cesse à la mesure. Cette barbarie s'étend à la danse, et c'est un triste spectacle dans nos bals de voir des hommes et des femmes entassés, se coudoyer, se heurter, sans faire un pas en mesure. Pendant ce choc bizarre, des musiciens brisent encore plus la mesure en faisant sur leur violon des difficultés qui n'ont aucun rapport avec l'air de la danse. Charles x, choqué de cette manière de danser, l'exprima un jour très hautement; mais c'était la mode, c'est tout dire. Cette manière bizarre de faire

semblant de danser, et la nécessité d'éviter les coudes un peu grossiers des hommes, contraignent les femmes à un certain mouvement du corps, que je ne peux exprimer, mais qui, bien certainement, a la plus mauvaise grace qu'on puisse imaginer.

Comme touts les arts ont entr'eux un intime rapport, le mauvais goût dont je parle s'étend aussi sur la divine poésie. Il n'est plus possible de la nommer ainsi ; des hommes qui ont eu de la réputation semblent se complaire à écrire mal en vers ; ils ne suivent aucune des maximes de Racine et de Boileau. Ils ne savent pas que ces grands écrivains ont puisé dans les beaux chants de Virgile la manière de suspendre le sens, d'observer des repos et de ne faire des enjambements que sur un très petit nombre de syllabes, ce qui prête à la fois à la force et à l'harmonie. On peut peindre la littérature actuelle par un seul mot : Tandis qu'on étale dans la prose le néologisme et le pathos, on prend plaisir à ravaler la poésie aux phrases les plus basses du langage le plus trivial.

La capitale, qui se dit sans façon le modèle de la civilisation, ne manque pas aussi de se proclamer le modèle du bon goût. Ce mot seul, si désagréable à l'oreille, suffirait pour faire douter que la faculté délicate qu'il exprime puisse se trouver dans le langage d'un peuple qui se sert d'une syllabe si désagréable pour l'exprimer. Nos grands écrivains, à qui la nature avait donné cette faculté, ont vaincu, par leur génie, les difficultés de ce langage; et aujourd'hui, des écoliers méprisent leur exemple, et désespérés de ne pouvoir l'imiter, abaissent le langage à leur portée, parce qu'ils ne peuvent s'élever à la hauteur de leur exemple.

Afin de leur moins ressembler, ne pouvant, comme dit Buffon, avoir des pensées, ils corrompent le langage. Ils oublient que les grands auteurs de l'antiquité, comme ceux de la France, ont toujours brillé par le naturel, que le naturel seul a donné à leurs ouvrages ce prix inestimable qui les fait admirer de toute l'Europe. Tout homme qui écrit avant d'avoir pensé,

s'éloigne inévitablement de ce beau naturel. Mais celui qui médite et pense avant d'écrire, obtient ce beau naturel qui renferme en lui la grace et la facilité.

CHAPITRE XIV.

Des journaux.

Il me semble qu'en retraçant des souvenirs sur tout ce que j'ai vu pendant de si longues années, je devrais parler de la liberté de la presse et de ses effets. Mais je vois rapidement que si je voulais la considérer en elle-même, et comme principe de gouvernement, je devrais faire un volume. Je me bornerai donc à quelques réflexions inspirées par l'expérience.

Je soutiens d'abord que cette liberté a beaucoup plus de puissance pour faire le mal que pour opérer le bien. La raison en est simple, l'homme se porte plus aisément au mal qu'au bien. Lors des premiers temps de la révolution, de bons écrivains ont défendu dans les journaux la monarchie avec beaucoup de zèle et de talent; plusieurs de leurs noms sont devenus historiques; et ce fut précisément alors que les maximes révolutionnaires firent le plus de progrès. Les courageux adversaires des opinions dangereuses furent envoyés à l'échafaud, dans les prisons et à la déportation. Les seuls écrivains qui attaquèrent avec quelques succès les excès des opinions révolutionnaires, sortirent des rangs des écrivains qui les avaient soutenus; ils furent immolés comme les écrivains monarchiques. Mais leurs écrits avaient produit quelque bien, d'abord en divisant le mauvais parti, et secondement, en éclairant des hommes qui n'avaient été qu'égarés. Ces hommes prenaient des écrivains de leur parti un peu changé, des leçons qu'ils avaient rejetées lorsqu'elles étaient présentées par des écrivains monarchiques.

Ainsi, sous ce rapport, la liberté de la presse a produit momentanément un faible bien. Mais je dois dire en gémissant, que lorsque les journaux révolutionnaires se sont affaiblis, et n'ont plus présenté des leçons repoussantes par l'horreur qu'elles inspiraient, les écrivains royalistes ne trouvant plus la même gloire à les attaquer, n'ont plus été, malheureusement, que des raisonneurs politiques. Ils se sont jetés, dès les premiers jours de la restauration, dans le vaste champ des opérations du gouvernement; ils l'ont fatigué par une critique journalière; ils ont accoutumé les députés médiocres à se jeter aussi dans cette aveugle critique; et lorsque des députés qui ne parlaient point lisaient à la tribune de volumineuses abstractions, ces journaux les louaient dans leurs feuilles; ils citaient avec complaisance leurs phrases obscures, et défiguraient en même temps le langage simple et vrai des députés qui n'écrivaient point les discours, et qui ne parlaient que d'après leur expérience. C'est ainsi que les écrits périodiques ont commencé insensiblement à diviser les royalistes en deux partis : les forts

et les faibles. Cette division augmentait nécessairement la puissance des écrivains, parce qu'ils écrivaient au nom d'un parti; et ils ont dû s'en servir contre les personnes. Tout homme qui méditera sur les élections de 1827, sera facilement convaincu que ces élections ont préparé fortement la chûte de la dynastie, et qu'elles ont été l'ouvrage, en plus grande partie, de quelques journaux royalistes. C'était une chose bien déplorable que l'entraînement des royalistes à suivre l'inspiration de quelques journaux; ainsi les journaux royalistes ont été bien plus dangereux pour le parti royaliste que les journaux révolutionnaires ne l'ont été pour un parti quelconque de la révolution. Le premier fruit de ces élections fut de décourager Charles x, et de l'entraîner dans un système dangereux. Il imagina qu'il ne pouvait plus trouver sa défense que dans des hommes modérés, suivant son expression, et dont il ne pouvait apercevoir la faiblesse, parce que faible lui-même, il croyait les hommes forts incapables de cette modération sage qui doit guider un gouvernement. Il ne voyait pas qu'elle ne

peut se trouver qu'à côté de la fermeté, que l'homme faible n'a rien en lui-même qu'il puisse modérer; que la faiblesse et la modération ne peuvent se trouver ensemble; tandis que l'homme dont les vues sont étendues, voit le péril de loin, le mesure sans le craindre, conçoit les moyens de le vaincre, et marche d'un pas ferme aux résolutions successives qu'il prend après de longues méditations.

Cette fausse idée de la modération a porté les rois et leurs ministres à repousser plusieurs hommes de talent, parce qu'ils les trouvaient exagérés; de ce nombre on peut citer M. de Marchangy, dont l'éloquence foudroyante contre la secte des carbonnaris, lui attira plutôt le mécontentement que la satisfaction du gouvernement. L'empereur Alexandre n'en jugea pas ainsi; il l'en félicita dans une lettre écrite de sa main; le comité d'enquête de Pétersbourg prouva que le discours de M. de Marchangy était une vraie prophétie.

Je crois donc qu'en considérant les choses depuis le commencement de la révolution, les écrivains monarchiques, malgré leurs talents et

leur noble dessein, n'ont pu arrêter le mal ; que la division des écrivains révolutionnaires a seule pu produire quelque bien ; et qu'enfin, après la victoire remportée par la restauration, les écrivains royalistes, avec les meilleures intentions, et au moment où ils ont eu le plus de pouvoir, ont entraîné les royalistes dans une fatale division, et ont conduit la dynastie à sa perte.

On ne doit pas inférer de tout ce que je viens de dire, qu'en raisonnant ainsi, j'abandonne la principale pensée de cet ouvrage, et de mes Mémoires, dans lesquels j'accuse de touts nos maux les fautes du gouvernement. Non sans doute, rien de tout cela ne serait arrivé, sous un gouvernement habile.

Je viens de considérer la liberté des journaux dans ses effets, d'abord pendant l'anarchie, et ensuite pendant un gouvernement faible. Je vais maintenant, considérer la liberté de la presse sous un autre rapport. Je soutiens qu'elle nuit essentiellement à la littérature et aux sciences. Je vois d'abord une chose incon-

testable; la lecture des journaux, enlève une grande partie de la journée, à la lecture des bons livres. Avec les journaux, on croit s'instruire, on ne s'aperçoit pas, de l'innombrable quantité d'idées incohérentes, que l'on rassemble dans sa tête, et qui la fatiguent sans l'éclairer. On se laisse entraîner par le compte que les journaux rendent de la littérature et des sciences, on se prévient en faveur des ouvrages qui sont loués, et contre les ouvrages qui sont dénigrés. On se passionne même pour les premiers, quand ils sont loués avec une exaltation qui est très ordinaire. La plupart des écrivains journalistes, ne parcourent que très superficiellement, les ouvrages dont ils doivent parler. Par cette irréflexion, ils sont incapables de les analyser, et d'en rendre un compte vrai. Aussi, dans la plupart de leurs articles, ils commencent par présenter longuement des idées générales, et parlent à peine du sujet de l'ouvrage qu'ils annoncent. Ils donnent ainsi un bien mauvais exemple à ceux qui les lisent. Les jeunes gens formés à leur école, contractent l'habitude de ne point com-

mencer par le sujet qu'ils vont traiter, ils se jettent toujours dans des pensées générales; ils sentent eux-mêmes, la faiblesse des pensées qui ne sont pas inspirées par le sujet; et pour les relever, ils remplissent leurs phrases de mots nouveaux et barbares; ils croyent ainsi exciter l'attention des lecteurs, tandis qu'ils ne font que corrompre la langue. Je les prie de relire les premiers vers des tragédies de Racine et des fables de Lafontaine. Ils y verront toujours, le sujet expliqué, les personnages nommés, et même les lieux où se passe l'action nommés et expliqués très clairement.

Il faut observer en outre, que ces écrivains des journaux sont entrainés par la politique dans leursjugements sur la littérature, etqu'elle ne leur permet pas de louer ce qu'ils admirent en secret. Ils font ainsi, deux maux à la fois, l'un en corrompant le goût, l'autre en irritant encore plus l'esprit de parti.

Je sais fort bien, que des auteurs ont donné dans des journaux les principes de la bonne littérature, et d'excellents conseils puisés dans la bonne école; on a même imprimé à partleurs

articles, et on relit avec autant de fruit que de plaisir les collections de messieurs Dussault, Feletz, Joffroy et Hofmann. Mais ces auteurs auraient sans doute employés leurs talents ailleurs que dans des journaux quotidiens.

On ne peut nier, que long-temps avant la révolution, nous prenions aux bons ouvrages un intérêt très vif qui n'existe plus. Fontenelle, ainsi qu'on l'a vu précédemment, disait que sa chambre ne pourrait contenir toutes les critiques faites contre ses ouvrages. Cela prouve l'intérêt extraordinaire qu'on y attachait. L'envie, la jalousie corrompaient sans doute les jugements des critiques; elles les corrompent encore aujourd'hui; c'est une maladie de l'esprit humain; mais depuis la révolution, la politique y joint une plus grande irritation; et en outre, elle y a joint le plus grand mal, la mauvaise foi; dans les temps antérieurs, on n'y mettait que la mauvaise foi de la critique en elle-même; mais aujourd'hui, à cette mauvaise foi, se joint celle qui est inspirée par les animosités politiques. Cela concourt puissamment à dégrader notre caractère.

Une autre chose, le dégrade plus encore. La médisance, la calomnie, l'injure même, qui d'abord révoltaient les ames honnêtes, sont devenues si habituelles, qu'elles nous ont accoutumés à les souffrir avec une indifférence honteuse. On est presque réduit à rire, de ce qui faisait frémir nos ayeux. On trouve une sorte de sagesse, à supporter ce qu'ils n'auraient pas enduré. De-là un changement frappant, dans nos mœurs comme dans nos caractères. Les exceptions que l'on pourrait citer, ne détruisent point les effets que j'indique.

Le langage des journaux lu touts les jours par les hommes de la haute société, a dû nécessairement en bannir cette fleur de notre ancienne urbanité, ces égards réciproques, et cette habitude des bienséances, que les étrangers remarquaient autrefois. Je prie de ne pas oublier, que je ne parle qu'en général.

On a dit et répété sans cesse, cette phrase ridicule : « La liberté de la presse, ressemble à la lance d'Achille; elle guérit les blessures qu'elle a faites. » Je sais fort bien que d'après la Fable, la rouille qui s'attachait à la lance d'A-

chille, guérissait les blessures qu'elle faisait. On peut être étonné que cette lance, qui devait être si brillante, eût de la rouille, mais pour que la comparaison fut juste dans touts ses points, il faudrait dire que c'est la rouille des journaux qui guérit les blessures qu'ils font. Quoiqu'il en soit, combien d'hommes en soutenant cette liberté, s'appuient sur cette phrase, et ne s'appuient que sur elle. Cette phrase est une sottise, parce qu'elle est fausse en tout point. En effet, qu'une calomnie, soit écrite dans un journal, elle est lue, par les lecteurs habituels du journal, et non par la multitude des autres lecteurs; elle peut échapper à l'homme calomnié; ceux qui l'ont lue, la répètent avec plaisir, et souvent ils en réjouissent la malice humaine. La calomnie court avec rapidité, s'enfonce dans les têtes des idiots et des méchants. Si l'homme calomnié en est instruit, et si, d'après la loi, il repousse l'injure dans le journal calomniateur, ce journal n'est lu que par ses abonnés; il peut détromper les honnêtes gens; il les indigne même; mais il ne peut changer l'opinion déjà faite, des sots

et des méchants; ils la propagent long-temps après, la blessure subsiste et s'envenime.

Ce sont les journaux qui corrompent le plus la langue, ils propagent les locutions les plus mauvaises, et répètent comme à plaisir les mots qui étant le plus contraires à l'analogie de la langue, corrompent, par cela même, et dénaturent les pensées, ils ont pris l'habitude de circonlocutions verbeuses qui ne semblent écrites que pour allonger les phrases, et parvenir ainsi à la fin d'une colonne. On y voit la fatigue laborieuse de l'écrivain; elle est toujours suivie d'une obscurité qui rebute le lecteur, mais accoutume insensiblement les esprits les plus justes à supporter ce mauvais style, et d'autres à l'imiter : je ne parle qu'en général.

Considérons maintenant l'effet des journaux, sur le peuple, sur cette multitude d'hommes, qui ont commencé leur instruction par les journaux, et qui en font leur lecture habituelle. Pour se faire une juste idée, du mal produit par cette lecture, il suffit de remarquer que les hommes instruits, ne sont jamais d'accord, sur les matières importantes souvent

traitées dans ces journaux. Si les mots de liberté, de souveraineté du peuple, de monarchie absolue, de responsabilité des ministres divisent à l'infini des hommes instruits, je demande quel effet ces maux doivent produire, sur des hommes ignorants, susceptibles toujours, des impressions qui flattent leurs passions ; je demande de quelles chimères dangereuses, les raisonnements qui prennent leur source dans les idées enfantées par ces maux, doivent éblouir des têtes inhabiles à réfléchir, qui croyent sans examen tout ce que dit leur journal, qui se jettent ainsi dans les opinions qui les flattent. Il est impossible de ne point gémir, en voyant l'ignorance qui fait sa pâture de mille idées incohérentes, tandis que les hommes instruits eux-mêmes, ne peuvent s'accorder sur ces vaines pensées. Reportez vos regards en arrière, sur l'assemblée constituante, et demandez-vous si ce n'est pas la chose que nous appelons instruction, qui jeta cette assemblée dans un labyrinthe, dont elle ne pût sortir, que par l'épouvantable constitution, si méprisée de touts les gouvernements qui sont venus

après ce malheureux enfantement. Il me semble, qu'en examinant la question des journaux, sous ce dernier rapport, il est impossible de ne pas conclure que cette lecture est très dangereuse pour le peuple. Tout homme peut faire un journal ; il peut parler au peuple touts les jours ; il peut avoir le talent de cacher avec adresse le poison qu'il distille, et d'échapper ainsi, aux poursuites de la magistrature. Cependant, le pouvoir de parler au peuple, a été toujours regardé dans les républiques, comme un pouvoir dangereux auquel il fallait mettre des bornes. Dans Athènes, qui était une pure démocratie, nul homme ne pouvait parler au peuple, sans la permission des magistrats. Nous trouvons dans le bel ouvrage de monsieur le marquis de Pastoret, deux jugements de l'aréopage, par lesquels ce tribunal, dont la sagesse était si vantée, condamnait à de si fortes amendes, des archontes qui avaient permis à des hommes d'une mauvaise réputation de parler devant le peuple.

Les journaux divisent les familles et les amis, et même, comme je l'ai déjà dit, ils divisent le parti monarchique. Ils soufflent dans des

têtes sulfureuses, le désir des nouveautés, des changements, et les porte aux attentats. Un grand nombre de jugements nous a prouvé que les auteurs de ces crimes ont avoué les effets produits sur eux par ces lectures. Chaque journal soutient, que son opinion est l'opinion publique; il parle toujours au nom de la volonté nationale. L'homme du peuple ne peut examiner la source de cette erreur; il ne se dit point que tel journal dit précisément le contraire de ce que soutient un autre; il ne voit pas que tour-à-tour les opinions les plus opposées, ont été proclamées avec enthousiasme, non-seulement par les hommes instruits par les journaux, et par la multitude, lorsqu'elle était excitée et encouragée par la faction dominante. Il ne fait point cet examen, il ne peut le faire. Le journal qui parle à ses passions, est toujours à ses yeux inspiré par la raison, par la volonté générale. De là ce nombre prodigieux d'abonnés, qu'obtiennent de certains journaux. La liberté d'écrire, qui se manifeste dans les livres, ne produit point l'effet, que produisent les journaux, ils sont lus par un

petit nombre de personnes comparées à celui des autres lecteurs.

Aussi, en Angleterre, dans le moment de la fermentation de nos mouvements révolutionnaires, Thomas Paine, condamné pour un simple pamphlet, s'étant plaint en alléguant, qu'un ouvrage, bien plus dangereux, n'avait pas même été poursuivi; le grand-juge répondit que cet ouvrage était volumineux, que son prix était élevé, qu'il était d'ailleurs très ennuyeux et très obscur, d'où il résultait que peu de personnes l'acheteraient et le liraient; tandis que le pamphlet présentait des idées agréables à la multitude, capables de la soulever contre les lois, et que par la modicité de son prix, il attirerait les acheteurs, en même temps qu'il exciterait l'attention des lecteurs, par le poison qu'il distillait.

Ainsi, parler contre l'excessive liberté des journaux, ce n'est point parler contre la liberté des livres. Je prie de ne pas oublier cette distinction essentielle. Un autre inconvénient des journaux, est de dénaturer le charme des entretiens et de la correspondance. Ils ont banni

ces entretiens animés sur la littérature, sur les sciences, et sur les arts. On ne parle que de politique; elle commence heureusement à expirer sur les lèvres, mais elle a beau diminuer de force et d'intérêt, elle conservera toujours assez de puissance pour ne point permettre à nos anciens sujets d'entretien, de reprendre leur agrément. Elles amènent une chose journalière bien insipide. Une personne raconte dans un cercle, l'événement dont elle a lu le récit dans son journal et ne s'aperçoit pas, que touts ses auditeurs ont lu le même récit. C'est une double source d'ennui et de fatigue. Autrefois, on apprenait les nouvelles dans les conversations; les fausses comme les vraies étaient un sujet perpétuel de causerie. Cette causerie, dans laquelle brillaient les femmes, et qui faisait alors le charme de la société, n'existe plus. Aussi, les hommes vont-ils porter leur ennui dans les clubs. Ces deux choses, les journaux et les clubs, changent entièrement la société; les clubs réunissent les hommes entre eux, les séparent même de leur famille, et par conséquent changent le caractère gé-

néral. Marmontel, raconte dans ses Mémoires, qu'ayant rencontré à Spa, le duc de Brunswick, renommé par ses succès à la guerre, ce prince, qui avait fréquenté pendant un temps la société de Paris, lui dit : « Ne cherchez point dans « nos contrées de sociétés semblables aux « vôtres, vous n'en trouverez pas. »

On peut dire, de la correspondance familière, tout ce que je viens de remarquer sur les entretiens. Autrefois, les nouvelles étaient le sujet de la correspondance amicale, aujourd'hui votre ami, fût-il à cent lieues de vous, vous ne pouvez lui rien apprendre, qu'il n'ait appris par les journaux. On ne peut donc réfléchir sur les effets des journaux, relativement au plus bel attribut des hommes civilisés, celui de réunir les familles et les amis, et d'entretenir par une confiance mutuelle, les liens de la société, sans se convaincre, que ces liens sont rompus et se rompront encore davantage. Or, jamais un peuple n'a changé ses habitudes sans se changer lui-même; et l'histoire nous apprend, que de tels changements amènent toujours la dégradation du caractère, je sais

autant que personne, tout ce qu'on peut reprocher à nos anciennes mœurs; mais elles n'altéraient point le fond du caractère français; elles conservaient à chacun la fierté de sa position personnelle, elles fortifiaient dans la bourgeoisie comme dans la noblesse le cri de l'honneur, souvent exagéré, quelquefois mal entendu, mais dont les effets étaient admirables et utiles. Les journaux détruisent ces avantages, parce qu'ils enlèvent toute espèce de prestiges et détruisent des préjugés, dont plusieurs, il est vrai, ne peuvent résister à l'examen, mais dont les effets, s'accordaient avec les effets des prestiges, et tendaient au même but. Combien, n'a-t-on pas avec raison, blâmé Voltaire, d'avoir dégradé et avili le sujet le plus beau peut-être de notre histoire, et d'avoir ainsi diminué et même enlevé le prestige que les belles ames trouvaient dans les plus nobles actions. Combien aussi, parmi les personnes qui le blâment, en est-il, qui dans leurs feuilles journalières, produisent cet effet déplorable!

Cet ancien caractère français dont je viens de parler est presqu'effacé. Je ne peux mieux

le rappeler qu'en citant les paroles d'un ministreanglais. Lord Grenneville écrivait, après la guerre de 7 ans, sur la position de l'Anglegleterre et de la France. Il parlait des difficultés que les membres de l'opposition avaient présentées contre le traité de paix. Il ajoutait en parlant du triste état de la France, et de ses désastres. « La gloire du prince était pour « la France une ressource entière et toujours « subsistante; elle aurait engagé les Français à « faire le service, sans exiger d'appointements. « Les honneurs militaires n'avaient point en- « core été accordés comme récompenses de « services rendus gratuitement; la France en « ouvrant cette nouvelle mine en aurait tiré « de nouveaux trésors. »

Je prie les jeunes gens aveugles qui croyent que lepatriotisme n'existe en France, que depuis la révolution de 1789, de méditer ces paroles d'un généreux rival, et de balancer un peu leurs injustes préventions par un témoignage si honorable en faveur de l'honneur français inspiré par l'esprit magnanime d'une véritable monarchie. Ces sacrifices auxquels un

ennemi nous croyait disposés n'auraient point ressemblé au maximum de la république, aux assignats soutenus par les échafauds, ni à cet intérêt que tout le monde reconnaît maintenant comme le mobile de toutes nos actions.

Cet honneur national existait, était même, comme on voit, redouté de nos adversaires, parce qu'il était dans notre caractère. Ce caractère, entièrement changé par la révolution, ne laissa plus subsister que le cri de la bravoure militaire; la Convention fut forcée alors de recourir dans la législation aux horribles moyens de la terreur; et de même Bonaparte, dans ses désastres en Champagne, quoique le cri militaire ralliât l'armée sous ses drapeaux, ne put rassembler qu'une seule armée, et ne trouva point dans l'ancien honneur français, l'impulsion qu'il aurait trouvée dans d'autres temps.

J'ai dit plus haut, que la liberté des journaux était très différente de celle des livres. Je trouve dans cette remarque la source de la grande erreur de l'assemblée constituante. Les auteurs, qui avant 1789, voulaient publier un ouvrage, étaient forcés de le soumettre à

l'examen des censeurs nommés par le gouvernement. C'était un véritable esclavage de la pensée. Venaient ensuite l'examen et la critique, faits par la Sorbonne. Tout cela révoltait des esprits élevés et indépendants. Il semble que l'autorité du parlement devait suffire ; il pouvait condamner l'ouvrage après sa publicité ; il a usé très souvent de ce pouvoir. Toutes ces entraves faisaient pousser des cris de détresse aux écrivains ; on demanda la liberté générale de la presse, sans faire aucune distinction. Et lorsque l'Assemblée constituante obéit aveuglement au pouvoir des factieux dans Paris, elle décréta la liberté de la presse, qui ne fut réellement alors, que celle des journaux révolutionnaires, ils en abusèrent cruellement envers les journaux monarchiques et envers l'Assemblée elle-même. De là, ce débordement inoui de pensées mauvaises et licencieuses qu'il fut impossible d'arrêter. On l'essaya vainement, le seul Bonaparte put y réussir, et même sans aucun effort.

J'ai parlé de la mauvaise foi qui anime nécessairement les critiques faites par les jour-

naux. Cette mauvaise foi s'étend sur touts les intérêts de la société, sans aucune exception; le mensonge n'a plus aucune importance, parce qu'il emprunte une certaine force des choses sur lesquelles il s'étend. Vous vous rappelez comment on dénaturait touts les événements de la dernière guerre de Pologne : on nous peignait les malheureux Polonais toujours victorieux; on les excitait ainsi à une résistance qui devait leur être funeste, on irritait par cela même l'acharnement des hommes qui soutenaient le parti des insurgés, et l'on se servait de ces faux récits pour exalter l'opinion des Français qui rêvaient la république. On appelait tout cela l'opinion publique; et au nom de cette chose, qu'on peut appeler chimérique, puisqu'elle ne peut être constatée, les journaux allumaient la discorde la plus vive dans des esprits que tant de sujets divisent touts les jours. Le plus grand mal peut-être que font les journaux, est de présenter aux lecteurs les idées les plus opposées, comme l'opinion publique.

Tel journal se flatte d'avoir six mille abon-

nés; il suppose avec raison qu'ils sont lus par un nombre trois fois plus grand, et ils se croient ainsi l'émanation de l'opinion publique; des milliers de lecteurs le croient aussi : de là une cause intarissable et immense de divisions, de mutineries et de fureurs, de là aussi les espérances sans cesse renaissantes des hommes qui tendent aux nouveautés, par lesquelles seules leur insatiable ambition pourrait être satisfaite.

Dans le moment où j'écris, les mêmes inconvénients se reproduisent pour la malheureuse Espagne. Où rencontrer la vérité parmi ce dédale de récits contraires, et dont par conséquent le plus grand nombre est un tissu de mensonges? Dans la plupart de ces mensonges, on voit une pensée plus ou moins secrète, plus ou moins déclarée, l'espoir d'arriver à l'anarchie, pour de là, passer à la république. La plupart des journaux marchent à ce but, en prononçant le nom de constitution. Les rêves politiques qui ont enfanté nos lois prétendues fondamentales, détruites les unes par les autres, ne cessent de verser des calamités sans nombre

sur de malheureuses contrées; quelle en est la source? De faux raisonnements et des mensonges; d'où viennent-ils? Des journaux.

Il est une autre pensée qui anime malheureusement beaucoup d'écrivains, c'est d'enflammer autant qu'ils peuvent les éléments de l'anarchie, dans l'espérance d'arriver un jour à l'espèce de monarchie qu'ils désirent; leur maxime secrète est celle-ci : L'excès du mal peut seul nous conduire au bien; maxime autant immorale en elle-même que fausse dans son application, en même temps qu'elle anime secrètement les journaux; elle est répétée ouvertement dans la société par ces hommes de bien qui n'ont pas d'autres idées que celles qui leur sont fournies par quelques adages.

La pensée dangereuse que je combats ici, a inspiré les journaux, même royalistes, lors des élections de 1827. J'en ai parlé dans mes Mémoires et dans une autre partie de ces Souvenirs. Cette même pensée a enfanté les exhortations, qui furent si funestes, de ne point paraître dans les colléges électoraux en 1832. Je

ne répéterai point ce que j'en ai dit dans ces Souvenirs.

Si les journaux nuisent essentiellement à la saine littérature, ils produisent peut-être un effet plus funeste encore aux sciences proprement dites. Il est évident que ce travail de l'esprit humain demande encore plus d'application que la littérature, et ne présente pas à la multitude les mêmes attraits, d'où il résulte que l'attention qu'elle demande est plus facilement détournée par la lecture habituelle de ces feuilles qui accoutument l'esprit à chercher une instruction aussi vaine que facile.

On a dit souvent avec raison, ce me semble, que les choses qui n'étaient pas le résultat d'une méditation profonde, ne laissaient aucune trace dans l'esprit. Cela doit s'appliquer surtout à la science la plus difficile, celle du gouvernement : elle demande de continuelles et profondes méditations. Lisez dans Quintilien les effets qu'il attribue à la méditation. Or, les journaux traitent si légèrement tout ce qui tient au gouvernement, et présentent une science si commode à saisir, qu'ils éloignent nécessaire-

ment de la méditation des esprits aussi légers que les nôtres.

Les journaux nous rendent touts habiles en politique et en gouvernement, nous remplissent de vains mots dont la valeur devient une espèce de mode, qui règne en sens contraire, oppose les idées les unes aux autres, et font un véritable chaos, qu'il nous est impossible de franchir pour retourner aux plus simples notions du bon sens, et aux conseils que la méditation peut seule inspirer.

J'entends dire souvent : Les bons journaux détruisent les raisonnements dangereux des mauvais journaux. Cela peut arriver quelquefois; mais je vous prie de remarquer que le remède est très insuffisant, et qu'il vaudrait bien mieux n'avoir pas le mal et se passer du remède : il ne faut pas ressembler à cet insensé qui désirait la ruine de sa maîtresse, afin d'avoir le bonheur de l'enrichir.

Tout ce que je viens de dire sur les journaux, je l'ai dit souvent à la tribune et répété dans plusieurs ouvrages : ainsi ce ne sont point

des pensées inspirées par le moment actuel, mais par une longue expérience. En 1792, j'ai demandé et obtenu un décret d'accusation contre le trop fameux Marat, dont les feuilles conseillaient, commandaient même le meurtre, le massacre et l'incendie.

Dans le Conseil des Cinq-Cents, je fus nommé membre d'une commission chargée de présenter une loi contre les calomnies publiées par les journaux. Il est à remarquer que Syès, Treilhard et Cambacérès étaient membres de cette commission, et qu'ils en furent les provocateurs. Pendant le second ministère de M. de Richelieu, je fus nommé président et rapporteur d'une Commission chargée d'examiner la demande d'une censure illimitée, adressée à la chambre des Députés par ce ministère. La Commission conclut à l'unanimité à refuser la censure et à demander une loi particulière sur les journaux. Il est remarquable que le général Foy, qui était de cette Commission, adopta cet avis, et promit de soutenir la loi lorsqu'elle serait présentée; il était tellement

de cet avis, qu'il fit l'éloge de mon Rapport à Stanislas de Girardin, qui me le demanda pour le lire, et qui m'assura qu'il était entièrement de l'avis du général Foy : très malheureusement, le ministère se retira deux jours avant le moment arrêté pour entendre le Rapport. S'il avait eu la fermeté de l'entendre et de le combattre, la discussion aurait été très utile; car elle aurait pris un caractère nouveau relativement à la presse quotidienne.

S'il est vrai que les journaux ont la plus grande puissance sur l'esprit général d'une nation légère, s'il est vrai que cette puissance s'accroît toujours, parce qu'elle émane d'une grande ville qui, depuis cinquante ans, est la souveraine de la France, je ne craindrai pas d'ajouter qu'un caractère fier et généreux doit considérer avec douleur cette puissance des journaux, et n'en doit porter le joug qu'avec indignation.

Je souffre de penser qu'après un article aussi motivé, il m'est impossible de rien présenter qui puisse diminuer le mal que j'attaque. Le seul moyen qui se présente à l'esprit, est la tête

forte et étendue d'un monarque; il ne serait certainement pas embarrassé; après ce moyen je n'en vois point qui ne doive être puisé dans la nature même de la chose. Peut-être serait-il possible d'établir un journal hebdomadaire, qui serait composé par des hommes connus, dont les talents et le caractère inspireraient la confiance. Touts les articles seraient signés; aucune entrave ne serait apportée à la rédaction. Je ne voudrais point de prospectus, car on y promet toujours ce qu'on ne peut tenir, et on promet des merveilles que l'ensemble et les détails repoussent souvent d'une manière imprévue. Cet ouvrage s'indiquerait par son travail; je lui voudrais une seule devise : Urbanité. Avec la politesse on peut combattre tout ce qui s'oppose à l'ordre social dans toutes ses parties, et tout ce qui corrompt la littérature; on sait combien elle a besoin d'une saine critique. Je voudrais que le gouvernement marquât cet écrit périodique d'un signe honorable en ne l'assujétissant à aucun cautionnement, et en ne lui demandant point d'éditeur responsable.

Cette destination honorerait les écrivains, et suffirait seule pour les faire toujours marcher dans le noble chemin tracé par leur caractère ; il balancerait ainsi les mauvais effets de la licence.

CHAPITRE XV.

Sur le roi d'Hanovre.

On parle beaucoup aujourd'hui de la conduite du nouveau roi de Hanovre; les uns lui donnent des éloges, d'autres l'accablent de reproches. En arrivant dans ses états, il a déclaré qu'il ne reconnaissait point la Charte qui les régit, et il a nommé une Commission pour examiner cette grande affaire. Quelques jour-

naux se sont exprimés sur ce prince dans les termes les plus outrageants; l'un d'eux surtout a violé les règles les plus simples de la bienséance. Il faut avoir une haute idée de sa propre raison pour traiter ainsi un prince qui semble user de son pouvoir comme beaucoup d'autres avant lui. Ces hommes si virulents dans leurs reproches n'auraient pas sans doute blâmé Gustave Wasa, qui, dans très peu de temps, rendit la Suède luthérienne; ils n'auraient pas blâmé Henri VIII, qui rendit l'Angleterre protestante, ni la reine Élisabeth, qui changea le catholicisme de la reine Marie en religion anglicane; ils n'ont certainement point blâmé Louis XVI d'avoir convoqué les États-Généraux dans une forme inusitée, qui seule suffisait pour renverser l'antique constitution de la France. Ces mêmes hommes se sont bien gardés sans doute de blâmer l'Assemblée Constituante, qui a renversé toutes nos lois, celles même qui régissaient l'intérêt des familles et des particuliers; bien moins encore ont-ils blâmé la Convention d'avoir renversé, au bout de neuf mois, l'ouvrage de la Constituante, d'avoir fait d'une monarchie une république,

d'avoir promulgué rapidement une Charte républicaine, de l'avoir anéantie aussitôt après, et promulgué une loi qui établissait ce qu'elle appelait elle-même le gouvernement révolutionnaire ; ils n'ont pas non plus blâmé cette même assemblée d'avoir, à la fin de son existence, établi un Directoire de cinq membres et deux chambres maladroitement constituées, et d'avoir ensuite renversé ce gouvernement par la force en déportant un grand nombre de députés et d'écrivains. Ils ont vu ensuite Bonaparte, sous l'inspiration de Syès, créer quatre chambres, ensuite trois, et puis deux, dont l'une était muette. Ensuite est venu la Charte débile de Louis XVIII et celle du 27 juillet 1830. Et n'oubliez pas que toutes ces choses écrites et détruites si diligemment ont été sanctionnées par des milliards de serments, dont quelques-uns furent prêtés religieusement sur une petite élévation qu'on appelait l'autel de la patrie.

Et c'est après touts ces changements, que ces hommes, témoins de ces belles choses et même acteurs, viennent reprocher à un prince

de ne point reconnaître la Charte existante dans le moment où il prend les rênes de l'état : d'où leur vient un si grand respect pour cette loi, qui n'avait été créée que depuis peu d'années par Guillaume IV? Ce prince, animé du désir de tout changer en Angleterre, a voulu aussi changer la constitution du petit état de ses ancêtres.

S'il a eu ce droit, pourquoi son frère ne l'aurait-il pas aussi? Comment, après touts nos changements, dont je viens de donner la liste honteuse, dont la seule nomenclature présente la faiblesse la plus inconcevable de l'esprit humain, comment peut-on blâmer un prince d'avoir fait la chose que nous avons faite si souvent; de vouloir bien moins encore, puisqu'il paraît tendre à rétablir l'ancienne loi des contrées qu'il gouverne? Je suis convaincu que les écrivains qui le blâment, parmi lesquels il en est qui sont distingués par leurs talents, ne peuvent s'empêcher de rire en se rappelant touts ces petits livres constitutionnels, écrits et déchirés presque en même temps. Ils se moquent sans doute de ces Chartes portugaises et

espagnoles, si nombreuses maintenant, qu'on peut à peine les compter. Peut-on voir sans pitié ces soldats portugais qui se révoltent pour une Charte, dont la plupart n'en connaissent peut-être pas une seule ligne, et moins encore les conséquences qu'elles entraînent avec elles. Je prie les hommes de bonne foi de me dire si la peste fait périr plus de monde que ces petits livres, enfantés par le siècle des lumières, inconnus à l'antiquité, qui toujours a laissé les peuples se constituer par leurs mœurs, leurs usages, et sous la puissance de leur caractère.

Il semble, suivant certains hommes, que seuls nous avons le droit de déraisonner en législation politique, de détruire aujourd'hui ce que nous avons fait hier, même dans les lois administratives, car nous sommes, je crois, aux cinquième ou sixième lois électorales et municipales.

Après avoir, au commencement de nos troubles, imité les lois anglaises tout de travers, nous imitons leur langage en faisant entrer dans l'exécution de nos lois des mots barbares qui hurlent en présence des termes dont nous

nous servions naguère ; et c'est nous, si vains, si légers, si changeants, qui pourrions blâmer un prince qui ne veut pas se conduire suivant les tristes leçons que nous avons enseignées, et que nous appelons des modèles ! C'est nous, qui avons tant proclamé la liberté de la pensée, qui blâmons de ne point penser comme nous, un souverain appelé par sa naissance à gouverner un peuple dont nous ne connaissons ni les antiques lois, ni les usages, ni le caractère.

Chacun voit aisément la cause de toutes les déclamations écrites contre ce prince; on craint que le renversement d'un petit gouvernement représentatif ne détruise le prestige dont on s'efforce d'environner ce grand mot, aussi mal défini qu'il est funeste jusqu'à présent dans ses tristes résultats.

Je pense donc que de touts les peuples, celui qui a le plus souvent changé ses institutions, est celui qui a le moins de droit de blâmer un changement projeté par un prince de l'Europe. Mais j'avoue que j'oserai lui faire un reproche : comment peut-il se décider à nommer une commission qui bien certainement rendra con-

fuse et peut-être inintelligible la question la plus simple, qui peut-être lui contestera le droit de faire ce qu'il a le droit de faire.

Je conclus de tout ce que je viens de dire, que le roi de Hanovre, en changeant la constitution de son état, use du droit dont nous avons joui cent fois; qu'il devrait, en rendant libres ces différentes provinces sous son autorité, se bien garder de placer auprès de lui une autorité rivale. Les vrais conseillers du trône doivent se trouver dans des assemblées provinciales, et non dans une réunion d'hommes qui ne s'assembleraient auprès de lui que pour discuter toutes les opérations du gouvernement, suivant les caprices nés des circonstances du jour.

Le grand inconvénient du système appelé représentatif est de mettre avec beaucoup de peines et d'intrigues auprès du chef de l'Etat un corps qui sans cesse tend à augmenter sa propre autorité, qui se porte souvent à la mutinerie, et qui ne seconde le gouvernement qne lorsqu'il en est devenu l'esclave par l'espoir des places ou par la corruption.

Si vous pouviez interroger touts les propriétaires de la Normandie, de la Bretagne et des autres provinces, ils vous répondraient comme ce député du côté gauche qui s'écriait un jour à la tribune : Rendez-nous nos états de Béarn.

Avant de traiter la dernière et la plus importante question, je reconnaîtrai que dans les observations précédentes, je me suis quelquefois servi des mêmes raisonnements. J'ai pratiqué ainsi la maxime des répétitions que Fénélon recommande comme indispensables pour convaincre et persuader. Un lecteur attentif les trouvera dans les beaux ouvrages de Cicéron, surtout dans ses Catilinaires et ses Verrines. On a souvent loué Voltaire de la manière dont il se sert de l'art des rapprochements. Cet art est une des choses qui frappent le plus l'esprit du lecteur; mais je ne crois pas qu'on puisse le pratiquer sans des répétitions. En effet, de deux événements ainsi rapprochés, pour en faire sortir la lumière il en est un, presque toujours, dont on a déjà parlé. Je suis convaincu que dans les grandes matières politiques il faut souvent répéter les mêmes obser-

vations pour faire ressortir l'idée principale. C'est ainsi que dans mes Mémoires j'ai fait ressortir les fautes de la Régence, de Louis xv et de Louis xvi envers les Parlements, en les rapprochant de la conduite du cardinal de Richelieu envers ces grands corps, et en montrant que les mêmes causes avaient produit les mêmes effets. Le style sec et tendu n'a point de rapprochements ni de répétitions.

Il me semble que le sujet que je viens de traiter relativement au roi de Hanovre, me conduit naturellement à parler des constitutions.

CHAPITRE XVI.

Sur les Constitutions.

Nous devrions être bien las de parler de constitutions. Le mot seul devrait nous inspirer du dégoût, après la douzaine que nous avons éprouvée en trente ans. Je défie l'homme de bon sens le plus intrépide de lire le fatras des discours écrits, prononcés dans l'Assemblée-Constituante sur ce triste sujet. Ils ont enfanté

une belle loi fondamentale, qui faite pour les siècles, comme le disaient de braves gens, n'a pu durer que neuf mois, et a été suivie de neuf ou dix autres : ce qui prouve que nous ne sommes pas un peuple mobile et léger, quoique l'ait dit César, cité par le cardinal de Richelieu.

Après de si nombreuses expériences, nous avons sans doute une bonne constitution; j'en suis convaincu. Loin de moi d'en faire la critique; mais nous avons tant rêvé, tant parlé, tant écrit sur ces graves matières, qu'il doit être permis de rêver encore. D'ailleurs, M. Guizot vient d'ajouter à l'Institut une classe des sciences morales et politiques; et remarquez qu'il ne dit pas la science politique, mais les sciences politiques. Combien ce pluriel en désigne-t-il? Je l'ignore; le ministre ne le dit pas : mais je crois pouvoir assurer que la science des constitutions est du nombre de celles dont M. Guizot vante l'importance. Essayons donc d'étudier cette belle science.

Mais comme j'aime les choses positives, et cherche toujours les résultats, je ne pourrai

faire de beaux et longs raisonnements, empreints de cette profondeur obscure qui paraît de la clarté dans le siècle des lumières. Je ne parlerai donc que de choses positives.

Je dirai d'abord qu'il y aurait tant d'ignorance à nous proposer la constitution américaine, que je soupçonne les hommes qui la proposent de se moquer de nous. En effet, ce pays est divisé en un grand nombre d'états différents qui ont des lois particulières, combinées de façon que ce qui est légal dans une contrée est abominable dans une autre. Ces différences existaient avant la révolution qui a séparé ce pays de l'Angleterre; on les a conservées; elles s'augmentent touts les jours par les lois de chacune de ces contrées. Venez donc, à l'imitation des États d'Amérique, nous proposer de rappeler les antiques différences de nos provinces, ou d'en créer de nouvelles, à nous qui voulons impérativement que tout soit semblable du midi au nord, qui avons commencé par détruire les plus petites différences, et qui, afin de mieux établir une parfaite ressemblance, avons érigé dans la capitale un centre où

viennent aboutir toutes nos affaires, où se préparent et s'achèvent nos rapides et nombreuses révolutions; à nous qui sommes si amoureux de cette ressemblance, que nous l'étendons jusqu'à des colonies, malgré la différence incommensurable qui se trouve entre ces contrées et la France. Mais c'est ici surtout que se montre l'étendue de notre science politique, que M. Guizot veut encore augmenter. Les Anglo-Américains sont des enfants auprès de nous; ils n'ont pas conçu la beauté de cette ressemblance parfaite enfantée par nos illustres constituants.

Je pense que ce n'est pas sérieusement qu'on nous propose la constitution américaine, puisqu'elle a conservé ces ridicules différences qui détruiraient la majestueuse ressemblance que nous chérissons. Nous l'avons assurée en remplaçant les grands noms de l'histoire par les noms des rivières et des montagnes.

Nous effaçons ce nom de Normands, qui rappelait les conquérants de l'Angleterre et ces douze frères, conquérans de la Sicile, de

la Calabre et d'une partie de la Grèce : nous ne voulons plus de tout cela.

Après avoir repoussé la constitution américaine, parlerai-je de celle de l'Angleterre ? Ce n'est pas le moment. Lord Grey ayant fait tout ce qui dépendait de lui pour bouleverser les trois royaumes, il faut attendre ce bouleversement et ses effets, pour savoir si le caractère de ce peuple est tel encore qu'il s'est montré depuis cent cinquante ans. C'est un homme bien conséquent que lord Grey ; il annonce solennellement qu'il ne se séparera jamais de son ordre, qu'il périra avec lui s'il est attaqué ; et, pour le prouver, il commence par dépouiller son ordre de ses plus belles prérogatives.

Je ne m'aviserai pas de citer notre ancienne constitution française, car tous nos penseurs politiques me soutiendraient que nous n'avons jamais été constitués. Je pourrais dire, cependant, que huit siècles sans révolution et sans changement de dynastie semblent prouver qu'un peuple est constitué. J'ajouterai que les Anglais, presque toujours constitués, ne sont pas gouvernés par une famille anglaise.

Mais examinons ce qui est arrivé au peuple anglais, presque toujours constitué par ses parlements et sa fameuse Charte.

Il est gouverné aujourd'hui par des princes hanovriens; ces princes ont succédé à un prince hollandais, lequel a remplacé une famille écossaise; celle-ci avait succédé à une famille d'Anjou, laquelle était venue après une famille normande, précédée par les conquérants saxons.

Ceux qui n'aiment pas les révolutions, et qui croient que le peuple se constitue précisément pour ne pas en avoir, trouveront dans cette comparaison de la France et de l'Angleterre un assez fort motif de croire que leur patrie avait une constitution. Mais ceux qui aiment les révolutions doivent être contents; ils sont servis suivant leur goût.

Je cherche dans toute l'Europe un empire constitué de manière qu'à l'abri des révolutions et toujours stable il résiste aux revers, puise de nouvelles forces dans ses revers, et en sorte plus puissant qu'il n'était auparavant. J'arrête mes regards sur l'empire autrichien;

mais, éclairé des lumières du siècle, je suis embarrassé tout-à-coup par cette belle pensée : un empire ne peut être constitué que par un petit livre que chacun met dans sa poche, et interprète comme il l'entend, d'où naissent des disputes interminables qui augmentent les lumières. Or, l'empire autrichien n'a pas ce petit livre.

Cependant, comme j'ai osé, à la fin de 1794, publier une brochure dans laquelle je soutenais qu'on ne peut faire une constitution, qu'on ne peut l'écrire; mais qu'une constitution se fait insensiblement par la nature des choses, et surtout par le caractère des peuples, j'oserai louer la constitution de l'empire autrichien, quoiqu'il n'aie point de petit livre. J'y vois chaque province, chaque royaume conserver ses lois, ses anciens usages, et concourir touts au maintien de l'ensemble avec une constance inébranlable. Cette constance provient de ce que chaque contrée sait fort bien qu'en défendant cet ensemble, elle défend sa chose particulière, sa manière d'exister. Ainsi, la Hongrie diffère de la Bohême, de la Croatie,

de l'Illyrie, de la Transylvanie, de la Lombardie, et de vingt autres provinces.

Lorsqu'en 1816, l'empereur d'Autriche parcourut la partie de ses états que la guerre lui avait enlevée et qu'il recouvrait, il entendit partout la demande de se régir intérieurement comme on s'était régi pendant des siècles. Il accorda tout ce qu'on lui demandait. De là, des milliers de différences entre ces nombreuses contrées; elles en font le bonheur, mais elles font pitié à nos grands hommes.

Cependant qu'en résulte-t-il? que ces peuples divers, si nombreux, si différents par le langage, les lois et les coutumes, ont soutenu leur chef suprême avec une constance inébranlable; que plus il éprouvait de revers, plus il trouvait de ressources. J'avoue que je ne puis me rappeler ces efforts inouis sans une profonde admiration. Si l'on y réfléchit attentivement, on voit que ces ressources viennent précisément des différences qui existent entre ces contrées. Chacune est fière de ce qu'elle promet, de ce qu'elle offre, de ce qu'elle donne; elle met une sorte d'orgueil à ces sacrifices;

une noble émulation les anime; elles veulent se surpasser; chacune craint de rester en arrière.

En même temps, l'autorité protectrice, qui est au sommet de ce grand édifice, ne voit auprès d'elle aucun pouvoir émané de toutes les parties, et qui puisse rivaliser avec elle. Elle a donc son action libre pour diriger l'ensemble; une action d'autant plus libre, qu'elle laisse chaque partie se régir elle-même. De là, un gouvernement qui marche sans bruit, sans secousse, et qui reparaît toujours en pied devant un ennemi victorieux.

Examinons, au contraire, la situation où s'est trouvé Napoléon en 1814. Dans son armée seule reposait la destinée de la France et la sienne. Je demande s'il est une preuve plus forte de la manière faible dont est constitué un empire, que de voir son salut dépendre uniquement d'une armée. Si Napoléon, en montant sur le trône, avait constitué la France et les provinces conquises jusqu'au Rhin, de la même manière que l'empire d'Autriche, les provinces qui déjà auraient été habituées à

fournir librement et de la manière qu'elles auraient établi elles-mêmes les hommes et les moyens nécessaires, auraient probablement travaillé à conserver un état de choses qu'elles auraient chéri; car, quoi de plus heureux pour une contrée que de se gouverner elle-même, sous un chef puissant, qui laissant cette liberté à toutes les parties de l'empire, les dirige en même temps vers le bien général, sans attenter à aucun de leurs usages, lesquels dès-lors sont devenus des priviléges qui leur sont chers.

Il est certain qu'en 1814, les puissances alliées évitant avec soin de proclamer les Bourbons, il y eut un moment où la France ne voyait que deux choses : des étrangers qui la ravageaient, et l'empereur qui la défendait. Si dans cette position, au lieu de proclamer une guerre d'extermination, il eût appelé à la défense de l'état les provinces accoutumées, je le répète, à donner elles-mêmes ce que l'état réclamait pour sa défense, elles auraient répondu à cet appel, comme nous avons vu, pendant une guerre de vingt-trois ans, les provinces de

l'Autriche secourir sans cesse et sans se lasser, le chef de l'état.

Si Charles IV, au lieu d'appeler auprès du trône des cortès générales, avait rétabli les anciens royaumes et les provinces dans leurs usages et leurs administrations particulières, il y aurait trouvé des ressources immenses et une émulation patriotique, dont aucun peuple n'est plus capable que le peuple espagnol.

Charles IV, voyageant dans sa jeunesse, devait passer par la ville de Léon, capitale du royaume de ce nom. A peu de distance de cette ville, les officiers qui le précédaient revinrent vers lui, et lui dirent que tout était morne et silencieux dans la ville, les boutiques fermées, qu'aucun habitant ne paraissait pour venir au-devant du roi. « Que leur a-t-on annoncé? » dit Charles IV. On lui répondit qu'on avait annoncé l'arrivée du roi. — « Courez vite, et dites-leur que c'est le comte de Léon qui vient les visiter. » A peine eût-on prononcé ce nom dans la ville, que tout y fut dans la joie, les maisons ouvertes, les rues couvertes de tapisseries. Le monarque fut reçu comme il devait l'être, parce

qu'il avait satisfait l'orgueil des habitants, en s'annonçant par un titre ancien qui les flattait.

Ceux qui se disent libéraux souriront de pitié en lisant cette anecdote; mais l'observateur qui raisonne d'après les passions des hommes, et qui sait que l'art de gouverner consiste à connaître ses passions, à les entraîner, à les guider dans une carrière noblement libre, celui-là trouvera dans cette anecdote la matière de plus d'une réflexion importante.

Lorsque Charles-Quint se présenta devant Barcelone, les magistrats lui demandèrent comment il voulait être reçu? Il répondit : « En comte de Barcelone; je suis plus fier de ce titre que du titre de roi des Romains. » Tant que l'empire romain a conservé sa force et sa puissance, le sénat a laissé aux royaumes conquis leurs lois et leurs usages; il portait cette maxime aussi loin qu'elle pouvait l'être, puisqu'il adoptait les dieux de ces contrées, et transportait leur culte dans Rome. En outre on voit, dans les lettres de Cicéron à Atticus, que les plus grands personnages de Rome recevaient sous leur patronage des royaumes et

des villes, défendaient leurs intérêts, et maintenaient leurs lois et leurs usages.

Le sénat romain, en qui Bossuet et Montesquieu reconnaissent pendant huit siècles tant de sagesse et de grandeur dans l'art de gouverner, ne craignait donc pas les différences dans les lois et les usages des diverses contrées, pas plus que l'Helvétie, pas plus que le congrès américain, pas plus que l'empereur d'Autriche.

Il était réservé à nos raisonneurs de vouloir partout et en tout l'égalité et la ressemblance, chose que la nature repousse dans toutes ses créations. Quoi de plus différent que les hommes entre eux! quelle différence infinie dans les caractères des peuples! et l'on a voulu tout mettre sur la même ligne, et tout courber sous le même niveau! Cet état est forcé; il ne peut subsister toujours.

Mais quel en est l'effet parmi nous depuis quarante ans? Ici il faut être de bonne foi avec nous-mêmes, car on ne gagne rien à se tromper soi-même. Cette ressemblance forcée, enfantée par l'ignorance la plus profonde des hommes

et des choses, a trouvé son châtiment en elle-même; car elle a mis la France entière sous le joug de la capitale, et la capitale elle-même sous le joug de la faction dominante. Et comment? par cette ignoble divinité qui nous maîtrise depuis quarante ans, la peur.

Quand on connaît à fond l'histoire de la Révolution, on sait que lorsque les États-Généraux étaient encore à Versailles et que tout ne marchait pas au gré des factieux, un comité arrêta qu'il fallait dominer par la peur, et enfanter la peur par un massacre. De là l'horrible assassinat de MM. Berthier et Foulon. Une consternation générale saisit touts les esprits; la peur aplanit touts les obstacles. L'Assemblée-Constituante n'a peut-être pas fait un seul décret qui n'ait été commandé par la peur. Il est impossible de le nier; la preuve se trouve dans les appels nominaux. Il manquait toujours quatre à cinq cents députés, et la preuve qu'ils s'absentaient par peur résulte de la présence des hommes courageux, des Maury, Cazalès, Malouet, Foucauld, Montlozier, Vaudreuil et le

cardinal de La Rochefoucauld, qui ne manquèrent pas une séance.

Les factieux ont été les maîtres, en 1792, de la capitale par la peur, malgré la belle conduite de la majorité de la garde nationale; et ensuite toute la France a fléchi par la peur, qui de la capitale s'étendit aussitôt partout avec la rapidité de l'éclair. Il en fut toujours de même; et les libéraux publient maintenant des révélations fréquentes qui prouvent avec quelle facilité s'est faite la révolution de 1830, et avec quelle autre étrange facilité elle a tourné tout-à-coup d'une manière différente de ce qu'on attendait. Cette facilité de révolutions provient uniquement de la manière dont nous sommes constitués.

Je dis : la manière dont nous sommes constitués; car la constitution d'un peuple n'est pas dans les lignes écrites, mais dans la situation où l'ont placé ces lignes écrites. En vain vous avez écrit : « La personne du roi est inviolable et sacrée; » c'est du jour que vous l'avez écrit qu'elle n'a plus été inviolable; c'est de ce jour que des factions l'ont violée.

Je sais fort bien qu'un seul regard de Henri IV aurait arrêté toute cette mutinerie; mais les hommes de cette espèce sont si rares, qu'il ne faut pas raisonner d'après eux. Je ne sais même pas si de tels hommes peuvent exister dans le siècle des lumières. Nous sommes trop instruits, trop savants, pour être grands et forts.

Reportez maintenant vos regards sur l'Autriche; demandez-vous si une émeute à Vienne mettrait sous le joug de cette ville vingt-trois grandes provinces. Vienne est la capitale de l'Autriche proprement dite; mais elle n'est point la capitale, la cité dominatrice de l'empire autrichien. J'avoue à ma honte que j'appelle cela une véritable et bonne constitution, quoiqu'elle ne soit pas écrite dans un petit livre.

Quand les Romains furent corrompus et perdirent leur vigueur de huit siècles, ils furent précisément dans l'état où nous sommes. Une émeute dans un coin de Rome faisait une révolution dans l'empire, excepté quand ils eurent de grands empereurs.

Dans un faible Ouvrage publié en 1829, sur les assemblées provinciales, je disais :

« Dans un empire bien constitué, il doit y « avoir quelque part en réserve, si je puis « m'exprimer ainsi, un moyen de résistance « pour les crises imprévues : il faut qu'une « révolution, faite par un coup de main dans « la capitale, ne soit pas une révolution dans « l'Empire; il faut absolument ôter à la capi- « tale ce triste et dangereux privilége. Et certes « aucune ville de France ne verrait ce chan- « gement avec une plus grande joie patrioti- « que que la capitale elle-même. »

En présentant cet Ouvrage à Charles x, je pris la liberté de l'ouvrir à l'endroit que je viens de citer et de le lire, en le suppliant d'y attacher toute son attention. Tout ce que je disais dans cet ouvrage est d'accord avec le célèbre arrêt du Parlement de Paris, du 5 mai 1788. Il mettait au nombre des lois fondamentales de la France les coutumes et les capitulations des provinces.

C'est d'après toutes ces réflexions qu'en

1816, étant ministre, j'écrivis à M. de Richelieu sur la nécessité d'avoir toujours un des princes à Bordeaux et l'autre à Nantes, avec des pouvoirs convenables; et je vois par sa réponse qu'il approuvait cette idée. Cette présence habituelle des princes dans les provinces et de grandes assemblées provinciales étaient les seuls et forts moyens d'anéantir les espérances de la faction.

Il est remarquable que les libéraux, en criant sans cesse pendant quinze ans contre la centralisation, qui amenait toutes les affaires à Paris, donnaient ainsi au gouvernement une belle occasion d'ôter à la capitale sa dangereuse domination. Mais pendant ces quinze années, le gouvernement a-t-il rien fait pour asseoir solidement le trône constitutionnel? On répond dans le secret de l'intimité : Non, il n'a rien fait.

Revenons encore à l'Autriche; je vous dirai : Toutes les provinces, les petites comme les grandes, ont leurs états particuliers. Ils votent l'argent et les hommes; et la manière de lever l'argent et les hommes, suivant les localités,

leurs usages, leur situation commerciale et agricole; suivant leurs idées, leurs fantaisies même, si vous voulez. Est-ce là de la liberté? La Hongrie seule a un gouvernement représentatif, tel à peu près que nous le concevons; la Hongrie, comme les autres États, accorde ce que demande l'empereur, ou fait des représentations.

Dans ces derniers temps, la diète de Hongrie trouva la demande d'hommes trop considérable, et présenta des objections. L'empereur l'invita à envoyer douze députés. Ils furent introduits dans le Conseil, entendirent, s'instruisirent, retournèrent à la diète, et touts les obstacles furent aplanis. J'appelle cela bien gouverner; et puisque le mot de république ne signifie pas autre chose que la chose publique, j'avoue que cette chose publique me paraît admirablement constituée.

Lorsque Napoléon était maître de l'Illyrie, on demanda des hommes à cette province. Elle les offrit, mais suivant ses anciens usages : refus absolu de les recevoir ainsi. Les sublimes décrets de la conscription devaient être exécutés

en Illyrie comme à Vaugirard. Dix mille jeunes gens vigoureux, habitant les montagnes, s'expatrièrent plutôt que de renoncer à leurs vieux usages. Ils étaient belliqueux; ils ne craignaient point la guerre : mais ils voulaient leurs usages. C'étaient des hommes.

Je dois ajouter que dans toutes ces observations, je considère la question uniquement dans la partie fondamentale et constitutive d'un Empire, et dans le rapport de toutes les parties avec le chef suprême du gouvernement. Qu'il y ait dans quelques provinces des abus ou des réformes désirées, cela ne fait rien à l'ensemble vu en grand, et n'appartient point par conséquent au sujet que je traite.

En présentant toutes les réflexions qui précèdent, je ne fais point la critique de notre constitution : je sens l'avantage infini d'avoir la douzième édition du petit livre sacramentel; mais je me tiens dans le programme de M. Guizot, et pour me servir du jargon actuel, je suis dans une position logique. J'étudie une science politique, la belle science des constitutions. Je propose un doute.

Afin de marcher avec le siècle, je vais tâcher d'exprimer ce doute d'une manière doctorale.

1° Une parfaite ressemblance n'existant dans aucun ouvrage de la nature, ne faut-il pas l'imiter dans les constitutions des peuples ?

2° Cette ressemblance n'est-elle pas contraire à la nature propre des choses et des peuples, en qui elle a imprimé des différences aussi grandes que multipliées ?

3° Cette ressemblance forcée de toutes les provinces d'un grand empire n'amène-t-elle pas nécessairement la domination d'une faction dans la capitale et la domination de tout l'Empire par la capitale ?

4° Un peuple ainsi constitué est-il un peuple libre ?

5° Si trente millions d'hommes sont arrivés en quarante ans à la quatorzième forme de

gouvernement, peuvent-ils se glorifier de leur liberté?

6° Si, dans les crises éminentes, les députés de ce peuple ont toujours voulu ce que voulaient les hommes qui dominaient la capitale, peut-on croire que ces députés étaient libres?

Telles sont les questions que je propose à la classe des sciences politiques. Elle fut créée par le Directoire, qui préludait à cette science par l'envoi, dans les déserts de Sinnamari, des députés et des écrivains qui gênaient sa marche dans la pratique de cette science. Cette classe fut abolie par Bonaparte, qui n'aimait pas les doctrinaires. Je me suis bien gardé de la rétablir, quand j'ai rétabli les académies : elle est rétablie par M. Guizot, qui marche à leur tête.

Je prie aussi la classe des sciences politiques d'examiner si la Convention eut raison, après avoir vu couper la tête du député Féraud dans la salle même de ses séances et en sa présence, de promulguer ce fameux décret par lequel elle ordonnait aux députés, lorsqu'il y aurait

des séditions à Paris, de se rendre à Châlons, et d'y former l'Assemblée-Nationale. Ces hommes-là entendaient mieux les précautions pour leur sûreté personnelle que nous les avons entendues pour la sûreté du trône. Si le trône n'avait eu pour ministres que des hommes de caractère, accoutumés à lutter avec la révolution, nous n'aurions pas vu 1830.

La classe de la science politique ne pourrait-elle pas aussi examiner si la force des Empires ne se montre pas surtout dans les revers. Si elle trouvait que cette force s'est manifestée dans un Empire qui conserve les différences des diverses contrées, qui leur laisse une entière liberté d'administration; et que cet Empire est tranquille, stable, plein de ressources dans les revers, ne pourrais-je pas en conclure qu'un grand peuple peut être très bien constitué sans un petit livre, enrichi de douze éditions en trente ans! Ne pourrais-je pas ajouter, que de touts les vains ouvrages des hommes, il n'en est point qui soit plus faible que des Chartes appelées fondamentales, et qui ne peuvent l'être, parce qu'elles ne sont point fondées sur le

caractère national, puisqu'elles le contrarient même presque dans toutes ses dispositions; et surtout parce que, destinées à constituer une monarchie, elles renferment des germes d'anarchie, les plus contraires à l'état monarchique.

Depuis cinquante ans, nous faisons une épreuve qu'aucun peuple n'a jamais faite. Nous unissons la monarchie, la démocratie, l'aristocratie, chacune dans l'acception la plus faible; et aucune dans sa nature propre, ni dans son rapport naturel avec les autres parties. Un amalgame aussi bizarre ne peut réussir, n'a point réussi depuis cinquante ans, et ne réussira jamais, parce qu'il est essentiellement faux dans son ensemble et dans ses parties.

CHAPITRE XVII.

De l'opinion publique.

Comme les constitutions que je viens d'examiner ont été inspirées surtout par cette chose qu'on appelle opinion publique, je vais en parler.

Nous vantons sans cesse avec emphase les lumières du siècle ; nous devrions donc montrer dans toutes nos actions politiques cette recti-

tude de jugement que donnent les lumières. Loin de là, nous n'avons pas fait autre chose que détruire les institutions anciennes, en prétendant agir d'après l'opinion publique. Il le faut bien, criait-on alors; il faut détruire pour créer ensuite. Faisons table rase, disait une des fortes têtes pensantes. Tout fut donc détruit. Nul vestige des choses anciennes n'est resté; mais, après avoir tout détruit et tout changé, la rage de la destruction continuant à nous saisir, nous avons, d'après l'opinion publique, détruit tout ce que nous venions de faire d'après elle. Les lumières, s'accroissant touts les jours, trouvaient détestable aujourd'hui ce qu'elles avaient fait hier.

Toutes ces destructions ont amené les horreurs, les infamies : mais tout cela se faisait au nom de l'opinion publique. Elle fut toujours invoquée pour les choses les plus contraires; elle l'est encore. Dans la session de 1827, un député soutint que le gouvernement, les tribunaux même, devaient se conduire d'après l'opinion publique. On lui demanda où elle était; ce brave homme répondit sans hésiter

qu'elle était dans les journaux. Je pris la liberté de lui répondre que ces journaux étaient touts d'un avis différent, et je le priais de me donner un moyen de concilier la Quotidienne et le Constitutionnel.

Il est bien triste pour un bon citoyen de ne savoir à quels caractères il pourra reconnaître cette opinion qui doit être la règle de sa conduite et de celle du gouvernement. La première chose certaine que j'y vois, c'est qu'elle marque également le vrai et le faux, puisque ses organes, dans les journaux, dans les pamphlets, dans les chambres, s'accusent mutuellement de blesser l'opinion publique. Chacun dit : Je la connais, je parle en son nom. Vous qui ne pensez pas comme moi, vous blessez l'opinion, parce que vous ne voulez pas la voir ; vous fermez les yeux à la lumière, elle est évidente, éclatante, elle brille dans le journal que je lis touts les matins.

Il est donc clair, d'après cette accusation réciproque, qu'elle marque également le vrai et le faux. Pascal, qui s'est moqué d'elle, disait avec raison, ce me semble : « Cette maîtresse

« d'erreur est d'autant plus fourbe, qu'elle ne
« l'est pas toujours ; car elle serait règle infail-
« lible de la vérité, si elle était règle infaillible
« de l'erreur : mais étant le plus souvent
« fausse, elle marque du même caractère le
« vrai et le faux. »

Pascal est un peu rude dans ses expressions. Vous voyez qu'il appelle l'opinion cette maîtresse d'erreur. Je ne sais si le député que je viens de citer s'est converti aux paroles de Pascal ; mais je le vois, après la révolution de 1830, crier contre les journaux, et dire que la presse forme un quatrième pouvoir : telles furent ses expressions.

Ce fut au nom de l'opinion publique que l'Assemblée Constituante détruisit la monarchie; ses chefs étaient alors les idoles de cette opinion ; touts les jours ils recevaient avec délices l'encens que leur offraient les journaux de cette opinion publique ; ils lui obéissaient en sacrifiant des victimes. Ils étaient à la fois pontifes de cette divinité et idoles offertes par elle à la vénération du peuple. Ce fut un beau culte pendant environ dix-huit mois ; mais l'opinion

changea tout-à-coup, les conspua, les bafoua, leur redemanda les dix-huit francs reçus par jour, et les força d'achever promptement ce bel ouvrage, auquel ils défendirent de toucher pendant trente ans, et que l'opinion détruisit au bout de huit mois.

Comme il faut toujours un culte et des autels à l'opinion, il lui faut des pontifes. Elle appela les Girondins des bords de la Garonne, les éleva, les glorifia, et tout-à-coup, prenant en amitié le club des Cordeliers, elle arma de sa puissance Danton, à la forme athlétique, à la voix de Stentor, chef du club, et le spirituel Camille Desmoulins, son secrétaire; elle écrasa les Girondins, Condorcet, Guadet, Gensonné, La Source, cent autres et ce Pétion, qu'elle avait érigé en Dieu, et pour qui elle avait inscrit sur touts les chapeaux : Pétion ou la mort.

Aussitôt après, elle se tourne vers Robespierre, en fait son grand pontife, écrase Danton et ses amis; on invoque toujours son nom. Les immolés étaient, dit-elle, des traîtres à l'opinion, les immolateurs en étaient les vrais organes; elle régénérait désormais. Elle veut la

république, on lui présente une constitution républicaine; mais elle conçoit des craintes pour cette précieuse constitution; et afin que ses ennemis ne la détruisent pas, on la suspend, on la livre au sommeil.

L'opinion, toujours souveraine, demande le règne de la terreur. On lui offre aussitôt un petit volume, intitulé : Du gouvernement révolutionnaire. L'opinion n'est pas satisfaite; et par les journaux et les sociétés populaires, en nombre immense, filles et esclaves de la société mère, elle demande que la terre de la liberté soit purgée de ses ennemis. Trente mille prisons sont ouvertes, les échafauds sont dressés dans un grand nombre de villes, et surtout dans Paris : des milliers de victimes périrent.

Dans la convention, comme dans les tribunaux révolutionnaires, les décrets, les arrêts se prononçaient au nom de l'opinion publique. Des adresses approbatives arrivaient de touts côtés à la convention; on en ferait des volumes qui nous apprendraient ce que peuvent nos lumières, et comment elles s'expriment. La multitude se pressait autour des tribunaux et

des échafauds; ses clameurs étaient appelées l'opinion publique. On ne comptait pas les voix des citoyens qui se renfermaient dans leurs maisons, glacés par la terreur.

Tandis qu'on traînait à l'échafaud des milliers d'aristocrates, pris dans toutes les classes du peuple, des avocats, des littérateurs, des notaires, des cultivateurs, des journalistes, des marchands, des négociants, des gardes nationaux de Paris, des cordonniers, des perruquiers, des sabotiers, des soldats, des généraux, des philosophes, des magistrats, des nobles, des députés, et jusqu'à des idéologues, l'opinion publique approuvait-elle, ou ordonnait-elle ces immolations? Dans l'un et l'autre cas, l'opinion était bien cette maîtresse d'erreur dont parle Pascal; mais ces hommes, qui avaient immolé tant de députés et de citoyens, périssent à leur tour. Une foule innombrable entoure l'échafaud, en poussant des cris d'allégresse et de vengeance; un nombre immense d'adresses félicitent la convention.

Où se trouvait l'opinion publique? était-ce avant ou après ce changement? Vous, qui l'in-

voquez sans cesse, donnez-nous donc quelque moyen pour la reconnaître. Peu de mois après, les faubourgs de Paris marchèrent contre la convention, pénétrèrent dans la salle, coupèrent la tête au député Féraud; et le 13 vendémiaire, les gardes nationales de Paris s'armèrent contre cette assemblée : était-ce l'opinion publique qui les guidait? Pichegru, d'abord, faisant taire les faubourgs, et ensuite Bonaparte mitraillant la garde nationale, écrasèrent l'une et l'autre opinion, qui étaient aussi différentes l'une de l'autre que le jour et la nuit.

C'en est assez; il est inutile de pousser plus loin ce tableau qui nous présenterait les mêmes vicissitudes, les mêmes inconséquences pendant trente ans.

Lorsqu'un brave champion de cette divinité nous lut un gros cahier, par lequel il érigeait l'opinion en souveraine absolue, je lui opposai deux autorités; Voltaire, pontife de la philosophie moderne; et Fox, si long-temps vigoureux défenseur des libertés de l'Angleterre. Le premier avait écrit : « On appelle l'opinion la « reine du monde; elle mérite ce nom, car

« toutes les fois que la raison se présente de-
« vant elle, elle la condamne à la mort. » Ces paroles étaient non-seulement une vérité, mais une prophétie; car pendant toute la révolution, nous n'avons pas vu autre chose que l'opinion écrasant la raison.

M. Fox s'exprimait ainsi dans la chambre des Communes :

« On nous dit que le mécontentement aug-
« mente, que le peuple craint le renversement
« de nos lois. Et comment ces orateurs le
« prouvent-ils? La manière en est très extra-
« ordinaire : ils en réfèrent à leurs propres li-
« belles, à leurs satires infâmes, qu'ils ont eu
« soin de répandre partout; ils se regardent
« eux-mêmes comme la nation, et appellent
« modestement leurs plaintes, les plaintes de
« l'Angleterre. »

J'aurais bien d'autres citations semblables à présenter au lecteur. Les anciens qui faisaient des divinités de toutes les choses qui étaient

la source des erreurs et la cause des crimes, avaient fait une divinité de l'opinion comme de la peur. Mais comment l'avaient-ils représentée? Sous la figure d'une jeune femme, dont la démarche et la contenance paraissaient mal assurées, mais dont l'air et les regards étaient très hardis. Le Tasse semble avoir rassemblé, pour la peindre, toutes les forces de son génie. Il en reconnaît la difficulté, et il ajoute : « C'est la mobilité, l'instabilité; elle change « à l'infini.... La prévention, l'entêtement, « le caprice, le mensonge, la frivolité sont les « fidèles ministres de ses volontés. »

Quand les Romains érigeaient l'opinion en divinité, c'était pour détourner le mal qu'elle faisait, et non pour l'invoquer et la suivre; car le sénat, pendant huit siècles, n'a pas cessé de combattre l'opinion populaire que les factieux invoquaient pour troubler la république. Les sénateurs étaient conséquents dans leur culte et dans leur conduite envers l'opinion. Ils lui disaient : Voilà des statues et des autels; ne fais point de mal à tes adorateurs; mais si l'on se sert de ton nom pour nous faire du

mal; nous combattrons vigoureusement ceux qui parleront en ton nom, nous les écraserons.

Il me semble que nous, au contraire, nous montrons bien la faiblesse de notre esprit, en invoquant toujours l'opinion publique. Puisque nous voulons en faire la règle de notre conduite; il faudrait, avec bonne foi, prendre touts les moyens de la constater.

Voulons-nous la trouver dans le résultat des élections? il faudrait d'abord avouer franchement que des deux partis qui divisent la France, l'un est très assidu aux élections; que les malades, les vieillards, les valétudinaires, se joignent à leurs amis, tandis que nous autres, braves gens, modérés, consciencieux, nous voyons un grand nombre d'entre nous rester paisiblement chez eux.

Il faudrait ensuite, après cent observations, constater l'effet que produisent les lois électorales; l'insistance vigoureuse et constante des libéraux pour qu'un profond mystère couvre les votes d'un voile impénétrable, pour qu'on ne puisse pas même soupçonner, au mouvement de la plume, quel est le nom inscrit.

Pourquoi prennent-ils toutes ces précautions? Ce n'est pas afin que les hommes de leur parti puissent voter librement. Ils savent bien que leurs amis ne reculent pas devant la manifestation de leur volonté ; c'est afin que les tièdes, les débonnaires puissent, sans crainte d'être découverts, voter en faveur des révolutionnaires; c'est afin que des fonctionnaires publics même puissent voter aussi en leur faveur, sans crainte d'être découverts et de perdre leurs places. Voilà tout le secret de cette tactique que les ministères ont si niaisement favorisée.

Ici, vous m'arrêterez et vous me direz : Il est évident que ce mystère doit être favorable à vos honnêtes gens, puisqu'ils peuvent ainsi voter en faveur de l'homme de leur parti, sans crainte d'être découverts. Je vous répondrai : Vous ne connaissez donc pas le pouvoir de cette divinité qui a tout fait depuis quarante ans : la peur. Elle saisit un homme dans toutes ses actions politiques, même les plus secrètes; elle le fait trembler au bureau électoral, comme sur les bancs du sénat. « C'est, dit Montaigne,

« la plus terrible des passions; elle donne de « furieux éblouissements. » La preuve que ce mystère est favorable aux libéraux, est démontrée par les efforts qu'ils font dans les colléges pour le conserver et l'étendre par mille soins minutieux. Il est évident qu'ils combattraient ce mystère, s'il leur était contraire; dès qu'ils le soutiennent et l'augmentent, c'est une preuve qu'il leur est favorable. Voilà donc un très grand moyen de triomphe pour les libéraux, de défaite pour leurs adversaires. Je ne puis donc, sous ce rapport, voir dans les élections l'émanation de l'opinion publique.

Mais, me dira-t-on, dans de certains temps, dans les élections qui se firent sous le canon de vendémiaire; dans celles qui suivirent la seconde Restauration et le rétablissement du roi Ferdinand par nos armes, le parti libéral a été vaincu dans les élections. Je réponds : Le parti libéral était vaincu dans ces trois occasions par trois grandes circonstances : l'horreur du joug de la Convention, le rétablissement des Bourbons amenant la paix, et le triomphe de la royauté contre les libéraux en

Espagne. L'opinion qui se manifestait dans les colléges était l'effet de ces circonstances et non d'une opinion publique, telle que la conçoivent ceux qui l'érigent en souveraine d'une opinion constante d'un peuple éclairé qui connaît ses intérêts; car si elle avait eu ce caractère, elle n'aurait pas changé. Dès-lors qu'elle change suivant les circonstances, je ne reconnais plus en elle cette souveraine politique dont on veut nous imposer les lois.

Quatre ans après cette défaite du parti libéral, tout change dans les élections. Au milieu de la paix, de l'abondance, de la prospérité publique, un seul sentiment, la haine du ministère, inspirée, commandée par touts les journaux, excepté un seul, domine la majorité des électeurs. Les royalistes sont atteints d'une démence insensée, se joignent aux libéraux, attaquent le trône pour renverser des ministres; et comme s'ils étaient incapables d'attaquer eux-mêmes ces ministres, ils invoquent le secours des libéraux : on en connaît les suites.

Voilà donc un changement d'opinion élec-

torale, causé par une circonstance nouvelle. Voilà donc encore l'inconstance, la mobilité, le caprice, et non cette opinion publique d'un peuple éclairé qui connaît ses intérêts. Je ne peux donc reconnaître dans les élections cette souveraine qu'on veut m'imposer. Rappelez-vous l'histoire de toute la révolution, vous verrez toujours la même chose. En 1792, après des efforts magnanimes des bons citoyens de Paris, et de la grande majorité de sa garde nationale, de presque touts les administrateurs des départements, et entr'autres de celui de la Seine, où l'on voyait MM. de La Rochefoucauld, Talleyrand, Pastoret, Beaumetz, Desmornier, après les adresses les plus énergiques des grandes villes et des armées, après une pétition royaliste signée de dix mille citoyens de Paris, et une seconde de trente mille, le trône est renversé, et aussitôt les élections nous donnent la Convention. Était-elle élue par l'opinion publique? Non, car les royalistes avaient disparu, les libéraux étaient les maîtres.

Or, l'opinion publique, pour être reconnue véritable, devrait être le résultat de toutes les

opinions en présence, votant librement, publiquement, sans aucune crainte quelconque. Mais nous venons de voir que les élections ont toujours pris la couleur que leur imprimaient les circonstances. Je ne peux donc les regarder comme la manifestation d'une opinion publique, éclairée et constante.

Ainsi, soit dans les actions commandées et faites en son nom, comme nous l'avons vu au commencement de cet article, soit dans les élections, je ne vois qu'une mobilité continuelle, inspirée, dirigée par les circonstances qui impriment à un parti la confiance, et la peur à l'autre; je ne vois pas la souveraine qu'on déifie.

C'est une chose bien déplorable que le spectacle offert à l'Europe par l'Angleterre; un vieux ministre, oubliant les maximes, qui pendant cinquante ans, ont conduit sa patrie à une puissance extraordinaire, invoque l'opinion publique et parle de nombreuses pétitions. Ses adversaires en montrent aussi, dictées par une opinion contraire, laquelle était la véritable? Il semble qu'on aurait dû compter

d'abord le nombre des signataires, constater de quel côté se trouvait le plus grand nombre, constater aussi combien d'hommes n'avaient pas signé, nombre auprès duquel les signataires se seraient trouvés infiniment petits. Le Parlement aurait alors examiné gravement, s'il devait regarder la multitude silencieuse, comme approbatrice des lois et des usages qu'un ministre voulait détruire. Car il est évident qu'entre deux partis, l'un destructeur et l'autre conservateur, les silencieux pensent comme les conservateurs. En effet, les destructeurs étant toujours hardis et ardents en paroles et en actions, un seul d'entr'eux ne peut garder le silence. Ce serait contraire à la nature de cette espèce d'hommes, telle que l'histoire nous la montre dans touts les temps et dans touts les pays, turbulente et active. Donc touts les silencieux auraient dû être comptés pour la conservation des choses existantes, un pareil examen eût été digne d'un siècle, où l'on aime tant les chiffres, où on leur suppose une si grande puissance en morale et en politique.

Lorsqu'on discutait le fameux bill dans la

chambre des Pairs, on aurait pu dire à lord Grey :

Vous nous parlez de l'opinion publique de l'Angleterre ; y pensez-vous, milord? Rappelez donc nos fastes dans votre mémoire, et vous apprendrez combien inconstante et variable est l'opinion publique quand les esprits sont agités. Vous conviendrez sans doute avec moi que votre Henri VIII fut un tyran. Le Parlement accumula sur sa tête touts les pouvoirs. Plus ce prince les déployait tyranniquement, plus ils étaient augmentés. Était-ce l'opinion publique qui demandait cette monstrueuse accumulation de pouvoirs? Bien plus, ce roi tyran fut vénéré des peuples, du moins en apparence. Ceux qui le craignaient, parlaient ; ceux qui le haïssaient se taisaient. Était-ce l'opinion publique qui dictait ces paroles que je trouve dans les journaux de la Chambre des Pairs du 31 janvier 1547? « Jamais la mort du meilleur des « rois ne fut plus déplorée par ses sujets, que « celle d'Henri VIII. » D'autres passages de ces journaux prouvent l'espèce d'adoration dont il

était l'objet. Le Parlement, dans ses éloges comme dans ses lois, l'appelait le protecteur et le chef de la religion anglicane.

Après sa mort et celle de son successeur, tout change aussitôt : Le Parlement vote une adresse à Marie, reine d'Angleterre et à Philippe d'Espagne qu'elle venait d'épouser. Il s'y reconnaît coupable de la défection la plus criminelle envers la véritable église, annonce le plus sincère repentir, promet de révoquer toutes les lois contraires à l'église de Rome, et prie d'intercéder auprès du Pape une absolution générale. Le légat donna l'absolution au Parlement et au royaume. Tout cela sans la moindre opposition; et voilà un peuple, un gouvernement, un Parlement qui de protestants qu'ils étaient, deviennent catholiques. Était-ce là l'opinion publique? je l'accorde; elle peut se repentir et cela doit lui arriver souvent.

Mais quatre ans après, par la volonté d'une reine de 25 ans, la religion nationale change pour la quatrième fois, en moins de trente ans. Était-ce par la volonté d'Élisabeth, ou par la

volonté de l'opinion publique? Si c'était l'opinion qui commandait alors, combien ne fut-elle pas lâche et servile sous les trois règnes précédents? L'histoire va vous expliquer tout cela.

Au commencement de son règne, Élisabeth convoquant un Parlement, envoya aux shérifs des listes de cinq candidats pour les bourgs, de trois pour les comtés, et ordonna d'élire les députés parmi ces candidats. Elle fut obéie. Elle voulait exclure les catholiques; les catholiques furent exclus.

Si la reine Élisabeth conçut alors que l'opinion publique, dont le Parlement s'était dit l'organe quand il avait demandé pardon au Pape, quand il avait reçu ce pardon pour le peuple et pour lui, pouvait l'approuver quand elle commandait en souveraine les élections, afin d'exclure les catholiques; j'admire une femme de 25 ans qui devine si juste que l'opinion peut passer ainsi d'une extrémité à l'autre, ou plutôt dont le grand génie lui avait appris

que cette opinion publique ne serait pas autre chose que sa propre volonté.

Les deux extrêmes furent bien plus remarquables encore, quand ce Parlement élu par la reine, la déclara gouvernante de l'église, avec touts les pouvoirs conférés à Henri VIII. C'était trois ans après l'absolution demandée au Pape. Je vous prie de chercher dans ces variations une opinion publique; pour moi, je ne peux y voir que la volonté ferme et décidée d'un roi et de deux reines.

Est-ce l'opinion publique qui détrôna Charles Ier? Non; ce fut lui-même, quand il accorda au Parlement tout ce qu'il demandait, même des droits de souveraineté. Aussi le comte de Dorset entrant alors, la tête couverte, dans la chambre de Charles, répondit à ceux qui s'en étonnaient : « Il n'y a plus de roi d'Angleterre. »

Lorsque le grand Montrose, soutenant la cause de Charles, n'ayant que trois mille hommes, gagna quatre batailles, défit cent fois les partis ennemis, força tant de châteaux et de villes, entouré d'un si grand nombre d'enne-

mis, proscrit par le Parlement, environné quelquefois par trois et quatre armées; et ce qui est bien pis que tout cela, ayant à ses côtés l'envie et la jalousie; lorsque le grand Montrose faisait touts ces prodiges, était-il soutenu par l'opinion publique? Non, mais par l'opinion de trois mille braves. Fût-ce l'opinion publique qui le désarma? Non, ce fut son roi.

Quand une armée écossaise, à laquelle Charles Ier s'était livré, le vendit au Parlement, fut-ce l'opinion publique qui conclut cet odieux marché? L'opinion de l'Angleterre était alors invoquée, comme celle de la France fut attestée pendant toute la Révolution, et l'est encore parmi nous. Vous vous rappelez ce mot de la femme courageuse d'un général républicain, lorsqu'elle entendit prononcer la sentence de Charles Ier, au nom de l'Angleterre. « Pas « seulement, s'écria-t-elle, de la vingtième « partie. »

Quand Henri IV, dans les plaines d'Arques, avec trois mille hommes se préparait à combattre les quarante mille hommes de Mayenne, avait-il pour lui l'opinion publique? Non, elle

se taisait devant Paris révolté, devant les fureurs de la Ligue, devant les trésors de l'Espagne, devant l'armée du duc de Parme, qui se préparait à marcher en France. Qu'est-ce donc que ce prince avait pour lui? Un petit nombre de magistrats courageux, réunis à Tours; mais il avait aussi sa grande ame, sa valeur incomparable, son courage, qui s'accroissait par les obstacles.

Quand Gustave Wasa se cachait dans une charrette de foin pour aller dans les mines de la Dalécarlie parler à des mineurs, rassembler des paysans, conquérir un trône, avait-il pour lui l'opinion publique? tout se taisait autour de lui; qu'avait-il? Son grand cœur, comme Henri IV.

Tout dépend donc des caractères et des volontés. Henri IV, Gustave Wasa, Charles V, et de nos jours, Gustave III, triomphent des plus éminents obstacles; Henri VIII, Marie, Elisabeth, façonnent, dirigent, bouleversent, changent l'opinion des peuples et des Parlements et s'en moquent ouvertement, comme le sénat romain, pendant huit siècles, se moqua

de l'opinion, après lui avoir élevé des statues; comme nos révolutionnaires qui s'appuient sur elle, s'en moquent dans leurs entretiens secrets et dans leurs joies triomphales. En 1792, dans les séances du soir, précédées de copieux dîners, combien de fois ne les ai-je pas entendus, dans la franchise inspirée par le vin, rire de cette opinion qu'ils entraînaient, qu'ils maîtrisaient par la peur. Quand je leur criai de la tribune : Si vous étiez comptés, vous auriez honte de votre petit nombre. Je savais bien que leur petit nombre leur importait fort peu; car je les avais entendus cent fois se moquer de la multitude peureuse et muette.

Soyons donc de bonne foi avec nous-mêmes; convenons qu'il n'y a point d'opinion publique constante et décidée, mais une maîtresse d'erreur qui crie bien haut, toutes les fois qu'elle le peut sans crainte; convenons que ceux qui se taisent dans telle circonstance, hurlent dans telle autre. J'ai additionné ces changements, j'en ai trouvé cent dix en trente ans.

La prétendue opinion publique n'est jamais

que l'entraînement des esprits, soit par un parti, sous un gouvernement faible, soit par un grand caractère qui sait commander.

La volonté, unie au pouvoir, est la véritable souveraine, quand elle se manifeste avec grandeur, et non cette folle inconstante appelée opinion publique, chancelante, suivant les anciens; maîtresse d'erreur, suivant Pascal; reine, suivant Voltaire, parce qu'elle assassine la raison toutes les fois que la raison se présente devant elle. Elle a immolé cent journalistes, qu'ils eussent raison ou non : elle en immolera bien d'autres, s'ils continuent à lui élever des autels.

CHAPITRE XVIII.

Sur la Hollande et la maison de Nassau.

Parmi les derniers événements dont les souvenirs sont gravés dans notre mémoire, et qui se mêlent à tous ceux que je viens de retracer, je n'en vois point qui mérite plus l'attention d'un observateur que les événements qui signalent depuis sept ans la constance de la Hollande et de son roi. Mais en fixant sur elle votre at-

tention, vous arriverez nécessairement à vous occuper des grandes choses qui ont signalé ses combats pour l'indépendance, et la puissance étonnante à laquelle elle parvint après les plus grands malheurs. Si vous me permettez de parcourir un instant avec vous les annales de ces contrées, vous y trouverez pour tous les peuples, le sujet des plus graves méditations sur la destinée des peuples.

Dans le moment où le roi de Hollande donne à l'Europe le spectacle d'un monarque magnanime luttant contre les plus grands obstacles, centuplant ses forces par son union avec son peuple et par l'inspiration mutuelle des sentiments les plus généreux, il ne sera pas inutile de rappeler l'ancienne gloire de ce pays et de la maison de Nassau qui le gouverne; peut-être y trouverons nous de bonnes leçons pour nous-mêmes.

Lorsque ces provinces étaient sous la domination de l'Espagne, le duc d'Albe, envoyé par Philippe II, fit gémir ces contrées sous une tyrannie affermie par ses grands talents militaires. Les Bataves voulurent conquérir leur

liberté. Ce n'était pas ce mot vide de sens, si souvent répété, dont les inspirations entraînent à l'anarchie; c'était la vraie liberté d'un peuple qui ne veut pas dépendre d'un autre peuple : c'était une noble indépendance. Le mot de liberté ralliait toutes les ames, réunissait touts les esprits, parce qu'il avait un sens positif sur lequel on ne pouvait se méprendre.

Mais comment la Hollande a-t elle pu secouer le joug d'un monarque si puissant? Par le bon sens de ses peuples qui voulurent un pouvoir vigoureux dans un chef, et par le bonheur inoui d'avoir vu une succession de grands hommes dans la maison de Nassau.

Le premier de ces défenseurs de sa patrie, Guillaume, prince d'Orange, leva en Allemagne une petite armée, et parut en Flandres. Il ne pouvait réussir contre les vieilles bandes espagnoles, commandées par le duc d'Albe : il le savait; mais ses efforts et son courage excitèrent l'admiration des peuples. Le courage est la seule puissance de l'homme; n'espérez rien sans lui; le courage même malheureux laisse des souvenirs impérissables.

Le prince d'Orange, retiré en France, contracta les liens de l'amitié avec l'amiral de Coligny, un des plus grands hommes qu'ait eu la France. Coligny lui conseilla de réunir touts ses efforts sur mer, et d'attaquer la Hollande. Ce dessein réussit, et Guillaume, à peine maître d'une seule place, assiégée par mer, vit presque toutes les provinces hollandaises soulevées en sa faveur.

Ce fut alors que commença le fameux siége de Harlom, qui dura huit mois. Le commandant Reperda demanda une capitulation. Les Espagnols exigèrent qu'il se rendît à discrétion. Riperda proposa aux habitants de former un bataillon carré et de percer à travers le camp ennemi. Des femmes qui avaient combattu pendant le siége, demandèrent et obtinrent l'honneur de faire partie du bataillon. Le fils du duc d'Albe, qui commandait le siège, instruit de cette résolution désespérée, accorda des conditions honorables; mais elles furent violées avec barbarie, et cette indigne conduite acheva d'inspirer aux Hollandais la résolution inébranlable de briser le joug espagnol.

Après des alternatives de revers et de succès, les états de la Flandre avaient contracté un arrangement avec don Juan d'Autriche, qui succédait au duc d'Albe. Mais le prince d'Orange gouvernait les sept provinces hollandaises; et fondait leur indépendance. Il forma cette union des provinces confédérées, qui a fait la puissance et la gloire d'un si petit état, et qui prouve, comme tant d'autres exemples, qu'en conservant les différences qui existent entre les provinces, on peut en former un ensemble sous un chef puissant : preuve bien forte de la faiblesse de nos petits esprits qui en cherchant une unité métaphysique, ont fait peser sur nous quarante ans de troubles, d'infamies et de révolutions. Le grand homme qui avait élevé cet étonnant édifice, fut mis à la tête du gouvernement sous le nom de stathouder.

Il est curieux de voir le bon sens des créateurs de ces états confédérés, et de le comparer à l'ineptie qui enfanta nos théories métaphysiques. Ces États n'imaginèrent pas qu'on pût avoir et conserver la liberté sans un gouvernement vigoureux. Ils donnèrent à Guillaume le

droit de grace, la présidence de toutes les cours de justice, dont les jugements devaient être rendus en son nom, la nomination des magistrats des villes sur quelques candidats qui lui étaient présentés; plusieurs villes lui donnèrent même la disposition entière des charges municipales; on ajouta la direction absolue des affaires étrangères, la nomination de touts les agents diplomatiques et l'exécution des lois.

Dans ses attributions, on en trouve une bien remarquable émanée d'une profonde sagesse; celle de l'arbitrage de touts les différends qui s'élevaient entre les communautés, les villes et les provinces. Il est inutile d'insister sur les beaux résultats d'une pareille disposition : on les conçoit rapidement dans toute leur étendue.

On ajouta au stathoudérat la charge d'amiral et de capitaine général. Elle lui donnait la nomination de touts les emplois de terre et de mer, et la direction des mouvements de la flotte et des armées.

Je vous prie de remarquer la nomination des magistrats des villes conférée au stathouder.

Ces braves Hollandais, qui ne vivaient pas dans un siècle de lumières, avaient pensé tout bonnement et sans discussions métaphysiques, que le chef du gouvernement, étant chargé de diriger l'administration générale et de conserver l'ordre public, devaient nommer les magistrats de qui dépendaient ces deux choses si essentielles. Ces pouvoirs étaient conférés dans une république naissante à un simple particulier, et l'Assemblée-Constituante les refusait à un monarque qui déjà s'était dépouillé d'une partie de son autorité. Elle voulait les choses les plus inconciliables, une couronne flétrie et un peuple souverain. Vous ne trouverez dans l'histoire de touts les âges aucune absurdité pareille; mais aussi vous ne trouverez chez aucun peuple un sénat de raisonneurs, s'assemblant touts les jours sans le moindre intervalle pour dogmatiser pendant huit heures par jour; et pourquoi? pour détruire; eh! quoi encore? détruire, et toujours détruire!

Le prince d'Orange, à qui l'on conférait touts ces pouvoirs, en était digne; car il les abandonna de lui-même, quand il crut ce sa-

crifice nécessaire à sa patrie. Par son conseil, les états appelèrent le duc d'Alençon, afin de résister au prince de Parme. Une armée de quatorze mille Français eut d'abord des succès; mais un grand nombre de fautes, commises par une aveugle présomption, forcèrent ce prince à se retirer d'une contrée dont il s'était attiré la haine générale.

Guillaume reprit l'autorité; mais bientôt après il fut assassiné par Balthazard Gerard.

Ce prince était doué des plus grandes qualités; il eut cette constance et cet esprit de suite si rares dans nos temps, où nous voyons les monarques, leurs ambassadeurs, leurs ministres marcher sans cesse dans une route opposée à celle qu'ils ont d'abord tracée eux-mêmes, aller contre leurs intérêts, ne savoir rien achever, tantôt soutenir la légitimité, tantôt favoriser l'usurpation, et crier contre les factions en les faisant naître, s'accroître et se fortifier; malheureux temps, où n'a paru qu'un grand homme, à qui la nature avait donné un génie capable d'étouffer la fureur des dogmes politiques, qui commença sans l'achever ce

grand ouvrage, qui ne vit pas combien cette gloire était préférable à celle des conquêtes, et qu'il pouvait être un des plus grands hommes que les siècles auraient vu, en affermissant l'ordre social dans les contrées d'où partaient les flambeaux allumés par la rage des innovations et par la présomption des dogmatiseurs.

Le prince Maurice, fils de Guillaume, lui succéda, à l'âge de vingt-un ans, et fut, dès sa tendre jeunesse, un grand homme dans toute l'étendue de ce mot. Il eut à combattre de très habiles généraux, le duc de Parme et le célèbre Spinola. Henri IV disait, avec autant de franchise que de vérité, qu'après lui Maurice était le plus grand capitaine de ces temps. Le chevalier Folard a écrit que c'était le plus grand officier d'infanterie qu'on eût vu depuis les Romains. Quand on considère les obstacles qu'il eut à vaincre, les difficultés innombrables de sa position, les grands capitaines qui lui étaient opposés, la bravoure, la discipline, le fanatisme des Espagnols commandés par ces capitaines, on n'est plus étonné de l'immense renommée qu'il acquit dans toute l'Europe, et de l'ascen-

dant qu'il eut dans sa patrie : preuve bien forte, entre mille autres, que les hommes sont tout, qu'ils font la honte ou la gloire du pays où le pouvoir leur donne de l'influence. Le ridicule axiôme qu'il faut s'occuper des principes et non des personnes, a fait tant de mal à la France pendant la Restauration et tant de bien à la médiocrité, qu'il ne faut pas perdre une occasion de le combattre.

Si les grands hommes font la destinée des états, seuls aussi ils font leur propre destinée.

L'ambition fit périr Maurice par le chagrin, comme elle conduisit Napoléon sur un rocher désert.

Frédéric Henri, troisième stathouder, succéda à son frère, et fut aussi grand que lui dans la guerre : mais d'un caractère moins hardi, et d'une ambition moins entreprenante.

Guillaume II hérita de l'ambition de ses pères, plus que de leurs talents. Il fut malheureux : Guillaume III vint au monde après la mort de son père. Les États-Généraux saisirent toute l'autorité. Jean Dewitt, sous le titre de grand pensionnaire, gouverna la ré-

publique avec gloire. Mais dans une guerre entre elle et l'Angleterre sous le protectorat de Cromwel, la Hollande fut vaincue. Cromwel exigea que les sept provinces prononçassent une exclusion solennelle de la maison d'Orange aux titres de stathouder, d'amiral et de capitaine général.

La seule province de Hollande y consentit; les autres provinces refusèrent avec fermeté. J'ai déjà fait cette remarque; je la répète ici, parce qu'elle sort essentiellement de mon sujet, et je vais lui donner plus d'étendue.

Arrêtez un moment votre attention sur cette cause de discorde entre sept provinces d'une république. Six regardent comme une honte insupportable d'ôter à une maison qui avait rendu de grands services à la patrie, le droit de succéder aux charges qu'elle avait illustrées. Des services de cette famille, et de leur reconnaissance, elle font un droit héréditaire de cette famille. Une seule province persiste dans l'exclusion et la proclame. Considérez la fidélité de six provinces au sang qu'elles res-

pectaient, et leur résistance à la main puissante qui gouvernait l'Angleterre.

Les Bataves avaient-ils écrit dans une charte, le stathouderat est héréditaire? Non. Y lisaient-ils, la personne du stathouder est inviolable et sacrée? Non. Rapprochez ces deux phrases et voyez comme elles se prêtent un mutuel appui; comme elles ne font qu'une seule et même obligation; et dites maintenant si des articles de charte ont la moindre force, et si le serment juré sur ces articles ont eu autant de pouvoir sur nous, que la noble reconnaissance sur les Bataves.

Combien de pensées nobles et magnanimes les ont inspirés dans cette circonstance! Allez plus loin, et dites vous : six provinces sur sept, sont fidèles au sang des Nassau. Chacune donne son suffrage séparément et librement. Une seule persiste dans son opinion particulière; et par cela même constate la liberté politique de tout le peuple Batave.

Si, lorsque les Girondins demandèrent l'appel au peuple, en faveur de Louis XVI, les

trente anciennes provinces de la France eussent encore existé, ne devons-nous pas croire que la Convention n'aurait pas osé refuser cet appel, ou que les grandes provinces auraient d'elles-mêmes répondu à cet appel? l'appel au peuple ne présentait point en lui-même la forme de ce vote immense individuel, mais l'appel à des provinces, accoutumées comme les sept provinces hollandaises, à présenter leur vote particulier, pouvait être suivi à l'instant même du vote de chaque province. Je croirais manquer au caractère national, si je supposais le contraire.

Les décisions de ces provinces n'auraient-elles pas été l'acte d'une véritable liberté? je le demande à tout homme de bonne foi. Et un acte si libre, si solennel, ces voix imposantes des provinces, n'auraient-elles pas étouffé les germes des discordes civiles? la faction qui maîtrisait alors Paris et la Convention, aurait-elle maîtrisé la France entière, si elle avait eu ce moyen si facile de prononcer sa volonté?

O Bataves de ces temps reculés, malheureux de n'avoir pas vécu dans un siècle de lumière,

mais heureux de n'avoir connu que les inspirations de vos ames généreuses, combien vos descendants en se rappelant cette magnanime délibération que je retrace, doivent être fiers de voir ce sang des Nassau glorifié par vous, soutenir si dignement ce nom et le vôtre, et donner à touts les monarques l'exemple et les leçons d'une fermeté magnanime, si puissante par l'admiration qu'elle inspire.

Peu d'années après, Louis XIV conquit la Hollande, et la réduisit à une faiblesse extrême. L'infortune enfanta les séditions. Les peuples tournèrent leurs regards vers le jeune prince d'Orange, né après la mort de son père. Les six provinces fidèles au sang des Nassau, se prononcèrent en sa faveur, et le grand pensionnaire détermina la province de Hollande à suivre leur exemple. Guillaume fut rétabli dans les charges, si glorieusement exercées par ses ancêtres.

Ainsi, dans la reconnaissance des services de cette maison, il n'y eut pas d'autre intervalle que le temps de l'enfance et de la première jeunesse du dernier prince. Les États

écoutèrent alors non-seulement la reconnaissance et des sentiments patriotiques, mais encore le plus simple bon sens, en prenant le seul moyen capable de délivrer leur patrie des troubles et des malheurs qui fatiguent toujours une république privée d'un chef puissant. L'élévation de Guillaume donna à la Hollande de nouvelles destinées et une influence imprévue sur les affaires générales et sur la politique de l'Europe. Son génie rassembla autour de lui toutes les haines excitées contre la France. Il en fut le plus ardent provocateur, il imprima une direction nouvelle à la politique de l'Europe; il opposa les plus grands obstacles au conquérant de la Hollande. De sa patrie vaincue, divisée, ensanglantée par les factions, il fit le centre des négociations de toutes les cours, le nœud d'une ligue puissante contre la France. La Hollande compta parmi ses pensionnaires l'Empereur, les rois d'Espagne et de Danemarck, presque touts les électeurs et un grand nombre de petits princes de l'Allemagne.

Quel spectacle pour l'observateur, que celui

d'une puissance si grande, si imprévue d'un si petit État! quelle en est la noble source? les grands hommes qui se succèdent, comme nos aïeux avaient vu, dans des temps malheureux, Pépin Dhéristal, Charles Martel, Pépin-le-Bref et Charlemagne. Dites-nous donc encore qu'il faut s'occuper des principes et non des hommes. Dites-le par l'inspiration de cette misérable jalousie qui nous a fait tant de mal.

Guillaume III fut le dernier stathouder de la branche aînée des Nassau. La branche cadette n'eut cette charge que dans deux provinces. Mais après beaucoup d'événements qu'il est inutile de rappeler, le stathoudérat fut rétabli et fut même déclaré héréditaire dans la branche cadette. Vous connaissez les événements qui suivirent, et vous arrêtez touts les jours vos regards sur la magnanime fermeté du prince qui gouverne la Hollande. Il a toujours présent à sa mémoire la gloire de ses aïeux; et par ce souvenir, il enflamme et son peuple et lui-même de ces nobles inspirations qui rendent faciles les plus grands sacrifices, et triomphent des plus grands obstacles.

Ce court résumé nous montre dans toute sa splendeur la beauté de la plus noble vertu des rois et des peuples, la reconnaissance.

La reconnaissance des Bataves envers la maison de Nassau, a fondé la liberté et la grandeur de ces provinces; et en d'autres temps nous avons vu la reconnaissance du premier monarque de la maison d'Hanovre envers ses serviteurs, fonder la puissance de sa dynastie en Angleterre. Je n'ose examiner s'il en a été de même en France.

D'un autre côté, pouvons-nous découvrir la reconnaissance d'un peuple dans les persécutions si cruelles contre Louis XVI, à qui la France devait tant de changements heureux dans notre ancienne législation, précurseurs de la convocation des États-Généraux après une guerre maritime si glorieuse, après la paix qui la suivit, et après lui avoir vu décerner solennellement par l'assemblée nationale le titre de restaurateur de la liberté Française.

On peut donc gémir en voyant la différence de la conduite des Bataves et celle d'un autre Peuple.

CHAPITRE XIX.

Sur l'avenir que peuvent préparer à la France nos cinquante années de révolution.

J'arrive maintenant à une pensée qui m'a toujours occupé en écrivant mes Mémoires ainsi que ces Souvenirs. J'ai vu depuis Louis XIV un changement perpétuel dans nos usages, et depuis plus de cinquante ans, ce changement porté à l'excès dans nos lois, nos coutumes et notre littérature. Il est certain que nous ne sommes plus le peuple français que l'Europe remarquait et imitait avant ces temps. Ce n'est plus la même société, le même désir de plaire,

le même besoin des convenances. Nous n'avons plus l'orgueil des différents états, la force des caractères originaux, les différences marquées qui donnaient à chacun la fierté de sa situation particulière qui la lui faisait soutenir, qui mettait son honneur à la conserver, et qui balançait cette inépuisable vanité que Napoléon reconnaissait en nous. Tout est maintenant de la même couleur, du même langage. Nous tenons encore à nos opinions personnelles, mais à peine les soutenons-nous, excepté celles que prêche l'anarchie. Regardez autour de vous, et cherchez quelle autorité, quel corps, quelle profession jouit d'une considération véritable. Cherchez si la position même des femmes dans la société n'est pas entièrement changée, et si après les avoir traînées à l'échafaud, nous les dédommageons maintenant par l'ombre du respect et des égards qu'elles recevaient autrefois.

La gloire militaire nous a ébloui, mais nous avons vu qu'elle ne produit aucun résultat grand et utile, sans la profonde intelligence de l'art de gouverner. L'Autriche s'est accrue, s'est

fortifiée après un grand nombre de revers; mais la France après un grand nombre de victoires, a perdu une partie de ses anciennes frontières, des places fortifiées et des contrées lointaines sur lesquelles s'appuyait son commerce maritime. Elle a même souffert plus d'un article honteux dans un traité qui lui donnait la paix.

Tout cela me conduit à une douloureuse question. Un peuple qui s'est ainsi changé lui-même, qui a tout dénaturé, qui par quatorze changements de gouvernement, et détruisant aujourd'hui ce qu'il a fait hier, court ainsi après un vain fantôme qu'il ne peut atteindre, ce peuple peut-il s'arrêter, revenir sur lui-même, et prendre une position stable? Je ne le crois pas. Ce n'est point la marche de la nature, ni celle des gouvernements qui dans leur sein ont une puissance populaire.

Je trouve d'ailleurs dans l'histoire de nos derniers temps un si fort amour des changements, que nous avions la folie de vouloir que touts les peuples conquis par nous, eussent aussi cet amour du changement. Nous leur

donnions des constitutions aussi rapidement que nous les faisions pour nous-mêmes. Je ne trouve cette folie chez aucun autre peuple conquérant. Vous savez que les Romains ont toujours pratiqué la maxime contraire. Il faut donc qu'il y ait dans notre caractère, dans notre esprit, cette légèreté, mère du changement, que César, le cardinal de Richelieu, et tant d'autres ont reconnue, et qui s'est manifestée par d'innombrables lois nouvelles.

Et remarquez qu'afin de mettre plus de confusion dans nos idées, nous changeons sans cesse les mots de la langue, même les mots des sciences. Or, si pendant un siècle, on a raisonné sur une chose importante, en se servant toujours du même mot pour la désigner, le changement de ce mot en un autre mot, doit nécessairement apporter de la confusion dans les idées, on doit en interpréter le sens de plusieurs manières différentes, on doit rejeter les notions reçues pendant ce siècle en raisonnant sur ce même mot, et adopter des notions différentes et souvent opposées. De là vient cette confusion que nous remarquons dans nos rai-

sonnements actuels sur tout ce qui tient au grand ordre social, de là, l'impossibilité d'arriver à des notions précises et faciles à comprendre, de là aussi la manie du style vague dont j'ai parlé ailleurs.

La république romaine s'est maintenue pendant six cents ans par la force de ses institutions et la constancede son caractère. La France s'est maintenue pendant six cents ans sans révolution par la constance de ses rois à pratiquer une seule maxime, celle de ne jamais faire aucune concession au peuple qu'elle ne fût favorable en même temps à l'autorité royale. Louis XVI a suivi une maxime contraire. De là ses malheurs et les nôtres. Avant lui lorsque ses prédécesseurs ont trouvé des Etats-Généraux d'abord mutins et ensuite rebelles, ils ont su les réprimer. Pourquoi nos rois avaient-ils une constance conservatrice? parce que dans des temps, privés de ce que nous appelons instruction, les rois saisissaient un petit nombre de maximes relatives à leur existence, dont ils ne s'écartaient jamais. Ils voyaient clairement leur ruine à côté du moindre écart. Mais dans

des temps d'instruction comme les nôtres, mille idées nous assiégent, elles tendent inévitablement aux nouveautés, elles bannissent la constance, cette première et presque seule vertu des gouvernements. Elles multiplient cette faculté que nous appelons esprit. Elles l'étendent à tout homme qui sait lire, et lorsque l'esprit est partout, le génie n'est nulle part. Il faut des siècles avant de produire un grand homme capable de rendre à un peuple la constance que le grand homme trouve dans la force de son ame.

Et encore, remarquez bien que lorsqu'un peuple abandonne ses anciennes lois et ses coutumes, et que par là il marche irrésistiblement vers sa dégradation, les grands hommes qu'il peut produire l'arrêtent momentanément sur cette pente terrible, mais sans pouvoir changer sa nouvelle nature qui l'entraîne à sa perte. Telle est l'histoire de l'Empire Romain.

Combien de grands hommes et de grands généraux n'a-t-il pas eu pendant sa décadence? Titus, Nerva, Trajan, Marc-Aurèle, les Antonins. Nous trouvons ensuite Claude, Au-

rélien, Tacite et Probus, quatre grands empereurs qui rétablirent l'empire prêt à périr ; les exploits de Julien ; Bélisaire, un des plus grands hommes qu'ait eu l'empire, rétablissant l'ancienne discipline militaire. Narsès et d'autres encore ; touts ces grands hommes ne purent arrêter l'empire sur une pente rapide qui l'entraînait à sa perte sur le Tibre comme sur le Bosphore. Il dut subir la dégradation à laquelle le changement de ses lois et de ses coutumes conduit un peuple inconstant.

La France aura la même destinée. Après cinq cents ans de monarchie, le Français n'est plus ce qu'il était ; et comme les Romains et les Grecs il doit toujours marcher vers sa ruine, lors même que dans la suite des siècles la France produirait quelques grands hommes.

Si ces changements si extraordinaires, s'étaient faits lentement, et avaient toujours tendu vers la grandeur nationale, on pourrait à peine espérer qu'ils se maintiendraient, cette stabilité serait presque contraire à la nature humaine. Mais arriver en si peu de temps à un changement absolu des lois, des choses et

des hommes, courir avec la même impétuosité aux changements de la langue, de la littérature, de l'urbanité et de tout ce qui constitue proprement le caractère d'un peuple, c'est annoncer aux yeux de touts les hommes qui réfléchissent, qu'on doit parcourir encore une longue carrière semblable à cette carrière de 50 ans, déjà parcourue.

Un état aussi vaste que la France, ne peut exister que dans une véritable monarchie, c'est-à-dire sous une autorité royale crainte et respectée; je ne vois plus aucun élément pour la rétablir. Tout homme de bonne foi, en conviendra. Après avoir perdu toutes les qualités propres à la monarchie tempérée, et par conséquent à la vraie liberté, il ne nous reste plus que la valeur militaire; mais cette qualité est bien plus propre à détruire qu'à conserver. Après tant de succès et de revers, nous n'avons montré ni la grandeur orgueilleuse que donne les succès, ni la généreuse fierté qu'inspirent les revers. Nous avons été pendant toute la Restauration d'une débilité raisonneuse, portée au dernier degré. Nous avons vu sans indi-

gnation les ambassadeurs étrangers, régler nos destinées par un traité honteux, et par leur crédit sur nos ministres, nous avons vu un roi repousser le zèle et l'attachement du parti royaliste, et se jeter dans des bras opposés. Nous avons donc parcouru, avant et depuis 1789, un cercle de dégradation, que d'autres peuples n'ont parcouru que pendant des siècles. Nous ne pouvons donc plus concevoir, que le faible espoir de voir arriver un grand homme; mais pourra-t-il rester tel que la nature l'aura formé, il se débattra, au milieu d'une faiblesse générale, et d'une instruction qui dépouille les caractères vigoureux, de leur force native, pour les jeter dans un océan sans rives et sans fond, de raisonnements, qui se détruisent journellement les uns et les autres. Non je ne crois point que ce génie libérateur, puisse rester parmi nous tel que la nature l'aura formé.

Il faut bien que je répète ici, la phrase niaise que j'entends tous les jours. Ce grand homme pourra nous donner des institutions. Qu'entendez-vous par ces mots? des lois fondamentales que vous appelez Chartes. Oubliez-vous que vous avez

épuisé toutes les combinaisons. Oubliez-vous que les lois écrites ne sont rien, et que vous avez déchiré toutes les pages semblables, que vous aviez d'abord proclamées avec les cris de la joie, et les gambades des enfans ; vous n'aviez aucune loi qui disait que la personne des rois était inviolable et sacrée. Vous les respectiez ; mais dès que vous avez écrit solennellement cette formule, vous les avez décapités et chassés. Voyez en 1836, l'Espagne et le Portugal, se débattre dans le sang et dans la fange, pour rétablir des chartes déjà détruites, sur les débris d'autres chartes plus nouvelles, et renversées pour leur faire place. Qu'on me permette de répéter qu'après la terreur, encore meurtri de mes proscriptions, je publiai un ouvrage sur les rêves politiques qui nous fatiguaient; mais je ne rêvais point, quand j'y insérai ces deux mots : On ne fait pas une constitution ; mais une constitution se fait et ne peut être écrite, c'est-à-dire qu'elle est l'ouvrage du temps et du caractère national. C'était une vraie prophétie, puisque immédiatement après mon ouvrage, nous avons eu la constitution

des deux chambres, celle des consuls, qui en établissait quatre, une autre qui se bornait à trois, une autre encore, qui se bornait à deux, et puis celle proclamée au Champ-de-Mars, sur les débris de celle de Louis XVIII, et puis celle-ci reparaissant encore, et puis foulée encore aux pieds, par la charte de 1830, rayonnante des exploits des libéraux et de l'expulsion d'un roi.

Vous qui avez la bonhomie de souhaiter encore des chartes et des constitutions; n'oubliez pas cette belle nomenclature; joignez-y les trois chartes, faites avant celles du directoire, et dites si notre esprit est capable des belles choses que vous invoquez; songez donc à ce mot créé par l'expérience de l'antiquité: *quid leges sine moribus*, que sont les lois sans les mœurs.

Cherchez maintenant nos mœurs politiques; cherchez des esprits élévés, des ames magnanimes, cette constance toujours inébranlable; vous trouverez le contraire dans toute la France vous trouverez vos provinces subissant quinze fois le joug de la capitale, cette capitale, livrée

à l'agiotage le plus honteux; la hideuse calomnie répandant ses poisons dans des milliers de feuilles, indignant d'abord les hommes qu'elle attaque, les dégoûtant ensuite, les affaiblissant, les rendant presqu'insensibles à des outrages pour lesquels vos ancêtres auraient tiré dix mille épées, dites maintenant, si avec de pareils élémens, un grand homme fût-il envoyé du ciel, pourrait rétablir dans sa force native, souvent grossière il est vrai, quelquefois même barbare, mais toujours énergique et altière, une nation, dont la haute partie , n'est occupée que de livres, de journaux, de raisonnements, d'agiotage et d'une destruction qui ne peut satisfaire des esprits insatiables de ruine, qui n'ont conservé que la vanité et des caractères nourris de la pensée habituelle exprimée par ces mots: ôte-toi de là que je m'y mette.

Non, un tel peuple ne peut être rétabli dans sa vigueur native. Il est condamné à subir la loi générale imposée par le créateur à toutes les choses humaines. Elles ont, leur enfance, leur virilité, leur décrépitude; elles ne peuvent

pas plus, retourner à la jeunesse, à la virilité, que les fleuves ne peuvent remonter vers leur source. Vous subirez donc la loi, imposée aux peuples comme à toute la nature.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES SOMMAIRES CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

PREMIER VOLUME.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

SECOND VOLUME.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

